



Algérie : mille morts depuis la fin de la trêve, le 13 janvier

MILLE MORTS : tel est le nombre, avancé par la presse algérienne, des victimes de attentats et des affrontements entre militaires et insurgés islamistes depuis la fin de la trêve accordée par le président Bouteflika aux membres de l'Armée islamique du salut, le 13 janvier. Le mois de mai a même été marqué par une recrudescence des violences à travers tout le pays. M. Bouteflika, qui bénéficie d'un soutien international, ne paraît pas en mesure d'imposer avec succès la « réconciliation nationale » et la « concorde civile » dont il a fait son credo. Face aux divers clans liés à la hiérarchie militaire, « il ne peut pas avancer, ligoté de tous côtés. C'est un homme seul à qui on a donné le droit de parler, mais rien de plus », estime le défenseur des droits de l'homme Abdennour Ali Yahia.

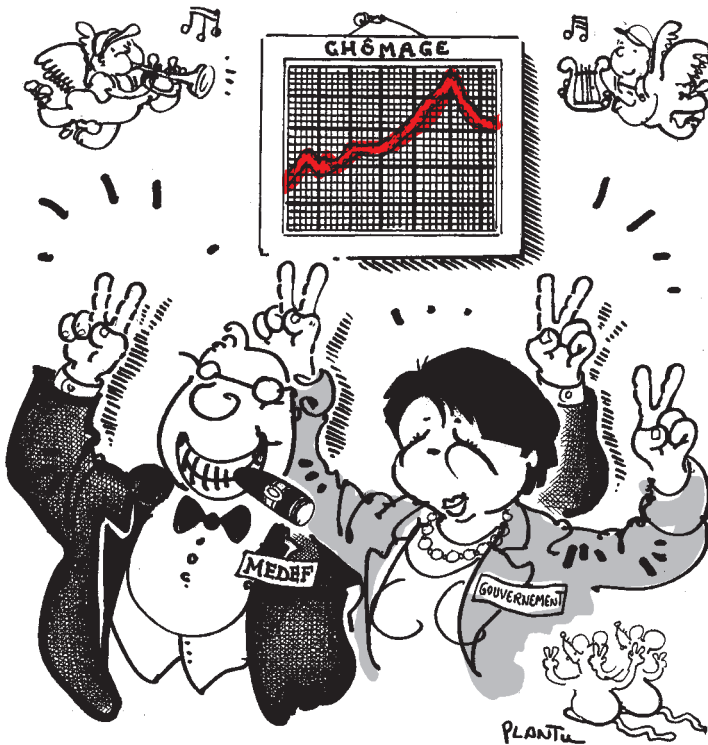
Lire page 2

Le chômage sous les 10 %

- Le taux de chômage est tombé à 9,8 % en avril, son niveau de 1991
- Martine Aubry souligne, dans un entretien au « Monde », l'impact des 35 heures et des emplois-jeunes
- Elle reconnaît que ce résultat « doit beaucoup » aux entreprises
- Il reste 2 371 300 chômeurs

POUR LA PREMIÈRE FOIS depuis 1991, le taux de chômage est repassé en dessous de la barre symbolique des 10 %, au mois d'avril, pour atteindre 9,8 %. Selon les dernières statistiques du ministère de l'emploi publiées mercredi 31 mai, le nombre de chômeurs a baissé de 76 900 en un mois, ce qui porte leur effectif total à 2 371 300. Ces bons résultats ont déclenché une querelle de paternité entre la ministre de l'emploi, Martine Aubry, et le Medef. La première met en avant l'impact des 35 heures et des emplois-jeunes, mais reconnaît dans un entretien au Monde que ce résultat « doit beaucoup à nos entreprises ». L'organisation patronale estime pour sa part que cette amélioration est avant tout imputable au « dynamisme des entreprises ».

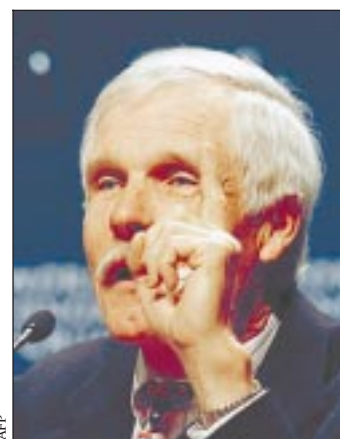
Le Conseil d'analyse économique créé par Lionel Jospin publie le même jour deux rapports qui tentent d'analyser les facteurs du chômage. Tous deux concluent que la structure du marché du travail - réglementation, indemnisation du chômage, salaire minimum,



qualifications - n'est pas déterminante.

Dans son entretien au Monde, Martine Aubry affirme que « l'Etat, plus que jamais, dans une reprise de croissance, est garant de l'égalité des chances dans le retour à l'emploi ». Alors que le patronat et les syndicats doivent se retrouver, mercredi, pour une réunion décisive sur l'avenir de l'assurance-chômage, la ministre met en garde le Medef contre la tentation de « mettre en place un office privé de placement pour les chômeurs "en forme" » qui laisserait « les plus fragiles à l'ANPE ». La ministre incite les partenaires sociaux à « profiter des excédents de l'Unedic » pour améliorer l'indemnisation des demandeurs d'emploi.

M^{me} Aubry laisse entendre que son départ du gouvernement, pour la campagne municipale à Lille, pourrait intervenir avant le 1^{er} mars 2001, date qu'elle s'était initialement fixée.

Lire page 6
et notre éditorial page 16

TELEVISION

CNN a vingt ans

Quand tous les médias libres sont chassés, il n'en reste qu'un, CNN. Ce fut le cas en Irak pendant la guerre du Golfe. Moquée à ses débuts, la chaîne câblée d'information créée par Ted Turner (photo) est devenue, à Bagdad en 1991, la télévision mondiale dominante. Elle l'est restée, pèse sur la diplomatie américaine et permet à certaines dictatures de communiquer avec le reste du monde. Rock stars et politiciens fêteront les vingt ans de CNN, jeudi 1^{er} juin à Atlanta. p. 20-21

Tabac hors la loi

NEUF ANS après sa promulgation, la loi Evin sur le tabagisme est mal respectée. A l'occasion de la Journée mondiale sans tabac, le 31 mai, plusieurs experts ont dressé un bilan de ce texte. Si la publicité pour le tabac a été notablement réduite, les entreprises se sont souvent abstenues de partager les locaux entre fumeurs et non-fumeurs. Les interdictions sont mal respectées dans les établissements scolaires mais aussi à l'Assemblée nationale. « Il y a encore beaucoup d'efforts à faire, souligne Claude Evin. L'heure est venue, me semble-t-il, d'engager une action concertée avec les professionnels pour améliorer la protection des non-fumeurs. »

Lire page 10

Le « bidonneur » de la « SZ » inventait les petits secrets des stars de Hollywood

FRANCFORT

de notre correspondant

Tempête à la *Süddeutsche Zeitung* (SZ) : le respectable quotidien de Munich vient d'annoncer le licenciement de deux piliers de son supplément du week-end. Le jeune rédacteur en chef du *SZ Magazin*, Ulf Poschardt, et son conseiller, Christian Kämmerling, avaient fait travailler, sans se poser de questions, un pigiste suisse installé à Los Angeles, qui « bidonnait » - fabriquait de toutes pièces - des interviews de stars de Hollywood.

Tom Kummer s'était fait une spécialité de ces entretiens où les stars, même les plus secrètes, livrent leurs confidences. Courtney Love lui avait expliqué qu'« elle jouait avec ses seins pour provoquer le dégoût et pas pour en faire étalage ». Plusieurs autres personnalités du showbiz, de Demi Moore à Johnny Depp, avaient répondu aux questions directes, voire provocatrices, de ce journaliste de trente-sept ans. Avant que ses scoops ne suscitent jalousie et interrogations parmi ses confrères de Los Angeles, intrigués par les entrées dont semblaient disposer leur collègue.

En fait, Tom Kummer imaginait ses dialogues. Il n'a jamais rencontré la plupart des célébrités dont il livrait les pensées les plus impénétrables. Le pot au rose a été découvert au printemps 1999. Les responsables de la rédaction du supplément, se doutant de la supercherie, ont demandé au pigiste de leur présenter les enregistrements d'un entretien croustillant. En vain. Le *SZ Magazin* a alors congédié le journaliste, mais sans ébruiter l'affaire. Le magazine de la *Süddeutsche Zeitung*, lancé voilà une dizaine d'années, n'a d'ailleurs pas été le seul floué : Tom Kummer travaillait à l'occasion pour d'autres titres de la presse germanophone, comme *Der Spiegel*. Les périodiques allemands, à l'instar de leurs homologues français, sont très dépendants des collaborateurs extérieurs. Les pigistes réguliers disposent parfois de confortables revenus, mais la précarité peut pousser certains à prendre quelques libertés déontologiques.

Tom Kummer se défend d'avoir voulu tromper les rédactions. Il a reconnu dans une récente interview... au *Spiegel* que ses textes

« sont des œuvres de montage pour lesquelles [il] utilise différentes sources ». Sa démarche, qu'il qualifie de « *Borderline-Journalisme* » (journalisme limite), servirait à « remettre en question la définition entre la réalité et la fiction ». Pour se justifier, Tom Kummer s'en prend au mystère qui entoure les stars : « Je crois qu'il est impossible de faire disparaître la réalité dans une interview organisée et contrôlée par un agent de presse. »

Le ton percutant des interviews de Tom Kummer allait à merveille avec le style branché, divertissant, du *SZ Magazin*. D'abord étouffée, l'affaire a été révélée aux lecteurs il y a quelques semaines. Les dirigeants du *SZ Magazin* ont pris leurs distances avec le falsificateur, avant d'être eux-mêmes remerciés. Ces dérapages incontrôlés font désordre pour un quotidien fier de sa position de quotidien supraregional, journal de référence, en pointe sur les scandales financiers de l'ère Kohl, et qui entend continuer à épingle les écarts déontologiques de ses concurrents.

Philippe Ricard



FRANCESCO GATTIONI POUR « LE MONDE »

PORTRAIT

Dantec l'enragé

En trois romans ambitieux et enragés, Maurice G. Dantec est devenu le prince du néopolar français, même s'il vit à Montréal. Il vient de publier un journal, *Le Théâtre des opérations*, où s'exprime sa violence contre une intelligence française jugée insipide. p. 15

Journal expurgé



RENAUD CAMUS

FAYARD veut faire reparaître « dès que possible » le Journal de Renaud Camus, après avoir supprimé les passages antisémites qui ont entraîné le retrait de la vente. L'écrivain déclare au Monde « ne pas regretter ces propos », qu'il « ne croit pas criminels ».

Lire pages 32-33

CRANS MONTANA FORUM

depuis 1989!

L'alternative francophone existe!

Le Forum de Crans Montana, Organisation Internationale, est un lieu unique pour développer vos affaires et stratégies dans un environnement propice aux rencontres individuelles.

FORUM DE CRANS MONTANA (Suisse)

28 juin au 2 juillet 2000

Le Forum de Crans Montana donne aux PME et PMI comme aux grands groupes internationaux des opportunités exceptionnelles de rencontres et de contacts avec les autorités gouvernementales de plus de 100 pays, leurs milieux d'affaires et les représentants des Organisations Internationales.

Parmi les 350 personnalités officielles que vous rencontrerez à Crans Montana, figurent : M. J.E. Dos Santos, Président ANGOLA - M. M. Kerekou, Président BENIN - M. A. E. Patassé, Président REP.CENTRAFRICAINE - M. Y. Jammeh, Président GAMBIE - M. J. Rawlings, Président GHANA - M. O.Mbasogo, Président GUINEE EQUATORIALE - M. D. Atap Moi, Président KENYA - M. M. Djukanovic, Président MONTENEGRO - M. O. Obasanjo, Président NIGERIA - M. M. Kukan, SLOVENIE - M. G. Eyadema, Président TOGO - M. Bustamante Belaunde, Premier Ministre PEROU - M. Ondo Methogo, Vice Premier Ministre GABON - M. Petre Roman, Vice-Premier Ministre ROUMANIE - M. N. Boukrouh, Ministre des PME/PMI ALGERIE - M. H. Temmar, Ministre de la Participation ALGERIE - M. C. Khelil, Ministre de l'Énergie et des Mines ALGERIE - M. K. Al-Goseibi, Ministre du Plan ARABIE SAOUDITE - M. Lupo Flores, Ministre du Développement Economique BOLIVIE - M. I. Jakovic, Ministre pour l'Intégration Européenne CROATIE - M. Boutros-Ghali, Ministre de l'Économie EGYPTE - M. Al-Moalla, Ministre de la Planification E.A.U. - M. Gaysnor, Ministre des Transports FRANCE - M. H. Adeli, Vice-Ministre des Affaires Economiques IRAN - M. M. Mansouri, Ministre des Transports MAROC - M. B. Geremek, Ministre des A.E. POLOGNE, etc.

CRANS MONTANA FORUM

Phone : 004122.791.7040 Fax : 004122.791.7041
E-Mail : forum@gve.ch Site : www.cmf.ch

Chronique d'un krach annoncé

Daniel Cohen, professeur d'économie à l'université Paris-I et à l'École normale supérieure, rejoint l'équipe des éditorialistes associés du Monde. Nous publions sa première analyse.

LE MINI-KRACH auquel l'indice Nasdaq des valeurs de haute technologie américaine doit d'avoir perdu depuis avril plus du tiers de sa valeur montre à qui veut bien voir que la « bulle Internet » a commencé sa chute. On se souvient du jour, encore proche et déjà lointain, où le titre France Télécom gagnait en une séance plus de 350 milliards de francs sur la seule promesse que l'entreprise mettrait, peut-être, sur le marché certaines de ses filiales Internet.

Chiffre bel et bien extravagant si l'on veut noter qu'il a dépassé la totalité de la capitalisation boursière de Ford Motor Company, et dont Michel Bon disait lui-même qu'il n'avait d'autre fondement que de lui donner quelques « *assignats* » pour acquiescer les titres de sociétés rivales. Remarque éclairante : si les titres ont été soustraits à tout principe de réalité, c'est sans doute pour cette raison simple qu'ils servent pour l'essentiel à s'échanger entre eux.

On peut parler ici de « e-money » : à la manière d'une banque centrale folle, la Bourse des valeurs de haute technologie a créé de la monnaie de singe avec laquelle les opérateurs s'achètent les uns les autres, ajoutant au passage un zéro ou deux selon l'humeur du moment.

L'histoire financière abonde de tels épisodes tragi-comiques où s'exprime la passion maniaque des investisseurs et dont l'exemple le plus célèbre est celui du bulbe de tulipe qui, un beau matin de 1637, a valu plus de 24 tonnes de blé, avant de retomber en un printemps à quelques kilos...

Quoi qu'on dise, un principe de réalité finit toujours par prévaloir qui oblige à répondre à la question suivante : quels profits ces entreprises rapporteront-elles à ceux qui les possèdent ? Comme il est impossible de discuter raisonnablement de tel ou tel titre sans qu'on explique immédiatement qu'il est un cas à part, prenons les cours dans leur ensemble.

Daniel Cohen pour *Le Monde*

Lire la suite page 16 et l'entretien avec Rolf Breuer, président de la Deutsche Bank, page 18



YANN LAYMEXPLORER

VOYAGES

La Mer des chansons

Le pays dong, dans le sud-ouest de la Chine, mérite son surnom de Mer des chansons. Ce chaos presque inaccessible de montagnes où il pleut deux jours sur trois est le conservatoire d'un peuple virtuose qui exprime en musique, au son des luths et des pipeaux de bambou, ses règles de vie. p. 28-29

International.....	2	Carnet.....	26
France.....	6	Aujourd'hui.....	27
Société.....	10	Météorologie-Jeux... 31	
Régions.....	14	Culture.....	32
Horizons.....	15	Guide culturel.....	35
Entreprises.....	18	Kiosque.....	36
Communication.....	20	Abonnements.....	36
Tableau de bord.....	22	Radio-Télévision.....	37



ALGÉRIE Le pays a connu, en mai, une recrudescence des attentats et des affrontements entre militaires et islamistes armés. ● LE NOMBRE des victimes, depuis le

13 janvier, date de la fin de la trêve accordée aux membres de l'Armée islamique du salut (AIS, bras armé de l'ex-FIS), dépasse le chiffre de mille. ● LE PRÉSIDENT Bouteflika,

face à des impératifs contraires et muselé par les divers clans politiques liés aux militaires, donne le sentiment de naviguer à vue. ● DIVISÉE et marginalisée, l'opposi-

tion n'offre aucune alternative au gouvernement, lui-même peu actif. ● LA QUESTION de l'amnistie des auteurs de crimes depuis huit ans est au centre des préoccupa-

tions de la population. Mais les familles des victimes des islamistes, comme de celles des personnes raflees par l'armée et disparues, refusent l'oubli.

Abdelaziz Bouteflika ne parvient pas à enrayer le regain de violences

Quatre mois et demi après la fin de la trêve accordée aux insurgés islamistes, on dénombre plus de mille victimes d'attentats ou d'affrontements à travers le pays. La population est exaspérée, et le président, dont la politique de « concorde civile » est mise à mal, paraît « ligoté de tous côtés »

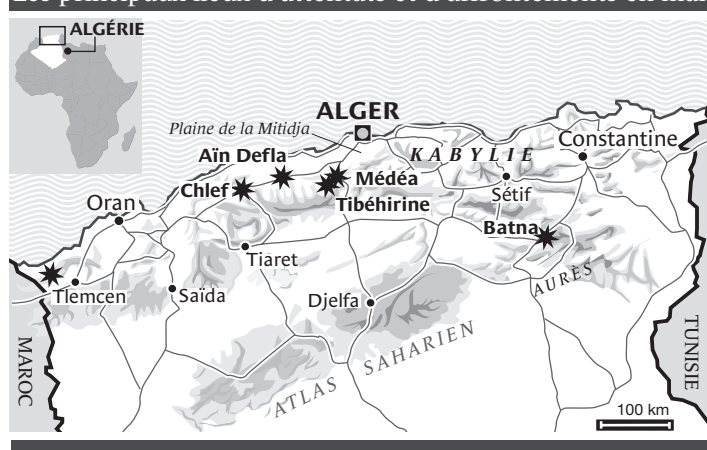
ALGER

De notre envoyée spéciale

Les tueries sont infiniment moins nombreuses aujourd'hui qu'il y a deux ou trois ans ; et la peur moins grande. Il n'empêche... La litanie reste désespérante : même si la sécurité se maintient dans les grandes villes, pas un jour ne passe sans l'annonce de nouveaux attentats ou massacres. Cinq membres d'une même famille égorgés le 28 mai, à Tibéhirine. Sept militaires tués le 24 mai, à 60 kilomètres au sud d'Alger. Quatorze islamistes présumés abattus entre le 22 et le 24 mai dans les monts Asfour, à la frontière algéro-marocaine... Le décompte macabre n'en finit pas.

Si Médéa et ses environs semblent particulièrement visés ces dernières semaines (voir *Le Monde* du 31 mai), aucune région n'est totalement épargnée. Chlef et Aïn Defla, à l'ouest de la capitale, la Kabylie à l'est, Batna dans les Aurès, ou encore les zones frontalières avec la Tunisie et le Maroc ont été ensanglantées tout au long du mois de mai. Violences attribuables aux derniers islamistes armés, ou actes de grand banditisme et vengeances personnelles ? Difficile de faire la part des choses. Qu'elle provienne ou non des irréductibles du Groupe islamique de salut (GIA) d'Antar Zouabri, ou du Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC) d'Hassan Hattab, qui ont rejeté la « loi sur la concorde civile » voulue par le président Abdelaziz Bouteflika, la violence n'a pas cessé le 13 janvier 2000. A cette date, les derniers groupes armés étaient supposés avoir arrêté leur combat, en échange d'une amnistie. Or le nombre de victimes répertoriées par la presse depuis cette date at-

Les principaux lieux d'attentats et d'affrontements en mai



teint un niveau stupéfiant : au 31 mai, il avait franchi la barre des mille morts.

Malgré ce sombre bilan, les Algériens veulent continuer d'espérer. Mais personne ne doute que la marge de manœuvre de M. Bouteflika soit limitée, même si cette remarque a le don d'exaspérer l'intéressé. Quelles sont ces limites ? « Le président lui-même ne le sait pas très bien. Depuis un an, il essaye d'avoir une réponse, estime un observateur attentif de la vie politique algérienne. Dernier exemple : le ballon sonde envoyé récemment par un de ses proches, le général à la retraite Attaïlia, suggérant une amnistie générale pour tous les groupes armés. Officiellement, Bouteflika n'a rien proposé de tel, mais il teste ainsi l'armée, la société civile et les partis. » Dans certains domaines – le système éducatif et la justice, deux chantiers qui lui tiennent à cœur – M. Bouteflika a mis au travail des commissions d'étude, avec la volonté affichée de réformer en profondeur. Dans d'autres – comme la

révision du code de la famille, ou une éventuelle réforme de la Constitution –, il se contente de lancer l'idée. Suivant le contexte, il y revient ou l'abandonne. Entre-temps, la suggestion aura sonné comme un espoir, ou une menace. L'homme provoque souvent déception ou colère – « Il parle trop, trop vite et finit par dire des âneries, c'est un dilettante », entend-on souvent – mais il garde un capital de confiance. S'il n'était aussi féroce à l'encontre de ses détracteurs – « Il ne supporte pas la contradiction », dit-on encore –, M. Bouteflika inspirerait peut-être une forme d'indulgence.

LUTTES DE CLANS AU SOMMET

Au fur et à mesure que l'on s'éloigne de l'état de grâce, les critiques se font plus dures. Elles émanent surtout de la presse écrite privée, qui semble davantage refléter des luttes de clans au sommet du pouvoir que l'état d'esprit de la société civile. « Les journalistes algériens s'attribuent un rôle qui n'est

pas le leur : ils font de la politique de facto, alors qu'il n'y a ni vie politique ni vie institutionnelle sérieuse », soulignent deux rédacteurs de *Libre Algérie*. Cette opinion est partagée par plusieurs de leurs confrères, notamment d'El Watan et d'El Khabar. « Il y a ici pléthore de partis – des appareils en réalité – mais pas de vie politique. C'est la finesse du système algérien par rapport au tunisien. Notre rôle consiste à nous faire l'écho de règlements de compte. »

Après huit mois de tractations, M. Bouteflika avait réussi à faire siéger dans le gouvernement Benbitour des ennemis de toujours : le MSP (ex-Hamas, islamique) de Mahfoud Nahnah y côtoie le très laïque Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) de Saïd Saadi, et le Rassemblement national démocratique (RND) d'Ahmed Ouyahia, ministre de la justice, un personnage qui passe pour être l'un des plus fidèles relais de la hiérarchie militaire. Ce faisant, le président a clairement affiché son objectif : museler les uns et les autres et se mettre en position de durer à la tête du pays, au moins le temps de ramener la paix. Reste qu'un an après son accession au pouvoir, il est ostensiblement entravé par des impératifs contraires et donne l'impression de devoir se contenter de naviguer à vue. « Il ne peut pas avancer, il est ligoté de tous les côtés. C'est un homme seul à qui on a donné le droit de parler, mais rien de plus. Son seul espoir de soutien, c'est le peuple », estime l'ancien ministre Abdennour Ali Yahia, avocat et figure respectée, président de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme, l'un des acteurs des tractations de Sant'Egidio (Italie), qui, en 1995, visaient à aboutir à un règlement po-

litique de la crise avec la participation du FIS, règlement auquel la hiérarchie militaire s'est opposée. « Tôt ou tard, Bouteflika fera de nouveau appel à la population. Sous quelle forme et sous quel prétexte ? Je n'en sais rien encore. » Avec un référendum sur une réforme de la Constitution ? Ou sur la réforme du système éducatif ? Les deux idées sont dans l'air.

COURSE DE VITESSE

C'est dans ce contexte incertain que M. Bouteflika poursuit une course de vitesse engagée il y a un an. « Tout se jouera d'ici décembre,

ministre, Sid Ahmed Ghazali, l'accuse-t-il d'immobilisme délibéré et le taxe-t-il d'incompétence. En toile de fond, répétitifs et désespérants, il y a toujours les actes de terreur qui font douter de plus en plus ouvertement du succès de la « concorde civile ». Ce semi-échec accentue la lassitude de l'armée, en première ligne sur le terrain, qui aspire à jouer un rôle plus honorable que celui de maintien de l'ordre.

Lasse également est la population qui, elle, n'a qu'une attente : mieux vivre. Mais l'amélioration de la situation économique ne peut

Un climat social explosif par endroits

Selon le Conseil national économique et social algérien (CNES), le chômage frappe aujourd'hui plus de 3 millions de personnes, soit 32 % de la population active. Un chiffre ramené aux alentours de 28 %, selon certains experts, si l'on tient compte de l'activité informelle. Avec une dette de 28 milliards de dollars (30 milliards d'euros), le pays attend toujours la relance économique espérée après le plan de restructuration du FMI, en 1994. D'après le CNES, l'économie s'est installée « dans un climat d'attentisme et d'indécision préjudiciable ». 400 000 personnes ont été licenciées ces dernières années dans quelque 1 000 entreprises publiques, et la centrale syndicale UGTA dit s'attendre à 400 000 autres pertes d'emploi. Le climat social est explosif dans certains endroits : à Annaba, par exemple, on a relevé 30 blessés à l'issue de violents affrontements, le 16 mai dernier, entre forces de sécurité et ouvriers sidérurgistes. Ces derniers manifestaient contre le non-paiement de leur salaire depuis deux mois.

affirme un proche. Il ne peut compter que sur ses succès à l'étranger, et un certain soutien populaire, qui va en s'effritant. Ses ennemis sortent du bois les uns après les autres, personne ne lui fera de cadeau et il le sait. » Via la presse privée, le chef de l'Etat reçoit de plus en plus de coups – interprétés, à tort ou à raison, comme autant de rappels à l'ordre de tel ou tel clan de l'armée. Ainsi l'ex-premier mi-

qu'aller de pair avec la paix et la sécurité : tous le savent et s'en inquiètent. Chaque nouvel attentat, même commis à l'autre bout du pays, renforce l'anxiété collective. Dans l'entourage de M. Bouteflika, pendant ce temps, on n'a qu'une réponse, en forme de supplique, exaspérée et pathétique : « Donnez nous du temps ! »

Florence Beaugé

Une opposition fractionnée et marginalisée

EN IMAGINANT que l'opposition politique – celle qui n'est pas entrée au gouvernement – ait les moyens de se faire entendre, qu'aurait-elle à proposer et serait-elle écoutée dans le contexte actuel ? Elle est éclatée en de multiples fractions, et d'autant plus fragile. Le Front des forces socialistes (FFS), menacé d'implosion, est marginalisé, même si son chef, Hocine Aït Ahmed, garde une image d'homme politique intègre et respectable.

La mouvance islamiste est très divisée et a du mal à renaître sous une forme acceptable pour les plus hautes autorités de l'Etat. Le Front islamique du salut (FIS) reste interdit. Abassi Madani est toujours en résidence surveillée, Ali Benhadj en prison, et Abdelkader Hachani, qui était le seul leader en liberté capable de s'imposer sur le plan politique, a été assassiné le 22 novembre 1999 dans des circonstances douteuses. Pour sa part, le Mouvement de la réforme nationale (MRN), d'Abdellah Djeballah (légal, né il y a deux ans d'une scission d'avec le Nahda, parti islamiste aujourd'hui au gouverne-

ment), a une audience limitée. Quant à Wafa, le nouveau parti islamo-nationaliste d'Ahmed Taleb Ibrahim (candidat à la dernière élection présidentielle et reconnu pour être un fin politique), il semble avoir de moins en moins de chance de réussir à obtenir sa légalisation.

LA SOLUTION SÉCURITAIRE NE SUFFIT PAS

Aux yeux de la frange « éradicatrice » du pouvoir, Wafa est en effet susceptible de faire ressurgir une véritable mouvance d'opposition islamiste. Reste enfin le Parti des travailleurs, de Louisa Hanoun (extrême gauche), mais il est presque inexistant.

Tous ces partis ont un même credo : la solution sécuritaire ne suffira pas, l'Algérie n'aboutira pas à la paix sans une solution politique impliquant toutes les composantes du pays, y compris le FIS. Une prise de position qui n'est, dans l'immédiat, ni entendue ni recevable par le pouvoir.

Fl. B.

Impossible oubli, inacceptable amnistie

ALGER

De notre envoyée spéciale

Jusqu'où faut-il aller dans le pardon ? L'idée d'une grâce, qui ne se limiterait plus aux ex-membres de l'Armée islamique de salut (AIS), l'ancien bras armé du FIS, mais s'étendrait aux autres groupes armés, dans l'espoir d'amener les derniers irréductibles à se rendre, provoque un tollé dans le pays. Lancée le 25 mars par un ancien inspecteur des armées, le général Mohamed Attaïlia, dans les colonnes du journal arabe (de Londres) *Al Hayat*, puis relayée par la presse algérienne, l'hypothèse d'une amnistie générale n'a été, jusque-là, ni démentie ni confirmée par la présidence de la République. Mais elle a mis en relief les difficultés d'une réconciliation dans le contexte actuel en Algérie.

La loi sur la « concorde civile », initiée par Abdelaziz Bouteflika après son élection et votée à une large majorité en juillet 1999 par les parlementaires, puis plébiscitée lors du référendum de septembre, est de plus en plus contestée dans son application par une majorité d'Algériens. « Nous avons tous mis beaucoup d'espoir dans la concorde civile, mais les choses ne se passent pas comme prévu, souligne un enseignant. Il devait y avoir la justice, et puis, le cas échéant, le pardon, mais pas un pardon d'office. » De quel-

quel bord que soient les victimes – de la violence des islamistes ou de celle des forces de sécurité –, le constat est le même : on veut imposer l'oubli aux familles, et c'est inacceptable. Sans cesse, revient cette remarque, formulée avec amertume ou colère : « La loi prévoyait d'amnistier ceux qui n'avaient pas commis de crimes de sang, ni de viols. Les "repentis" étaient supposés passer devant des comités de probation, lesquels devaient déterminer s'il convenait de les envoyer ou non devant la justice. Mais on n'entend jamais parler des conclusions de ces comités. Ils blanchissent tout le monde. » Et beaucoup d'ironiser :

« Si vraiment personne n'a tué tout au long de ces dix dernières années, malgré les cent vingt mille morts, ça veut donc dire qu'on avait raison de poser la fameuse question : "Qui tue qui ?" ! »

En haut lieu, on minimise le problème. Le plus souvent, on se contente de cette réplique : « S'il y avait des égorgeurs qui se promenaient au beau milieu de la population, ils se feraient lyncher. Ceux qui sont descendus du maquis et ont réintégré la vie civile n'ont donc rien de grave à se reprocher. » De fait, un nombre élevé de cas précis ne relèvent pas « du ragot ou du fantasme ». Un jeune universitaire ténuaire, sans pouvoir être suspecté de parti pris : « Je peux vous citer l'exemple d'un ancien élément du GIA, un ex-para passé dans le maquis. Il a égorgé un certain nombre de personnes. J'en possède les preuves, j'ai les témoignages de ses crimes, or il a été amnistié et circule librement. Je devais le rencontrer pour mes recherches, il avait accepté. Puis il s'est ravisé. Il m'a fait savoir que les services de sécurité l'en avaient dissuadé. De peur, sans aucun doute, de ce qu'il aurait pu me révéler. »

DOULEUR ET RAGE DES FAMILLES

Rien ne pourra jamais faire taire les familles des victimes, pas plus que celles des quelque dix mille disparus. Leur douleur et leur rage augmentent au fur et à mesure qu'on tente de leur imposer l'oubli. Rassemblements, pétitions et manifestations se poursuivent, jour après jour, malgré le peu d'écho qu'en donne la presse nationale. « Je suis prête à prendre une arme et à aller faire vengeance moi-même et à aller faire vengeance moi-même », murmure, dents serrées, une jeune veuve, qui avoue se sentir « proche de la folie ». Nacera Doutour, elle, s'épuise, comme tant d'autres mères, à enquêter sur le sort de son jeune fils, Amine, enlevé devant moins à 100 mètres du domicile familial par les forces de sécurité, le 30 janvier 1997, lors d'une vaste

rafle opérée par l'armée après qu'une embuscade ait été tendue au wali (préfet) d'Alger. Le cas des deux journalistes, Djamil Fahassi et Azziz Bouabdallah, enlevés en 1995 et 1997, ne suscite qu'indifférence chez leurs confrères, l'un et l'autre étant accusés d'avoir été des sympathisants des islamistes. D'où le désespoir de leurs proches, en pleine « affaire Ben Brik », le journaliste tunisien gréviste de la faim ayant eu droit, pour sa part, à la solidarité de la presse algérienne.

Faire le deuil de leurs enfants, de leurs frères, de leurs maris, les familles des disparus y seraient peut-être prêtes, mais certainement pas avant d'avoir obtenu des réponses à leurs questions. Leur insistance dérange beaucoup de monde, à commencer par la hiérarchie militaire – « le syndrome Pinochet et Tribunal pénal international est très fort ici », souligne un observateur. Ce qui explique qu'elles soient traitées, en retour, comme des obstacles à la réconciliation nationale. On ne nie pas, dans les commissariats, les rafles à grande échelle effectuées ici ou là, à telle ou à telle date, on demande simplement aux familles de « laisser tomber ». Ce qui, disent-elles, est proprement « inhumain ».

Aussi, quand le président Bouteflika qualifie de « coquetterie intellectuelle » les demandes d'enquêtes, comme il l'a déclaré, le 17 mai, lors d'une visite officielle au Canada, c'est pire que s'il les insultait. Et cela renforce le point de vue largement répandu dans le pays et résumé en ces termes par Djamil Benrabah, le président du Comité de coordination pour la vérité et la justice : « Ils se sont tous mutuellement graciés, le pouvoir, la mafia politico-financière dont le général Attaïlia est le porte-parole, et les islamistes. Chacun a trouvé son compte dans la « concorde civile » et la grâce amnistiant, sauf nous : les familles des victimes du terrorisme et celles des disparus. »

Fl. B.

Les « coopérations renforcées » en Europe au centre des discussions franco-allemandes

Joschka Fischer précise sa vision de l'avenir de l'Union européenne

Relancé le 19 mai au séminaire de Rambouillet, le dialogue franco-allemand sur l'avenir de l'Europe se poursuivra au sommet de Mayence le

9 juin, puis lors de la visite d'Etat de M. Chirac à Berlin, les 26 et 27 juin, où il interviendra devant le Bundestag. Le président de la République sera

encore l'invité d'honneur de la fête nationale allemande le 3 octobre, à Dresde, pour le dixième anniversaire de la réunification.

BERLIN

de notre envoyé spécial

Vu de Berlin, le discours du ministre des affaires étrangères allemand Joschka Fischer sur l'avenir de l'Europe (*Le Monde* du 13 mai) apparaît comme la première manifestation publique d'un dialogue franco-allemand qui se poursuit discrètement depuis des mois sur le sujet. Joschka Fischer rappelle que c'est son collègue français Hubert Védrine qui a, le premier, soulevé la question : « Comment une Union européenne pourra-t-elle fonctionner avec trente pays-membres ? » C'est à cette question que le chef de la diplomatie allemande a tenté d'apporter des éléments de réponse, après consultations de son administration et de la chancellerie, après des échanges entre les ministères français et allemand, après des discussions avec Hubert Védrine, souvent informelles, dans des restaurants réputés des deux côtés du Rhin où la cuisine soignée convient à Joschka Fischer et à son régime. Le dialogue s'est poursuivi lors du séminaire de Rambouillet (19 mai), autour du président de la République, du premier ministre et du chancelier. « MM. Chirac et Jospin ont eu des mots chaleureux pour le texte de M. Fischer », remarque-t-on dans l'entourage de M. Schröder. « C'était la meilleure rencontre franco-allemande depuis des années », déclare Joschka Fischer, citant Hubert Védrine. Le ministre allemand des affaires étrangères rappelle que la confidentialité a été décidée entre les interlocuteurs de Rambouillet, ce qui lui interdit d'entrer dans les éventuelles nuances d'appréciation entre les protagonistes de la cohabitation. « Et pourtant, j'aurais beaucoup à dire sur le sujet... », ajoute-t-il dans un sourire en recevant un petit groupe de la presse diplomatique

française. Rambouillet a permis de « mettre de l'ordre dans les têtes », dit-on du côté allemand. Et peut-être de dissiper quelques malentendus, par exemple sur le sens du mot « fédération » ou sur l'idée prêtée, à tort, à Berlin de vouloir transposer à l'Union européenne le modèle institutionnel allemand. Le séminaire a aussi été l'occasion pour le gouvernement allemand d'assurer à ses interlocuteurs qu'il ferait tout son possible pour que la présidence française soit un succès. C'est le contraire qui aurait été étonnant. Paris avait fait de même au début de

la Commission, pondération des voix, extension des votes à la majorité qualifiée), Paris et Berlin ont bon espoir d'arriver rapidement à des positions communes. La France a finalement accepté d'ajouter un quatrième point à l'ordre du jour institutionnel : les « coopérations renforcées », c'est-à-dire la possibilité pour quelques membres de l'UE d'aller plus loin dans l'intégration sans que les Quinze soient nécessairement tous d'accord. Prévu par le traité d'Amsterdam, ces « coopérations renforcées » doivent être décidées à l'unanimité, ce qui les

soit posée, au moins à ce stade, pour ne pas polluer la présidence française. Pour les Allemands au contraire, elles ne sont qu'un moyen, une étape vers des objectifs plus ambitieux : « un pont », dit Joschka Fischer. « Les coopérations renforcées ne créent aucune automaticité » vers une Fédération européenne des Etats-nations. « Mais un jour, il faudra savoir si l'on veut sauter le pas ou non », ajoute le ministre des affaires étrangères allemand, qui considère le moment venu d'ouvrir la discussion sur une Constitution de l'Europe. Il faut « dédramatiser » la question de l'avant-garde, poursuit-il, parce que celle-ci aurait une force d'attraction telle que la majorité des pays-membres de l'UE voudront y participer.

« Il n'y a pas de contradiction entre les coopérations renforcées et l'avant-garde », dit encore M. Fischer. Et de fait, les positions françaises et allemandes ne sont pas inconciliables. On peut distinguer trois types de « coopérations renforcées », explique un participant au séminaire de Rambouillet : un premier type « thématique » (quelques pays de l'UE se mettent d'accord pour mener une politique commune, par exemple en Asie) ; un deuxième type « sectoriel » (la monnaie, l'espace judiciaire, etc.) ; et un troisième type « institutionnel » (quelques Etats décident de lier leur sort dans une Fédération). Seuls les deux premières sortes de « coopérations renforcées » seront à l'ordre du jour de la présidence française et du Conseil européen de Nice. La troisième correspond à la vision de Joschka Fischer pour l'Europe future. Il n'est peut-être pas trop tôt pour commencer à en parler.

Daniel Vermet

M. Chevènement accepte de débattre avec M. Fischer

Le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, a accepté de débattre de l'avenir de l'Europe avec Joschka Fischer. « Je me réjouis, a-t-il dit, que cet échange puisse servir à la naissance d'un espace public de débat en Europe. » L'idée a été lancée, mardi 30 mai, par M. Fischer, après que le ministre français eut déclaré à la télévision française : « Au fond, [l'Allemagne] rêve toujours du Saint-Empire romain germanique. Elle ne s'est pas encore guérie du déraillement qu'a été le nazisme dans son histoire. » Recevant un groupe de journalistes français, M. Fischer s'est réjoui de la controverse, « inséparable du débat démocratique », même s'il estime que M. Chevènement se trompe quand il croit les Allemands mal à l'aise avec eux-mêmes. « Les Allemands se sentent bien dans leur Etat et dans leurs frontières actuelles. Avec l'Europe, notre but n'est pas d'échapper à notre histoire, que nous ne devons pas oublier, mais de nous affirmer en tant qu'Européens tout en restant Français, Allemands, etc., avec tout ce que nous avons en commun dans nos différences. »

la présidence allemande de l'UE, au premier semestre 1999, ce qui n'avait pas empêché un bras de fer sur le budget au Conseil européen de Berlin...

Réussir la présidence française, qui commence le 1^{er} juillet et s'achèvera à Nice en décembre, c'est d'abord parvenir à réformer les institutions européennes pour permettre le prochain élargissement vers l'Europe centrale. Sur les trois points en discussion (taille de

rend pratiquement impossibles. A Nice, Français et Allemands veulent assouplir le dispositif.

Toutefois, ils n'ont pas exactement la même conception de ces « coopérations renforcées ». Pour Paris, elles semblent devenues une sorte de panacée, un but en soi, qui permettra de résoudre le vieux dilemme élargissement-approfondissement de l'Union, sans que la question de la finalité de l'Europe, de sa Constitution, de ses limites,

L'Allemagne entend faire de l'Expo 2000 à Hanovre une vitrine

De 20 à 25 millions de visiteurs d'ici au 31 octobre

HANOVRE (Allemagne)

de notre envoyé spécial

L'Expo 2000 – l'exposition universelle – ouvrira ses portes à Hanovre, jeudi 1^{er} juin, inaugurée par le chancelier Gerhard Schröder devant une foule de personnalités. La veille, plus de 3 000 invités étaient attendus à une soirée de gala, et 150 000 entrées sont prévues le jour de l'ouverture. Pour la première fois, l'Allemagne accueille cet événement, un rien anachronique à l'ère d'Internet, mais qui devrait constituer un des plus importants rassemblements humains organisés cette année : d'ici au 31 octobre, date de clôture de l'Expo, les organisateurs escomptent vendre 40 millions de billets d'entrée ; entre 20 et 25 millions de personnes sont attendues dans la capitale de Basse-Saxe. La manifestation est placée sous le thème « Homme, Nature, Technologie, un monde nouveau se fait jour ».

Plus qu'un hymne à la technique, les 190 pays et institutions représentés avaient été choisis pour organiser l'événement. Dix ans plus tard, et cinquante-cinq ans après la fin de la guerre, le pays entend profiter de l'événement pour se présenter sous un nouveau jour.

« SYMBOLES DU BON VISAGE »

« Nous voulons montrer que l'Allemagne est un pays ouvert, tolérant, réconcilié avec ses voisins », expliquait récemment la commissaire générale, Birgit Breuel. « Les Allemands ne sont pas insensibles à la dimension politique d'une exposition universelle, mais l'enjeu n'est pas le même qu'à Séville, où l'Espagne fêta vraiment son ancrage dans l'Europe occidentale et la démocratie », estime Bernard Testu, commissaire du pavillon français. Les préparatifs ont été émaillés d'incessantes polémiques sur l'intérêt d'un tel investissement (un budget de 3,4 milliards de deutschemarks et un déficit prévu de 400 millions). Mais l'Expo 2000 doit servir de vitrine à l'Allemagne. Ainsi les Allemands ont insisté pour que le pavillon de la France se situe à côté du leur, en signe de réconciliation entre les deux peuples.

A l'intérieur de leur bâtiment en forme de paquebot de verre et de bois, le visiteur retrouve, sous forme de bustes géants, quelques figures des arts, de la science et de la vie sociale allemande. « Nous avons voulu présenter des symboles du bon visage de l'Allemagne », dit un des responsables du pavillon, où l'on prévoit soixante mille entrées par jour. L'effigie de la championne de tennis Steffi Graf, côtoie celles de l'actrice Romy Schneider, de l'écrivain Heinrich Böll et de Ludwig van Beetho-

ven. Cette galerie ne fait référence à la période noire du Troisième Reich qu'à travers le buste d'Albert Einstein, juif d'origine allemande exilé aux Etats-Unis, et celui du héros de la résistance allemande, von Stauffenberg, initiateur de l'attentat contre Adolf Hitler, le 20 juillet 1944. Figurent aussi quelques célébrités de l'ex-RDA.

En six minutes, un clip panoramique évoque les folles journées de la chute du mur, à bord d'une Trabant, voiture symbole de la RDA, avant de parcourir différentes régions du pays. Dans la dernière partie du pavillon, chaque Land est représenté par une « spécialité » régionale : la Volkswagen dont le siège de la marque est à quelques kilomètres de Hanovre, ou le point culminant du Zugspitze en Bavière... Un solide programme culturel (concerts et pièces de théâtre à l'appui) doit rappeler que l'Allemagne d'aujourd'hui ne se résume pas aux seules performances de son économie.

Reste une réserve : Hanovre, où

Les anti-mondialisation manifesteront

Après avoir bloqué le sommet de l'OMC à Seattle en décembre et les assemblées de printemps de la Banque mondiale et du FMI en avril, les opposants à la mondialisation se sont donné rendez-vous à Hanovre. A l'appel de mouvements contestataires réunis autour de sites Internet (comme www.expo-no.de ou www.expo-calyptse.de), des manifestations se préparent contre la civilisation « technocratique et inhumaine » symbolisée par l'Exposition universelle.

Les thèmes de combat : dénonciation du capitalisme conquérant et du pouvoir des grandes entreprises, refus des biotechnologies, rejet des politiques de développement fondées sur l'exploitation de l'environnement, dénonciation de la nouvelle « grande Allemagne », etc. La police se prépare à des manifestations violentes de l'extrême-gauche et des mouvements punks.

Gerhard Schröder fit ses premières armes de dirigeant politique en tant que ministre-président de Basse-Saxe, est une cité sans attrait particulier. « Les organisateurs ont un vrai problème, c'est comme si l'Expo était organisée en France par une sous-préfecture », confie un des participants. Berlin et ses chantiers, voire Munich, Leipzig ou Hambourg, auraient été des miroirs plus convaincants de l'Allemagne contemporaine. Le reflet plus fidèle de ses rêves de grandeur, et de ses difficultés.

Philippe Ricard

Accueil chaleureux au Sénat pour les propositions de M. Fischer

POUR ceux qui hésitaient encore à prendre la mesure de l'impact qu'ont eues, en France, les propositions du ministre allemand des affaires étrangères, Joschka Fischer, sur les perspectives à long terme de l'Europe, le long débat qu'a eu le Sénat, mardi soir 30 mai, sur les objectifs de la future présidence française aura été éloquent. Les grandes lignes de cette présidence avaient été présentées devant l'Assemblée nationale par le premier ministre, Lionel Jospin, le 9 mai dernier. Introduites par le ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine, les interventions des sénateurs ont confirmé combien le discours de M. Fischer, prononcé le 12 mai à Berlin, en modifiait les perspectives.

Le débat s'est déroulée en présence du ministre allemand des affaires européennes, Christoph Zöpel, dont l'arrivée a été saluée chaleureusement dans l'hémicycle, témoignage de l'importance que revêt pour de nombreux élus la relance promise du moteur franco-allemand. Au nom du gouvernement français, M. Védrine a rappelé les trois grands axes de la présidence française : renforcer les instruments au service de la croissance et du

plein emploi, rendre l'Europe plus proche des citoyens, la doter d'institutions plus efficaces. Tout en se félicitant des propositions de M. Fischer, qui ont ouvert, a-t-il dit, des discussions « légitimes et utiles », le ministre français a cependant appelé à rester pragmatique et à réussir d'abord, d'ici le sommet de Nice, les négociations engagées sur les prochaines réformes institutionnelles prévues. « Il ne faut pas opposer ce travail et le très légitime débat sur l'Europe à plus long terme », a-t-il estimé.

« L'EUROPE À UN CARREFOUR HISTORIQUE »

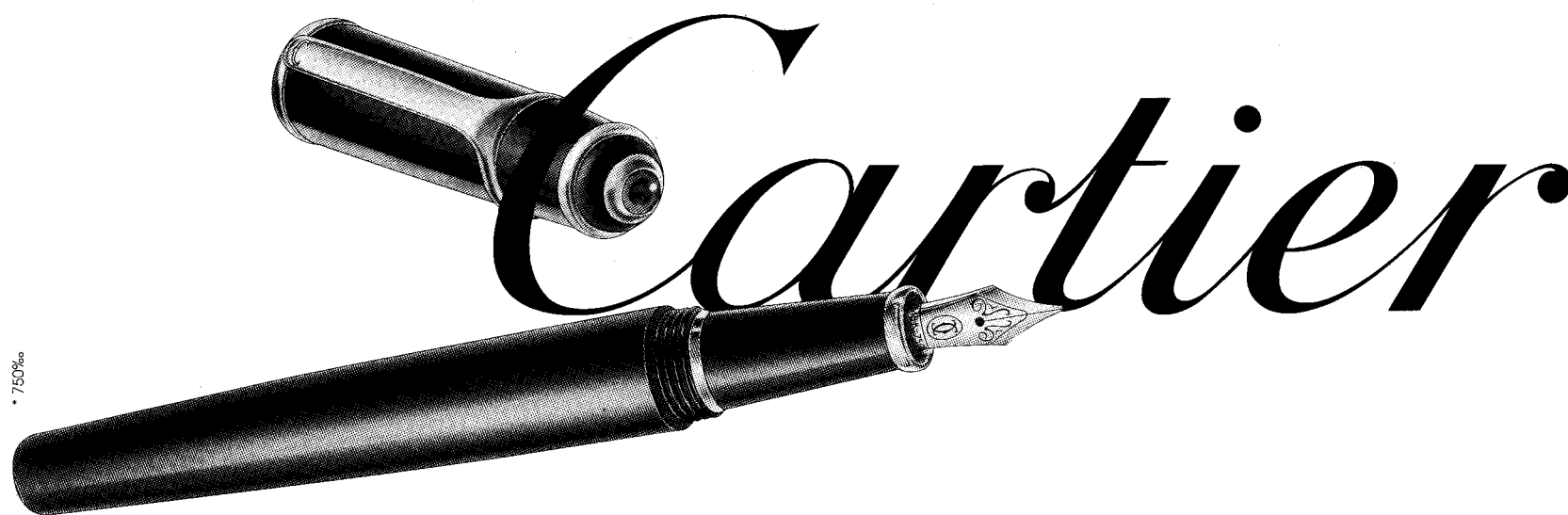
Cette prudence était moins de mise sur les bancs des sénateurs. Les principaux orateurs ont tous souligné l'importance du moment, à l'instar de l'ancien ministre des affaires étrangères Jean François-Poncet, UDF, pour qui l'« Europe se trouve à un carrefour historique de son destin ». Au nom du groupe RPR du Sénat, Josselin de Rohan, un proche du président Jacques Chirac, a souligné que « M. Fischer a eu le mérite de proposer des pistes de réflexion et d'esquisser les grandes lignes d'une organisation politique de l'Europe ».

A quelques semaines de la visite d'Etat que

doit faire le président de la République à Berlin, où il doit prononcer un discours très attendu, M. Josselin a appelé la France à saisir la main tendue. « En prenant résolument la tête de ceux qui veulent une véritable refondation de l'Europe, la France resterait fidèle à sa vocation comme à son génie, qui sont d'être à l'origine des grands débats d'idées et des initiatives audacieuses. Nous comptons qu'elle ne se dérobera pas », a-t-il dit. « La France, a déclaré le RPR Hubert Haenel, président de la délégation pour l'Union européenne du Sénat, doit garder son rôle d'éclairer afin de contribuer à donner un deuxième souffle à l'Europe. »

Pour M. Haenel, comme pour le centriste Xavier de Villepin, président de la commission des affaires étrangères du Sénat, le discours de M. Fischer donne une signification nouvelle à la négociation sur les coopérations renforcées : « Elle peut en effet s'inscrire dans une vaste démarche de refondation, politique et institutionnelle, dont on peut débattre les modalités, mais qui a le mérite de tracer un cap et de dégager l'horizon pour l'avenir de l'Union. »

Henri de Bresson



Stylo Diabolo de Cartier
Plume or 18 carats* ouvragée à la main.
5 largeurs d'écriture.
A partir de 1590 FF.

Polémique à Rome autour de la World Gay Pride

La mairie de Rome retire son parrainage alors que Francesco Rutelli, premier magistrat (gauche), avait d'abord été plutôt conciliant

ROME

de notre correspondant

L'affaire fait de plus en plus de bruit au fur et à mesure qu'approche le 1^{er} juillet, date à laquelle doit s'ouvrir à Rome, et cela pendant une semaine, la World Gay Pride. Cette manifestation devrait culminer le 8 juillet, avec un cortège dans la rue de 200 000 homosexuels, transsexuels et bisexuels. La concomitance de pèlerins et de gays sur le pavé romain a été considérée comme une insulte à « l'esprit religieux » de l'Année sainte par le Vatican. Ce dernier tente de faire reporter l'événement ou, à tout le moins, de le déplacer dans une autre ville.

Au départ, ce rassemblement mondial devait avoir lieu le 28 juin, comme habituellement. Au même moment que la fête romaine de Saint-Pierre et Saint-Paul : la World Gay Pride a donc été reportée. Mais cela n'a pas suffi. Faire cela à Rome, sous les yeux du pape en cette année symbole, a été ressenti comme une provocation, surtout lorsque l'on connaît la condamnation par l'Église de l'homosexualité.

En plus, utiliser comme signe de ralliement les deux doigts qui s'effleurent, célèbre peinture de la création de l'homme par Dieu peinte par Michel-Ange sur la voûte de la chapelle Sixtine, tiendrait du défi. « Nous n'avons aucunement l'intention de défier qui que ce soit. Nous ne voulons pas de conflit, s'insurge Andrea Giuliani, un des organisateurs, nous estimons simplement qu'en cette année 2000, il est juste que Rome accueille tant les pèlerins que les homosexuels. » Et de faire remarquer que les préparatifs sont en cours depuis deux ans et que l'on fait mine de découvrir aujourd'hui la coïncidence des deux événements. Le cardinal Camillo Ruini, président de la conférence épiscopale, n'en démord pas : « Pas maintenant et pas à Rome ».

La polémique s'amplifie depuis que le président du conseil, Giuliano Amato, a jugé la semaine dernière « inopportune » ce rassemblement en raison de possibles « troubles à l'ordre public ». Certes le droit de manifester existe dans la Constitution, mais les autorités

sont aussi « en droit d'imposer des limitations, de cantonner la manifestation en un lieu défini, de l'isoler du reste de la cité ».

Cette prise de position a immédiatement suscité une avalanche de critiques. L'Italie est-elle un Etat laïque ? Quid de la séparation de l'Église et de l'Etat ? La propre épouse du président du conseil s'est rangée du côté des organisateurs. Tous les partis politiques et leurs dirigeants ont pris position pour ou contre. La droite est défavorable, à l'inverse de la gauche. Francesco Storace (droite), nouveau président de la région estime qu'il est « juste de défendre les droits des catholiques qui, cette année, célèbrent un événement sacré pour eux ».

« DÉSŒBÉISSANCE CIVILE »

Le dernier rebondissement en date est intervenu, mardi 30 mai, lorsque la mairie de Rome a décidé de retirer son parrainage alors que jusqu'à présent Francesco Rutelli, premier magistrat (gauche), avait eu une attitude plutôt conciliante. « La commune de Rome est convaincue des valeurs de la tolérance mais ne peut concéder le symbole et l'effigie de la cité pour le déroulement d'une parade de nature homosexuelle devant la basilique Sainte-Marie de Lorette. Nous sommes favorables à la Gay Pride mais nous sommes opposés aux travestissements obscènes et à l'indécence dans le centre de la capitale », a expliqué Francesco Rutelli.

Une rencontre avec les organisateurs a, par la suite, permis d'aplanir certaines difficultés. La World Gay Pride devrait en principe avoir lieu. Reste à définir certaines modalités. De toute façon, comme l'a fait remarquer un comité de garantie nouvellement créé, rien ne pourra l'empêcher « même si nous sommes contraints à un acte de désobéissance civile ». Ciro Castaldo, responsable des Communautés chrétiennes de base, dénonce « l'arrogance du cardinal Ruini d'interdire la World Gay Pride 2000, comme si Rome était la capitale de l'Etat du Vatican et non pas d'un Etat laïque ».

Michel Bôle-Richard

Un nabab écossais s'offre un référendum personnel

LONDRES

de notre correspondant

Brian Souter, l'homme le plus riche d'Écosse, patron-fondateur de Stagecoach, une multinationale de transports ayant des intérêts jusque en Chine, s'est commandé le premier référendum privé « national » de mémoire de Britannique. Plus d'un million deux cent mille Écossais, un tiers environ du corps électoral de ce pays, ont participé à l'exercice. Coût de l'opération pour Brian Souter : 11 millions de francs, un cinquantième de sa fortune estimée.

Grâce au milliardaire dont on notera qu'il appartient à une petite Église méthodiste de « born again », on sait maintenant qu'un peu moins d'un tiers des Écossais majeurs – 1,09 million exactement – sont opposés à l'abrogation d'une loi interdisant aux instituteurs et professeurs de « promouvoir l'homosexualité » à l'école.

VALEURS ET CROYANCES

A la faveur de quelques abus, le texte fut introduit en 1988 par Margaret Thatcher. Candidat, Tony Blair avait promis aux électeurs « gays » d'éjecter cette « loi scélérate » du code britannique. Il a tenté, jusqu'ici sans succès, de tenir parole. Il y a dans le pays de sérieuses résistances à son projet. Les caciques de toutes les religions et une majorité forte de l'opinion sondée y sont opposés. Ils rejettent le texte « trop vague » destiné à remplacer une loi que l'opinion gay, et au-delà, juge homophobe.

Homophobe, Brian Souter jure qu'il ne l'est pas. Mais lorsque le gouvernement local, dominé

comme à Londres par les travaillistes, a projeté de voter l'abrogation du texte en cause avant même le Parlement central de Westminster, son sang de père de quatre enfants très chrétiens n'a fait qu'un tour et il s'est lancé dans la bataille. Brian Souter veut « sauver la position du mariage dans la société ». Il veut « la liberté pour les parents d'éduquer leurs enfants avec leurs propres valeurs et croyances ». Pas question, prévenait-il, mardi, au vu des résultats « excellents » de son référendum, « de laisser une minorité politiquement correcte déterminer la moralité de la majorité ». L'action Stagecoach, qui n'aime pas beaucoup que le « big boss » la délaisse pour défendre sa conception de la famille, baisse à la Bourse ? Basket aux pieds et blouson sport habituels, l'énigmatique quinquagénaire a l'air de s'en moquer comme de son premier volant.

Bien sûr, le pouvoir écossais a fait savoir que « l'attentat contre la démocratie » perpétré par le nabab n'avait pas la moindre signification ni ne changerait rien au projet d'abrogation qui viendra en séance « dans quelques semaines ». Tony Blair, qui est récemment allé dénoncer en personne l'exercice à Edimbourg, n'a pas fait de commentaire. Il est vrai que le parcours de son richissime commanditaire l'avait tellement impressionné en 1997 que Brian Souter fut un temps nommé conseiller du gouvernement pour les questions de dévolution de pouvoirs. Nul ne se doutait à l'époque que l'intéressé s'attribuerait celui de consulter le peuple...

Patrice Claude

Le Liban va solliciter les pays donateurs pour reconstruire le sud du pays

La région a été laissée à l'abandon pendant vingt-deux ans

Après le départ des troupes israéliennes du Liban sud, le gouvernement libanais est confronté à la reconstruction d'une région laissée de côté

pendant vingt-deux ans et ravagée par des années de guérilla. Le coût de cette reconstruction pourrait s'élever, dans un premier temps, à

700 millions de dollars. Compte tenu de ses moyens financiers limités, le Liban va solliciter une aide internationale.

BEYROUTH

de notre envoyée spéciale

Une semaine après la fin du retrait israélien du sud du Liban, le Parlement libanais devait tenir, mercredi 31 mai, à l'initiative de son président, Nabih Berri, une réunion extraordinaire dans l'une des localités évacuées par Israël, Bint Jbeil, près de la frontière. Dans l'euphorie qui continue de prévaloir au pays du Cèdre, les organes d'information officiels ont qualifié cette réunion d'historique, mais les arrières-pensées politiques n'ont échappé à personne ici : des élections législatives sont en effet prévues au Liban à la fin août, et c'est là un moyen assez spectaculaire pour les élus du peuple de se rappeler au bon souvenir de leurs électeurs.

Une seule question était inscrite à l'ordre du jour de la réunion : discuter du plan de reconstruction du sud du Liban élaboré par le gouvernement, dont certains représentants devaient assister à la séance. Une fois celle-ci terminée, M. Berri et d'autres parlementaires devaient se rendre à Khiam, dont l'ancienne prison est devenue un lieu de passage quasi obligatoire pour tous, avant de terminer leur périple politique à Jezzine, qui prolonge vers l'est l'ancienne « zone de sécurité » qui était occupée par Israël. C'est à Jezzine, il y a presque un an jour pour jour, que le repli israélien a été amorcé. La ville et ses environs avaient été évacués dans la nuit du 2 au 3 juin 1999 par l'Armée du Liban sud (ALS), la milice libanaise pro-israélienne.

Au-delà des symboles et des ambitions politiques des uns et des autres, le gouvernement et les parlementaires, en particulier ceux du sud du Liban, vont devoir prendre à bras le corps les nombreux problèmes d'une région rurale et agricole laissée pratiquement à l'abandon pendant vingt-deux ans pour cause d'occupation, et qui a toujours été le parent pauvre du pays, quels qu'aient été les gouvernements.

La priorité des priorités, a déclaré au Monde Kabalan Kabalan, président du Conseil du sud, est la reconstruction des habitations : près de sept mille entièrement détruites ou très sérieusement endommagées, étant entendu que ce chiffre doit encore être affiné. Le gouvernement libanais ayant décidé, dès 1996, d'accorder un dédommagement de 20 000 dollars par unité de logement, le montant de la reconstruction globale est, à ce stade, d'environ 150 millions de dollars. L'injection d'une telle



somme, selon M. Kabalan, compense largement et ponctuellement les quelque 60 à 70 millions de dollars par an générés par l'occupation israélienne (salaires des membres de l'ALS, salaires de ceux des habitants qui travaillaient en Israël, et échanges économiques et commerciaux avec l'Etat hébreu), et devrait assurer nombre d'emplois pour une période de trois à cinq ans.

Organisme officiel créé en 1970 à la suite des attaques israéliennes répétées contre le sud du Liban, le Conseil du sud est aujourd'hui associé au comité interministériel chargé d'élaborer des plans de développement à court, moyen et long terme pour cette région.

UNE URGENCE : L'EAU POTABLE

L'autre urgence, dit M. Kabalan, est l'adduction d'eau potable dans des localités qui, jusqu'à il y a une semaine encore, l'achetaient à Is-

raël. Selon certaines informations, 30 % de l'eau potable de l'ensemble de la zone était vendue par l'Etat hébreu. Pour parer dans l'urgence à ce besoin vital, le Conseil du sud, qui, au cours des dernières années, avait creusé quelque quarante-quatre puits, souvent dynamités par l'ALS pour des raisons à la fois politiques et économiques, va les remettre en état, en attendant que des travaux d'infrastructure soient réalisés. M. Kabalan évalue à quelque 25 millions de dollars le coût de cette solution provisoire.

Moins dramatique est le problème du courant électrique. Le réseau, quoique endommagé, existe, et les équipes de travail sont déjà à pied d'œuvre. Toutefois, pour alléger la pression sur le réseau du sud, les autorités compétentes envisagent de lier provisoirement la région de Marjayoun au réseau électrique de la

Israël sort de son isolement à l'ONU

Israël est sorti de son isolement aux Nations unies en étant admis, mardi 30 mai, dans le groupe régional des pays occidentaux. L'ambassadeur d'Israël, Yehouda Lancry, s'est félicité que son pays ne soit plus traité comme « un paria » à l'ONU. Il a toutefois souligné le souhait de son gouvernement de devenir, à terme, membre du groupe asiatique. Ce que, pour l'instant, lui refusent les pays arabes et musulmans qui en sont membres. Le groupe des pays dit « occidentaux et autres » compte 29 pays, essentiellement européens, plus le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Turquie. Les Etats-Unis y ont un statut d'observateur. Les autres pays membres de l'organisation appartiennent à quatre autres groupes (Asie, Afrique, Amérique latine et Europe orientale). L'entrée d'Israël dans le groupe occidental est admis pour une période de quatre ans renouvelable. Membre « provisoire », l'Etat juif a accepté de ne pas être candidat, dans les deux ans à venir, aux différents organes de l'ONU. L'admission d'Israël au sein du groupe occidental ne vaut enfin que pour le siège de l'ONU à New York. – (Corresp.)

Mouna Naim

Le gouvernement égyptien multiplie les arrestations d'islamistes

LE CAIRE

de notre correspondant

Le gouvernement égyptien a lancé une vaste offensive contre le mouvement islamiste. Le 28 mai, la police a appréhendé 15 personnes soupçonnées d'appartenir à la confrérie interdite des Frères musulmans. Cela porte à une cinquantaine le nombre de membres de la confrérie arrêtés depuis le début du mois. Le gouvernement a, par ailleurs, suspendu le seul parti politique qui accueillait les islamistes, le Parti socialiste du travail (PST), et le journal *Al Chaab*, son organe officiel. Ces mesures interviennent à quelques mois des élections législa-

tives et à moins de cinq semaines de celles de l'ordre des avocats, dominé par les islamistes avant qu'il ne soit mis sous tutelle, il y a quatre ans. Cette offensive serait une riposte à la campagne de presse des islamistes et aux manifestations universitaires organisées pour protester contre la publication du roman *Un festin d'algues* du Syrien Haïdar Haïdar, jugé blasphématoire.

La presse officieuse avait appelé récemment à l'« adoption de mesures qui n'ont que trop tardé » contre le PST, dont le bihebdomadaire *Al Chaab* avait mené la campagne contre le roman publié par le ministère égyptien de la culture. La commission des partis, qui comprend notamment le ministre de l'intérieur et qui est chargée de superviser les activités des formations politiques, a alors décidé d'enquêter au sujet de plaintes contre le PST dont l'origine n'a pas été révélée. Le lendemain, deux membres du parti ont réuni, chacun de son côté, un millier de partisans et se sont fait élire président du PST pour contester la « mainmise du courant islamiste sur le parti ». Pour Adel Hussein, secrétaire général du PST, il s'agissait d'« une manœuvre des services de sécurité pour justifier des mesures contre le parti ». Le 20 mai, la commission a décidé de suspendre le PST « en attendant que le

conflit entre les trois tendances au sein du parti soit tranché » et retiré son imprimatur au bihebdomadaire, une décision jugée « illégale » par le bureau politique du PST.

Les autres partis d'opposition, qui avaient évité de soutenir le PST dans sa campagne contre le roman (certains comme le Rassemblement progressiste unioniste (marxisant) dénonçant une menace contre la liberté de pensée), ont unanimement condamné la suspension du parti et de son journal. Une mesure qualifiée « d'attentat contre la légalité et la démocratie ».

LE CONSEIL D'ÉTAT SAISI

La direction du PST a décidé de porter l'affaire devant le Conseil d'Etat, mais il est à craindre que celui-ci ne mette de longs mois avant de trancher, privant ainsi les candidats islamistes aux prochaines élections du soutien logistique et médiatique du PST.

L'affaire est encore plus pressante pour les élections à l'ordre des avocats prévues pour le 1^{er} juillet. En 1995, les Frères musulmans détenaient 16 des 24 sièges de l'ordre, qui rassemble plus de deux cent mille adhérents. Mais, fin 1995, le gouvernement avait fait voter une loi qui lui avait permis de mettre les principaux syndicats dominés par les islamistes sous tutelle. Une centaine de membres de la confrérie

Bekaa, à l'est du Liban. Autre problème, et de taille : l'inexistence de réseaux d'épout et d'usines d'incinération des déchets. Plus dramatique encore pour la région, dont la population originelle est évaluée à quelque 320 000 personnes – dont les deux tiers ont émigré vers le nord ou à l'étranger au fil des années d'occupation –, il n'y a pas un seul hôpital ou presque, selon M. Kabalan, à peine une petite unité à Marjayoun. Deux autres structures étaient déjà en voie de construction, et une quatrième doit être équipée.

L'état des routes est déplorable. Vieilles d'une cinquantaine d'années, elles sont de surcroît endommagées en de très nombreux endroits par des bombardements ou des dynamitages. Les autorités semblent voir grand : M. Kabalan parle d'une autoroute qui relierait Naqoura, située à la pointe sud du littoral, à Chtaura, à l'est du Liban. Mais, pour l'heure, il n'est question que de réparer ce qui existe déjà.

La remise en état et l'équipement des établissements scolaires, la création d'emplois pour une population dont les autorités prévoient un retour massif (tant sont difficiles pour elle les conditions de vie dans les banlieues des villes), la réhabilitation de l'agriculture, enfin, portent le coût de la relance, à moyen terme seulement, à quelque 650 à 700 millions de dollars selon M. Kabalan. Cette évaluation et tous les autres chiffres devront être précisés après que les équipes de travail auront achevé de dresser un état des lieux détaillé et complet.

Dans un rapport au Conseil de sécurité, le 22 avril, le secrétaire d'Etat des Nations unies, Kofi Annan, indiquait que l'ONU apportera son « plein appui au plan de reconstruction élaboré par le gouvernement libanais et le Programme de l'ONU pour le développement (PNUD). Les Nations unies inviteront les pays donateurs à aider le gouvernement libanais en lui fournissant l'assistance financière et technique nécessaire », ajoutait M. Annan.

Compte tenu des faiblesses de l'économie libanaise, le président libanais, Emile Lahoud, a souhaité dans un entretien à la chaîne américaine CNN, il y a quelques jours, une réunion, le plus rapidement possible à Paris, des pays donateurs, « à l'instar de ce qui a été organisé pour les Palestiniens », a-t-il dit.

Mouna Naim

Salon Israël
Mode d'Emploi

4 & 5 juin 2000
dès 11 h
Espace Champerret
Paris 17^e

www.hitech-alijah.com

Alexandre Buccianti

Les pays occidentaux s'interrogent sur d'éventuelles sanctions à l'égard du Pérou

Lima lance une offensive diplomatique après la réélection contestée du président Fujimori

Une vaste phase diplomatique succède aux manifestations qui, dans tout le Pérou, ont rassemblé des milliers de personnes protestant contre

la réélection à la présidence – pour un troisième mandat consécutif – d'Alberto Fujimori, dimanche 28 mai, avec 51 % des suffrages valides.

Les Etats-Unis et l'Europe s'interrogent sur d'éventuelles mesures à prendre à l'encontre du gouvernement péruvien.

LIMA

de nos envoyés spéciaux

C'est sur le terrain diplomatique que le gouvernement péruvien a construit son offensive, dans la perspective de la réunion de l'Organisation des Etats américains (OEA) qui devait se tenir, mercredi 31 mai, à Washington. Les délégués des pays membres doivent examiner le rapport de l'envoyé spécial de la mission de l'observation de l'organisation, Eduardo Stein, qui, à trois jours du scrutin, a retiré ses observateurs pour ne pas cautionner un processus dont les conditions ne permettaient pas, selon lui, l'exercice d'un scrutin régulier et transparent.

Et il semble, en dépit de la pression des Etats-Unis, que les pays d'Amérique latine manifesteront leur volonté de respecter un principe de non-ingérence dans les affaires internes d'un pays membre. Même si beaucoup se montrent préoccupés, ils attendent, comme les pays du marché régional du Mercosur, la réunion de l'OEA pour se prononcer. Le Brésil, en particulier, fait preuve d'une prudence totale depuis le début de cette affaire.

Cette ligne de la non-ingérence a été exprimée avec la plus grande force par la responsable de la diplomatie mexicaine, Rosario Green, en visite au Salvador.

La question du second tour de l'élection présidentielle est de la « compétence exclusive des Péruviens » a déclaré en substance M^{me} Green. Le Mexique ne souhaite pas intervenir dans ce qui est « l'exercice souverain d'un pays ami », a-t-elle ajouté. M^{me} Green a indiqué que Mexico se serait prononcé si « l'ordre constitutionnel avait été rompu » à l'occasion de ces élections.

« DIFFÉRENTES OPTIONS »

Le Mexique reprend en cela l'argumentation du gouvernement péruvien, qui ne voit aucune application de la résolution 1080 de l'OEA, adoptée en juin 1991, et qui fait de la défense de la démocratie une obligation qui s'impose aux pays membres. Lima assure que son pays ne peut pas être sanctionné dans la mesure où les élections se sont déroulées dans le cadre des lois et de la Constitution péruviennes.

Les Etats-Unis eux-mêmes sont revenus en arrière, mardi, en évoquant plus la nullité du résultat de dimanche, comme l'avait fait un responsable du département d'Etat. « Nous avons été profondément préoccupés par la façon dont cette élection a été conduite », a simplement déclaré, à Lisbonne, le porte-parole du département d'Etat, Richard Boucher, en précisant que Washing-

ton allait coordonner les prochaines « mesures » à prendre avec les pays de la région pour répondre à l'élection controversée de M. Fujimori. « Actuellement, nous n'envisageons pas de prendre des mesures unilatérales, mais nous n'avons pris aucune décision et nous examinerons différentes options », a-t-il ajouté.

Dans ce contexte, le ministre péruvien des affaires étrangères, Fernando de Trazegnies, a assuré mardi, lors d'une conférence de presse, que les pays voisins étaient favorables au principe d'une non-intervention dans les affaires internes de son pays. Il a assuré que ses homologues de la région lui avaient réitéré cette assurance. Le ministre a ajouté qu'il exposerait lui-même, devant le conseil permanent de l'Organisation des Etats américains (OEA), les conditions dans lesquelles s'est déroulé le second tour du scrutin de l'élection présidentielle remportée par le président sortant Alberto Fujimori.

« PAS DE DÉCISION »

L'enjeu de la réunion de mercredi, où Eduardo Stein doit présenter son rapport, est de décider l'inscription éventuelle de la question péruvienne à l'ordre du jour de l'assemblée générale prévue dimanche 4 juin au Canada.

Parallèlement à la réaction des

pays du continent, l'Union européenne n'a pas encore arrêté sa position sur la réélection controversée de M. Fujimori, comme l'a indiqué, mardi, le ministre portugais des affaires étrangères, Jaime Gama, dont le pays assure la présidence de l'Union. Sur les conséquences politiques de cette situation et l'examen d'éventuelles sanctions économiques, « la question est à l'examen, il n'y a pas de décision », a déclaré M. Gama, lors d'un point de presse en marge de la visite de Bill Clinton au Portugal.

Cela étant, les ambassadeurs des pays européens se sont réunis à Lima et ont préparé un projet de communiqué dont la tonalité générale est aussi vague que modérée. Dans ce texte, l'UE demanderait aux autorités péruviennes de rechercher « un consensus pour restaurer la démocratie dans le pays », faute de quoi les membres de l'UE « réexamineraient leurs relations économiques et politiques avec le Pérou ». Le communiqué ajouterait que les élections n'ont pas été équitables et ne peuvent pas être considérées comme le reflet de la volonté des Péruviens et que leur légitimité doit être « sérieusement mise en question. »

Alain Abellard
et Nicole Bonnet

Corée du Nord : Kim Jong-il aurait été reçu en secret à Pékin

PÉKIN. Le « numéro un » de la Corée du Nord, Kim Jong-il, vient vraisemblablement d'effectuer une visite secrète à Pékin, selon des informations en provenance de la Corée du Sud que le gouvernement chinois s'est refusé à démentir. Selon le quotidien de Séoul *JoongAng Ilbo*, qui cite des sources diplomatiques dans la capitale chinoise, Kim Jong-il est arrivé lundi 29 mai, en train, à Pékin, où il a eu un entretien, mardi, avec le président chinois Jiang Zemin. Interrogées, les autorités chinoises tardaient mercredi à fournir une réponse sur l'éventuelle venue du chef de la Corée du Nord, se bornant à rappeler que les deux pays entretiennent des rapports « de haut niveau ». L'AFP a cependant trouvé trace du passage d'un train spécial Pékin-Pyongyang auprès d'une responsable de la gare de Shenyang, ville chinoise située sur la ligne. On sait que le « Cher leader » nord-coréen, à l'instar de son père, le défunt Kim Il-sung, ne voyage pas en avion. Cette visite secrète à Pékin précède de deux semaines la première rencontre des chefs d'Etat des deux parties de la péninsule qui doit se tenir du 12 au 14 juin à Pyongyang.

Retour à un gouvernement racial aux îles Fidji

SUVA. Le nouvel homme fort fidjien, le contre-amiral Frank Bainimarama, a nommé, mercredi 31 mai, un nouveau premier ministre, Ratu Epeli Nailatikau, un civil, gendre de l'ancien chef d'Etat, Ratu Sir Kamiseva Mara, qui passe pour avoir quitté le pouvoir dans le coup d'Etat en cours depuis le 19 mai. Le nouveau chef du gouvernement, qu'a récusé l'auteur du putsch, George Speight, est l'époux de Adi Koila Mara, fille du président Mara et ancienne ministre du tourisme, qui fait partie de la trentaine d'otages retenus depuis douze jours dans l'enceinte du Parlement par les putschistes de George Speight. Le contre-amiral Bainimarama, chef de l'armée, a également signé un décret remettant en vigueur la Constitution de 1990, en remplacement de celle de 1998, abrogée, et a exclu que le premier ministre légal, Mahendra Chaudhry, d'ascendance indienne, lui aussi otage des putschistes, puisse retrouver son poste. – (AFP Reuters.)

DÉPÊCHES

■ **TCHÉTCHÉNIE : un haut responsable russe a été tué**, mardi 30 mai, dans l'explosion d'une mine télécommandée au passage de sa voiture près de Grozny, rapportent mercredi les agences de presse russes qui attribuent l'attentat aux rebelles tchétchènes. – (AFP)

■ **400 à 800 rebelles étaient encerclés**, mardi 30 mai, par les forces russes dans les districts de Nojaï-Iourt et Vedeno (Est) dans le cadre d'une importante opération lancée lundi soir par les forces fédérales après une nouvelle attaque meurtrière des indépendantistes, ont affirmé les militaires russes. – (AFP)

■ **RUSSIE/SUISSE : Behgjet Pacolli, patron de la société Mabetex, a été inculpé** pour blanchiment d'argent et participation à une organisation criminelle par un juge genevois, a indiqué, mardi 30 mai, l'avocat de M. Pacolli, Pierre de Preux. Le juge lui reproche d'avoir versé 4 millions de dollars de pots-de-vin à des dirigeants russes en contrepartie de contrats publics en Russie. – (AFP)

■ **L'Eglise orthodoxe de Russie a réagi fraîchement** aux informations selon lesquelles Vladimir Poutine profiterait de sa visite au Vatican, le 6 juin, pour inviter le pape à se rendre à Moscou. « Le patriarche n'a pas envoyé d'invitation au pape et ne s'occupera donc pas de l'organisation de cette visite », a déclaré le service de presse du patriarche de Moscou. Le pape n'accepte jamais d'invitation dans un pays sans l'accord de toutes les autorités, notamment religieuses. – (AFP)

■ **INDONÉSIE : le groupe français Thomson-CSF**, associé au constructeur aéronautique indonésien IPTN, fournira trois avions CN 235 de patrouille maritime à l'armée de l'air indonésienne. Ces appareils à grande autonomie de vol seront chargés du contrôle des zones économiques exclusives en mer et de la surveillance de l'espace maritime.

■ **MAROC : la Cour suprême va examiner** le cas du capitaine d'aviation Mustapha Adib, trente et un ans, condamné le 17 février à cinq ans de prison par un tribunal militaire de Rabat pour avoir, dans les colonnes du *Monde*, fait état de faits de corruption au sein de la hiérarchie militaire, a annoncé, mardi 30 mai, l'agence officielle MAP. – (Reuters.)

■ **SIERRA LEONE : le chef rebelle Foday Sankoh restera en Sierra Leone** sous la « protection » des autorités de Freetown, a annoncé, mardi 30 mai, le secrétaire exécutif de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cedeao), Lansana Kouyaté. M. Kouyaté a présenté des excuses pour avoir annoncé, dans la nuit de dimanche à lundi, que les chefs d'Etat de la Cedeao avaient décidé de « sécuriser » Foday Sankoh, « probablement hors de la Sierra Leone ». – (AFP)

■ **NIGERIA : plus de deux cents personnes étaient jugées**, mardi 30 mai, pour leur participation présumée aux violents affrontements entre chrétiens et musulmans de la semaine dernière, a indiqué la police. Plus de trois cents personnes sont mortes et plus de mille maisons ont été détruites lors des violences interreligieuses à Kaduna (Nord), survenues les 22 et 23 mai. – (AFP)

■ **DÉVELOPPEMENT : le Marocain Omar Kabbaj a été réélu** pour un second mandat à la tête de la Banque africaine de développement (BAD), ont annoncé, mardi 30 mai, les gouverneurs de la banque. – (AFP)

La junte militaire ivoirienne isole Alassane Ouattara

ABIDJAN

de notre correspondante

Alassane Ouattara est désormais l'opposant du général Robert Guéï. Après avoir été pendant des années la bête noire du président déchu, Henri Konan Bédié, il se retrouve à la tête de la seule formation politique d'importance qui n'est pas membre du nouveau gouvernement de la junte. Formé le 18 mai, ce deuxième gouvernement de transition a exclu de ses rangs tous les ministres du Rassemblement des républicains (RDR), son parti, sauf un. Suprême humiliation, la junte a en effet conservé à son poste de ministre de la culture la secrétaire générale du RDR, numéro deux du parti, Henriette Diabaté. Le RDR n'avait pas d'autre choix que de refuser qu'elle participe à ce cabinet.

En revanche, la formation de l'ancien président Bédié, le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI, ancien parti unique, qui était au pouvoir depuis 1960), a fait son entrée dans ce gouvernement, au sein duquel ont été maintenus tous les ministres du Front populaire ivoirien (FPI, socialiste) de Laurent Gbagbo. Humiliation de plus, alors que le RDR se présente toujours comme le parti de la bonne gouvernance, le ministre RDR des finances, N'Golo Coulibaly, a été remplacé par celui du budget, le socialiste Mamadou Koulibaly.

Après cinq mois de régime militaire, cette relégation du clan Ouattara dans l'opposition est un coup de théâtre. Le 24 décembre 1999, tout semblait lui sourire : alors qu'il était en exil en France, menacé d'aller rejoindre en prison, dès son retour en Côte d'Ivoire, les principaux dirigeants de son parti, et que les procès contre lui s'enchaînaient, les putschistes avaient ouvert les

portes de la prison civile d'Abidjan où étaient incarcérés les dirigeants du RDR. Quelques jours plus tard, M. Ouattara revenait au pays, et les procédures judiciaires contre lui étaient abandonnées. De plus, deux de ses proches, les généraux Lasana Palenfo et Abdoulaye Coulibaly, faisaient partie des neuf membres du Comité national de salut public (CNSP, junte).

UNE INÉGALE ÉPREUVE DE FORCE

Le 4 janvier, le RDR faisait une entrée en force dans le premier gouvernement de transition, au point de faire sortir de ses gonds le socialiste – opposant de toujours – Laurent Gbagbo, qui dénonçait un « coup d'Etat RDR ». Mais Alassane Ouattara n'a pas résisté à la virulence de ce que les Ivoiriens ont surnommé le « TSO » : le front « Tout sauf Ouattara », regroupant pour l'occasion les frères ennemis, FPI et PDCL, agitant d'une même main l'épouvantail de l'étranger. Le concept d'« ivoirité », propagé par M. Bédié pour se débarrasser de M. Ouattara, accusé d'être burkinabé et donc de ne pouvoir briguer la magistrature suprême, a laissé des traces profondes et a été repris sans complexe par les partisans du « TSO ».

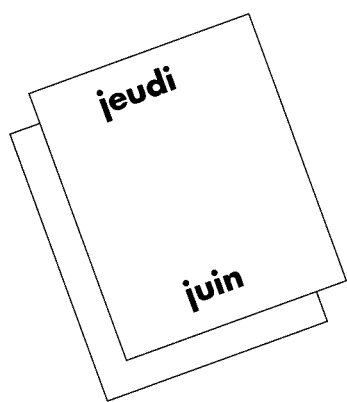
Le contexte était propice au développement d'une idéologie nationaliste, inconnue jusque-là en Côte d'Ivoire. Dans un pays frappé par une grave crise économique, due aux prix exceptionnellement bas du café et du cacao mais aussi à une gestion désastreuse de l'équipe Bédié, la présence de plus de 35 % d'étrangers est vécue de plus en plus par une majorité d'Ivoiriens comme un problème majeur. M. Ouattara en a fait directement les frais. Las de tenter de prouver qu'il était de nationalité burkinabé, le ré-

gime Bédié s'y étant employé en vain, le « TSO » a trouvé une parade en inscrivant dans le projet de Constitution que le candidat à la présidence « ne doit pas s'être prévalu d'une autre nationalité ». Or, font valoir ses détracteurs, M. Ouattara a, entre autres, servi à la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) au nom de la Haute-Volta (devenue Burkina Faso).

Le RDR a combattu ce texte, mais, il y a une semaine, le général Guéï a mis un terme à la polémique en retenant cet article sous l'argument qu'il était défendu par une majorité. Vendredi, c'est un Alassane Ouattara bien isolé qui critiquait une nouvelle fois « ce bout de phrase », le jugeant sujet à « interprétations » et gardant un maigre espoir qu'il pourrait être changé.

Menacé fermement par le général Guéï contre toute tentative d'user de la violence, le RDR a même été accusé par le chef de la junte d'avoir essayé d'attenter à la sûreté de l'Etat. « Nous avons réuni des preuves », a assuré le général Guéï. « Qu'on nous les montre ! », a répondu Alassane Ouattara, engagé dans une inégale épreuve de force. Le patron du RDR ne semble même plus pouvoir compter sur ses deux généraux membres de la junte, reconduits dans le gouvernement et qui ont réaffirmé leur fidélité au général Guéï. De plus, l'entrée de huit des neuf membres de la junte dans le gouvernement, contre quatre auparavant, a conforté ceux qui pensent que le général Guéï envisage de plus en plus de présenter sa propre candidature à l'élection présidentielle de septembre et qu'il a ainsi mis en place « un gouvernement de campagne ».

Fabienne Pompey



Les Grands Magasins de Paris et de la région parisienne seront

B.H.V. RIVOLI, FLANDRE, TOUS CENTRES COMMERCIAUX ET BANLIEUE **LE BON MARCHÉ RIVE GAUCHE** **C & A RIVOLI**, MONTPARNASSE, HAUSSMANN, LA DÉFENSE **GALERIES LAFAYETTE** HAUSSMANN, MONTPARNASSE, ÉVRY 2 **MARKS & SPENCER** HAUSSMANN, RIVOLI, LA DÉFENSE ET BANLIEUE **PRINTEMPS** HAUSSMANN, ITALIE, NATION, PARLY ET VÉLIZY **SAMARITAINE RIVOLI**

EMPLOI Le chômage repasse sous les 10 % de la population active, niveau au-dessus duquel il s'était installé en 1991. Martine Aubry attribue ce résultat à l'action du

gouvernement. Elle souligne que, « au cours des six derniers mois, les emplois créés l'ont été à un rythme deux fois plus élevé qu'en 1998, avec pourtant une croissance iden-

tique ». ● DEUX ÉTUDES menées par des experts du Conseil d'analyse économique concluent à l'absence d'effet des données « institutionnelles » sur le niveau du chômage.

Les mêmes experts jugent en outre le temps partiel plus bénéfique que la réduction de la durée légale de travail. ● LA BAISSÉ du nombre de chômeurs en avril, rendue publique

mercredi 31 mai, a été de 76 900, ce qui porte à 53 000 la moyenne mensuelle de baisse du chômage depuis le début de l'année. (Lire notre éditorial page 16.)

Martine Aubry : « Nous avons hissé la France en tête des pays européens »

Le jour où ses services annoncent que le taux de chômage repasse sous la barre des 10 %, la ministre en revendique le mérite pour le gouvernement de même qu'aux entreprises. Elle met en garde les partenaires sociaux contre une réforme de l'Unedic qui se ferait au détriment des chômeurs

« Le chômage est passé sous la barre des 10 %. Lionel Jospin a récemment évoqué un pacte pour le plein emploi. De quoi s'agit-il ?

— Dès son arrivée, Lionel Jospin a fait de l'emploi sa priorité numéro un. Tous les moyens annoncés ont été mis en œuvre. Jamais le chômage n'a autant baissé dans notre pays. Nous avons ramené la confiance et hissé la France en tête des pays européens pour la croissance. Ce résultat doit beaucoup à nos entreprises, qui se battent pour gagner des parts de marché et créer des emplois. Il repose aussi largement sur les effets de la réduction du temps de travail, des emplois-jeunes et de la lutte contre les exclusions. Au cours des six derniers mois, les emplois créés l'ont été à un rythme deux fois plus élevé qu'en 1998, avec pourtant une croissance identique. Il nous faut poursuivre toutes ces actions, favoriser le développement local, regarder secteur par secteur comment aider à la création d'emplois : dans le bâtiment, où il faut former davantage de jeunes, dans les hôtels, cafés, restaurants, où il faut réfléchir à une baisse de TVA...

— Les négociations sur l'avenir de l'assurance-chômage, l'Unedic, se mènent sans vous. Si les partenaires sociaux parviennent à un accord, allez-vous l'agréer tel quel ?

— Ce premier thème sera, je crois, un bon test pour la « refondation sociale ». Nous y sommes extrêmement attentifs. Si l'accord va

dans l'intérêt des chômeurs, je n'ai aucune raison de m'y opposer. S'il s'agit, dans une période de reprise, d'aider les chômeurs, notamment les plus en difficulté, à s'insérer et à se former, je ne peux que m'en féliciter. Ce serait une utilisation plus efficace et active des dépenses de l'assurance-chômage, comme je l'ai toujours proposé. Le service public de l'emploi, dont c'est le rôle, pourrait alors être encore plus mobilisé.



MARTINE AUBRY

» En revanche, s'il s'agit de mettre en place un office privé de placement pour les chômeurs « en forme », qui seraient les seuls à bénéficier des offres d'emploi, je ne peux évidemment pas être d'accord. S'il s'agit également de proposer n'importe quel contrat en exerçant une pression très forte sur les chômeurs, tout en laissant les plus fragiles à l'ANPE, qui deviendrait alors un office social, c'est hors de question. Cela aboutirait à soustraire l'ANPE et ses béné-

ciaires du marché du travail en les enfermant dans une logique d'assistance et d'emploi aidé.

— Est-ce à dire que, pour vous, le rôle de l'ANPE doit rester central ?

— Bien sûr ! On peut lui donner un grand coup de chapeau. Depuis janvier 1999, l'ANPE a reçu, dans le cadre du programme « nouveaux départs », 1,2 million de chômeurs de longue durée, dont 55 % d'entre eux, au bout de quatre mois, ont trouvé soit un emploi, soit une formation qualifiante. Aujourd'hui, le service public de l'emploi fonctionne bien. Nous devons continuer à traiter les effets de vingt-cinq ans de crise mais nous ne pouvons le faire qu'en consolidant le rôle central de l'ANPE. L'Etat, plus que jamais, dans une reprise de croissance, est garant de l'égalité des chances dans le retour à l'emploi.

— Valideriez-vous un accord qui ne prévoirait pas une amélioration de l'indemnisation ?

— J'espère qu'on profitera des excédents de l'Unedic pour améliorer la situation de ceux qui ont des emplois précaires. Je rappelle que 42 % des chômeurs sont aujourd'hui indemnisés, contre 52 % il y a dix ans. Il faut avancer dans ce domaine.

— Le Medef propose des nouveaux contrats de cinq ans en arguant que c'est vous qui les avez inventés avec les emplois-jeunes...

— La plupart des emplois-jeunes

recrutés dans les associations sont à durée indéterminée. Dans les collectivités locales, nous avons limité la durée des contrats aux cinq ans de l'aide de l'Etat, car nous souhaitons que des solutions soient trouvées pour leur pérennisation. Il n'y a en revanche aucune logique économique à l'existence de tels contrats dans les entreprises.

— Faut-il toucher au principe de représentativité dont bénéficient les cinq centrales syndicales historiques ?

— J'ai toujours pensé que notre pluralisme syndical est une richesse, car il permet l'expression de sensibilités différentes. Je n'ai jamais pensé que ce pluralisme affaiblissait le syndicalisme, au contraire. Quant à la question de la représentativité, certaines centrales syndicales ont décidé d'ouvrir le débat. C'est à elles de faire des propositions.

— N'avez-vous aucune réserve sur le projet d'épargne salariale ?

— Ce projet de loi est un très beau projet, il ne faut pas y aller de reculons. De quoi s'agit-il ? Donner à tous les Français, quels que soient leurs moyens, la possibilité d'épargner à long terme en bénéficiant d'avantages jusqu'ici réservés aux plus favorisés. Ces fonds, ouverts à tous et gérés collectivement, permettront aux salariés, selon leur choix, de bénéficier à la sortie d'un capital ou d'une rente. Les entreprises françaises en bénéficieront et j'espère qu'une partie

de cette épargne financera le développement local. Mais cela ne doit pas conduire à dispenser ces fonds des cotisations sociales, comme c'était le cas dans la loi Thomas.

— La réforme des retraites verra-t-elle le jour avant 2002 ?

— Ce gouvernement n'a jamais enterré un dossier. Sur les retraites, la pédagogie était nécessaire. Nous avons par ailleurs doté le fonds de réserve, qui aura au moins 1 000 milliards de francs en 2020.

« L'Etat, plus que jamais, est garant de l'égalité des chances dans le retour à l'emploi »

J'ai confiance dans l'aboutissement de ce processus. Il faut en outre être attentif à la situation des personnes âgées et à leurs revenus, et tout particulièrement à la prise en charge de la dépendance.

— A quel moment quitterez-vous le gouvernement pour la campagne municipale à Lille ?

— J'annoncerai mon départ le moment venu. Il est vrai que je passe de plus en plus de temps à Lille, mais je tiens à achever la préparation de quatre textes très im-

portants pour les Français : la prestation autonomie pour les personnes âgées, la modernisation du système de santé et le droit des malades, la réforme de la loi sur la bioéthique et celle de la loi sur les institutions médico-sociales.

— Comment voyez-vous votre rôle, ensuite, au sein du PS ?

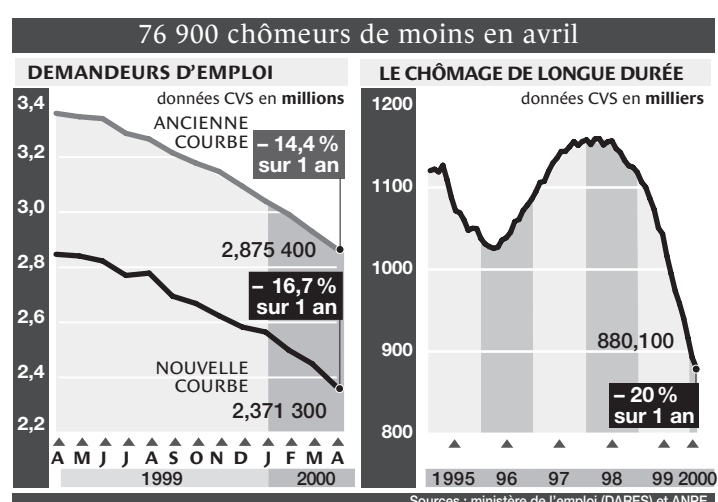
— Mon premier souhait est d'être élue maire de Lille. C'est le plus beau des mandats. Je souhaite m'y consacrer complètement. C'est ma façon de faire de la politique. Bien sûr, je souhaite prendre toute ma place dans la réflexion du Parti socialiste et de la gauche. Nous devons poursuivre notre action parce qu'il reste encore beaucoup à faire et qu'il faut continuer à réformer notre pays. Nous devons répondre aux nouvelles aspirations de nos concitoyens et construire de nouveaux droits - droit des malades, droit des consommateurs... - et de nouvelles sécurités - sécurité alimentaire, sécurité environnementale... - Il faut également réfléchir à une articulation entre la nécessaire identité locale et la construction d'une Europe forte. Il faut enfin dire aux Français que notre société sera moins dure et plus forte s'ils ont un autre regard sur les autres, sur ceux qui sont différents, en un mot si nous sommes plus fraternels. »

Propos recueillis par Isabelle Mandraud, Caroline Monnot et Michel Noblecourt

L'accélération de l'embellie sur le front du chômage laisse subsister des poches de résistance

ENCORE un symbole. Au mois d'avril 2000, le taux du chômage rapporté à la population active est passé en dessous de la barre des 10 %, pour atteindre, selon les normes du Bureau international du travail, 9,8 %. Ce pourcentage à un chiffre était attendu avec impatience par le gouvernement, qui fête ses trois années de pouvoir. Le seuil de 10 % avait été franchi pour la première fois en 1984, avant d'être durablement dépassé à partir de 1991 ; Martine Aubry était alors, déjà, ministre du travail.

Dix ans après, la courbe s'est inversée, au point de susciter des commentaires sur la perspective d'un retour au plein-emploi. Pour l'heure, selon les dernières statistiques publiées, mercredi 31 mai, par le ministère de M^{me} Aubry, 76 900 chômeurs de moins ont été enregistrés en avril par rapport à mars, ce qui porte leur nombre total à 2 371 300, soit une baisse de 16,7 % en un an (3,1 % en un mois). Ces chiffres sont susceptibles d'être en partie révisés le mois prochain pour tenir compte des



phénomènes saisonniers, mais la tendance est là : depuis le début de l'année, 53 000 demandeurs d'emploi quittent, en moyenne, tous les mois, le chemin de l'ANPE. Si l'on prend en compte les demandeurs d'emploi qui ont pu exercer une activité réduite dans le mois, le nombre global de chômeurs at-

teint 2 875 400, en baisse de 14,4 % sur un an (1,8 % sur un mois). Depuis juin 1997, rappelle le ministère, le chômage a diminué de 766 000, tandis que plus d'un million d'emplois ont été créés.

Ces bonnes nouvelles font l'objet d'une querelle de paternité. Dès lundi soir, le patronat avait pris à

son compte l'annonce du passage sous la barre des 10 %, en s'en attribuant le mérite. Dans un communiqué commun, le Medef, la CGPME (petites et moyennes entreprises) et l'UPA (les artisans professionnels) ont salué cette « remarquable performance », qui « résulte du dynamisme de l'ensemble des entreprises françaises et de leurs salariés ». Cette nouvelle baisse du chômage intervient, selon eux, « dans une conjoncture européenne et internationale porteuse de l'euro, à la fois, aux effets positifs de l'euro et à l'évolution du taux de change euro-dollar ». Autrement dit, le gouvernement n'y est pas pour grand-chose.

Ce n'est évidemment pas l'avis de M^{me} Aubry. Tout en reconnaissant le rôle joué par les entreprises (lire ci-dessus), la ministre estime que l'impact des 35 heures, des emplois-jeunes et de la loi de lutte contre les exclusions est important. Sinon, souligne-t-elle, comment expliquer l'accélération enregistrée ces derniers mois, alors que la croissance est restée au même

niveau ? La ministre s'appuie également sur un autre constat : le recul du chômage est plus rapide en France (1,2 % en six mois) qu'en Allemagne (0,8 %), aux Pays-Bas (0,3 %), en Italie et au Royaume-Uni (0,1 %) et même qu'aux Etats-Unis (0,2 %), bien que la plupart de ces pays connaissent des taux, à la base, moins élevés. Mercredi, le PS est également monté au créneau pour défendre son bilan.

UN TRAITEMENT PLUS ADAPTÉ

Toutes les catégories de demandeurs d'emploi profitent de l'amélioration du marché du travail, les jeunes comme les chômeurs de longue durée ; les ouvriers qualifiés, dont le nombre d'inscrits à l'ANPE a fondu de près de 30 % en un an, comme les cadres (9 %). Il reste que les inégalités grimpent en flèche. Ainsi, entre les régions, la baisse n'est pas la même partout. Elle est plus importante en France-Comté, en Alsace ou dans les Pays de la Loire qu'en Languedoc-Roussillon ou en Midi-Pyrénées. Dans le Limousin, les offres

d'emploi ont même régressé de 16,8 % en un an ! Les précaires, les chômeurs de très longue durée ou les titulaires de minima sociaux comme le RMI n'ont, eux, pas encore bénéficié de la reprise. D'un traitement de masse du chômage, il faudra donc passer à un traitement plus adapté aux difficultés persistantes d'une partie de la population. A quelques mois de sa sortie programmée du gouvernement, M^{me} Aubry, qui soigne son bilan, ne peut l'ignorer. D'où son hommage appuyé au service public de l'emploi, au moment où il se trouve, qui plus est, mis en cause par le patronat.

Mercredi, en effet, les partenaires sociaux doivent se retrouver pour une réunion, peut-être décisive, sur la réforme de l'assurance-chômage. Dans l'esprit du Medef, à l'origine de ce chantier de la « refondation sociale », l'Unedic, organisme paritaire, doit devenir le grand ordonnateur de la politique de l'emploi.

I. M.

L'influence limitée des politiques de l'emploi en Europe, selon deux rapports du CAE

A SON ARRIVÉE à Matignon, Lionel Jospin avait créé le Conseil d'analyse économique (CAE) afin d'alimenter sa réflexion sur les grands sujets économiques et sociaux. Alors que le premier ministre parle du plein emploi comme d'une perspective de nouveau possible, deux rapports publiés, mercredi 31 mai, par le CAE minimisent fortement les effets des politiques de l'emploi, quelles qu'elles soient, sur le chômage. Ils prennent en tout cas le contrepied d'un discours très à la mode ces dernières années selon lequel les structures du marché du travail - réglementation, négociations salariales, salaire minimum, qualifications -, qu'ils appellent les « institutions », seraient déterminantes pour le niveau du chômage.

« Les variables institutionnelles, lorsqu'elles sont considérées isolément, n'apparaissent pas jouer un rôle déterminant sur l'évolution du chômage », écrit Jean-Paul Fitoussi, président de l'Observatoire français des conjonctures écono-

miques (OFCE), et Olivier Passet, chargé d'études à l'OFCE, coauteurs de l'un des deux rapports. « L'inventaire des indicateurs susceptibles de caractériser les modes de fonctionnement des marchés du travail est d'abord utile par les résultats négatifs qu'il apporte », estime de son côté Jacques Freyssinet, directeur de l'Institut de recherche économique et sociale (IRES), auteur du second rapport.

MM. Fitoussi et Passet, qui prennent en tout cas le contrepied d'un discours très à la mode ces dernières années selon lequel les structures du marché du travail - réglementation, négociations salariales, salaire minimum, qualifications -, qu'ils appellent les « institutions », seraient déterminantes pour le niveau du chômage. Ils prennent en tout cas le contrepied d'un discours très à la mode ces dernières années selon lequel les structures du marché du travail - réglementation, négociations salariales, salaire minimum, qualifications -, qu'ils appellent les « institutions », seraient déterminantes pour le niveau du chômage.

même si elles « peuvent jouer un rôle dans la propagation d'un choc exogène ».

M. Freyssinet, qui se penche plus précisément sur les cinq pays européens ayant réduit le plus leur taux de chômage entre 1990 et 1998 - Danemark, Irlande, Norvège, Pays-Bas et Royaume-Uni -, parvient aux mêmes conclusions. « Contrairement aux enseignements d'une doctrine qui était devenue hégémonique au début de la présente décennie, rien ne permet d'associer, au sein de l'Europe occidentale, des niveaux élevés de flexibilité des marchés du travail à des performances élevées en matière de création d'emplois ou de recul du chômage », écrit-il.

COMMENTAIRES CRITIQUES

Pour expliquer la baisse du chômage dans les pays qu'ils étudient, MM. Fitoussi et Passet invoquent la politique macroéconomique : un « policy mix » plus expansionniste et, notamment, des conditions monétaires plus souples au-

raient fait la différence. Ce qu'ils appellent le « partage social du travail », sous la forme du travail à temps partiel, leur semble avoir nettement favorisé la baisse du chômage (lire ci-contre). M. Freyssinet ne conteste pas cette analyse, mais il considère que le Royaume-Uni doit la baisse de son chômage à la croissance de la po-

pulation inactive, liée à une contraction de la population en âge de travailler et à une baisse des taux d'activité. Pour les quatre autres pays qu'il scrute, il attribue l'essentiel de la baisse du chômage à une croissance moyenne plus forte que dans le reste de l'Europe, tirée par les exportations.

Les deux études font l'objet,

L'efficacité de la baisse du temps de travail mise en doute

Pour expliquer les différences d'évolution du chômage d'un pays à l'autre, Jean-Paul Fitoussi et Olivier Passet, de l'OFCE, passent en revue leurs politiques de l'emploi. Évoquant la réduction de la durée légale du travail, ils écrivent : « L'idée qu'un rationnement de la main-d'œuvre ou de la durée du travail serait susceptible de réduire le chômage et d'expliquer la position favorable de certains pays se heurte à un premier constat fort. Les taux de chômage faibles sont le plus souvent associés à des taux d'activité et d'emploi supérieurs à la moyenne, même lorsque ces derniers sont considérés en équivalent temps plein. »

MM. Fitoussi et Passet concluent à des « bilans mitigés des politiques de baisse uniforme de la durée du travail », mais soulignent, en revanche, les effets positifs du développement du temps partiel. « La part du temps partiel est le seul indicateur de partage [du travail] qui ressort de façon significative pour expliquer les différences de chômage sur la décennie 90 », indiquent-ils.

comme toujours au CAE, de commentaires critiques. Edmond Malinvaud, professeur honoraire au Collège de France, estime que MM. Fitoussi, Passet et Freyssinet minimisent les effets potentiels de réforme des institutions sur le chômage. « A lire leurs conclusions, on est porté à dire que Fitoussi et Passet attribuent au partage social du travail une meilleure efficacité contre le chômage qu'à la réforme des institutions (...). Les preuves sont faibles », écrit-il. Quant à Fiorella Padoa-Schioppa, présidente de l'Istituto di studi e analisi economica de Rome, elle écrit : « Mes principales critiques à ces rapports est que leur évaluation des effets des variables [structurelles] manque de profondeur en ce qui concerne la réglementation de la protection de l'emploi. » L'accord se fait, néanmoins, pour juger que les success stories de certains pays en matière de chômage ne sont pas reproductibles en France, ni ailleurs.

Virginie Malingre

La loi sur la présomption d'innocence est définitivement adoptée

Plus conséquents que leurs collègues députés de droite, les sénateurs de l'opposition ont approuvé le texte. La création d'un appel pour les verdicts des cours d'assises constitue un des points essentiels de la loi votée mardi 30 mai.

Après avoir approuvé, en commission mixte paritaire Assemblée-Sénat, le projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes, les sénateurs ont confirmé leur vote en séance publique,

mardi 30 mai, en l'adoptant à l'unanimité (moins deux abstentions). La création d'un appel pour les verdicts des cours d'assises constitue, selon la ministre de la justice, un point essentiel du texte qui, d'une façon générale,

rapproche le droit français des normes européennes. Le texte tend aussi à limiter les détentions provisoires et à favoriser les libérations conditionnelles. La garde des sceaux y voit une étape importante de l'histoire de la procédure

pénale. Deux dispositions de la loi restreignant la publication de photos dans la presse ont fait réagir Alain Genestar, directeur général de *Paris-Match*, qui y voit une restriction de la liberté de la presse et se dit prêt à enfreindre la loi.

LES SÉNATEURS de droite ont été plus conséquents que leurs collègues députés (*Le Monde* du 26 mai) : après avoir approuvé, en commission mixte paritaire, le projet de loi renforçant la protection de la présomption d'innocence et les droits des victimes, ils ont confirmé leur vote en séance publique, mardi 30 mai, en l'adoptant à l'unanimité (moins deux abstentions). Ainsi, le projet défendu depuis septembre 1998 par la ministre de la justice et enrichi au cours des navettes parlementaires – notamment au Sénat – est définitivement adopté. Elisabeth Guigou a annoncé la mise en place d'un groupe de suivi de la réforme, composé de magistrats et de fonctionnaires exerçant en juridiction.

La création d'un appel pour les verdicts des cours d'assises consti-

tue, selon la ministre de la justice, un point essentiel du texte qui, d'une façon générale, rapproche le droit français des normes européennes. Et tant pis si Christian Bonnet (Rép. et Ind., Morbihan), ancien ministre de l'intérieur, a dénoncé une réforme marquant « la prééminence de la mansuétude sur les sanctions ». Ou si Robert Badinter (PS, Hauts-de-Seine), ancien garde des sceaux, a regretté qu'en dépit de l'importance de ce texte l'on ne soit pas allé jusqu'à imposer la présence de l'avocat durant toute la garde à vue.

● **Garde à vue, instruction, mises en examen, détention provisoire et « juge des libertés ».** L'enregistrement vidéo des interrogatoires de garde à vue des mineurs entrera en vigueur un an après la promulgation de la loi. Au

bout d'un an, le gouvernement remettra au Parlement un rapport dressant le bilan de la mesure, qui pourrait être étendue aux majeurs. L'avocat pourra être présent à la première heure de garde à vue, puis à la vingtième et à la trentième heures. Les fouilles intimes ne pourront être effectuées que par un médecin. La durée des instructions devra être limitée : un an pour la correctionnelle, dix-huit mois en matière criminelle. Les personnes accusées par un témoin ou mises en cause pourront bénéficier du statut de témoin assisté et avoir accès à leur dossier. La mise en examen n'interviendra que quand il existe des indices « graves ou concordants ». Elle ne pourra plus être notifiée par lettre recommandée, mais seulement dans le bureau du juge d'instruction.

La détention provisoire (34,8 % des 53 000 détenus) sera décidée par un « juge des libertés et de la détention », et non plus par le juge d'instruction. Elle n'interviendra que si le prévenu risque au moins trois ans de prison pour un délit contre les personnes (cinq ans pour les biens), et sera limitée pour les parents d'enfants de moins de dix ans. Sa durée sera limitée dans le temps et sa prolongation mieux encadrée. Une indemnité est prévue en cas de non-lieu ou de relaxe. D'ici trois ans, tout prévenu devra être en cellule individuelle. Les députés et les sénateurs auront droit de « visiter à tout moment » locaux de garde à vue, prisons ou centres de rétention.

● **Libérations conditionnelles.** Leur nombre a beaucoup baissé en

vingt ans. Désormais, le ministre n'interviendra plus. Les gages de réinsertion sociale (en fait un emploi fixe) demandés aux condamnés seront moins stricts. La procédure est « judiciairisée » et prévoit un débat contradictoire : pour les peines de moins de dix ans, c'est le juge d'application des peines qui statuera ; pour les celles de plus de dix ans, ce sera une commission régionale. Le condamné pourra être entendu avec son avocat et faire appel de la décision. Le bracelet électronique pour les détenus en fin de peine (ou comme substitut à la détention provisoire) sera expérimenté à partir de cet été.

● **Cours d'assises.** La réforme revient sur le dogme de l'infailibilité du jury populaire : le condamné ou le parquet (sauf en cas d'acquiescement) pourra faire appel d'un verdict. Le jury sera alors composé de douze membres (contre neuf en première instance).

● **Délits de presse.** Les peines d'emprisonnement prévues par la loi de 1881, qui n'étaient plus appliquées, sont supprimées. La nouvelle loi interdit « la reproduction des circonstances d'un crime ou d'un délit lorsque cette reproduction porte gravement atteinte à la dignité d'une victime » et la diffusion d'images d'une personne portant des menottes dès lors que celle-ci « n'a pas fait l'objet d'un jugement de condamnation ». Dans les deux cas, seule la personne photographiée ou filmée – et non la famille d'une personne décédée – pourra saisir la justice. Des amendes pourront atteindre 100 000 francs.

Deux textes du RPR en faveur des épouses d'artisans sur le point d'être votés

LES FEMMES D'ARTISANS ou la parité professionnelle vue par la droite. Mardi 30 mai, le groupe RPR de l'Assemblée nationale a présenté, dans le cadre de sa « fenêtre » parlementaire, deux propositions de loi sur les droits des entrepreneurs individuels. La première, rédigée par Nicole Catala (Paris), vise à rendre plus égalitaire « la coopération professionnelle entre époux ». Il s'agit d'éviter que le conjoint – souvent l'épouse – qui collabore à l'activité professionnelle de son mari, durant des années, ne se retrouve démunie en cas de décès ou de rupture du mariage. Selon la députée, « entre 200 000 et 250 000 épouses d'artisans et de commerçants » seraient concernées. Si la loi prévoit plusieurs statuts du conjoint exploitant, ceux-ci ne sont guère utilisés par les époux, a-t-elle expliqué.

Un deuxième texte, signé par Bernard Accoyer (Haute-Savoie) et rapporté par Thierry Mariani (Vaucluse), vise à protéger le patrimoine des artisans et des commerçants, en rendant insaisissable – comme pour les salariés – une partie de la rémunération de l'entrepreneur individuel.

Tout en soulignant « l'importance » que le gouvernement attache à ces questions, Elisabeth Guigou, garde des sceaux, a dit que les propositions du RPR n'étaient « pas adaptées ». Les Verts se sont abstenus, jugeant au contraire qu'elles allaient dans le bon sens. Les deux textes ont bien failli être adoptés en raison de la faible mobilisation des socialistes. Le temps d'une suspension de séance, et le PS et le PCF, devenus majoritaires dans l'hémicycle, ont rejeté les deux textes.

« Paris-Match » se déclare prêt à enfreindre la loi

C'ÉTAIT le baroud d'honneur après des mois de débats et de polémiques. Alain Genestar, directeur général de la rédaction de *Paris-Match*, a saisi l'occasion du colloque relatif à la loi de 1881 sur la presse, organisé par l'association Presse-Liberté, mardi 30 mai, pour interpellé une nouvelle fois la ministre de la justice, Elisabeth Guigou, sur le droit à l'image. Ce même 30 mai, en effet, le Sénat adoptait définitivement le projet de loi sur le renforcement de la présomption d'innocence, dont deux dispositions restreignent la publication de photos (lire ci-dessus).

M. Genestar et M^{me} Guigou étaient assis côte à côte. Le responsable de *Paris-Match* a montré des photos d'actualité qui seraient « interdites » ou « autorisées » : pour les premières, des prévenus menottés et des victimes d'attentat ; pour les secondes, des vues « officielles » de personnalités venues se re-

cueillir sur les lieux d'attentat et des photos symboliques (l'impact d'une balle dans une fenêtre). Il a alors interpellé la ministre, rappelant les arguments des professionnels – agences, syndicats, journaux, photographes – qui avaient dit leur émoi, en septembre 1999, en signant un « Manifeste pour l'image » et un « Appel de Perpignan » : « C'est une loi hors du temps. On nous demande de lever les objectifs quand CNN et d'autres journaux européens montreront la réalité d'attentats. La France est le seul pays européen à pénaliser le droit à l'image. C'est donc bien une censure. »

« DEVANT LA COUR EUROPÉENNE »

D'ailleurs, dans *Paris-Match* de cette semaine (daté 8 juin), M. Genestar écrit : « On ne se contentera pas d'une vitrine brisée pour montrer un attentat. Au nom de la liberté d'in-

former, nous pourrions enfreindre la loi. Si nous sommes condamnés, nous irons devant la Cour européenne de Strasbourg en invoquant la violation de l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme, qui dit la prééminence du droit d'informer. »

M^{me} Guigou a voulu « dissiper des malentendus ». « On ne peut parler de censure parce qu'il n'y a pas d'interdiction a priori », a plaidé la ministre. Les crimes de guerre ou les catastrophes de guerre, contrairement à ce qui a été dit, ne sont pas concernés par cette loi, mais des personnes isolées, que personne ne défend, doivent pouvoir protéger leur image et aller devant un tribunal. Comme les journaux pourront saisir la Cour européenne. M^{me} Guigou est persuadée que les procès seront « peu nombreux ».

Michel Guerrin

Jean-Michel Bezat

Clarisse Fabre

Vous n'en reviez jamais ?

A L'EXPO 2000 de Hanovre, découvrez la création universelle de la ville d'aujourd'hui et de demain. Un monde nouveau, un monde à votre étonnement, 100 000 m² d'immense espace, le monde des expositions et des spectacles et participez à des événements et stars venues du monde du sport. Les billets et les programmes sont disponibles dans les voyagistes et au site www.expo2000.de. Allemagne.

Jamais ?

le jour.

Les Verts mettent en cause M. Chirac dans l'affaire des faux électeurs

Noël Mamère a affirmé, à l'Assemblée nationale, que le président de la République avait « couvert » le recrutement de faux électeurs à Paris lorsqu'il était maire. Jugeant le propos « injurieux », le président du groupe RPR, Jean-Louis Debré, demande la convocation du bureau de l'Assemblée

Au lendemain de l'annonce de la mise en examen de quinze élus et responsables de Paris dans l'enquête sur les faux électeurs du 3^e arrondissement, Jacques Chirac a été mis en cause, mardi 30 mai, par les Verts. Lors de

la séance de questions à l'Assemblée nationale, Noël Mamère, député de Gironde, a estimé que M. Chirac, en tant que maire de Paris, « a couvert tous ces agissements qui remontent à 1977 ». L'élu écologiste a de-

mandé au gouvernement la révision des listes électorales de Paris. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur, lui a répondu qu'une telle révision ne peut être mise en œuvre que par une loi. Robert Hue a

déploré mercredi matin sur France Inter « les provocations verbales » de M. Mamère. Yves Contassot, le chef de file des Verts à Paris, a lancé sa campagne, mardi, sur un mode offensif, y compris à l'égard des socia-

listes. Le RPR a réagi en ordre dispersé. Jean-Louis Debré a demandé la convocation du bureau de l'Assemblée nationale pour examiner les propos de M. Mamère, qu'il juge « injurieux à l'égard du chef de l'Etat ».

LA CAMPAGNE MUNICIPALE des Verts, à Paris, ne se joue pas seulement sur les marchés. Mardi 30 mai, l'hémicycle de l'Assemblée nationale lui a servi de théâtre, ou plutôt de tremplin : la question de Noël Mamère (Verts, Gironde) sur les faux électeurs du 3^e arrondissement, quelques heures après l'annonce de la mise en examen, dans cette affaire, de quinze personnes, parmi lesquelles le premier adjoint au maire de Paris, Jacques Dominati (DL), et son fils Laurent, député (DL) du centre de la capitale (*Le Monde* du 31 mai), tombe à pic pour doper la campagne de la tête de liste écologiste, Yves Contassot (*lire ci-dessous*).

Lundi soir, M. Contassot a demandé à M. Mamère d'interpeller le gouvernement sur l'affaire des faux électeurs lors de la séance des questions. Il ne faut pas laisser passer l'occasion de rappeler que les Verts ont été l'un des principaux acteurs – avec le socialiste Pierre Montacé – dans la révélation du

fameux listing de faux électeurs (*Le Monde* du 27 mai). L'après-midi, dans l'hémicycle, M. Mamère fonce tête baissée. Cette affaire, « l'un des plus grands scandales de la République », n'est, selon lui, que « la partie émergée d'un iceberg beaucoup plus important, ce qui démontre que cette fraude électorale a été organisée au plus haut niveau ». L'allusion est claire, mais M. Mamère juge bon de citer le nom qui est sur toutes les lèvres : « Derrière tout cela, insiste-t-il, il y a de nombreuses personnalités au plus haut sommet de l'Etat. Je rappelle que l'actuel président de la République était maire de Paris et que Jacques Chirac a couvert tous ces agissements qui remontent à 1977 », lance-t-il, sous les protestations de la droite et du président du groupe RPR, Jean-Louis Debré, en particulier (*lire ci-dessous*). « Etes-vous prêt à aller jusqu'au bout et à demander à monsieur le préfet de prendre l'initiative de la révision des listes électorales de Paris ? », de-

mande M. Mamère à Jean-Pierre Chevènement. L'ambiance n'est pas folichonne non plus dans les rangs du PS. Durant toute l'intervention de M. Mamère, les socialistes écoutent, l'air un peu boudeur. Tous n'applaudissent pas. Les Verts, pensent-ils, sont en train de s'approprier les « droits d'auteur » de la bataille contre les faux électeurs... Au « perchoir », Raymond Forni (PS) s'impatiente. « Il est parfaitement anormal que vous utilisiez cinq minutes pour poser une seule question », sermonne le président de l'Assemblée nationale avant de donner la parole à M. Chevènement. Celui-ci fait une réponse à minima.

Selon le ministre de l'intérieur, « une révision complète des listes électorales de Paris ne pourrait être mise en œuvre que par la loi, car elle dérogerait au principe de permanence des listes, posé par l'article L. 16 du code électoral ». Le ministre observe « simplement » que « le préfet de Paris a sensibilisé les

commissions administratives qui ont, seules, le pouvoir d'inscrire et de rader les électeurs et qu'il a renouvelé la plupart des délégués d'administration depuis 1997 ». D'où, précise-t-il, une « forte augmentation des radiations ». Le préfet a également demandé à l'Hôtel de Ville de « mettre fin à une pratique irrégulière consistant à permettre le retrait en mairie des cartes électorales des électeurs ayant changé d'adresse », conclut le ministre.

LES SOCIALISTES EN RETRAIT

La droite respire. Finalement, « la réponse minimaliste » de M. Chevènement n'est pas pour lui déplaire. Mardi matin, les élus de Démocratie libérale broyaient pourtant du noir. Lors du petit déjeuner, en présence de l'ancien juge d'instruction, Thierry Jean-Pierre, trésorier de DL, Alain Madelin resitue l'affaire des faux électeurs, qui « remonte à 1989 », donc avant la création de DL. Haut les cœurs ! Tout de même, cette mise

en examen tombe au plus mauvais moment, à l'heure où se négocie la place des libéraux sur les listes de M. Séguin, soupire Claude Goasguen, élu dans le 16^e arrondissement. « Ce n'est quand-même pas un hasard ! », râle-t-il. M. Jean-Pierre n'est pas d'accord et souligne le caractère « fortuit » de l'annonce qui « résulte de la procédure ». M. Madelin approuve. La discussion continue, un peu plus tard, lors de la réunion du groupe. Spontanément, Laurent Dominati prend la parole pour se justifier : « J'ai demandé à vingt-six copains de voter pour mon père. Je n'ai pas été excessif ! » Personne ne cherche à le contredire.

Les socialistes, eux, demeurent en retrait. Le PS s'en tient au communiqué de Bertrand Delanoë, mardi matin, dans lequel le candidat à la Mairie de Paris souligne « les dérives du système RPR parisien, que nous avons, inlassablement dénoncées, avant même 1995 », et demande au maire de Pa-

ris de « garantir les conditions d'une sincérité absolue dans l'établissement des listes électorales ». Chiche !, répond l'intéressé. Dans une lettre envoyée au préfet de Paris, mardi, Jean Tiberi assure qu'il est prêt à « apporter son concours » à toute initiative « allant dans le sens de la transparence ». Mieux : reprenant l'idée de M. Contassot, M. Tiberi suggère que les services fiscaux pourraient être « utilement sollicités » ! Dans un autre courrier adressé à M. Chevènement, mardi, M. Tiberi refuse le terme de « pratique irrégulière » utilisé par le ministre de l'intérieur dans l'hémicycle : « Votre réponse (...) n'est pas conforme à la réalité », écrit M. Tiberi. La Ville de Paris, explique-t-il, observe l'instruction de M. Chevènement du 1^{er} septembre 1998 et se « conformera, bien sûr » à toute nouvelle mesure. Le jeu du « plus transparent que moi, tu meurs » a commencé...

Clarisse Fabre

Le RPR tente d'esquiver l'attaque

LE PARTI GAULLISTE n'est pas resté longtemps sur la touche. Alors que l'annonce de quinze mises en examen dans l'affaire des faux électeurs du 3^e arrondissement de Paris ne paraissait concerner au premier chef qu'une fraction de ses alliés de Démocratie libérale (DL), le « clan » Dominati, le RPR a progressivement été contraint, mardi 30 mai, d'assumer sa part de responsabilité. C'est même sa présidente, Michèle Alliot-Marie, qui, le matin, sur Europe 1, a reconnu qu'il y avait bien eu dans le passé une situation particulière à Paris. « Pendant un certain temps, le maire de Paris et le président du RPR ont été la même personne, ce qui d'ailleurs, au sein même du RPR, faisait que le fonctionnement, notamment pour décider des investitures, était gelé », a affirmé la députée des Pyrénées-Atlantiques.

Le 11 mai, lors de l'audition des candidats gaullistes à l'investiture pour les élections municipales à Paris, Philippe Séguin avait lui-même évoqué « l'idée d'une collusion d'intérêts » entre la Ville et le RPR pour mieux affirmer la nécessité d'« une rupture ». Investi depuis le 27 mai, le député des Vosges est cependant contraint de se démarquer de cette part de l'héritage chiraquien. Dès la fin des séances des questions au gouvernement, à l'Assemblée nationale, M. Séguin a annoncé qu'il avait « diligenté une action en diffamation suite aux propos de M. Contassot », le candidat des Verts, qui l'avait mis en cause dans un entretien publié, mardi, par *Le Parisien*. Ne pouvant engager la même procédure à l'égard de Noël Mamère, député vert de la Gironde, qui l'avait pareillement attaqué dans l'hémicycle, M. Séguin a parallèlement alerté le

président de l'Assemblée, Raymond Forni, en vertu de l'article 71-5 du règlement intérieur, qui prévoit des sanctions pour « tout député qui a adressé à un ou plusieurs de ses collègues des injures, provocations ou menaces ».

Cette double réaction indique que le « candidat de rupture » – selon l'expression de François Fillon – n'entend pas se laisser « éclabousser » par le grand déballe en cours. Pour autant, M. Séguin ne voit pas que des inconvénients à ce que des élus sortants soient mis en cause par la justice. Dans la confection prochaine des listes, cela peut l'aider à renouveler les candidats. Sans attendre, Jean-Louis Debré lui a donné, mardi sur LCI, le conseil de « s'entourer d'une équipe neuve, rajeunie et féminisée ».

QUAND FRANÇOIS MITTERRAND ÉTAIT CHEF DE L'ÉTAT

Le président du groupe RPR de l'Assemblée nationale a, par ailleurs, demandé la convocation du bureau, en raison des propos de M. Mamère jugés « injurieux à l'égard du chef de l'Etat ». « Je ne me souviens pas que pendant les deux septennats de M. Mitterrand, on ait mis en cause M. Mitterrand, président de la République, pour quoi que ce soit », a commenté M. Debré. En vérité, le 2 février 1984, trois députés de l'opposition, François d'Aubert, Alain Madelin, tous les deux UDF à l'époque, et Jacques Toubon (RPR), avaient été sanctionnés par le bureau de l'Assemblée après avoir mis en cause l'attitude de M. Mitterrand sous l'Occupation.

Jean-Louis Saux

Une polémique qui dote la campagne de M. Contassot

YVES CONTASSOT, co-découvreur du fichier des faux électeurs du 3^e arrondissement de Paris en 1989 et infatigable plaideur dans ce dossier, ne pouvait rêver meilleur début de campagne que celui qu'il s'est offert, mardi 30 mai. Au lendemain des quinze mises en examen spectaculaires intervenues dans ce dossier, le chef de file des Verts parisiens présentait le programme des écologistes (*Le Monde* daté 28-29 mai) et ses vingt têtes de liste pour les élections municipales de mars 2001.

Le tout fut assez vite expédié. Passant sur la contrariété que lui causait l'absence de Daniel Cohn-Bendit, néanmoins intronisé « président du comité de soutien » et voué « à être très présent dans cette campagne et de plus en plus », M. Contassot s'est appliqué, encore une fois, à marquer ses distances avec son « allié » socialiste. « Les Verts mènent la campagne sous leurs propres couleurs en 2001, pour ceux qui en doutaient encore », a déclaré en guise d'introduction l'adjoint au maire du 3^e arrondissement, entouré des vingt « binômes » « parfaitement pari-

taires » qui seront têtes de listes dans les vingt arrondissements. « On ne va pas se contenter de slogans et de photos », a poursuivi M. Contassot en présentant les quatre axes principaux de la campagne : pollution et transport ; démocratie locale ; urbanisme et logement social ; culture. « Il faut dire aux Parisiens que tout est possible, notamment que les Verts arrivent en tête de la "majorité plurielle" dans certains arrondissements », a appuyé le secrétaire national des Verts, Jean-Luc Bennaïmas.

LE MANQUE D'AUTONOMIE DU PS

La conférence de presse terminée, le chef de file des Verts a lâché une dernière salve : « Le PS veut nous coller à la peau dans tous les domaines. Il faut qu'il apprenne à être autonome. » Mais c'est sur l'affaire du fichier des faux électeurs que M. Contassot s'est montré le plus virulent : « Je ne suis pas complètement satisfait, onze ans de procédure pour quinze mises en examen, c'est peu. Il manque sept élus, qui n'ont pas été entendus ou pas mis en examen. » Le chef de file

des Verts parisiens a estimé qu'« avec Tiberi et Chirac, cela fait neuf. Les deux principaux responsables n'ont pas été entendus alors qu'ils sont de toute évidence au cœur du dispositif. » M. Contassot a cependant jugé qu'il était « prématuré que Chirac soit entendu aujourd'hui, car il y a beaucoup d'autres intermédiaires avant ». Comme partie civile, il a rappelé qu'il avait demandé l'audition du chef de l'Etat et que « rien n'interdisait à un juge de mettre en examen M. Chirac ». « S'il n'est pas élu en 2002, comme le disait Giscard avec beaucoup de prémonition, il finira comme Helmut Kohl », a conclu M. Contassot.

« Je crains que l'on s'aperçoive que la fraude n'est pas l'apanage de la seule droite », a aussi déclaré l'élu, en se demandant « pourquoi le PS avait attendu six ans avant de se constituer partie civile ». Il a également critiqué la garde des sceaux, Elisabeth Guigou, qui « a refusé par deux fois de donner au juge les moyens qu'il faut » pour mener à bien cette enquête.

Béatrice Gurrey

République Algérienne Démocratique et Populaire
Projet d'Appui à la Réforme du Secteur de la Poste
et Télécommunications

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT POUR LES SERVICES DE CONSULTANTS POUR LA MISE EN PLACE DU CADRE RÉGLEMENTAIRE ET POUR LA PRÉPARATION DES PROJETS DE LICENCE ET DE CAHIER DES CHARGES

- Cette sollicitation de manifestations d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés du projet indiqué ci-dessus publié dans le journal *Development Business*, n° 535 du 31 mai 2000.
- Le Gouvernement Algérien a sollicité un prêt à la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement pour financer le projet d'appui à la réforme du secteur des postes et télécommunications, et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce prêt pour effectuer les paiements au titre de la fourniture de services de consultants pour la mise en place du cadre réglementaire et pour la préparation des projets de licence et le cahier des charges.
- Les services comprennent :
- Services de consultants pour la mise en place du cadre réglementaire et pour la préparation des projets de licence et de cahier des charges : (i) établissement du cadre réglementaire ; (ii) établissement de l'Autorité de régulation ; et (iii) Préparation de la licence et du cahier des charges pour la GSM. Les services de consultants seront fournis sur une période allant de septembre 2000 à décembre 2001.
Les consultants recherchés auront normalement le profil d'un consortium formé d'un cabinet de conseil juridique des télécommunications, d'un cabinet réglementaire des télécommunications, et d'un cabinet spécialiste dans la mise en place de système de gestion des fréquences.
- Le Ministère des Postes et Télécommunications de la République Algérienne Démocratique et Populaire invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expériences dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel, etc.). Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leur compétences respectives.
- Un consultant sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans les Directives : *Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale*, Janvier 1997, mis à jour en septembre 1997 et janvier 1999.
- Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse mentionnée ci-dessous. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 1^{er} juillet 2000 à 3h p.m., heures GMT.

Unité de Coordination et de Suivi du Projet
des Télécommunications et de la Poste
Ministères des Postes et Télécommunications
4, Bd Krim Belkacem, Alger, Algérie
Tél. : + 213 2 73 17 69 - Fax : + 213 2 71 28 87

République Algérienne Démocratique et Populaire
Projet d'Appui à la Réforme du Secteur de la Poste
et Télécommunications

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT POUR LES SERVICES DE CONSULTANTS POUR L'OCTROI DE LICENCE(S) GSM

- Cette sollicitation de manifestations d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés du projet indiqué ci-dessus publié dans le journal *Development Business*, n° 535 du 31 mai 2000.
- Le Gouvernement Algérien a sollicité un prêt à la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement pour financer le projet d'appui à la réforme du secteur des postes et télécommunications, et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce prêt pour effectuer les paiements au titre de la fourniture de services de consultants pour l'octroi de licence(s) GSM.
- Les services comprennent :
- Services de consultants pour l'octroi de licence(s) GSM : (i) préparation de la mise sur le marché de(s) la licence(s) GSM ; et (ii) mise en vente de la licence GSM. Les services de consultants seront fournis sur une période allant de septembre 2000 à avril 2001.
Les consultants recherchés auront normalement le profil d'un consortium formé d'une banque d'affaires et d'un cabinet de conseil juridique.
- Le Ministère des Postes et Télécommunications de la République Algérienne Démocratique et Populaire invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expériences dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel, etc.). Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leur compétences respectives.
- Un consultant sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans les Directives : *Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale*, Janvier 1997, mis à jour en septembre 1997 et janvier 1999.
- Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse mentionnée ci-dessous. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 1^{er} juillet 2000 à 3h p.m., heures GMT.

Unité de Coordination et de Suivi du Projet
des Télécommunications et de la Poste
Ministères des Postes et Télécommunications
4, Bd Krim Belkacem, Alger, Algérie
Tél. : + 213 2 73 17 69 - Fax : + 213 2 71 28 87

République Algérienne Démocratique et Populaire
Projet d'Appui à la Réforme du Secteur de la Poste
et Télécommunications

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT POUR LES SERVICES DE CONSULTANTS POUR RESTRUCTURER LE MINISTÈRE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

- Cette sollicitation de manifestations d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés du projet indiqué ci-dessus publié dans le journal *Development Business*, n° 535 du 31 mai 2000.
- Le Gouvernement Algérien a sollicité un prêt à la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement pour financer le projet d'appui à la réforme du secteur des postes et télécommunications, et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce prêt pour effectuer les paiements au titre de la fourniture de services de consultants pour l'appui à la réorganisation du Ministère des Postes et Télécommunications.
- Les services comprennent :
- Services de consultants pour l'appui à la réorganisation du Ministère des Postes et Télécommunications : (i) Définition des critères de répartition du personnel et du patrimoine ; (ii) Clarification des flux financiers ; (iii) Scinder le bilan des entités ; (iv) Identifier les prestations réciproques ; (v) Mettre en place le schéma de comptabilisation provisoire ; (vi) Déterminer le niveau de subventions pour la poste ; et (vii) Mise en œuvre. Les services de consultants seront fournis sur une période allant de septembre 2000 à juillet 2001.
Le consultant recherché doit disposer des compétences dans les domaines suivants : (i) compétence juridique ; (ii) audit et comptabilité ; (iii) restructuration d'entreprises (aspects juridique, financier et organisationnel) dans le secteur des postes et télécommunications.
- Le Ministère des Postes et Télécommunications de la République Algérienne Démocratique et Populaire invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expériences dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel, etc.). Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leur compétences respectives.
- Un consultant sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans les Directives : *Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale*, Janvier 1997, mis à jour en septembre 1997 et janvier 1999.
- Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse mentionnée ci-dessous. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 1^{er} juillet 2000 à 3h p.m., heures GMT.

Unité de Coordination et de Suivi du Projet
des Télécommunications et de la Poste
Ministères des Postes et Télécommunications
4, Bd Krim Belkacem, Alger, Algérie
Tél. : + 213 2 73 17 69 - Fax : + 213 2 71 28 87

SANTÉ A l'occasion de la Journée mondiale sans tabac du 31 mai, plusieurs experts ont dressé un bilan complet de la loi contre le tabagisme votée à l'initiative de Claude

Evin en 1991. ● LA PARTIE du texte qui interdisait la publicité directe ou indirecte sur le tabac est plutôt bien respectée. En revanche, le partage des locaux entre fumeurs et

non-fumeurs est peu appliqué, notamment dans les restaurants, les halls de gare et les aéroports. Les plaintes sont en outre très rares. ● LES DÉCRETS d'application pré-

saient que l'interdiction de fumer concernait, dans les établissements scolaires, tous les espaces, y compris les cours de récréation, mais ces textes ne sont pas respec-

tés. ● À L'ASSEMBLÉE NATIONALE, seuls l'hémicycle et la bibliothèque sont interdits aux fumeurs. Ailleurs, il n'existe pas d'espaces non-fumeurs.

Neuf ans après sa promulgation, la loi Evin est mal appliquée

A l'occasion de la Journée mondiale sans tabac du 31 mai, plusieurs experts ont dressé un bilan de la loi de 1991. Si la publicité directe ou indirecte sur le tabac a été notablement réduite, le partage de l'espace entre les fumeurs et les non-fumeurs est souvent très mal respecté

LE RITUEL annuel de la Journée mondiale sans tabac est l'occasion de faire le bilan de la loi Evin de « lutte contre le tabagisme ». Publié au Journal officiel du 10 janvier 1991, ce texte de loi porte la signature de Claude Evin, alors ministre des affaires sociales et de la solidarité du gouvernement Rocard, Lionel Jospin, alors ministre de l'éducation nationale et des sports, et Jack Lang, ministre de la culture, de la communication et des grands travaux. Cette loi, destinée à compléter la loi Veil de 1976, prohibe toute forme de publicité, directe ou indirecte, incitant à la consommation de tabac. Elle interdit en outre de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif et organise le partage des espaces entre fumeurs et non-fumeurs afin de protéger la santé de ces derniers.

La loi Evin a ainsi bouleversé la situation qui prévalait avant 1991 : s'appuyant sur les études concernant le tabagisme passif, elle a mis un terme à l'isolement des non-fumeurs en organisant des espaces fermés pour les fumeurs.

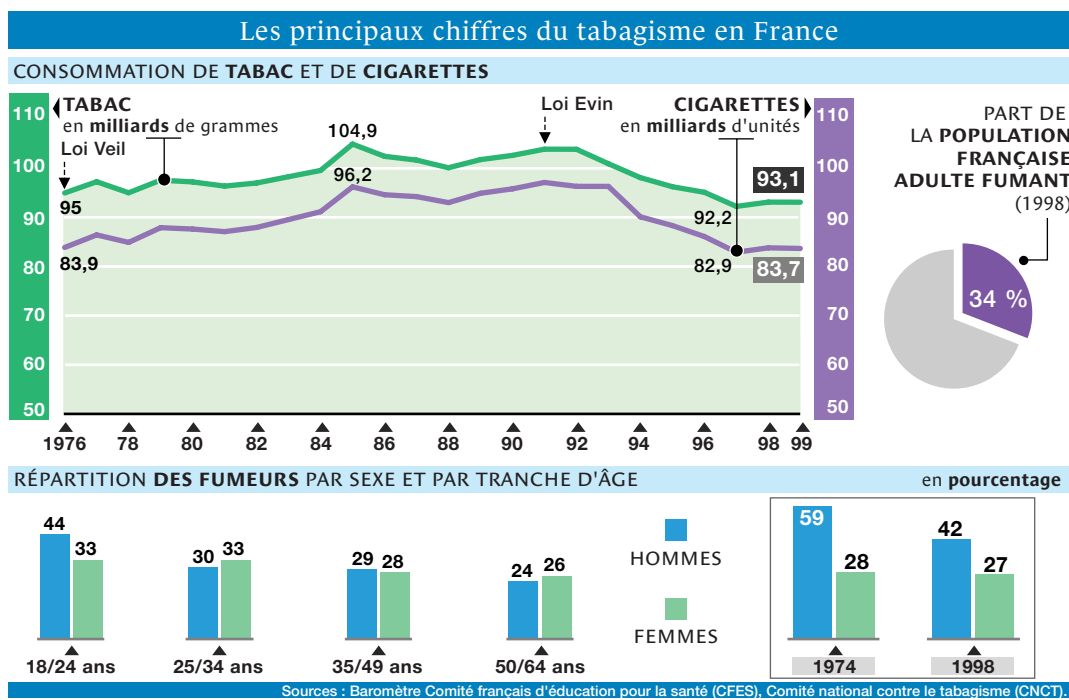
Près de dix ans après sa promulgation, quel bilan tirer de ce dispositif législatif ? « Un bilan rétrospectif d'application de la loi Evin peut être esquissé à travers les condamnations juridictionnelles qui sont intervenues pour réprimer les publicités illicites en faveur du tabac », écrit Yaël Attal (université des sciences sociales de Toulouse-I) dans La Gazette du Palais du 23 mars. Une analyse pragmatique peut compléter ce bilan en

recherchant si, dans les faits, la protection des non-fumeurs est ou non respectée. »

● La lutte contre les publicités illicites.

Beaucoup pensaient que l'interdiction de toute publicité directe ou indirecte en faveur du tabac ou de ses produits serait rapidement respectée. « C'était occulter l'importance des enjeux économiques en ce domaine et la résistance farouche des professionnels », écrit M^{me} Attal. La multiplication des contentieux a, ces dernières années, permis de définir ce qu'est une publicité illicite pour le tabac. C'est ainsi, par exemple, qu'un journaliste de Canal+ a été condamné par la cour d'appel de Paris pour avoir présenté à l'antenne un nouveau produit du groupe Rothmans. Sont également tombés sous le coup de la loi les publicités promotionnelles, les propositions de cadeaux ou de voyages contenues dans des prospectus placés à l'intérieur des paquets de cigarettes, l'édition de cartes postales reproduisant des affiches anciennes de la Seita ou les concours organisés pour la création d'une nouvelle marque.

La jurisprudence a, d'autre part, défini de manière très extensive le champ d'interdiction des opérations de parrainage. Dans l'attente d'une réglementation communautaire, le respect de la loi se heurte toutefois à la multiplication des retransmissions télévisées de compétitions sportives – de sports mécaniques notamment – organisées dans des



pays où la publicité pour le tabac est autorisée. Selon M^{me} Attal, c'est le Comité national contre le tabagisme (CNCT) qui, à la demande du ministère en charge de la santé, assure la « vigilance judiciaire ». « La mission qui nous incombe est d'autant plus importante que l'on observe ici une grande frilosité du ministère public et une inertie du parquet », souligne le CNCT, qui précise avoir, au total, engagé 132 actions judiciaires au titre de la loi Evin. Il s'agit, le plus souvent, de plaintes pour infractions à la publicité et

d'actions promotionnelles. Au total, le montant des amendes prononcées au terme de ces procédures intentées par le CNCT représente 5 millions de francs.

● La protection des non-fumeurs. « Une analyse pragmatique permet de constater que la loi Evin n'est pas réellement effective dans ce domaine, observe M^{me} Attal. Si les condamnations pour violation de la loi en matière de publicité se sont multipliées ces dernières années, les infractions aux interdictions de fumer dans des lieux non affectés à cet usage

n'ont fait l'objet que de quelques plaintes, les non-fumeurs n'ayant pas toujours l'audace de dénoncer les contrevenants. » Le rapport d'évaluation de la loi Evin réalisé par le Commissariat général du Plan et que vient de publier La Documentation française fait un constat identique, ajoutant qu'il n'existe pas, sur ce thème, d'étude réalisée à l'échelon national. Seules quelques entreprises ont, semble-t-il, adopté les contraintes réglementaires concernant les espaces réservés aux fumeurs et la proportion des

salariés consommateurs de tabac reconnaissant avoir cessé de fumer sur les lieux de travail demeure très faible. Les interdictions sont en outre loin d'être toujours respectées dans les halls des gares et des aéroports, les hôpitaux et les établissements scolaires (lire ci-dessous).

Le décalage le plus important entre la loi et la pratique concerne les restaurants et les débits de boisson où, dans l'immense majorité des cas, comme le note M^{me} Attal, « ce ne sont plus les fumeurs qui sont parqués mais les non-fumeurs qui sont isolés ». « Il y a encore dans ce domaine beaucoup d'efforts à faire, estime Claude Evin. La RATP a fait des efforts qui mériteraient d'être amplifiés. Il en va de même dans les gares, les administrations, etc. Pour ce qui est des cafés et des restaurants, je reconnais que la loi de 1991 était peut-être un peu trop souple. L'heure est venue, me semble-t-il, d'engager une action concertée avec les professionnels pour améliorer la protection des non-fumeurs. » La situation est ici d'autant plus paradoxale que la nocivité du tabagisme passif est établie, même si les tribunaux français refusent encore de reconnaître les liens de causalité entre l'exposition à la fumée d'autrui et la survenue d'affections liées au tabagisme.

Dans ce contexte, des offensives judiciaires s'inspirant de la situation américaine sont apparues ces dernières années en France. La Caisse primaire d'assurance-maladie de Saint-Nazaire a ainsi décidé, en 1999, d'assigner en justice tous les cigarettiers distribuant leurs produits en France afin d'obtenir des dommages-intérêts correspondants aux sommes engagées pour soigner les conséquences du tabagisme dans le département. « De telles poursuites, longtemps considérées comme impensables dans notre pays, non d'un point de vue juridique mais d'un point de vue social et culturel, sont désormais envisageables », conclut M^{me} Attal.

« Ce n'est pas dans la loi que l'on trouvera de quelle manière il faut sensibiliser l'opinion afin de modifier les comportements et réduire la consommation de tabac, conclut M. Evin. Le gouvernement mène actuellement quelques actions ciblées vis-à-vis des jeunes, des femmes enceintes ou des risques liés à l'association de la consommation de tabac et de la prise de contraceptifs hormonaux. Je regrette toutefois que les moyens mis en œuvre et, plus généralement, que la mobilisation des pouvoirs publics ne soient pas à la hauteur du fléau. Les données chiffrées concernant l'évolution de la consommation de tabac démontrent d'ailleurs clairement la nécessité d'intensifier la lutte. »

Nathalie Guibert

Jean-Yves Nau

Les Français favorables à l'interdiction de la vente de tabac aux mineurs

Selon un sondage réalisé par CSA, du 12 au 14 mai, pour le Comité national de lutte contre le tabagisme, auprès d'un échantillon représentatif de 996 personnes, plus des deux tiers des Français sont favorables à l'interdiction de la vente de tabac aux mineurs. Cette proportion est supérieure à 60 % chez les personnes âgées de dix-huit à trente-quatre ans. Elle atteint 70 % chez celles âgées de trente-cinq à quarante-neuf ans. 15 % des personnes interrogées déclarent être « très opposées » à une telle mesure. Les proportions ne varient pas selon que les personnes interrogées sont consommatrices de tabac ou non. Ainsi, 63 % des fumeurs se déclarent en faveur de cette mesure. L'interdiction de la vente de tabac aux mineurs a, il y a peu, été suggérée au gouvernement par Alfred Recours, député (PS) de l'Eure (Le Monde du 13 octobre 1999). Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, avait alors déclaré qu'elle était favorable à cette mesure.

Les établissements scolaires accusés de laxisme

L'ÉCOLE est une mauvaise élève, accuse Claude Evin. « Nous sommes confrontés à un problème d'une très grande gravité : dans de nombreux établissements scolaires, on laisse les élèves fumer dans les cours de récréation. Le moment est venu de dénoncer cette situation. Nous savons que l'entrée dans le monde du tabac se fait, pour l'essentiel, entre treize et seize ans et il est inacceptable que l'autorité enseignante montre ici autant de laxisme », estime l'ancien ministre. Lui venant en aide, le Comité national contre les maladies respiratoires s'apprête à remettre à Jack Lang une pétition pour « une école sans tabac ».

Le décret d'application de la loi Evin, publié le 29 mai 1992, précise que l'interdiction de fumer s'applique « en ce qui concerne les écoles, collèges et lycées publics et privés dans les lieux non couverts fréquentés par les élèves », c'est-à-dire les cours de récréation. Cependant, le décret prévoit que des locaux spécifiques peuvent être mis à disposition des personnels de tous les établissements, et des élèves fumeurs de plus de

seize ans des lycées. « Ce texte est parfaitement hypocrite, rétorque Jean-Jacques Roméro, responsable du principal syndicat de chefs d'établissement (SNPDEN). Claude Evin a autorisé dans le décret ce qu'il interdisait dans la loi. En outre, cette dernière n'a jamais fait l'objet d'une circulaire d'application à l'éducation nationale. » Et d'ajouter : « Qu'il nous donne des moyens pour surveiller les élèves ! »

« PAS LES MOYENS D'EMPÊCHER »

De fait, les grands établissements peinent à maîtriser les agissements de leurs élèves et professeurs. « Nous tolérons les fumeurs dans la cour et les espaces verts du lycée car nous n'avons tout simplement pas les moyens de les empêcher », confesse un proviseur d'une cité scolaire de 1 200 élèves près d'Amiens. Autre argument avancé : si l'on ne laisse pas les élèves fumer dans la cour, ils le font, en groupe, dans la rue, ce qui ne règle rien et risque de générer un tout autre trafic. « Cet argument est tout aussi inacceptable, renchérit Claude Evin. Il appartient à l'institution de

fixer des interdits. Ce n'est pas parce que l'on sait – ou que l'on craint – qu'il existe des produits toxiques illicites en dehors de l'établissement scolaire qu'il faut en autoriser la consommation dedans. »

S'il existe des établissements sans tabac, la question continue d'animer nombre de conseils d'administration de collèges et de lycées. « On permet aux jeunes et aux adultes d'enfreindre la loi et on n'ose pas appliquer les sanctions que peuvent prévoir les règlements intérieurs, s'insurge Marie-Christine Molinari, vice-présidente de la fédération de parents PEEP. Si on veut faire de nos enfants des citoyens, allons jusqu'au bout ! »

Si la direction des affaires juridiques du ministère de l'éducation ne déplore aucun contentieux sur ce sujet, Jack Lang convient « que la situation n'est pas satisfaisante, la réglementation étant inégalement appliquée ». Pauvres, les statistiques de l'éducation nationale indiquent que 34 % des jeunes fumeurs ne respecteraient pas l'interdiction du

tabac au collège et au lycée. En octobre 1999, au Sénat, l'ancien ministre Claude Allègre avait pour sa part indiqué que « 59 % des établissements avaient limité le tabagisme dans leurs locaux ».

A l'occasion de la Journée mondiale sans tabac, le ministère vient d'adresser aux établissements une circulaire rappelant les termes de la loi. Le texte invite les responsables éducatifs à inscrire l'interdiction du tabac dans leurs règlements intérieurs et leur demande de s'associer aux parents et aux organisations lycéennes pour développer des actions de prévention. Une campagne, animée par un train forum en Ile-de-France sur le thème « la vérité si j'fume » va être lancée le 6 juin. « Il faut aller plus loin que les campagnes d'information, estime Jack Lang, qui entend travailler avec la secrétaire d'Etat à la santé, Dominique Gillot. « Il faut, avec détermination et persuasion, encourager un engagement réciproque des professeurs, des parents et des lycéens. »

60 000 décès prématurés par an

● Mortalité.

La consommation de tabac est, en France, à l'origine d'environ 60 000 morts prématurées (dont 47 000 décès masculins) ce qui correspond, globalement, à plus d'une mort sur dix. C'est dans la population âgée de quarante-cinq à soixante-quatre ans que le poids sanitaire des conséquences du tabagisme est le plus important : près du quart des décès masculins sont situés dans cette tranche d'âge. Les maladies imputables à la consommation de tabac sont, pour l'essentiel, de nature cancéreuse, cardio-vasculaire et pulmonaire.

● Prévisions.

Les estimations épidémiologiques actuellement

disponibles concluent à une augmentation de la mortalité prématurée due à la consommation de tabac dans les prochaines décennies. Les femmes devraient payer un tribut de plus en plus lourd aux affections liées au tabagisme. Si le rythme et les tendances de consommation de tabac se maintiennent, dans vingt ans, on recensera chaque année en France environ 160 000 décès prématurés dus au tabac parmi lesquels 50 000 concerneront des femmes. Ainsi, près d'une femme sur deux sous contraception orale est consommatrice de tabac alors qu'il est établi que l'association pilule-tabac augmente considérablement les risques de souffrir d'une affection cardio-vasculaire.

Les fumeurs récalcitrants de l'Assemblée nationale

« FAITES ce que je dis, pas ce que je fais » : Gérard Bapt, député socialiste de Haute-Garonne et cardiologue, résume ainsi la situation de l'Assemblée nationale, qui a voté la loi Evin et ne l'applique pas, ou si peu. Seuls l'hémicycle et la bibliothèque sont tacitement interdits aux fumeurs. Mais dans la salle des Quatre-Colonnes, les cendriers débordent et les mégots jonchent le sol. A la buvette, non-fumeurs et fumeurs sont forcés de cohabiter. Enfin, le célèbre Club des parlementaires amateurs de havanes, fort d'environ 80 membres venus de tous les partis, compte désormais parmi ses députés le plus prestigieux d'entre eux, à savoir le président de l'Assemblée nationale, Raymond Forni.

Le tabac est bel et bien une composante de la vie parlementaire. Pierre Cardo, député (UDF) des Yvelines, loue « la bonne odeur » dégagée par sa pipe, et se félicite que la question des fumeurs « oblige les gens à communiquer ». Un amateur de cigares compare l'Assemblée nationale à « un club anglais composé de gens qui savent vivre » et éteindre leur cigarette à bon escient. Daniel Vaillant, ministre chargé des rela-

tions avec le Parlement, confie qu'il a pris 13 kilos depuis qu'il a renoncé à la cigarette et conseille de « ne pas fumer afin de ne pas grossir après ». « La cigarette détresse » invoque l'une, « les plafonds sont hauts », relativise un autre. Pour Patrick Braouezec, député (PCF) de Seine-Saint-Denis, « la loi Evin n'est pas forcément adaptée à la société française ». Ni, apparemment, à l'Assemblée nationale.

Tant de fumée sous les ors de la République dérange pourtant certains. Georges Sarre, député (MDC) de Paris, juge « anormal » qu'on fume dans la salle des Quatre-Colonnes, « un lieu public, où passent les visiteurs ». José Rossi, président du groupe DL, souhaite « qu'on soit plus strict », mais considère que « les interdictions absolues ne sont pas bonnes ».

A l'occasion de la Journée mondiale contre le tabac, Claude Evin a envoyé une lettre au président de l'Assemblée nationale afin que l'interdiction de fumer y soit mieux respectée. La question est de savoir si elle est concernée par la loi Evin. Selon le décret d'application, il est interdit de fumer dans « tous les lieux fermés et

couverts accueillant du public ou qui constituent les lieux de travail ». Pour M. Evin, l'Assemblée nationale appartient à cette seconde catégorie. Dans « les locaux d'accueil et de réception » et « les salles de réunion » cités par le décret, les députés devraient donc se plier à la règle commune.

M. Forni, qui s'applique à ne « jamais fumer » son cigare quotidien « en public », « réfléchit » et pourrait réunir une commission sur le sujet. En guise de première étape, « l'idée serait de créer des coins non fumeurs », plaisante-t-il. « Rien n'empêche l'Assemblée de montrer l'exemple. Le tabac est la première cause de mortalité en France », plaide M. Evin. André Santini, président « à vie » du Club des parlementaires amateurs de havanes, dénonce ces propos d'« ayatollahs ». « Moi, je regrette qu'on ne puisse pas fumer dans l'hémicycle maintenant qu'il y a la climatisation. Si le cigare y était autorisé, cela réduirait l'absentéisme », pronostique-t-il.

Claire Ané

Les Quinze imposent un règlement commun pour les divorces de couples binationaux

Un seul juge, celui du domicile habituel, statuera sur la garde des enfants

Les ministres de la justice des quinze pays de l'Union européenne ont rendu une décision, lundi 29 mai, qui devrait permettre de combler un

vide juridique sur les divorces de couples binationaux. A partir du 1^{er} mars 2001, un seul juge, celui du ressort dans lequel se trouve la « ré-

sidence habituelle des époux » avant séparation, devra statuer sur le divorce et sur la garde des enfants.

BRUXELLES

de notre bureau européen

Les couples binationaux en instance de divorce qui se disputent la garde de leurs enfants ne devraient plus, bientôt, se déchirer autour de jugements contradictoires rendus dans leurs pays respectifs. A partir du 1^{er} mars 2001, un seul juge européen devra statuer sur leur divorce et sur la garde de leurs enfants : il s'agira du juge dans le ressort duquel se trouve la « résidence habituelle des époux » avant séparation. Ainsi en ont décidé, lundi 29 mai, les ministres de la justice des Quinze, réunis à Bruxelles. Leur décision devrait mettre un terme aux contentieux qui opposent notamment quelque soixante-dix couples franco-allemands (*Le Monde* du 3 avril 1999).

Cette décision comble un vide juridique. Il existait bien, depuis mai 1998, une convention européenne sur le droit de la famille, « Bruxelles II », signée par l'ensemble des Etats membres de l'Union européenne. Ce texte entendait déjà mettre fin à la dualité de juridictions, et rendre un seul

tribunal compétent, celui du domicile habituel. Mais il n'est pas applicable, faute d'avoir été ratifié par les Parlements des différents Etats. La ratification prenant en général des années, la Commission, pour aller plus vite, a proposé aux Etats membres d'adopter un règlement. Cet instrument juridique est apparu dans le champ judiciaire à la faveur du traité d'Amsterdam, entré en vigueur le 1^{er} mai 1999. Le règlement s'impose dès que les ministres en décident, sans qu'il soit besoin de le ratifier. Il a en outre une force contraignante bien supérieure à celle de la convention, dont l'application est toujours suspendue à la bonne volonté des Etats qui l'adoptent : il s'applique automatiquement, sans transposition. Lorsque ce n'est pas le cas, la Commission peut introduire un recours en manquement devant la Cour de justice européenne.

Le règlement « relatif à la compétence, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière matrimoniale et en matière de responsabilité parentale des enfants communs » a été adopté à l'unani-

mité des voix des Quinze, comme le prévoit le traité d'Amsterdam, pour une durée de cinq ans. Il s'applique dans tous les Etats membres sauf le Danemark, qui a refusé les dispositions du traité d'Amsterdam relatives au champ judiciaire. Ce pays regrette toutefois de ne pou-

Les tribunaux avaient tendance à privilégier leurs ressortissants et à prononcer des jugements contradictoires

voir disposer d'une telle loi. Il envisage de signer avec l'Union une convention qui imposerait sur son territoire les mêmes dispositions que dans les quatorze autres pays.

En faisant du lieu de résidence habituelle le lieu où le jugement doit être rendu, le règlement adop-

té entend « protéger les intérêts fondamentaux des enfants ». Trop souvent, les tribunaux avaient tendance à privilégier leurs ressortissants et à prononcer des jugements contradictoires d'un pays à l'autre, rendant les problèmes de garde et de droit de visite insolubles. D'où des drames comme celui des deux enfants de la Française Colette Lancelin, que leur père, l'Allemand Armin Tiemann, avait fait enlever sur une route de Loir-et-Cher. En dépit de la convention de La Haye du 25 octobre 1980, qui prévoit le rapatriement immédiat des enfants victimes d'enlèvement, la Cour constitutionnelle de Karlsruhe avait laissé les enfants à la garde du père en attendant de statuer sur le fond et, pour finir, de confirmer le renvoi des enfants en France. La procédure avait suscité des tensions entre la France et l'Allemagne et une colère de Jacques Chirac, qui avait dénoncé un « hold-up » au sommet franco-allemand de Potsdam, fin 1998.

Rafaële Rivais

80 000 étudiants sont confrontés à des difficultés financières

Leurs résultats pâtissent de cette précarité

« Si les étudiants sont rarement très pauvres, c'est parce que les très pauvres deviennent rarement étudiants [...] C'est aussi parce que les bourses atténuent la pauvreté des étudiants issus des familles les plus défavorisées. » Fort de cette évidence, le rapport de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE), remis dernièrement au ministre de l'éducation nationale, Jack Lang, et présenté, mardi 30 mai, devant le comité de suivi du plan social étudiant, recuse l'image « misérabiliste » parfois accolée au monde étudiant. Mais il confirme les risques de fragilisation encourus par une frange de cette population. En deçà des « 100 000 étudiants vivant en dessous du seuil de pauvreté » (soit 5 % des deux millions de jeunes fréquentant l'enseignement supérieur) évoqués par le rapport Dauriac en début d'année (*Le Monde* du 15 février), les chercheurs de l'OVE, appelés à la rescousse par le précédent ministre de l'éducation nationale, Claude Allègre, pour relativiser ces chiffres, considèrent en effet que 4 % des étudiants (soit 80 000 jeunes) sont en difficulté financière et qu'entre 1,3 % (soit 23 000) sont en situation de pauvreté chronique.

Le rapport, qui s'appuie sur l'étude de l'OVE parue en mars (PUF), souligne en préambule la difficulté à mesurer la pauvreté dans le milieu étudiant, les aides indirectes que reçoivent les jeunes étant difficilement mesurables. Selon l'OVE, les ressources monétaires s'élèvent en moyenne à 3 146 francs par mois : 38 % sont issus du travail, 33 % des aides publiques, 28 % de la famille. Si l'on y ajoute les aides en nature, les ressources totales se montent à 4 495 francs en moyenne. Pour les chercheurs, le recours aux aides exceptionnelles constitue donc le meilleur indicateur pour mesurer la pauvreté. En 1997, 4 % des étudiants ont sollicité un prêt d'honneur ou un secours d'urgence auprès des instances de solidarité (cette proportion s'élève à 10 % pour les étudiants étrangers). On retrouve parmi eux les quelque 23 000 étudiants en situation de pauvreté « grave et durable ».

UN LOGEMENT PRÉCAIRE

Par ailleurs, 4 % des étudiants ont déclaré ne pas avoir reçu de ressources monétaires le mois précédant l'enquête. Toutefois, la plupart d'entre eux (60 %) étaient hébergés dans leur famille. Parmi les étudiants déclarant moins de 1 000 francs par mois, près de 30 % n'habitent pas chez leurs parents. L'étude de l'OVE note aussi que 3,4 % des étudiants sont logés de manière précaire. Quatre étudiants sur dix habitent exclusivement chez leurs parents.

Mais au delà des conditions de vie des étudiants et de l'état de leur compte en banque, les chercheurs de l'OVE estiment que la précarité s'installe surtout dans les conditions d'études des jeunes contraints de travailler pour financer leur cursus. « Un étudiant ne doit pas seulement se loger, se nourrir, s'habiller, mais il doit le faire dans des conditions compatibles avec ses études. » Certes, 62 % des étudiants n'exercent aucune activité pendant l'année universitaire ; mais 6,6 % sont salariés à mi-temps au moins six mois par an et 5,8 % le sont à temps plein. Si l'on exclut ceux qui travaillent dans le cadre de leurs études (internes des hôpitaux, professeurs stagiaires...), on compte 110 000 étudiants partagés entre l'université et l'obligation de travailler (un chiffre ramené à 70 000 si l'on s'en tient à ceux qui gagnent plus de 2 500 francs par mois). Parmi eux, les jeunes d'origine modeste, inscrits en lettres ou en sciences humaines, les étudiants les plus âgés et ceux qui n'habitent plus chez leurs parents sont les plus nombreux.

A partir de vingt-trois ans, les activités rémunérées prennent fréquemment le relais de l'assistance, publique ou familiale. L'absence de bourses sur critères sociaux en troisième cycle, la

conquête de l'autonomie par rapport aux parents, qui intervient en moyenne à cet âge, la « décohabitation » choisie ou imposée par la poursuite d'études expliquent cette rupture dans le déroulement du cursus.

La précarité s'installe alors dans le déroulement des études, les résultats universitaires pâtissant fortement d'une activité salariée. L'exemple des surveillants est parlant : à vingt-cinq ans, seuls 14 % d'entre eux sont inscrits en troisième cycle contre 39 % de l'ensemble des étudiants du même âge. 5,2 % des étudiants travailleurs abandonnent leurs études contre 3,3 % de l'ensemble. Et ils sont deux fois plus nombreux que les autres à avoir deux ans et plus de retard.

L'OVE n'émet aucune recommandation mais ses constats confirment, notamment, la nécessité d'élargir l'aide sociale aux étudiants de troisième cycle, ceux de DESS principalement, dont le nombre est en augmentation. La décision récente de leur ouvrir les allocations d'études, mises en place à la rentrée 1999 dans le

Pauvreté : les étudiants attendent de nouvelles réponses

Les chiffres avancés par le rapport de l'OVE, qui confirment, aux yeux des organisations étudiantes, la situation difficile dans laquelle se trouvent plusieurs milliers d'étudiants, exigent, selon elles, de nouvelles réponses du gouvernement. L'Unef-ID en appelle au premier ministre pour lancer une réflexion globale sur une réforme fiscale permettant de refonder le système d'aides et d'instaurer un statut social étudiant. L'organisation étudiante estime insuffisant l'effort porté sur le nombre d'allocations d'étude à la rentrée 2000. « 9 000 allocations d'étude sont prévues, mais il faut les mettre en regard des 80 000 jeunes qui demandent chaque année une aide exceptionnelle ».

La FAGE se félicite de la décision du ministère de créer à la rentrée 2001 des bourses sur critères sociaux pour les troisièmes cycles et d'ouvrir les allocations d'étude aux étudiants de DESS mais, à l'instar de l'UNEF-ID, souhaite une amélioration des critères d'attribution de cette aide. Les étudiants de la FAGE demandent également un « plan de rattrapage en postes d'assistants sociaux pour apporter une réponse concrète et rapide aux attentes des étudiants ».

cadre du plan social étudiant, va dans ce sens. Cette année, faute d'informations et de critères précis - la circulaire n'est parue qu'au début du mois de mai -, seule la moitié des aides a été distribuée. Pour la rentrée 2000, le nombre d'allocations d'études passera néanmoins de 7 000 à 9 000.

AUTONOMIE

Cette situation n'étant que « transitoire », le ministère envisage, pour la rentrée 2001, la création de bourses sur critères sociaux pour les étudiants de troisième cycle. Jean-François Dauriac avait estimé le coût de cette mesure à 20 millions de francs. Son rapport, qui devrait faire l'objet de nouvelles discussions entre les organisations étudiantes et le ministère, proposait aussi l'attribution de 20 000 francs par an à tous les étudiants qui ne résident pas chez leurs parents, à compter du niveau bac + 3, afin de promouvoir une véritable autonomie des étudiants. Dans le même esprit, l'Unef-ID continue de plaider pour une réforme fiscale. Deux hypothèses exclues par le gouvernement.

Stéphanie Le Bars

“MÊME LES MUNITIONS SONT GRATUITES...
ÇA C'EST DE LA RÉVOLUTION !”

** Hors coût des communications téléphoniques au tarif local. *** 0,99 F TTC la minute, partout en France.

Après l'accès gratuit** à Internet, Liberty Surf lance le forfait de communication Internet gratuit.

Pour tous renseignements contactez-nous au 0 825 809 808*** ou sur le site www.libertysurf.fr

*Au-delà du forfait, la minute supplémentaire vous sera facturée 0,19 Francs T.T.C. Offre valable jusqu'au 31 août 2000.

Accédez librement aux richesses de demain

Liberty

L'Assistance publique (AP-HP) mise en examen après la mort d'un enfant

Fautes et négligences auraient été relevées

L'ASSISTANCE publique-hôpitaux de Paris (AP-HP) a été mise en examen la semaine dernière, en tant que personne morale pour « homicide involontaire » et « mise en danger de la vie d'autrui », à la suite de la plainte déposée par la mère d'un bébé de 20 mois, décédé le 10 février 1999 à l'hôpital Armand-Trousseau. Comme le rapporte *Le Parisien* du 30 mai, la juge Marie-Odile Bertella-Geffroy, chargée de l'instruction a également mis en examen l'ancienne directrice de l'établissement, un médecin, cinq infirmières, une aide-soignante et une interne résidente en médecine générale.

Le 1^{er} février 1999, le petit Olivier, âgé de vingt mois est admis aux urgences de l'hôpital pour enfants Armand-Trousseau, à Paris (XII^e) pour une gastro-entérite aiguë signalée par d'abondantes diarrhées. Après une nuit aux urgences, l'enfant est transféré dans le service de pneumologie. L'interne de médecine générale l'aurait alors examiné, sans le peser. L'enfant a arraché la perfusion, posée aux urgences pour l'hydrater, mais l'interne aurait décidé de ne pas la reposer. Le 3 février l'état de l'enfant s'aggrave et sa mère, qui le veille, s'en inquiète auprès de l'équipe soignante. Le 4 février à 5 h 30, le petit Olivier fait un arrêt cardiaque et tombe dans le coma. Il décède le 10 février 1999 d'une « inhalation alimentaire massive ayant entraîné un bronchospasme » (suite à des vomissements ayant fait « fausse route » vers les voies respiratoires).

Alerté par la directrice de l'hôpital, le directeur général de l'AP-HP a déclenché le 16 février 1999 une

enquête de l'inspection générale de l'AP-HP. Le rapport définitif est rendu en décembre 1999. Il relève une série de fautes et de négligences. Aucun médecin n'a examiné l'enfant lors de son hospitalisation ; le poids, élément de surveillance essentiel en cas de gastro-entérite, n'a pas été pris à plusieurs reprises ; des tâches d'infirmières ont été déléguées à une aide-soignante et la mère de l'enfant a dû elle-même assurer des tâches d'aide-soignante (changes, nursing). A la suite de ce rapport et d'une procédure disciplinaire, la nouvelle directrice de l'hôpital Trousseau a changé d'affectation l'ensemble des personnels concernés, à l'exception de la directrice des soins infirmiers. L'ancienne directrice a rejoint l'hôpital Saint-Antoine, dans le cadre habituel des rotations de directeurs d'hôpitaux.

A la suite de la plainte contre X avec constitution de partie civile déposée par la mère de l'enfant en juin 1999, l'instruction a été confiée à la juge Bertella-Geffroy, qui a décidé la mise en examen de l'AP-HP en tant que personne morale, comme le Code pénal l'y autorise depuis 1994. La juge a également délivré un réquisitoire supplétif pour « exercice illégal de la profession d'infirmière ». C'est la troisième fois que l'AP-HP est ainsi mise en examen : elle l'est, toujours par la juge Bertella-Geffroy, dans le cadre d'une affaire survenue à l'hôpital Cochin, et par un autre juge d'instruction, pour des faits survenus à l'hôpital Avicenne (Bobigny).

Paul Benkimoun

L'Etat jugé pénalement responsable de plusieurs décès liés à l'amiante

La justice condamne son « retard fautif » à édicter des normes de protection

Le tribunal administratif de Marseille a jugé, mardi 30 mai, l'Etat « responsable des conséquences dommageables » du décès de quatre

victimes de l'amiante. Les magistrats ont constaté le retard pris par la France à imposer des mesures de protection des personnes exposées

dans le cadre professionnel. Ils ont dénoncé sa lenteur à transférer dans sa réglementation les textes édictés à l'échelle européenne.

MARSEILLE

de notre correspondant

Saisi de procédures en indemnisation lancées contre le ministère de l'emploi et de la solidarité, le tribunal administratif de Marseille a déclaré, mardi 30 mai, l'Etat « responsable des conséquences dommageables » du décès de quatre victimes de l'amiante. Dans ces décisions très argumentées et conformes aux conclusions prises à l'audience du 16 mai par Cécile Fédi, commissaire du gouvernement, la 3^e chambre du tribunal, présidée par Jean-François Cousin, juge, pour la première fois, que « le retard fautif de l'Etat mis pour édicter des normes plus sévères quant à l'inhalation de fibres d'amiante en milieu professionnel est la cause du décès » des travailleurs dont les familles sollicitent une indemnisation. Ceux-ci, employés sur de longues périodes par les sociétés Sollac, Eternit ou Elf Atochem, à Fos-sur-Mer, Port-de-Bouc et Martigues (Bouches-du-Rhône), sont décédés, en 1996 ou 1997, de cancers caractéristiques d'une exposition à l'amiante, mésothéliome ou cancer

bronchique. Le tribunal observe que la France a attendu le 17 août 1977 pour publier un décret fixant à deux fibres par millilitre la valeur limite de la concentration moyenne en fibres d'amiante de l'atmosphère inhalée pendant sa journée de travail par un salarié. Cette même année, l'Organisation mondiale de la santé classait l'amiante comme produit cancérigène. Auparavant, « malgré de nombreuses informations de milieux scientifiques nationaux et internationaux, les pouvoirs publics se sont bornés à mettre en place, à partir de l'année 1950, une réglementation permettant d'indemniser les personnes atteintes d'une maladie d'origine professionnelle liée à l'amiante ».

LA GRANDE-BRETAGNE DÈS 1931

Les juges citent plusieurs décisions étrangères pour illustrer le retard français en matière de prévention. Dès 1931, la Grande-Bretagne avait pris des mesures tendant à réduire l'exposition professionnelle à ce minéral. Alors que le risque de cancer du poumon lié à l'inhalation de fibres d'amiante était connu en

1945, l'American College of Governmental Industrial Hygienists émettait, l'année suivante, une série de recommandations aux Etats-Unis.

Le tribunal de Marseille observe également l'incurie des pouvoirs publics français dans le retard à transposer les textes européens dans la réglementation nationale. Une directive européenne du 19 septembre 1983, qui réduisait de moitié la valeur limite fixée dans le décret du 17 août 1977, n'a été introduite dans les textes français que le 27 mars 1987. Une seconde directive communautaire du 25 juin 1991, encore plus limitative, n'a donné lieu à un décret que le 6 juillet 1992. Durant ces délais, « il ne peut être soutenu que les pouvoirs publics n'avaient pas connaissance du risque que faisait courir aux personnes exposées le maintien de la réglementation ».

Cette analyse conduit les juges administratifs à retenir la responsabilité de l'Etat, que l'exposition professionnelle ait eu lieu avant le décret de 1977 ou bien après. Ainsi, Jean-Louis Botella, agent de fabrication

d'Elf Atochem, décédé en juillet 1996, à l'âge de trente-huit ans, d'un mésothéliome, avait-il été exposé à l'amiante de 1982 à 1996. « Le retard mis par l'Etat pour adapter la réglementation de protection des salariés aux risques encourus, indiquent les juges administratifs, est fautif et de nature à engager sa responsabilité dès lors qu'il lui appartient de prendre non seulement des mesures tendant à l'indemnisation des maladies d'origine professionnelle mais toutes mesures utiles pour prévenir lesdites maladies. »

L'ultime critique du tribunal administratif de Marseille tient à « l'inaction des pouvoirs publics pour obtenir des autorités scientifiques une évaluation précise du risque ». Ce n'est en effet qu'en 1995 qu'il avait été demandé à l'Inserm de vérifier l'existence du lien de causalité entre amiante et cancer. Le tribunal a ordonné des expertises avant de chiffrer le montant des dommages et intérêts auxquels il condamnera l'Etat.

Luc Leroux

Un appel pour la sécurité routière est lancé par treize associations

TREIZE ASSOCIATIONS, dont la Prévention routière, l'Association des paralysés de France, la Fédération nationale des accidentés du travail, la Ligue contre la violence routière et plusieurs organisations de victimes et de familles de victimes, ont annoncé, mardi 30 mai, le lancement d'une campagne commune « contre l'indifférence générale qui entoure les drames de la route ». Réunies au sein d'un collectif baptisé « Arrêtons le massacre sur la route » constitué dans le cadre du classement de la sécurité routière comme grande cause nationale en 2000, ces associations entendent « interpeller chaque usager de la route sur l'absurdité dramatique des accidents », qui tuent chaque année quelque 8 000 personnes et en blessent environ 170 000. A la veille du week-end de l'Ascension, le collectif demande à chaque automobiliste d'apposer sur son véhicule un autocollant « Arrêtons le massacre sur la route », distribué sur les routes avec un questionnaire d'auto-évaluation.

Le risque de chômage est plus élevé pour les immigrés

LE RISQUE DU CHÔMAGE, à âge et diplôme égaux, est plus important pour les salariés immigrés que pour le reste de la population active française, selon une étude de l'Insee rendue publique mercredi 31 mai. En janvier 1999, on comptait 2,1 millions d'actifs immigrés, soit un pourcentage de 54,7 %, identique à celui de l'ensemble de la population active. Mais, à la même période, les immigrés étaient 441 000 au chômage, soit 14,4 % du nombre total de chômeurs. L'écart des taux de chômage entre les deux populations atteint 9,5 %. La concentration des immigrés dans les emplois les moins qualifiés (employés et ouvriers), et le plus souvent dans des emplois à statut précaire, les expose plus au chômage. La possession d'un diplôme protège moins les immigrés que les autres salariés : 6,3 % de l'ensemble des diplômés de l'enseignement supérieur sont chômeurs, tandis qu'ils sont 13 % quand ils sont immigrés.

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE** : le parquet de Paris a ouvert une information judiciaire contre X, lundi 29 mai, pour « favoritisme » dans le cadre de marchés publics passés par l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP). Cette décision fait suite à la transmission au parquet, en février, d'un rapport de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) dénonçant des irrégularités dans la passation de marchés entre 1993 et 1999.

■ **Alain Orsoni dispose de six mois pour indemniser deux gendarmes** qu'il avait blessés dans un attentat en 1980, a décidé la cour d'appel de Paris, mardi 30 mai, tout en déclarant l'ancien dirigeant du Mouvement pour l'autodétermination (MPA) coupable d'« organisation frauduleuse d'insolvabilité ». M. Orsoni a jusqu'au 28 novembre pour rembourser les 80 000 francs qu'il doit encore aux deux gendarmes. Il a, par ailleurs, fait savoir son intention de se pourvoir en cassation contre l'arrêt prononçant sa culpabilité.

■ **CORSE** : le propriétaire du restaurant de plage Chez Francis, dont la destruction, en 1999, est à l'origine de l'affaire des paillotes, pourra reconstruire une installation provisoire pour la saison estivale. Selon la direction départementale de l'équipement qui a délivré l'autorisation, la paillote devra être démontée fin octobre.

■ **ACCIDENT** : une collision entre une voiture et un TGV assurant la liaison Paris-Annecy a fait deux morts, mardi 30 mai, à hauteur d'un passage à niveau non gardé de la commune savoyarde de Saint-Beron. Le conducteur et le passager de l'automobile sont tous deux décédés.



Cette année encore, notre exigence de résultats a donné des résultats. Pour votre plus grand bénéfice.

- 2000 ■ Victoire du Meilleur Promoteur de plus de 10 fonds sur 1 an,
 ■ Victoire du Meilleur Promoteur de plus de 10 fonds sur 5 ans,
 ■ Victoire du Meilleur Promoteur de plus de 10 fonds sur 10 ans,
 ■ Victoire du Meilleur Fonds dans la catégorie Actions USA sur 5 ans.
- 1998 Victoire du meilleur fonds de la catégorie Actions USA (fonds : DWS US Aktien Typ O) sur 1 an.
- 1997 Victoire du Meilleur Promoteur sur 5 ans.

Osez la gestion privée, contactez-nous dès maintenant

www.deutschebank.fr

« Erika » : le récit des seize heures qui ont précédé le sauvetage

Entre le premier appel de détresse du capitaine du pétrolier et le déclenchement des opérations de secours, les autorités maritimes n'auraient pas pris conscience de la gravité de la situation

LES AUTORITÉS maritimes françaises ont-elles fait preuve de suffisamment de vigilance dans les heures qui ont précédé le naufrage de l'Erika, survenu le 12 décembre ? La mise en examen de trois officiers de la préfecture maritime de Brest pour « abstention volontaire de prendre les mesures permettant de combattre un sinistre » relance une polémique née aussitôt après la catastrophe et tout aussitôt éteinte. Près de six mois après les faits, la juge d'instruction parisienne Dominique de Talancé a trouvé des griefs à opposer au capitaine de vaisseau de Monval et au commissaire en chef Velut et au capitaine de frégate Geay.

La magistrate s'est notamment appuyée sur le rapport rédigé par l'expert Hervé Cheneau. Ce dernier a conclu que les autorités de terre ne s'étaient pas suffisamment enquis de l'avarie du pétrolier et de son évolution dans les heures qui ont précédé sa fracture définitive.

Le rapport du bureau-enquête-accident (BEA-mer) et les comptes-rendus d'interrogatoires menés par la juge d'instruction permettent de dresser une chronologie des événements. L'Erika a envoyé un premier appel de détresse (Mayday), le samedi 11 décembre, à 14 h 08, au centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (Cross) d'Étel qui dépend du ministère des transports. L'expert

Cheneau estime que la mention « pas d'assistance immédiate requise », qui accompagnait un deuxième message de Karun Mathur, le capitaine indien de l'Erika, à 14 h 18, envoyé quelques minutes plus tard, a été mal interprétée par le personnel de permanence. Il en veut pour preuve que les navires présents sur la zone à ce moment là ont montré plus de sagacité en se dérotant aussitôt à la rencontre du pétrolier en difficulté, pour lui porter éventuellement assistance.

MESSAGE DE SÉCURITÉ

Dans un communiqué livrant sa version des faits, publié mardi 30 mai par Ouest-France, la préfecture maritime de Brest, qui, elle, dépend du ministère de la défense, justifie sa décision de ne pas intervenir. Le centre opérationnel de la marine (COM), chargé de juger de l'opportunité des moyens à mettre en œuvre en cas d'accident, a été joint par le Cross Etel à 14 h 50, soit quarante minutes après le mayday. Or, dès 14 h 34, M. Mathur avait transformé son appel de détresse en simple message de sécurité. Informé de ce fait nouveau à 15 h 30, les responsables du COM ont donc jugé qu'une opération de sauvetage ne se justifiait pas.

« A 20 h 40, le capitaine de frégate Geay rappelle le capitaine de vaisseau de Monval et le commissaire en chef Velut au sujet d'un

navire de commerce, le Maria-K, en danger devant Saint-Nazaire. Ces officiers rallient le centre opérations de la marine à Brest à 20 h 50 et 21 h 01 », poursuit la préfecture maritime. Cette affirmation confirme que la présence de ces deux supérieurs n'avait

du changement de cap à la préfecture maritime.

A cet instant, les autorités de terre ne s'émeuvent guère. Ce n'est qu'à 21 h 15 que le Cross s'enquiert de la présence de filures sur le bateau. Encore l'a-t-il apprise du port de Saint-Nazaire

Les bateaux de pompage arrivent à Brest

L'Anglian-Duke, remorqueur d'assistance, est arrivé à Brest, mardi 30 mai, dans le cadre du dispositif mis en place par TotalFinaElf pour pomper le fioul demeurant dans les cuves des épaves de l'Erika. Il rejoint le navire britannique antipollution British-Shield, arrivé la veille, qui sera, lui, chargé de récupérer le pétrole en surface en cas de fuites.

La récupération proprement dite de la cargaison de l'Erika, dont il reste environ 12 000 tonnes enfimées, devrait débuter à la fin du mois de juin avec l'arrivée à Brest du navire de pompage Crystal-Ocean. Le British-Shield et l'Anglian-Duke devraient être rejoints en fin de semaine par le Seaway-Kestrel, l'un des deux navires de support de plongée.

pas été jugée utile au moment de l'appel de l'Erika.

Or, à bord du pétrolier, l'équipage lutte toujours contre la gîte. A 16 h 25, le navire prévient le Cross qu'il a décidé de se dérouter vers la raffinerie de Donges (Loire-Atlantique). Lors d'un premier interrogatoire mené par les enquêteurs, M. Mathur a affirmé avoir prévenu dès ce moment le Cross que le pétrolier fuyait, avant de se rétracter lors d'un second interrogatoire mené par Dominique de Talancé. Le Cross transmet, à 17 h 30, l'information

(Loire-Atlantique), lui-même averti par l'agent traitant français de l'Erika qui a fait la demande d'escorte à Donges.

Le capitaine confirme à 22 h 27 la présence d'anomalies dans la structure. Les responsables maritimes français s'intéressent alors à la nature exacte de la cargaison : 30 824 tonnes de produits pétroliers. A 22 h 50, M. Mathur fait encore état de fuites internes tout en affirmant que la coque est intacte. Toutes ces informations sont transmises par le Cross au COM à 21 h 20 puis à 23 h 30.

La préfecture maritime de Brest fait corps

time de Brest n'a pas varié, depuis le début des événements. En substance : « Les informations dont nous disposons ne laissent pas augurer que le navire était en détresse ». Certains observent que le navire, du moins au départ, ne présentait pas d'ailleurs le profil d'un bateau pouvant collectionner les difficultés : il venait de faire escale dans un port français, Dunkerque, était affrété par Total et une note de 12 lui était attribuée comme facteur de sécurité par la société de classification italienne Rina, note considérée dans l'échelle comme « très satisfaisante ».

CONSTELLATION DE RESPONSABILITÉS

Entre le naufrage de l'Amoco-Cadiz, en 1978, qui a donné lieu à un renforcement du dispositif de sécurité, et la pollution de l'Erika, le milieu maritime a bougé aussi, avec la multiplication des sociétés traitant avec un navire. On ne manque pas ici de souligner que l'Erika s'inscrit dans une constellation de responsabilités et on ne voudrait pas que les trois officiers fassent seuls les frais de cette complexité. Un officier souligne qu'« une organisation ne bouge vraiment qu'après une

catastrophe ». En clair que l'examen minutieux des conditions de ce naufrage permettra de préparer la sécurité maritime de demain.

Dans l'épisode Erika, des marins brestois ont enfin le sentiment, et en sont fiers d'ailleurs, que le préfet maritime de l'Atlantique, le vice-amiral Naquet-Radiguet, a parlé d'une seule voix pour l'ensemble des personnels impliqués dans le dispositif qui fait travailler en commun le Centre opérationnel de la marine (COM) à Brest et les Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS), même s'ils dépendent de ministères différents. Une façon de rappeler que le Cross de Corsen pour la zone du rail d'Ouessant et celui d'Étel pour le golfe de Gascogne ont délégation permanente du préfet maritime pour assurer la coordination des opérations de sauvetage. Le 30 mai, le vice-amiral Naquet-Radiguet a envoyé aux effectifs dont il a la charge un message dans lequel il indique notamment : « Ces trois officiers, qui figurent parmi mes collaborateurs quotidiens, conservent, bien entendu, mon entière confiance (...) »

Vincent Durupt

Dégazage : renforcement des sanctions

A l'occasion de l'examen par l'Assemblée nationale, mardi 30 mai, d'un projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports, Jean-Yves Le Drian (PS, Morbihan) a fait adopter un amendement, ouvertement soutenu par le gouvernement, qui sanctionne les capitaines de navires qui ne respectent pas les règles sur le dégazage. Sur proposition des Verts, la responsabilité s'étendra aussi à l'armateur. Tout capitaine devra, avant de quitter un port, déposer les déchets d'exploitation et les résidus de cargaison restés dans les cales et citernes dans une installation de réception adéquate. En cas de refus, les officiers de port pourront refuser au capitaine d'appareiller.

Ces dispositions concernent les navires de commerce, de pêche et de plaisance, quel que soit leur pavillon, mais pas les navires de guerre. Les sanctions prévues sont des amendes allant de 600 à 20 000 euros (3 900 à 131 000 francs) selon la taille du navire. Ces dispositions s'inspirent d'une proposition de loi déposée à l'automne par Bernard Deflesselles (DL, Bouches-du-Rhône).

BREST de notre correspondant

La mise en examen des trois officiers est vécue comme une blessure dans les milieux proches de la préfecture maritime de Brest. Les mots de la justice d'abord : « L'abstention volontaire supposerait qu'il y ait eu intention délibérée des intéressés, ce qui n'est pas imaginable », commente un marin qui rappelle que les vingt-six membres de l'équipage ont été sauvés. Ces mises en examen sont surtout mal vécues parce qu'elles laissent ouverte la possibilité que ces trois militaires aient pu mal faire leur travail. On assure que la chaîne de commandement était présente là où elle devait l'être et a fonctionné normalement. « Si cela n'avait pas été le cas, pourquoi une mise en demeure pour un autre navire, le Maria-K, qui présentait des risques devant Saint-Nazaire, aurait-elle pu être signifiée au cours de la nuit du 11 au 12 décembre ? », s'interroge-t-on.

Mais pourquoi alors une telle mesure n'a pas été prise pour l'Erika avant que celui-ci ne lance son message de détresse le 12 décembre à 6 h 05 ? La réponse de la préfecture mari-

Remous dans l'Hérault autour de l'arrivée d'une société viticole américaine

MONTPELLIER

de notre correspondant

Le village d'Aniane (Hérault) est en ébullition depuis que la population a appris que la société américaine Mondavi a l'intention d'implanter un vignoble d'une cinquantaine d'hectares sur le massif de l'Arboussas, une zone boisée que la commune souhaite faire défricher. A coups de réunions, tracts, manifestations et procédures judiciaires, une opposition défendant des intérêts hétéroclites s'est constituée. Elle regroupe des vignerons, des chasseurs, des randoisseurs, mais aussi des opposants au maire socialiste, la Confédération paysanne, les Verts et le PCF.

La société californienne de Robert Mondavi, qui commercialise 90 millions de bouteilles par an et réalise un chiffre d'affaires de 2 milliards de francs, a décidé il y a deux ans de rechercher un « terroir d'exception » en Languedoc afin d'investir 50 millions de francs pour élever un vin d'assemblage qui serait le fleuron de sa production. Durant l'été 1999, l'œnologie de la société parcourt le massif de l'Arboussas, à Aniane : « Ça a été comme un coup de foudre », raconte David Pearson, le directeur général de Mondavi France, on a compris que c'était un coin mythique et que c'était là qu'on devait faire notre vin. » Le maire (PS), André Ruiz, se montre enthousiaste, convaincu

que la dimension mondiale de Mondavi peut être un vecteur de notoriété pour sa région. Le conseil municipal vote le principe du défrichement d'une cinquantaine d'hectares, Mondavi signant par ailleurs un compromis d'achat d'une vingtaine d'hectares avec deux propriétaires privés.

Qu'une grosse compagnie puisse racheter des droits de plantation est perçu comme une « démarche colonialiste » par des viticulteurs

Mais le projet suscite rapidement les critiques. On reproche au maire de vouloir détruire le patrimoine naturel de la commune alors que, non loin, des surfaces importantes de vignes ont été arrachées. « Qu'on fasse cadeau de cet espace sur une montagne d'une grande richesse animale et botanique à un monstre financier est outrageant », tempête Aimé Guibert, producteur du célèbre cru daumas-

gassac, qui dénonce « la vergogne d'un milliardaire américain ». Les chasseurs craignent de perdre une zone giboyeuse et de la voir, à terme, clôturée.

Qu'une grosse société puisse racheter des droits de plantations est perçu comme une « démarche colonialiste » par des viticulteurs qui n'ont pas les moyens d'en obtenir. Il y a enfin la crainte de voir l'ogre américain vampiriser, à terme, les petites caves de la région. « Vous croyez que pour vinifier seulement 1 500 hectolitres on va mettre autant d'argent ? Ils vont ensuite essayer de s'agrandir en achetant des parcelles sur d'autres communes et acheter du raisin, ce qui asséchera la production locale », prédit Marcel Pouget, président de l'Association de défense de l'Arboussas.

David Pearson, directeur général de Mondavi en France, se dit lui « attristé » par de tels propos. Il assure qu'il ne vient pas en conquérant mais dans l'idée de « respecter l'histoire, la culture et les hommes de cette région ». Son projet n'est pas de faire une winery à l'américaine, dit-il, mais bien un domaine qui produise un grand cru à partir de ses seuls raisins. Il explique qu'il travaille depuis des mois avec des écologistes pour répertorier les espèces végétales à préserver et propose de créer des îlots de 5 hectares au sein de la forêt pour ne pas transformer l'Arboussas en un vaste terrain vierge.

Mondavi envisage de travailler en partenariat avec la cave coopérative d'Aniane, pour élaborer un grand vin dont il assurerait la commercialisation sur le marché mondial. Ces arguments semblent en faire réfléchir plus d'un. Au-delà de l'agitation perceptible à Aniane, la Fédération des caves coopératives de l'Hérault se montre intéressée par le projet. Le conseil général l'approuve. Et la Safer, qui vient de préempter les terrains convoités par Mondavi, se dit toute disposée à étudier la question.

Jacques Monin

DETAILLANT - GROSSISTE VEND AUX PARTICULIERS
Toutes les grandes marques aux meilleurs prix



Recommandé par Paris Pas Cher, Paris Combines, etc...

MATELAS • SOMMIERS VENTES PAR TÉL. POSSIBLE
fixes ou relevables - toutes dimensions.
SWISSFLEX - TRÉCA - EPÉDA - PIRELLI
SIMMONS - DUNLOPILLO - BULTEX - etc...
Garantie 5 et 10 ans

Canapés - Salons - Clic-Clac...
CUIRS - TISSUS - ALCANTARA
Steiner - Duvivier - Coulon - Sufren etc...
5500 m2 d'exposition
LIVRAISON GRATUITE SUR TOUTE LA FRANCE

MOBECO
• 239 à 247, rue de Belleville
Paris 19^{ème} - M° Télégraphe
• 50, avenue d'Italie
Paris 13^{ème} - M° Place d'Italie
01.42.08.71.00
7 jours sur 7

VENTES PAR ADJUDICATION
Office Spécial de Publicité
47, rue Louis Blanc 92984 LA DEFENSE Cedex
Tél : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.43.33.51.36

06 Vte au Palais de Justice de NANTERRE, Jeudi 8 Juin 2000 à 14h EN UN SEUL LOT

UNE PARCELLE DE TERRAIN
cadastrée section AB n°159 pour 35a 96ca
sis à
SAINT-JEAN CAP FERRAT (Alpes Maritimes)
Chemin Visconti

MISE A PRIX : 6.666.000 F

S'adresser à Maître Benoît DESCLOZEUX, Avocat à NANTERRE (92000)
58, Boulevard du Couchant - Tél : 01.47.24.16.58
Maître BOUCHERY-OZANNE, Avocat à RUEIL-MALMAISON (92500)
3-5-7, Avenue Paul Doumer - Tél : 01.55.47.10.60

Maurice Dantec, prince du néopolar

IL est grand, mince, tout de noir vêtu, la boule à zéro ou presque, disons zéro virgule deux – une petite brosse de quinze jours –, laquelle boule est coiffée d'un petit chapeau de cuir noir. Il porte des lunettes noires dès qu'il sort de chez lui ou lorsqu'un appareil photographique entre dans son champ de vision. Il ne les enlève qu'à la maison, assis en face de vous, mais il est placé à contre-jour, on ne distingue que par éclairs son regard perçant. Il boit de l'eau. Roule ses cigarettes lui-même. Se mouche en barrant comme un éléphant. Il parle doucement du cosmos, de la cybernétique, de Nietzsche. Il n'a que trois romans policiers à son actif, qui l'ont placé au tout premier rang des auteurs du néopolar français, formule récurrente dans le genre, une synthèse du feuilleton à la Eugène Sue ou Alexandre Dumas et des visions sous acide lysergique à la Philip K. Dick. Il a ainsi composé les plus gros volumes que la Série noire et la Noire aient publiés (*La Sirène rouge*, *Les Racines du mal*, *Babylon Babies*), des ouvrages très ambitieux, souvent violents, pleins de sang, et il avoue écouter Debussy pendant des jours. Maurice G. Dantec est-il un extraterrestre ? A vrai dire, pas moins que vous et moi. Il écrit la nuit en écoutant du jazz ou de la techno. Il se lève tard, lit des revues scientifiques, de la philosophie. Il a de grands projets et s'est exilé dans un grand pays, le Canada.

Ou plus exactement au Québec. Dantec y est allé pour la première fois il y a cinq ans, pour un Salon du livre. Et puis, il y a deux ans, il s'est installé à Montréal avec sa compagne Sylvie et leur fille Eva, dans un vaste loft du quartier bohème, avec une petite guérite sur le toit qui sert de bureau nocturne à l'auteur et s'ouvre sur une terrasse dominant la ville au pied du mont Royal. « C'est une ville très cool, provinciale et, en même temps, c'est une métropole nord-américaine. Il y a une grande liberté d'esprit, ici. Pour les Etats-Unis, c'est un peu Babylone... » Le Québec est d'autant plus tout nouveau tout beau que Dantec avoue sa lassitude et sa déception de la France. « C'est devenu un petit pays alors que c'était une grande idée. En France, j'étais en opposition avec tout. Maintenant que j'ai émigré, je me sens de plus en plus français, évidemment. »

Maurice George Dantec est né le 13 juin 1959 à Grenoble dans une famille communiste. Son père est journaliste à *Pourquoi*, aux *Allobroges*, rédacteur à l'Assemblée nationale. Sa mère est « prolétaire ». En 1970, la famille s'installe à Ivry-sur-Seine et Maurice entre au lycée Romain-Rolland, où il fait la connaissance d'un certain Jean-Bernard Pouy, chargé du foyer socioéducatif. Pouy, qui sera plus tard le fondateur des éditions du Poulpe, est aussi un cinéphile fervent et diffuse dans son cinéclub des films peu orthodoxes comme ceux de Peter Watkins (*La Bombe*, *Punishment Park*), qui impressionneront durablement le jeune Dantec. « Les études se passaient dans une atmosphère étrange. Je n'avais pas de difficultés, j'étais un bon élève, mais je m'ennuyais profondément. Entre les communistes au plan local et, au plan national, le couple Giscard-Barre... Un Pouy qui nous parlait de science-fiction et de Burroughs, ça aidait à vivre. »

Cette banlieue parisienne que l'on retrouvera dans *Les Racines du mal*, il y reste jusqu'au bac. N'insiste pas plus d'un trimestre en faculté. « A la fin des années 70, le conformisme intellectuel était très prégnant, on ne pouvait échapper aux pères Karl et Sigmund. C'était un culte de la personnalité très lourd, il n'y a qu'à relire des vieux Tel Quel. Karl et Sigmund étaient devenus des tunnels obligatoires, pas du tout ce qu'ils avaient prévu au départ. Alors j'ai monté un groupe de rock qui s'est appelé "Etat d'urgence" puis "Artefact", on était quatre ou cinq. C'était déjà la mort du rock. Après, il y a eu la récupération marchande. Puis la

Il a écrit les plus gros volumes que la Série noire et la Noire aient publiés. Il a joué du rock. Il vient de publier, toujours chez Gallimard mais, cette fois, dans la prestigieuse collection blanche, un journal, « Le Théâtre des opérations ». Il provoque, enrage, fulmine contre les beaux esprits. Il vit à Montréal, dans un loft

musique expérimentale est arrivée, le funk, le hip-hop. J'ai joué pendant une douzaine d'années avec des succès, disons, variés... On passait au Gibus, au Rose Bonbon. J'étais aux claviers. Très vite, ça s'est effondré, les uns sombraient dans la drogue, les autres signaient dans des grandes compagnies. » Encore aujourd'hui, Dantec monte des concerts avec son ami Richard Pinhas, le Brian Eno français, le créateur de Heldon, au cours desquels, coiffé d'un large feutre à plume, son chapeau de tournée, il récite d'une voix monocorde des textes de Gilles Deleuze.

COMMENCE ensuite une brève période de conception-rédaction dans la publicité, et de « sous-prolétariat électronique » à laquelle la guerre du Golfe met en terme. Il est enfin chômeur. « La littérature arrive comme un horizon. C'était la seule chose que j'avais envie de faire. Je commence par un énorme roman où il y a de tout, de la SF, de l'inconscient, un chantier impubliable. Patrick Raynal [le directeur de la Série noire] le refuse, mais m'encourage. Je fais *La Sirène rouge* en cinq mois. Raynal était un peu étonné de la taille du volume, mais il l'a pris et ça a bien marché. Puis, un an et demi plus tard, j'ai publié *Les Racines du mal*, qui a eu du succès aussi. » Ces deux romans sont nourris de ses lectures d'en-

fant, qui vont de *La Métamorphose*, de Kafka, aux bandes dessinées de Corto Maltese, de Jules Verne à Philip K. Dick, sans oublier Homère et Raymond Chandler. Après quoi, il rédige une nouvelle pour *Le Monde* (*Là où tombent les anges*) qu'il espère transformer en roman, mais le résultat ne lui plaît pas. Il reprend alors son journal de bord et s'offre le temps de lire et de réfléchir. Le résultat sera *Babylon Babies*, un troisième pavé de plus de 550 pages, publié dans la Noire, collection plus « littéraire » que la Série noire. « J'expérimentais la fin du comportementalisme réaliste venu de Zola, Maupassant et revu par les Américains, Hemingway surtout. Avec *Babylon*, je me suis dit : je fais un roman psychédélique, l'ultime roman pop. Après j'aurai fini. » Mais l'écriture du journal ne s'interrompt pas. Elle redouble au contraire avec les événements politiques. Ce travail de notations quotidiennes qu'il a démarré en même temps que les romans et qui a pris peu à peu une taille considérable, il lui trouve un titre, *Le Théâtre des opérations*, à double sens : les opérations de la pensée et les opérations militaires.

AU départ, il pense le garder pour une publication posthume. Mais l'impatience, l'irritation devant l'époque, l'emportent. « J'ai commencé *Le Théâtre en parallèle avec les romans de 1990-1991, et avant même. Il y avait en moi l'idée que j'allais épuiser les ressources de la littérature populaire que j'aime tant. Alors je préparais un espace de non-fiction. Je suis un enfant des ordinateurs, j'écrivais un aphorisme ou un petit paragraphe, je le savais sous un nom de fichier. Au bout de cinq ans, j'avais un écran plein de cent cinquante micro-fichiers et*

j'ai commencé à faire le tri, j'ai composé un journal. L'idée d'une forme est venue, très libre, parce qu'au départ non destinée à la publication. Je connais mes limites, mes lacunes, entre une littérature pop-américaine que j'adore mais dont je sais où elle s'arrête et une littérature française dont je vois qu'elle pourrait être de nouveau intéressante. » Clin d'œil muet au cousin spirituel admiré, Michel Houellebecq.

C'est peut-être une grande chance d'interrompre ses études avant d'être estropié par elles, juste au moment où elles vous ont donné la liberté d'aller voir ailleurs. (« Et en même temps, c'est un

« Si j'avais voulu rester dans l'éphémère, je serais encore à faire du rock, mais la bonne vieille ambition de tout écrivain, c'est toujours d'être lu après sa mort »

handicap, je risque toujours de réinventer l'eau tiède. » Dantec entre dans les librairies et les bibliothèques à l'instinct, au hasard, sur un conseil d'ami. Il a lu Nietzsche très jeune, à quatorze ans, sans bien comprendre. Mais l'impression est très forte, il ne cesse de le reprendre depuis. Récemment, il découvre le catholicisme avec Léon Bloy, le colérique, le prophétique auteur du *Mendiant ingrat*, de *La Femme pauvre*. « Evidemment, le lectorat cyberpunk qui lit Technikart ou Les Inrocks et qui va écouter de la techno en rave, si je leur parle de Joseph de Maistre... Et pourquoi pas ? »

Les thèmes récurrents du *Théâtre des opérations*, qui s'en-

chevêtrent en longues coulées verbales souvent conclues d'un aphorisme percutant, d'une botte qui vaut bien celle du duc de Nevers, sont, outre le catholicisme, Nietzsche, Darwin et autres compagnons d'escadrille, l'Europe et la guerre en ex-Yougoslavie. Il est allé lui-même sur place sans dire vraiment ce qu'il y faisait. En tout cas, son camp est clairement choisi, celui des Etats-Unis et de l'OTAN. Milosevic ne mérite que la potence, les Serbes un déluge de feu, et tous les beaux esprits qui font dans la nuance en France sont vertement rossés à longueur de pages. On ne citera pas les noms ici, ils sont connus de tous

« Cette guerre, c'est la fin de l'Europe, ou plutôt son non-début, alors qu'il est de plus en plus urgent de faire les Etats-Unis d'Europe. Les Européens n'ont pas de vision politique, ils ne font que du replâtrage humanitaire. Kouchner devrait rendre son tablier. Les Serbes méritent-ils leur misère actuelle ? Ni plus ni moins que les Allemands en 1945. Hitler s'est suicidé, Milosevic est en place. On l'a "saddamisé", c'est tout. La Yougo, c'est le fantôme de la non-Europe. »

Il ne se fera pas que des amis avec ce livre, mais peu importe. « Mes bêtes noires... » Il enrage quand on lui dit de tourner un peu autour de l'insulte, d'éviter les at-

taques trop directes qui lui vaudraient, à lui et à son éditeur, des procès perdus d'avance. Selon lui, il n'y a plus que sur Internet que la liberté d'expression et de polémique est garantie. Il se battra même pour que les négationnistes aient le droit de s'exprimer, comme Chomsky l'a fait avant lui. Lequel Chomsky à ses yeux n'est qu'un autre négationniste lui-même, puisqu'il ne reconnaît pas le génocide cambodgien, qu'il définit comme une simple répression. Mais les cibles qu'il vise dans l'intelligentsia française sont très éloignées, par le talent, de l'engagement du génial linguiste américain, ce sont plutôt des bateleurs médiatiques, des touristes de la politique. « Ces gens donnent une image tellement confuse de la fausse contestation. Marx en son temps se défoulait pas mal sur ce genre de petits râleurs. J'ai quitté la France parce que je n'arrivais plus à avoir aucun accord, même minime, avec le système théorique ou pratique de mise en question du système. Les contestataires, la contre-culture, me semblent à bien des égards encore plus conformistes que la grande bourgeoisie transnationale. Tous ces gens qui nous parlent de la pensée unique... Comme si ce n'était pas eux les dignes représentants de cette pensée ! Antimondialiste ! Anti-tout ! La petite bourgeoisie menacée qu'on peut lire dans le courrier des lecteurs de ces journaux d'anciens jeunes... La France, c'est Edouard Leclerc contre les petits commerçants, une classe sur le déclin qui défend son pré carré aussi bien dans la culture que dans l'agriculture... »

DANS ses écrits, il y a un côté emporté, qui est dû à son tempérament et peut-être aux effets latéraux du cannabis qui, selon les Canadiens, est un puissant « verbo-moteur ». « Je fais partie d'une génération qui fume, qui vit avec des drogues. Au début, j'ai eu la vaine prétention de penser que les psychotropes pouvaient être des carburants, mais, sous acide, le stylo se transforme en vaisseau interplanétaire, l'ordinateur aussi, alors bon. »

Il dit volontiers que la littérature française est à l'image de son pays d'origine : insipide. Avec des exceptions, ne serait-ce que celle de Houellebecq. Et puis il ne demande qu'à être détrompé, étonné. Est-ce qu'il ne craint pas de décevoir son public en troquant son image de rock-star de la Série noire pour celle d'un essayiste dans la collection blanche de la même maison Gallimard ? « La topographie est là : la Série noire est à la cave et la Blanche est à l'étage. Certains auteurs de polars se la jouent forteresse assiégée, nous sommes les derniers rebelles. Comme si passer de la Série noire à la Blanche, c'était quitter le maquis pour la rue Lauriston... Beaucoup ne sont passés par la Série noire que pour avoir des contrats plus juteux ensuite. Si j'avais voulu rester dans l'éphémère, je serais encore à faire du rock, mais la bonne vieille ambition de tout écrivain, c'est toujours d'être lu après sa mort. Je continuerai à donner mes romans à la Série noire et mon théâtre à la Blanche. Le théâtre m'a permis de mettre en crise mon travail précédent. D'en finir avec le naturalisme. Des gens comme Joyce, Kafka, Proust ne voulaient pas tuer le roman, c'est arrivé après, avec le nouveau roman et ses exégètes tardifs. Mais on doit pouvoir établir une nouvelle topologie du roman pour le XXI^e siècle. La difficulté, c'est que, lorsque Van Vogt écrivait de la science-fiction, il pensait que cela arriverait dans 25 000 ans. Nous, on sait que c'est déjà là. »

Michel Braudeau

Photo : Francesco Gattoni pour Le Monde

■ INTERNET : Chapitre.com fait découvrir aux internautes les vingt premières pages du *Théâtre des opérations*, journal métaphysique et polémique, 1999, le nouveau livre de Maurice G. Dantec, en librairie depuis le 25 mai (Gallimard, 646 p, 125 F, 19,05 €). www.chapitre.com



Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0 803 022 021 (0,99 F la minute).
Internet : <http://www.lemonde.fr>

EDITORIAL

Sous les dix pour cent

Il se trouvera évidemment des esprits chagrins, du côté du patronat ou de l'opposition, pour ergoter sur les dernières statistiques du marché du travail que viennent de publier les services de Martine Aubry. L'honnêteté, pourtant, commande de dire qu'elles sont excellentes – et même historiques –, puisque, pour la première fois depuis 1991, la France renoue avec un taux de chômage inférieur à 10 %.

On peut, en effet, interpréter ce chiffre de mille manières : y voir la preuve, comme le gouvernement, que la réforme des 35 heures ou celle des emplois-jeunes commencent à porter leurs fruits ; ou bien contester cette analyse et n'y voir que la trace du dynamisme des entreprises et celle de la croissance retrouvée. Par-delà ces débats, qui apparaîtront sans doute byzantins à l'opinion, il reste – et c'est évidemment là l'essentiel – que, pour le pays, c'est une formidable nouvelle : alors que depuis le premier choc pétrolier la fracture sociale n'a cessé de s'agrandir et que de nombreux gouvernements se sont montrés impuissants à la réduire – on se souvient de l'aveu résigné de François Mitterrand –, la France a enfin, devant elle, une autre perspective, celle du retour au plein emploi. En retrouvant un taux de chômage à un seul chiffre, le pays franchit donc une étape symbolique en ce sens. Sans barguigner, on ne peut que s'en réjouir.

Sans barguigner, mais sans pour autant perdre toute lucidité. Car tous les experts s'accordent à le dire : le plein emploi de demain, s'il se confirme, ne sera pas

équivalent à celui d'hier. C'est, en quelque sorte, l'envers de cette « nouvelle économie » qui est actuellement en plein essor : si elle génère de nouveaux emplois, ceux-ci sont souvent aussi plus précaires. Le chômage est donc à la baisse, mais ce que les statisticiens appellent pudiquement les « formes particulières d'emploi » sont, dans le même temps, en très forte hausse, qu'il s'agisse des contrats à durée déterminée, de l'intérim ou du travail à temps partiel.

Or, sur ce front-là, le gouvernement doit admettre que son bilan est autrement moins flatteur. Si, à de très nombreuses reprises depuis 1997, il a évoqué des projets pour tenter de freiner cette nouvelle précarité du travail, il a, à chaque fois, battu en retraite et joué le statu quo. Et Lionel Jospin lui-même est entré dans cette valse-hésitation, évoquant un jour un système de « bonus-malus » pour freiner cette évolution, faisant passer le lendemain ce projet à la trappe, sans la moindre explication.

On devine, certes, l'origine de ces tergiversations : puisque, mois après mois, les chiffres du chômage sont bons et que, selon toute vraisemblance, ils le resteront d'ici à l'échéance présidentielle, pourquoi le gouvernement, qui a déjà été pris dans une tourmente avec les 35 heures, engagerait-il de nouvelles réformes ? C'est peut-être le danger de ces chiffres : même si la « nouvelle économie » génère de nouvelles disparités, ils peuvent avoir, si l'on peut dire, un effet anesthésiant et inciter le gouvernement à « gérer » son bilan plutôt qu'à le consolider.

Jean-Marie Lustiger, Shimon Pérès et la mémoire de la Shoah

POUR la première fois, Jean-Marie Lustiger, archevêque de Paris, participait en Israël à un colloque sur la transmission de la mémoire de la Shoah avec un responsable politique, Shimon Pérès, et avec Théo Klein, ancien président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF). Les trois hommes étaient associés à un hommage sans précédent, rendu le 15 mai à Jérusalem, à une autre personnalité de l'Eglise de France, décédée en 1994, le cardinal Albert Decourtray.

« Nous avons échoué dans la transmission de la mémoire de la Shoah ! » Ce constat d'Elie Wiesel, qu'il a découvert dans un entretien à un journal israélien, a bouleversé Jean-Marie Lustiger. « Faut-il accepter, interroge-t-il, que les morts de la Shoah meurent une seconde fois avec la mémoire de ceux qui ont survécu ? Ou que meure l'incommunicable expérience du néant qui a ravagé une génération ? » Face à la menace de l'oubli, aux ruptures d'héritage ou de transmission, au désintérêt des jeunes générations, Jean-Marie Lustiger ne craint pas d'affirmer qu'« une exception juive » s'impose. Elle lui vient de son « acte de naissance » même : ce peuple a reçu de Dieu l'ordre de garder sa mémoire et ses commandements, de ne jamais

trahir la vie au risque de faire triompher la mort. Avait-on jamais entendu pareil propos dans la bouche d'un homme d'Eglise ? « Le malheur ne peut pas être fondateur du destin d'un peuple. Car celui-ci aurait alors une existence de damné qui ne peut amener que le désir de vengeance ou un sentiment de culpabilité. Une telle mémoire n'est pas un héritage supportable (...). Pour que ce malheur s'intègre comme un événement fondateur, il faut qu'une signification positive lui soit donnée. Il ne suffit pas de la vivre comme le résultat d'une haine universelle et injuste, avec une conscience victimaire. »

Le peuple juif guetté par la « conscience victimaire » ? Quel autre responsable chrétien pouvait tenir pareil propos ? L'alternative « positive » que propose Jean-Marie Lustiger est la fidélité à la vocation propre du peuple d'Israël, à son idéal d'origine, celui de premier témoin de la loi divine : « La Shoah ne peut fonder l'existence d'un peuple, explique-t-il. Mais la vocation à un plus haut idéal permet de comprendre comment cet appel a entraîné, pour ceux qui en sont les témoins et les porteurs, des contradictions, des souffrances sans mesure, ou plutôt à la mesure du don qui leur est fait et de la vocation, de la mission qui est la leur. » Et

Mgr Lustiger de lancer cet appel : « Il faut transmettre aux générations futures l'enthousiasme d'une telle vocation pour leur permettre de supporter la mémoire d'un tel malheur et pour leur donner de trouver la force de répondre par une espérance positive à la question suivante : et si cela recommençait ? »

Shimon Pérès, architecte des accords d'Oslo, ancien premier ministre d'Israël et ministre en exercice dans le gouvernement d'Ehud Barak, esquive le terrain religieux sur lequel vient de se placer l'homme d'Eglise. Non sans admettre que, dans un tel domaine, la « non-croyance est une alternative terrible ». Il ne nie pas l'anéantissement de l'idée même de l'homme à travers un événement comme la Shoah, ni la vocation spécifique du peuple juif à maintenir et à transmettre la loi divine, la mémoire et la vie : « Sans les trois cents lettres des Dix Commandements, dit-il, le monde deviendrait bestial. »

LE PASSÉ N'OFFRE « AUCUNE CONSOLATION »

Mais cela suffit-il à faire du peuple juif le témoin inflexible de cette mémoire ? A peine libéré de l'esclavage d'Égypte, ce peuple n'a-t-il pas oublié la loi de Moïse ? Shimon Pérès ne nie pas la notion de « devoir de mémoire », mais craint que la mémoire ne serve trop souvent qu'à « organiser l'oubli ». « Je vis dans un monde de doutes, de détresse, de tristesse, explique-t-il. Tout ce que je sais de la Shoah, c'est que les philosophes de l'époque nazie n'ont eux-mêmes rien pu faire pour l'empêcher. » A un tel désastre, il n'y a pas d'explications à trouver « avec les yeux d'aujourd'hui ». Plutôt que d'interroger sans fin un passé qui n'offre « aucune consolation », il faut se ruer dans l'action et « changer le monde ».

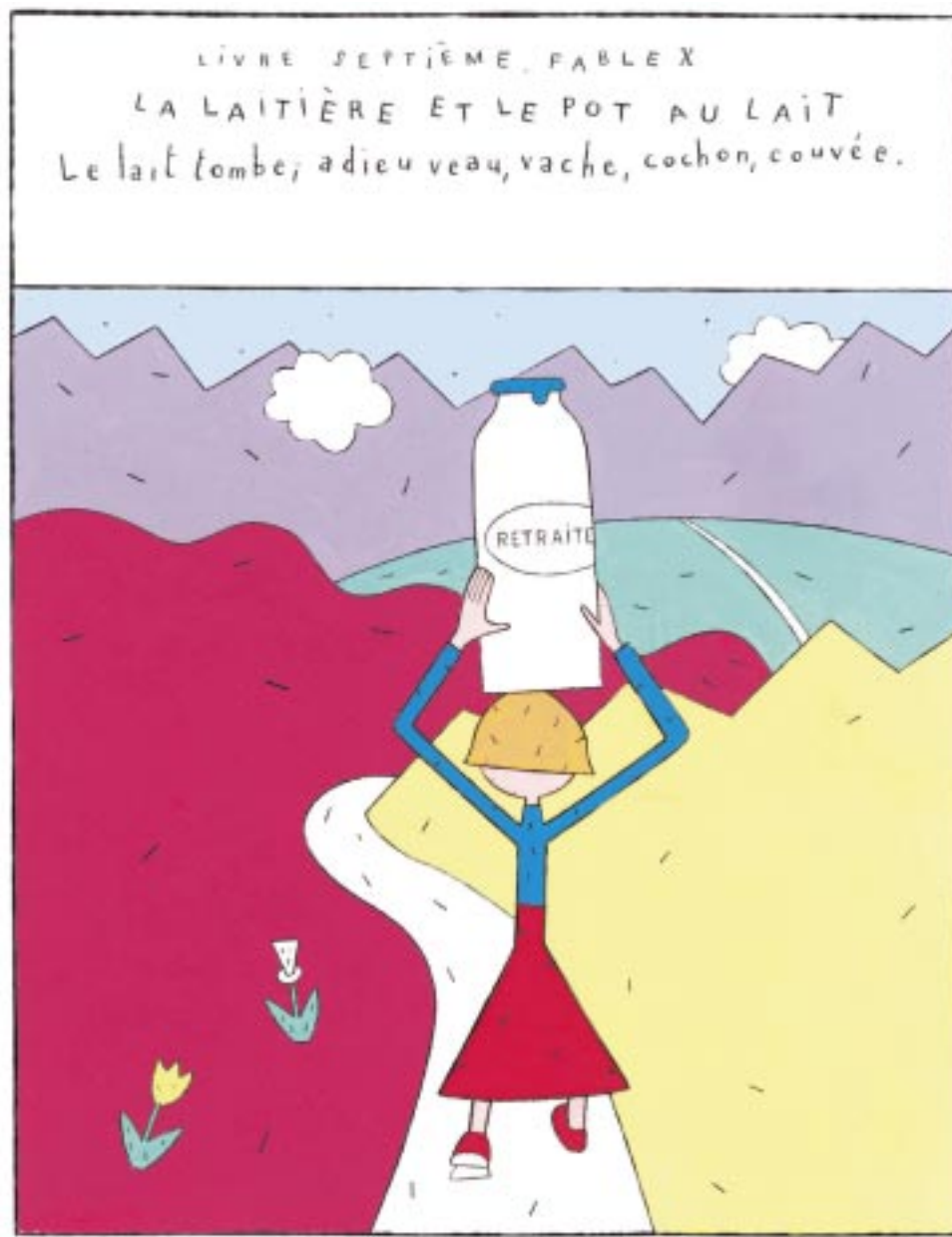
Changer le monde ? C'est en cours. Shimon Pérès ne croit pas un mot de la théorie du « clash » des civilisations proposée par Samuel Huntington. Si confrontation il y a, elle est à l'intérieur de chaque civilisation, dit-il, « entre les forces de la tolérance, de la modernité et les forces du conservatisme, de la réaction ». Or, à cet égard, il y a progrès. Le ministre israélien puise ses exemples dans l'islam indonésien du-président Wahid, dans le combat des femmes iraniennes contre les ayatollahs, dans l'entrée de la Turquie en Europe, dans l'action du pape qui, par son retour sur le passé de l'Eglise, « bouleverse les mentalités catholiques ».

« Je suis convaincu que le monde juif lui-même va évoluer vers plus d'ouverture et de tolérance », ajoute-t-il. La foi religieuse, la terre qui, dans cette région, ont hérisé tant de frontières sont dépassées – comme facteurs de guerres – par la nouvelle économie, par la vitesse des communications, par le progrès des technologies. L'histoire humaine est en train de basculer. Impossible qu'un Hitler renaisse dans les conditions du monde moderne, se risque à ajouter Shimon Pérès. « C'est dans cet espoir, plus que dans la mémoire, conclut-il, que résident les plus grandes consolations pour nos enfants. »

A la fin de cet échange inédit entre Jean-Marie Lustiger et Shimon Pérès, le Français Théo Klein convient que la question de la transmission de la Shoah se pose aujourd'hui en des termes très différents de ceux des années 60. La Shoah fut la « faillite d'une certaine société, d'un certain christianisme, d'une certaine démocratie », observe l'ancien président du CRIF. C'est à partir de ce constat qu'il faut repenser la Shoah. « L'Eglise catholique vient de faire un chemin sur elle-même qui est une révolution. A nous aussi de la faire : être des juifs complets oui, mais des juifs ouverts. Passer du temps des témoins au temps de l'Histoire. »

Henri Tincq

Les « Fables de La Fontaine » par Lionel Koechlin



Chronique d'un krach annoncé

Suite de la première page

Aux niveaux atteints au début de l'année, la capitalisation boursière des titres du Nasdaq a valu plus de moitié de la capitalisation de l'ensemble des autres secteurs ! Si les chiffres ont un sens, ils doivent signifier que l'on prévoit que la nouvelle économie dégagera un tiers des profits escomptés pour l'ensemble de l'économie, et plus encore si l'on prend en compte le fait que les profits promis ne sont pas pour demain.

En admettant que les entreprises du Net seront rentables dans dix ans, et prenant en compte le coût de l'intérêt, la Net économie devrait en fait dégager demain autant de profits que les autres secteurs pour justifier aujourd'hui les évaluations qui la portent ! Personne ne peut croire que tel sera le cas. Et ce pour au moins deux raisons. D'une part, ce n'est pas dans cette direction que pointe l'évolution tendancielle des dépenses des consommateurs. Aussi utile que soit le Net, on imagine mal que la moitié des richesses soit dépensée à envoyer des messages électroniques. Ensuite et corrélativement parce que, à ce jour, la concurrence acharnée que se livrent les opérateurs fait chuter vertigineusement

les prix, offrant au consommateur, bien plus qu'au producteur, de profiter de la valeur générée par ces innovations. La faillite très commentée de boo.com l'a rappelé : les profits de la nouvelle économie ne sont pas encore gagnés.

La correction était donc inéluctable. La question est de savoir où l'on en est aujourd'hui. Malgré la baisse de ces dernières semaines, le prix des actions reste élevé historiquement. L'indice Standard and Poor des 500 plus grosses entreprises américaines (tous secteurs confondus) vaut aujourd'hui un multiple moyen de 34 fois le revenu de ces entreprises (il a atteint l'an passé un maximum de 42). C'est un chiffre qui reste supérieur à tous les records du siècle passé, y compris celui de 1929, et qui est près du double des moyennes historiques. L'indice Dow Jones (qui couvre l'ensemble des entreprises) est également élevé : il est supérieur de 60 % au niveau qu'il avait atteint lorsque Alan Greenspan mettait pour la première fois en garde les marchés contre leur « exubérance irrationnelle » (fin 1996).

Lorsqu'on presse les investisseurs eux-mêmes de justifier leurs évaluations, ils expliquent que la croissance exceptionnelle des profits, supérieure à 10 % l'an en moyenne au cours des années 90, suffit à justifier le prix des actifs. Or, en moyenne historique, les profits ne progressent ni plus ni moins vite que la croissance économique. Les années 90 ont certes été exceptionnelles grâce à une multitude de facteurs (prix de l'énergie bon marché, dollar fort, réduction drastique des

dépenses de santé) qui ne sauraient toutes se répéter aujourd'hui. La « nouvelle économie » elle-même hausse certainement le taux de croissance, mais les plus enthousiastes parlent d'un demi-point, voire d'un point tout au plus. En ramenant les anticipations de profits à la croissance tendancielle de l'économie et en comparant cette croissance au rendement exigé sur les obligations des meilleures entreprises (lequel dépasse désormais plus 8 %), on trouve une surévaluation des cours de plus du double...

La conclusion s'impose donc : la Bourse reste beaucoup trop chère. La question est de savoir comment la correction pourrait avoir lieu. Les uns affirment que la phase « maniaque » durera aussi longtemps que le jeu d'achat/vente d'« assignats » se poursuivra, soit aussi longtemps que la gestation de la nouvelle économie continuera. Plus dure serait ensuite la chute. On peut aussi envisager que, sans entraîner de nouveau krach brutal, la Bourse perde régulièrement de sa valeur, disons au cours des quinze prochaines années. C'est ce qu'on appellerait un *soft landing*, qui n'est pas sans précédent dans l'histoire (c'est ainsi, par exemple, que fut résorbée la bulle financière de 1901).

La troisième option est celle d'une correction brutale et rapide. Son risque tient au fait que la bulle a déjà créé une série de déséquilibres macroéconomiques et financiers qui devront très vite être corrigés. L'Amérique, tout d'abord, s'est massivement endettée. Bénéficiaire de la bulle, entreprises et

ménages ont emprunté largement, les uns pour acheter des titres, les autres – profitant de la garantie donnée par ceux-ci – pour dépenser. Le taux d'épargne des ménages américains est désormais négatif, et l'endettement des entreprises américaines – rapporté à leur chiffre d'affaires – est au plus haut.

Autre facteur de déséquilibre, qui ne fait que traduire le précédent : le déficit du compte courant américain. Vivant au-dessus de leurs moyens, les Américains profitent des capitaux en provenance du reste du monde qui affluent vers Wall Street. Avec un déficit externe supérieur à 4 % de leur production nationale, les Américains entrent désormais dans la zone de tous les dangers, celle où la plupart des grandes crises de balance des paiements se sont déclenchées.

Plus classiquement toutefois, il est probable que la rupture viendra de l'intérieur. Le marché de l'emploi est désormais en sur-régime. Les anecdotes se multiplient qui montrent la pénurie de main-d'œuvre aux Etats-Unis, telle cette entreprise qui a institué une tombola dont le grand prix est une Mercedes, au profit des employés qui auront permis à l'entreprise de recruter de nouveaux personnels... Aussi longtemps que persistera la bulle, la croissance américaine excédera son rythme normal, et l'inflation augmentera. Quoi qu'en pensent les boursiers, la hausse des taux d'intérêt américains devra donc se continuer. Jusqu'à ce que la bulle éclate totalement.

Daniel Cohen pour Le Monde

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Un régal pour les fervents du tennis

ON A ASSISTÉ hier après-midi au stade Roland-Garros à quatre matches comptant pour les demi-finales des championnats internationaux de France. Comme prévu, ces rencontres, disputées par un temps splendide entre les meilleurs joueurs de l'heure, ont régalaient les fervents du tennis.

Le match le plus serré, le plus émouvant, le plus riche en ripostes de grande classe, fut celui qui opposa sur le Central Jaroslav Drobný à l'Américain Vic Seixas. Ce dernier, en éliminant la veille Ken MacGregor, nous avait déjà révélé d'exceptionnelles qualités techniques et morales. Hier Seixas, tout au long de la bataille de soixante-six jeux qu'il livra au finaliste de Wimbledon 1949, démontra une sûreté de jeu et un cœur de champion. Le score marathonien de la partie (7-5, 17-15, 5-7, 6-4 en faveur de Drobný) in-

diqué l'âpreté du débat ; mais ce qu'il ne saurait exprimer, c'est l'atmosphère merveilleusement sportive et fair-play dans laquelle il se déroula.

A la fin du match – près de trois heures d'horloge –, alors que les deux adversaires s'épongeaient de chaque côté de la chaise d'arbitre avant d'entamer un nouveau jeu, on les vit se regarder malicieusement et rire, comme pour sceller un nouveau pacte d'agression. Une minute plus tard les échanges reprenaient de plus belle. Drobný a rarement aussi bien « tenu le coup ». Quant à Seixas, en s'affirmant dans ce tournoi, jusqu'à ses propres yeux, il a rejoint la douzaine de joueurs qui constituent à l'heure actuelle la botte du tennis international.

Olivier Merlin
(1^{er} juin 1950.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Index du Monde : 01-42-17-29-33. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Jusqu'ici tout va bien...

par Philippe Douste-Blazy

JAMAIS les espérances de croissance en France n'ont été aussi fortes. Le gouvernement promet même d'alléger la pression fiscale. Mieux encore, Laurent Fabius qui, voici quelques mois, appelait le gouvernement de Lionel Jospin à « une réduction significative de la pression fiscale » pour, écrivait-il, doter la France d'« un système fiscal compétitif par comparaison avec nos voisins européens », est aujourd'hui aux commandes de notre politique économique.

Comme le dit le film le plus célèbre de Mathieu Kassovitz, *La Haine* : jusqu'ici tout va bien...

La monnaie unique est là ; elle apparaît comme l'expression la plus aboutie de l'intégration économique à l'échelle de l'Union. La Banque centrale européenne conduit de façon indépendante une politique monétaire européenne. La faiblesse de l'euro suscite bien quelques inquiétudes mais des voix rassurantes et autorisées se lèvent aussitôt pour expliquer que cette faiblesse fait la force de notre économie, assure la compétitivité de nos entreprises et la reprise de nos exportations.

Jusqu'ici tout va bien...

Joschka Fischer, ministre des affaires étrangères de l'Allemagne fédérale, relance la dynamique européenne en proposant d'inscrire la construction de l'Europe dans une perspective fédérale. Ce discours montre que, dix ans après la réunification, l'Allemagne n'envie pas d'autre avenir que celui d'une construction européenne adossée au couple franco-allemand.

Jusqu'ici tout va bien...

Pourtant, à un mois de la présidence française, tout pourrait aller mieux. La France ne peut être en reste de propositions. L'Union européenne attend que Paris et Berlin posent ensemble les conditions d'une Europe enfin politique. L'Union regarde du côté de la France et de l'Allemagne, la France et l'Allemagne doivent regarder du côté de l'avenir.

Le premier signe concret d'un engagement vers une Europe politique est aujourd'hui de donner à l'euro la politique économique commune qui lui rendra sa force et sa crédibilité. Les gouvernements doivent quitter les rives de l'hypocrisie et cesser de faire reposer sur la seule Banque centrale européenne les causes de la faiblesse de l'euro. Disons-le claire-

ment, à la suite de Valéry Giscard d'Estaing : l'euro ne faiblit pas parce que la Banque centrale est indépendante des pouvoirs politiques mais parce qu'elle est orpheline d'une politique de convergence budgétaire et fiscale des Etats européens.

La France, ici, a une part de responsabilité. Sa politique budgétaire rompt avec l'effort de convergence de nos partenaires européens, pèse sur les entreprises et le développement, ne prévient pas suffisamment les fragilités de notre économie et la menace d'un retournement de conjoncture. Aujourd'hui, tous les indicateurs montrent que les finances publiques françaises sont loin de tendre vers cette convergence qui, si elle ne peut être confondue avec leur nivellement, est le corollaire évident de l'intégration monétaire.

Une forte croissance des recettes a permis d'absorber la

me des délocalisations d'entreprises.

En s'orientant vers un soutien volontaire à la consommation, la politique économique de notre pays s'éloigne des choix budgétaires de nos partenaires européens, qui prennent déjà en compte le changement d'un contexte économique marqué, en Europe, par une bonne tenue de la demande intérieure. Ils en profitent pour améliorer leurs capacités productives, adapter les politiques salariales et consolider ainsi les chances de croissance de leur économie.

Il serait peut-être temps de reconnaître que l'économie française reste marquée par une faiblesse chronique de l'offre. Faiblesse qui est un obstacle à l'intégration économique européenne. Le taux de l'investissement productif stagne et reste inférieur de 20 % à ce qu'il est aux Etats-Unis. Les nouvelles techno-

Il serait peut-être temps de reconnaître que l'économie française reste marquée par une faiblesse chronique de l'offre. Faiblesse qui est un obstacle à l'intégration économique européenne

hausse des dépenses. En cas de retournement conjoncturel, la position française serait d'autant plus vulnérable que les dépenses les plus faciles à ajuster comme l'investissement ont déjà été fortement réduites et que la remontée des taux d'intérêt augmentera de façon mécanique le poids de dette.

En matière de prélèvements obligatoires, le gouvernement s'est plu à distiller quelques baisses d'impôts dont les effets d'annonce sont d'ores et déjà plus importants que les effets réels. Ces baisses ne sont en rien comparables avec celles que nos partenaires européens ont déjà engagées. Si le gouvernement allemand parvient à tenir son calendrier de baisse des impôts et à atteindre les objectifs quantitatifs qu'il s'est lui-même fixés, alors le décrochage de l'économie française par rapport à l'économie allemande sera consommé. Il aurait deux conséquences : d'un côté, le ralentissement de l'intégration européenne de notre économie ; de l'autre, une accélération du ryth-

logies, pourtant moteur de la croissance ne recueillent que 10 à 15 % de l'investissement total. Si rien ne change, la croissance ne pourra pas se maintenir au niveau actuel et diminuera car le poids des charges et de la réglementation empêche les entreprises d'investir suffisamment et d'adapter ainsi leur structure de production à celle de nos partenaires européens.

Quand l'impôt sur les sociétés peut atteindre 38 % en France, les travaillistes de Tony Blair ramènent ce taux à 30 % pour les grandes entreprises et 20 % pour les petites et moyennes entreprises. En Italie, la taxation des entreprises recule de 37 % à 19 % dès lors que leurs bénéfices sont réinvestis, preuve que le gouvernement italien de Giuliano Amato préfère récompenser les entreprises qui investissent plutôt que de les voir alimenter le Trésor public. L'Allemagne partageait pourtant avec la France le taux d'imposition sur les bénéfices le plus élevé ; le gouvernement de Geh-

ardt Schröder vient d'annoncer une baisse historique de tous les impôts. Sur cette baisse programmée de 244 milliards de francs, 61 milliards bénéficieront directement aux entreprises.

A cela s'ajoute le risque d'accélération du rythme des délocalisations d'entreprises. Leur effet ne se mesurera plus seulement en nombre d'emplois détruits et en perte de recettes fiscales mais par une fuite des centres de décision de l'économie française, ce qui peut avoir des conséquences structurelles graves sur l'organisation de notre société, avec le risque d'affaiblir les liens qui unissent l'entreprise, les salariés et les chercheurs.

Ainsi, l'ensemble des menaces qui pèsent sur l'économie française ne permet pas d'aborder sereinement le futur, ce qui contribue à fragiliser l'euro. Ces menaces sont identifiées, retournement de conjoncture, investissement insuffisant, surtout en direction des nouvelles technologies, goulets d'étranglement sur le marché du travail, faible production des nouvelles technologies, risque de délocalisation, financement des retraites... Devant de telles incertitudes, les investisseurs se tournent vers les pays dont les gouvernements se donnent les moyens politiques de gérer un retournement de conjoncture.

La France ne peut plus faire cavalier seul en matière de politique budgétaire, au risque d'être accusée par ses partenaires européens d'alimenter la défiance des investisseurs à l'égard de l'euro. Travailler à la convergence des budgets et des fiscalités en Europe, c'est mener une politique de convergence entre les intérêts nationaux et les intérêts de l'Union. C'est consolider la croissance et répondre à tous les sceptiques qui veulent qu'un fossé se creuse entre les Etats et l'UE.

La responsabilité du gouvernement français est engagée. Il dispose de la croissance et de la popularité. Il avait la durée. A ces chances il ajoute aujourd'hui une circonstance exceptionnelle : le geste diplomatique et symbolique de l'Allemagne.

Philippe Douste-Blazy, ancien ministre, est député des Hautes-Pyrénées, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale.

Les leçons d'un retrait

par Alain Dieckhoff

UNE guerre longue de dix-huit ans s'est achevée le 24 mai avec le retrait de l'armée israélienne d'un Liban où elle avait pénétré de nouveau en juin 1982, à l'initiative de Menahem Begin, dans le fracas des canons. Dès le départ, cette offensive militaire fut hautement contestée par une fraction de l'opinion publique pour des raisons à la fois politiques et morales, mais c'est seulement depuis l'arrivée d'Ehoud Barak au pouvoir que l'évacuation du reliquat de territoire libanais occupé par Tsahal était devenue inéluctable.

L'engagement tenu par le premier ministre israélien n'a que peu à voir avec le scrupule juridique d'honorer l'antique résolution 425 de l'ONU qui exigeait ce départ ; il résulte d'une double contrainte qui pesait sur lui.

Depuis l'arrivée d'Ehoud Barak au pouvoir, l'évacuation du reliquat de territoire libanais occupé par Tsahal était devenue inéluctable

La première est de nature militaire. Initialement instaurée pour former un cordon sanitaire destiné à empêcher les infiltrations de commandos palestiniens, cette zone de 850 kilomètres carrés contrôlée par Tsahal et les supplétifs du général Lahad est devenue, au cours des années 90, à la fois inutile et dangereuse. Inutile, parce que les combattants du Hezbollah, dotés d'un armement de plus en plus efficace (katiouchas, mortiers), étaient en mesure d'arroser la Galilée en tirant tranquillement leurs projectiles au-dessus du Liban sud. En guise de réponse, Israël déclencha, à l'été 1993 et au printemps 1996, deux campagnes de bombardements sur l'ensemble du Liban qui firent des centaines de victimes, poussèrent des dizaines de milliers de personnes sur les routes et causèrent des dégâts considérables... sans guère de résultats durables. Loin d'être affaibli, le Hezbollah sortit conforté dans son statut de « résistant légitime ».

Mais la zone de sécurité n'était pas que superflue, elle devenait de plus en plus périlleuse. Si le Hezbollah n'a jamais entretenu l'illusion de défaire militairement une armée surpuissante, il a en revanche très bien compris qu'en harcelant Israël par des actes de guérilla il entraînait dans des affrontements lancinants qui finiraient par émauser sa combativité.

Les précédents de la guerre d'usure le long du canal de Suez (1969-1970) puis de l'intifada (1987-1993) étaient là pour prouver qu'une nation en armes comme Israël où appelés et réservistes remplissent un rôle essentiel est fragilisée par un conflit prolongé qui requiert une mobilisation permanente de ressources humaines et matérielles. En causant, depuis 1993, la mort d'une vingtaine de soldats israéliens chaque année, les embuscades des miliciens chiites infligeaient à Israël un « coût » de plus en plus difficile à justifier dans une société où le rapport à la guerre a profondément changé depuis vingt ans. C'est là le second élément dont Ehoud Barak a dû tenir compte.

Les cinq guerres dans lesquelles Israël fut engagé entre 1947 et 1973 furent toutes vécues, à tort ou à raison, peu importe, comme des confrontations militaires imposées à l'Etat hébreu pour assurer sa survie. Leur bien-fondé ne fut à aucun moment discuté, même si une première faille apparut lors du conflit de Kippour lorsque responsables militaires et politiques se virent contestés pour n'avoir pas su prévoir l'attaque syro-égyptienne.

Les choses changèrent vraiment avec l'offensive au Liban en 1982, qui, pour la première fois, ne fut pas perçue comme une réponse à une menace existentielle mais comme

une guerre voulue par Israël pour atteindre trois objectifs politiques : l'élimination de l'OLP, le départ des Syriens et l'installation à Beyrouth d'un gouvernement dirigé par les phalangistes chrétiens. Dès le départ, il n'y eut pas de consensus national sur le Liban et, même si le repli de l'armée sur la fameuse zone de sécurité en 1985 atténua quelque peu les tensions internes, un malaise persista quant à l'utilité véritable d'une présence israélienne qui semblait ne pas avoir de fin.

Ce doute s'est renforcé avec la croissance, au sein de la société israélienne, de logiques individualistes qui ont eu d'importantes incidences sur la gestion de la violence armée. Dans l'Israël des années 50, engagé dans une vaste entreprise de construction nationale, le collectif primait résolument sur l'individuel. L'Etat n'avait donc guère de difficulté à mobiliser toute la société dans la guerre, dans un environnement inhospitalier. Aujourd'hui, la situation a profondément changé avec l'apparition d'une culture du sujet qui valorise l'individu en tant que tel (comme consommateur, acteur économique, porteur de droits fondamentaux...) alors que la situation régionale est au moins partiellement pacifiée.

L'Israélien entend désormais aussi exister par lui-même, en dehors de l'existence tutélaire de l'Etat. Cette transformation modifie inévitablement la perception de la guerre et de l'institution militaire. Jadis objet d'une vénération totale, Tsahal est désormais tenue de rendre des comptes à la presse, à l'opinion publique et, surtout, aux parents, qui ont un œil attentif sur les conditions dans lesquelles leurs enfants effectuent leur service militaire.

Dans cette « réappropriation » du soldat par ses parents, les mères jouent un rôle central, comme l'atteste précisément l'épisode libanais. Le « mouvement des quatre mères », qui, depuis 1997, militait activement contre l'envoi de soldats au Liban sud, n'a certes pas, à lui seul, contraint le gouvernement à quitter le Pays des cèdres, mais que les leaders politiques aient dû tenir compte de cette pression constante ne fait guère de doute.

Dans une société où l'individu a désormais davantage droit de cité, il est naturel que son sacrifice au combat soit plus difficilement accepté

Dans une société où l'individu a désormais davantage droit de cité, il est naturel que son sacrifice au combat soit plus difficilement accepté et que l'on se montre plus exigeant quant aux raisons qui motivent le sacrifice suprême. A l'évidence, par rapport aux jeunes Européens, l'immense majorité des jeunes Israéliens fait preuve d'un engagement patriotique peu commun. Pour autant, il n'est plus aussi évident que par le passé de « mourir pour la patrie ».

Certains interprètent de pareils développements comme la manifestation d'une perte de confiance de la société en son armée, voire en l'Etat.

J'y verrais plutôt la maturité d'une société plus civile, où l'individu compte pour lui-même, et non comme simple membre anonyme de la grande communauté nationale. En ce sens, le retrait de l'armée israélienne signe certainement l'échec d'une stratégie militaire, mais il marque aussi la victoire d'une société qui voit dans ses soldats autant d'êtres singuliers et uniques qui ont le droit de préférer la vie à un vain combat sur une terre étrangère.

Alain Dieckhoff est directeur de recherches au CNRS-Centre d'études et de recherches internationales (CERI) et maître de conférences à l'IEP de Paris.

L'essence à 10 francs par Lionel Stoleru

LAURENT FABIUS a été fort mal conseillé de convoquer, il y a un mois, les pétroliers pour leur demander d'accompagner la baisse du prix du brut dans les prix à la pompe, et ce pour au moins trois raisons.

Le temps n'est plus où, il y a trente ans, Valéry Giscard d'Estaing, alors ministre des finances, recevait chaque année les pétroliers pour fixer pour une année le prix unique du litre d'essence dans toute la France. Les prix sont libres et seule subsiste une clause de sauvegarde, celle que j'avais utilisée au sein du gouvernement Rocard pour demander à Pierre Bérégovoy d'encadrer le prix de l'essence lorsque l'Irak a envahi le Koweït, durant un mois.

L'intervention de Laurent Fabius est arrivée à contretemps, alors que le cours du brut baissait encore un peu, vers 22 \$, pour remonter sitôt après à 30 \$, et alors que le dollar montait de 10 % par rapport à l'euro. Aussi, les prix à la pompe,

loin de baisser, ont remonté jusqu'à dépasser aujourd'hui 8 francs le litre pour le 98 sans plomb.

Il faut être technocrate de Bercy ou démagogue au Café du commerce pour avoir l'idée d'utiliser la cagnotte fiscale pour faire baisser le litre d'essence

Il faut être technocrate de Bercy ou démagogue au Café du commerce pour avoir l'idée d'utiliser la cagnotte fiscale pour faire baisser le litre d'essence. Non seu-

lement il y a d'autres priorités autrement essentielles (chômage, exclusion, prélèvements) mais, surtout, les enjeux du développement durable conduisent plutôt à augmenter l'essence qu'à la baisser.

A 30 \$ le baril, le pétrole n'est guère plus cher qu'il y a vingt ans après les chocs pétroliers. Or la pollution, l'effet de serre, la gestion des gisements, l'équilibre entre transports privés et transports en commun, tout concourt à considérer le pétrole comme une ressource rare, donc chère. Un jour ou l'autre, l'écotaxe s'imposera dans le monde comme un moyen d'économiser l'énergie.

Il est, bien sûr, anormal que le prix mondial du brut se fixe à Rotterdam, donc en Europe, mais pas en euros. Pourquoi ce cours en dollars alors que l'Europe est le premier importateur mondial de pétrole ? La réponse, hélas, est que l'euro est loin d'être encore aussi crédible et fiable que le dollar.

Tout le monde glose sur l'euro fort ou l'euro faible sans voir que le

problème n'est pas là : le dollar était tout aussi puissant lorsqu'il valait 5 francs que lorsqu'il valait 10 francs. Ce qui fait la force du dollar, ce n'est pas son niveau, c'est sa crédibilité : « Dollar is as good as gold », c'est du moins ce que croient les Saoudiens et les Koweïtiens. Tant que l'euro n'aura pas mérité cette confiance, son rôle mondial restera marginal.

Quant le pétrole monte de 30 \$ à 35 \$, que le dollar monte de 7 à 7,5 francs, qu'une écotaxe de 5 % s'installe en Europe, toutes hypothèses fort modérées et plausibles, et voici que le litre d'essence sera à 10 francs. Que l'on ne me fasse pas dire que je le souhaite, non, mais que l'on n'oublie pas que ce sont l'offre et la demande, et non le ministre des finances, qui fixent les prix sur le marché.

Lionel Stoleru, ancien secrétaire d'Etat, est professeur d'économie à l'Ecole des mines de Paris.

Jacques Graveleau Paris

AU COURRIER DU « MONDE »

PRÉSUMPTION D'INNOCENCE

D'un côté, notre ministre de la justice défend devant l'Assemblée nationale son projet de loi destiné à renforcer la présomption d'innocence. De l'autre (*Le Monde* du 26 mai), elle manifeste solennellement, devant la même Assemblée, son « soulagement » et sa « joie » de voir un quidam extradé vers la France pour y être jugé, et sa déclaration est applaudie par les dépu-

tés ! N'y a-t-il pas entre les actions une totale contradiction ? Personne ne peut croire, en effet, que le ministre qui exprime sa joie et les députés qui applaudissent aient le moindre doute sur la culpabilité de celui qui est poursuivi. En agissant comme ils le font, ils proclament même haut et fort, *urbi et orbi*, sa culpabilité.

Que reste-t-il alors de son innocence présumée ? A quoi servent de nouveaux textes si on ne respecte pas ceux qui existent, si on n'obéit pas soi-même au principe qu'on défend : un homme est innocent

tant que la justice n'a pas rendu son verdict ? Que reste-t-il de l'Etat de droit si le droit est bafoué là même où il est écrit ?

Denis Monod-Broca Paris

LA FABRICATION D'UN QUINQUENAT

Si le général de Gaulle a choisi le septennat, ce n'est pas par distraction, comme veut nous le faire croire Valéry Giscard d'Estaing, mais pour souligner par la durée la prééminence du mandat présidentiel (*Le Monde* du 11 mai).

Dans cet esprit, un septennat non renouvelable éviterait la lamentable compétition entre le président et le premier ministre au cours de la législature et, surtout, lors de l'élection présidentielle.

Quant à l'opinion de près de 80 % des Français en faveur du quinquennat, il s'agit d'une opinion artificiellement fabriquée par le chœur des hommes politiques, plus soucieux de leur carrière que d'assurer à la France le meilleur système possible. (...)

FINANCE L'échec retentissant de la fusion avec la Dresdner Bank n'a rien enlevé de son assurance à Rolf Breuer, le président de la Deutsche Bank. ● S'IL REGRETTE les fermetures

d'agences et les réductions de coûts qu'aurait permis un tel mariage, il estime ne pas être aujourd'hui sous pression pour fusionner avec un autre établissement. ● M. BREUER

juge nécessaire de renforcer sa position en France, mais exclut d'investir dans un réseau d'agences. ● INTER-NET, la banque en ligne, le téléphone, vont prendre, selon lui, une place

croissante dans le métier bancaire. ● EN TANT que président du conseil de surveillance de la Deutsche Börse, M. Breuer se réjouit de la fusion des Bourses de Londres et de Francfort. Il

souhaite que l'Europe se dote d'une plate-forme boursière unique, comme aux Etats-Unis. ● IL S'IN-QUIÈTE aussi de la faiblesse de l'euro, qui est à ses yeux d'origine politique.

Rolf Breuer estime que la Deutsche Bank peut s'imposer sans fusionner

Dans un entretien au « Monde », le président de la première banque allemande tire les leçons de l'échec de la fusion avec la Dresdner. Celui qui est aussi le patron de la Bourse de Francfort est optimiste sur la réussite du mariage avec la place de Londres

« Vous avez dit que l'Allemagne devait dire adieu au modèle capitaliste rhénan pour adopter des méthodes plus anglo-saxonnes. Pourquoi ?

– En moins d'un an, deux événements ont révélé une évolution structurelle de la plus grande importance en Allemagne. Premièrement, l'offre hostile de l'opérateur britannique de télécommunications Vodafone sur son concurrent allemand Mannesmann n'a pas rencontré d'opposition forte, du côté ni du gouvernement, ni des syndicats, ni du grand public. Cela avait été très différent lorsque le groupe sidérurgique allemand Krupp avait lancé une OPA sur son rival Thyssen en mars 1997.

» Deuxièmement, lors de l'annonce de la fusion – avortée – entre la Deutsche Bank et la Dresdner, l'assureur allemand Allianz, actionnaire des deux banques, a fait savoir qu'il avait l'intention de profiter de la réforme fiscale annoncée par le gouvernement pour céder ses participations – et donc remettre en cause les participations croisées, l'une des principales caractéristiques du capitalisme rhénan, de « Deutschland AG ». Ce projet de fusion bancaire n'a pas non plus suscité de résistance. Il était perçue comme nécessaire pour que l'Allemagne reste compétitive dans le paysage financier européen.

» Cela montre que le capitalisme rhénan, un modèle qui existe depuis cinquante ans, qui a accompagné la reconstruction et a assuré le succès de l'économie allemande, a atteint ses limites et doit être réformé. La raison principale de ce changement est la « globalisation », qui impose à toutes les structures nationales de changer pour rester compétitives dans l'environnement mondial. Le modèle traditionnel allemand doit donc être remplacé par un système plus moderne, sans pour autant copier le modèle américain. Nous avons une histoire, une culture, des façons de vivre ensemble, des relations employé-employeurs, différentes. Nous devons donc inventer un modèle différent.

– Le projet de fusion avec la Dresdner Bank a souligné les faiblesses de la Deutsche Bank dans ses activités de banque de détail en Allemagne. Comment traiter ce problème ?

– Tout l'intérêt de la fusion avec la Dresdner Bank était de nous permettre de fermer des agences et donc de réduire nos coûts. Seuls, nous devons prendre le problème par deux bouts. Du côté des coûts,

nous devons fermer le plus de guichets possibles sans perdre de clients. Nous envisageons d'en supprimer trois cents sur mille quatre cents dans les deux ans qui viennent et de réduire parallèlement les effectifs de mille hit cents personnes sur dix-huit mille salariés dans la banque de détail. Du côté des revenus, nous devons trouver des idées pour les faire progresser, en ajoutant de nouveaux produits à notre gamme. Cela peut se faire avec des partenaires, qui pourraient aussi



ROLF BREUER

prendre en charge une partie des coûts, comme cela était prévu avec Allianz dans le projet de fusion.

– Etes-vous toujours en négociation avec Allianz ?

– Pas en ce moment, mais il y aura des discussions. Allianz nous a envoyé des signes en ce sens et nous avons fait de même. Allianz a, comme nous, le sentiment que notre modèle de banque de détail, celui de Deutsche Bank 24 – un réseau allégé misant de plus en plus sur la banque à distance – est le meilleur en Allemagne.

– Pourtant, vous étiez prêts à vous en désengager ?

PROFIL

UN APLOMB À TOUTE ÉPREUVE

Au lendemain de l'échec de la fusion avec la Dresdner Bank, certains ne donnaient pas cher de son maintien à la tête de la Deutsche Bank. Rolf Breuer, le président du directoire de la première banque privée, est pourtant toujours aux commandes. Alors que l'autre architecte du projet, Bernhard Walter, a démissionné, M. Breuer estime qu'il n'avait aucune raison de partir, rappelant que ce n'est pas la Deutsche Bank qui a demandé le retrait du projet, mais la Dresdner.

De fait, il a reçu le soutien unanime de ses collègues du directoire, avec la bénédiction de Hilmar Kopper, le président du conseil de surveillance de la Deutsche Bank. Son établissement affiche de bons résultats. Des principales banques privées allemandes, la Deutsche Bank reste celle qui paraît la plus apte à poursuivre son chemin en toute indépendance, alors que les spéculations se multiplient sur l'avenir de la Dresdner et de la Commerzbank.

Charmeur, toujours bronzé, parlant un français aussi

– Plus exactement, nous voulions rester actionnaire de Deutsche Bank 24, mais en descendant en dessous de 50 % du capital, pour pouvoir sortir cette activité de notre bilan, tout en gardant notre influence sur le réseau de distribution de détail. Avoir une capacité de distribution est indispensable pour nos activités de banque d'investissement et de gestion. Aujourd'hui, nous sommes toujours sur cette ligne.

– Dans quelle mesure pouvez-vous participer à la concentration bancaire en Allemagne, après l'épisode Dresdner ?

– Nous ne sommes pas sous pression, nous ne sommes pas obligés de trouver une autre banque pour fusionner. Nous avons notre propre plan de restructuration.

– Qui, alors, peut faire bouger les choses en Allemagne ? Est-ce encore Allianz, ou plutôt les investisseurs comme le fonds Cobra, le premier actionnaire de la Commerzbank ?

– Je crois plutôt que c'est Bruxelles, compte tenu du poids du secteur public bancaire, notamment des caisses d'épargne. En Allemagne, ce secteur reçoit toujours des aides d'Etat. Sa privatisation changerait vraiment le paysage bancaire. Cela arrivera bien un jour, mais, d'ici là, nous ne pouvons pas nous permettre de rester les mains dans les poches. Nous devons agir aujourd'hui et maintenant.

– En France, quelle est votre stratégie ?

– C'est un marché difficile, mais il est absolument nécessaire qu'une banque comme la Deutsche Bank y renforce sa position.

– Pourriez-vous être intéressé par le Crédit lyonnais ?

– Il n'est pas question que nous investissions dans un réseau d'agences. Ce serait incompréhensible compte tenu de notre stratégie en Allemagne. Nous considérons que les agences ne sont plus le seul canal de distribution bancaire. Au contraire. Internet, la banque en ligne, le téléphone, occupent une position croissante. Dans un avenir proche, ils ne remplaceront pas totalement les agences, mais ils vont monter en

« Je ne crois pas que l'on puisse observer la faiblesse de l'euro avec décontraction. C'est encore un bébé, qui a un an et demi d'existence. J'aurais souhaité que ses premiers pas sur le marché des changes soient plus assurés »

puissance en parallèle, avec un poids plus important auprès des jeunes générations.

– L'échec de votre fusion avec la Dresdner Bank a été interprété comme un signe que les banquiers d'investissement de New York et de Londres ont pris le pouvoir au sein de la Deutsche Bank...

– Je ne suis pas d'accord sur le terme « prendre le pouvoir », mais il est clair que la part de la banque d'investissement dans les comptes de résultat de la banque est de plus en plus importante. Cela étant, ce type d'activité dépend beaucoup de

l'évolution des marchés financiers. Si ceux-ci sont moins porteurs à l'avenir, nous serons très heureux d'avoir d'autres sources de profit, dans la gestion d'actifs et la banque de détail.

– Voulez-vous faire d'autres acquisitions aux Etats-Unis ?

– Depuis l'achat de Bankers Trust, nous sommes la huitième banque sur ce marché, une position qu'aucune banque européenne n'est jamais parvenue à atteindre. Nous n'avons pas d'autre projet.

– Vous avez soutenu le rappro-

suis bien placé pour en parler ! Statistiquement, il semble même qu'une majorité d'entre elles se traduisent par un échec, en particulier les fusions entre égaux. Ce sont souvent les facteurs subjectifs, comme le prestige, le fait qu'il faut sauver la face, la gestion de l'opinion publique, qui provoquent ces échecs. La fusion des Bourses de Londres et de Francfort a naturellement soulevé beaucoup d'émotions, mais lorsque nous nous sommes réunis pour mettre sur la table les facteurs objectifs, ces questions, plus psychologiques qu'économiques, ont été facilement résolues.

– Pourquoi la fusion entre Paris et Francfort a-t-elle échoué ?

– C'est en grande partie pour ces facteurs subjectifs que j'ai déjà évoqués. Mais elle a aussi échoué sur les questions technologiques. Pour fusionner, il faut adopter le même système. Or la place dont le système est abandonné doit expliquer à tous ses membres qu'ils ont fait de lourds investissements en vain.

– Les Français ont été surpris par l'apparente indifférence des dirigeants allemands face à la faiblesse de l'euro. Partagez-vous cette indifférence ?

– Non, je suis inquiet, je ne crois pas que l'on puisse observer la faiblesse de l'euro avec décontraction. C'est encore un bébé, qui a un an et demi d'existence. J'aurais souhaité que ses premiers pas sur le marché des changes soient plus assurés.

» Je ne pense pas que les raisons de cette faiblesse soient économiques, car les perspectives pour l'Europe sont prometteuses. Elles sont plutôt politiques. Les grands gestionnaires de fonds de pension, les investisseurs, voient l'Europe comme un conglomerat de pays qui ne sont pas capables de parler d'une seule voix. Ils voient qu'il n'y a pas de politique fiscale, sociale, et encore moins de politique étrangère, unifiée. Ils constatent qu'il y a une monnaie unique mais pas un marché unique.

» J'espère que la présidence française de l'Union européenne sera une chance d'unifier d'avantage ces politiques européennes. Je crois même que c'est une chance unique. Il faut souhaiter que tous les autres chefs d'Etat sauront la saisir. »

Propos recueillis par Sophie Fay, Joël Morio et Pascale Santi

Philippe Ricard

France Télécom sanctionné par la justice

CONCURRENTS, autorité de régulation, justice : mardi 30 mai, tous se sont ligüés pour condamner les mauvaises pratiques concurrentielles de France Télécom, le jour même où l'opérateur français annonçait l'acquisition du groupe britannique Orange. « Il n'y a pas de concurrence équitable en France », a déclaré Chris Gent, directeur général de Vodafone, en présentant ses résultats à Londres, alors même qu'il venait de devenir actionnaire de France Télécom après lui avoir cédé Orange ! M. Gent a estimé que, en France, les licences de téléphonie mobile étaient « offertes de droit à la naissance ». Une manière de souligner que Paris privilégierait les opérateurs français dans l'attribution des licences de nouvelle génération (UMTS).

Plus ennuyé pour France Télécom : le même jour, en France, l'opérateur a été sanctionné par l'Autorité de régulation des télécommunications (ART) et condamné par le tribunal de commerce de Paris. L'ART a usé, pour la première fois mardi, de son pouvoir de sanction financière envers un opérateur. Qualifiée par l'ART elle-même de « symbolique » – elle ne s'élève qu'à 2 millions de francs –, la sanction

traduit néanmoins l'agacement de l'organisme de régulation face à l'attitude de France Télécom. En mars 1999, l'ART avait été saisie par l'Association des opérateurs de services de télécommunication (AOST) rassemblant les nouveaux entrants sur le marché, à propos de la non-disponibilité du catalogue des tarifs de détails de France Télécom auprès du public. Ce manquement contribue, selon l'ART, à maintenir une opacité tarifaire dommageable. Elle a donc demandé à France Télécom d'y remédier et, devant son peu d'empressément, a décidé une sanction.

Autre revers, le tribunal de commerce de Paris a interdit à France Télécom de commercialiser, du 13 juin au 30 septembre, des téléphones WAP « verrouillés ». Fin avril, France Télécom avait décidé de lancer une grande offensive sur le WAP, un langage qui permet de consulter des sites Internet à partir d'un téléphone mobile. Mais, sur les terminaux commercialisés sous forme de packs, l'opérateur avait prévu d'imposer l'accès à son seul portail mobile Itineris. La société Wappup, qui propose un portail concurrent, ainsi que l'Association française de l'Internet mobile (Afirm) avaient saisi le tribunal de

commerce de Paris, considérant cette pratique comme anticoncurrentielle.

Tout en laissant le soin à l'ART et au Conseil de la concurrence de statuer sur le fond de l'affaire d'ici au 30 septembre, le tribunal de commerce de Paris a décidé de prendre une mesure d'interdiction temporaire. Mais il a laissé une porte de sortie à l'opérateur. Celui-ci peut, en effet, continuer la commercialisation de ses terminaux WAP s'il indique clairement aux utilisateurs que ses téléphones sont préprogrammés pour accéder au portail Itineris et s'il leur offre la possibilité de remplacer ce numéro par celui d'un autre fournisseur d'accès. Christophe Leguevaques, avocat de Wappup, estime qu'« il faudra surveiller la volonté réelle de France Télécom de faciliter l'accès à un autre fournisseur ». SFR, concurrent d'Itineris, semble avoir retenu la leçon. Alors qu'il s'apprête à lancer, à partir du 19 juin, son offre WAP, il prendra soin de laisser à ses abonnés la possibilité de reprogrammer des numéros d'accès à d'autres portails que le sien, baptisé Vizzavi.

Enguérand Renault

Violent rebond du Nasdaq

LE MOUVEMENT de yo-yo se poursuit sur les marchés. L'indice Nasdaq a enregistré, mardi 30 mai, la plus forte hausse en pourcentage de son histoire sur une séance. Cet indice, qui retrace l'évolution des valeurs de croissance, a bondi de 7,94 %, pour terminer à 3 459,33 points. C'est un brusque retournement de tendance pour ce baromètre boursier. Au cours des cinq séances précédentes, il avait plongé de plus de 5,5 % et avait perdu, avant son rebond, près de 40 % de son sommet historique à 5 048,62 points, le 10 mars.

Pourtant, aucune nouvelle spectaculaire n'explique cette bouffée d'optimisme. Le seul indicateur qui ait pu reconforter les boursiers est la publication, mardi aux Etats-Unis, d'un indice de confiance des consommateurs, supérieur aux attentes des économistes. « Avec un taux de chômage au plus bas depuis trente ans et des perspectives toujours favorables pour le marché de l'emploi, la confiance des consommateurs devrait rester élevée pendant l'été », affirme Lynn Franco, responsable du centre de recherche sur la consommation du Conference Board, qui établit cet indice de confiance. Richard McCabe, de

Merrill Lynch, souligne que le marché technologique américain semblait approcher son nadir, son point bas, avant le rebond de mardi. « Les baisses ont été sévères sur le Nasdaq ces derniers mois », mentionne-t-il. L'analyste fait observer que 67 % des quelque 5 000 titres cotés sur cette Bourse électronique ont subi une baisse de 30 % ou plus, et 57 % une baisse de 40 % ou plus par rapport à leurs cours les plus hauts.

ÉVALUATION DIFFICILE

Les sautes d'humeur de l'indice Nasdaq traduisent le malaise des investisseurs pour évaluer les sociétés en forte croissance. Après avoir acheté massivement les titres de la nouvelle économie, les boursiers font preuve d'une plus grande sélectivité. Ceux qui avaient accumulé des liquidités depuis plusieurs semaines ont acheté massivement mardi des titres des fabricants de semi-conducteurs. Une étude de Lehman Brothers s'attend que les résultats de ces sociétés soient les meilleurs depuis 1996 à cause d'une demande soutenue d'ordinateurs personnels. Mais certains observateurs estiment que le marché américain des valeurs de

croissance n'est pas à l'abri de nouvelles bourrasques.

Le rebond des marchés boursiers américains a eu pour conséquence, mardi, de freiner la reprise de l'euro. Dans la matinée, la monnaie européenne avait franchi, pour la première fois depuis le 18 avril, la barre de 0,94 dollar, soutenue par les déclarations du premier ministre français, Lionel Jospin, évoquant une éventuelle intervention, sur le marché des changes, des autorités monétaires européennes. « Actuellement, l'évolution de l'euro, qui ne me satisfait pas pleinement – même si l'euro s'est heureusement redressé ces derniers jours – appelle tout à la fois une réflexion, voire une action conjointe de la Banque centrale européenne et de l'euro II », avait expliqué M. Jospin.

Dans la soirée, toutefois, sur le marché de New York, l'envolée du Nasdaq a permis au billet vert de reprendre des forces, cette tendance redonnant aux investisseurs internationaux l'envie de placer leurs capitaux aux Etats-Unis. Mercredi matin, l'euro cotait 0,9290 dollar.

Pierre Antoine Delhommais et Joël Morio

La Commission européenne propose d'ouvrir largement les services postaux à la concurrence

Paris a obtenu le maintien d'un certain monopole pour l'envoi des publicités

Le commissaire néerlandais Frits Bolkestein, qui préconisait une large ouverture des services postaux à la concurrence, s'est heurté à une opposi-

tion de la part de six de ses collègues, et notamment des Français. Le texte finalement adopté propose que le champ des monopoles ne couvre

plus, en moyenne, que 50 % des recettes postales - au lieu de 70 % aujourd'hui. La décision finale revient au conseil des ministres européens.

BRUXELLES

de notre bureau européen

Le commissaire néerlandais libéral Frits Bolkestein, en charge du marché intérieur, aura fort à faire pour imposer son projet de libéralisation postale. Il a déjà dû se battre au sein même de la Commission pour que ce texte, qui modifie le cadre réglementaire en vigueur depuis le 15 décembre 1997, soit adopté par ses collègues, mardi 30 mai. Il devra encore beaucoup ferrailer au Conseil mais aussi au Parlement européen, codécideur en matière de marché intérieur et farouche défenseur de la notion de « service universel », qui désigne le service minimum devant être obligatoirement rendu à chacun, par un opérateur public ou privé.

M. Bolkestein préconisait une large ouverture des services postaux à la concurrence. L'ampleur de ses ambitions a suscité une vive opposition de la part de six de ses collègues, notamment les deux Français de tendances politiques opposées, Michel Barnier (RPR) et Pascal Lamy (PS), mais aussi le Belge socialiste Philippe Busquin, l'Anglais travailliste Neil Kinnock, la Grecque socialiste Anna Diamantopoulou et le Portugais socialiste Antonio Vitorino. Leurs craintes sont doubles : elles concernent l'emploi public, menacé par la réduction des sphères monopolistiques, mais aussi l'aménagement du territoire, facilité aujourd'hui par le maintien du service universel... financé par les recettes

des monopoles. Jusqu'au dernier jour, ces défenseurs du secteur public ont obligé M. Bolkestein à revoir sa copie.

Le texte finalement adopté propose qu'en moyenne le champ des monopoles ne couvre plus que 50 % des recettes postales, au lieu de 70 % aujourd'hui. Ce résultat est bien en deçà des souhaits du commissaire libéral (43 %). Pour y arriver, ses interlocuteurs ont obtenu que le publipostage - envoi de courrier publicitaire - ne soit pas intégralement ouvert à la concurrence, comme le souhaitait M. Bolkestein. Seuls, les plis pesant plus de 50 grammes (au lieu de 350 grammes actuellement) pourront être traités par plusieurs opérateurs. Il s'agit d'une victoire importante, ce secteur bénéficiant d'une forte croissance (5 % par an en volume et en recettes).

En revanche, le collègue des commissaires a décidé d'ouvrir à la concurrence le marché de la correspondance intérieure de plus de 50 grammes (au lieu de 350 grammes actuellement) et celui des lettres de moins de 50 grammes dont le prix représente deux fois et demie le tarif de base, soit 7,50 francs en France (au lieu de cinq fois le tarif de base actuellement). Le courrier international sortant et le courrier express seraient entièrement libéralisés.

Les commissaires hostiles à cette déréglementation ont obtenu que la directive définisse les « services spéciaux », tels que la garantie de

l'heure de distribution ou le suivi de l'expédition : ces services, ouverts aux opérateurs privés, doivent « répondre à des exigences particulières des clients » et « proposer des caractéristiques additionnelles à valeur ajoutée », ce qui les distingue clairement des services postaux de base.

M. Bolkestein considère qu'une nouvelle étape du processus d'ouverture du marché sera nécessaire le 1^{er} janvier 2007. Mais il a dû supprimer de son texte le paragraphe qui envisageait « une suppression progressive du domaine réservé ».

SITUATION DISPARATE

Lorsqu'il a présenté son projet à la presse, le commissaire libéral a pris soin de rappeler qu'il répondait à une demande formulée par le Conseil européen de Lisbonne, qui, au mois de mars, insistait sur la nécessité d'« accélérer la libéralisation dans des secteurs tels que les services postaux ». Or, au Conseil, aucune décision ne se prend lorsqu'un Etat y met son veto.

M. Bolkestein a aussi rappelé que la situation européenne est fort dis-

parate : le champ des monopoles est plus réduit que ne le prévoit la directive de 1997 en Allemagne, aux Pays-Bas, en Espagne, en Italie et au Danemark. En Allemagne, la limite est ainsi de 200 grammes pour le courrier ordinaire. En Espagne, le courrier local et le publipostage sont intégralement libéralisés. Le commissaire a jugé « irréaliste » de vouloir « préserver le statu quo », en faisant observer que l'emploi global (1,7 million de personnes, dont 400 000 dans le privé) devrait accuser une baisse de 8,4 % entre 1997 et 2007, indépendamment de toute libéralisation. Il a affirmé que le service universel serait sauvegardé, assertion vivement contestée un peu plus tard par Christian Pierret, le secrétaire d'Etat français à l'industrie, en marge d'un Conseil sur l'énergie : « Comment financer le service universel si le publipostage et les services spéciaux ne sont pas inclus dans le monopole ? » a-t-il demandé, avant de juger que « ces propositions ne sont pas acceptables ».

Rafaële Rivais

La France est opposée à une libéralisation rapide

DEUXIÈME MARCHÉ postal européen, la France est l'un des principaux pays concernés par l'ouverture à la concurrence du secteur postal. Dans l'industrie du courrier de demain, les opérateurs mondiaux ne pourront pas se passer d'une présence en Allemagne ou en France, alors que leur intérêt pour le marché luxembourgeois ou néerlandais sera nécessairement plus limité. Par ailleurs, en France, La Poste, premier employeur après l'Etat, doit à la fois être une entreprise compétitive pour ses gros clients tout en assurant des missions de service public comme l'aide à la presse ou la présence en milieu rural et dans les zones urbaines sensibles. D'où la virulence de la réaction de Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie, et des syndicats de La Poste.

« La France est décidée à pérenniser un service public postal de

La Deutsche Post sous surveillance

La Commission européenne a annoncé, au début de la semaine, le lancement d'une enquête sur la Deutsche Post pour infraction à la législation européenne sur la concurrence. Celle-ci a pour origine une plainte de la Poste britannique. « Nous avons ouvert une enquête pour établir si la Deutsche Post (...) abuse de sa position en Allemagne en ce qui concerne la réexpédition » du courrier, a déclaré le porte-parole de la Commission. Les grandes sociétés utilisent la technique de la réexpédition pour réduire leur frais postaux, en renvoyant leur courrier, soit physiquement soit électroniquement, depuis des pays où les frais d'envoi sont plus faibles.

L'Union européenne enquête par ailleurs sur l'utilisation éventuelle par la Deutsche Post des revenus tirés de son monopole de distribution du courrier pour subventionner ses activités dans des domaines soumis à la concurrence.

La Deutsche Post a déjà fait savoir que cette enquête n'empêcherait pas son introduction en Bourse en novembre.

qualité, a déclaré M. Pierret, présent à Bruxelles pour une réunion des Quinze. Il s'agit d'un débat de société. Si le secrétaire d'Etat s'est félicité que la Commission ait adouci le projet initial du commissaire néerlandais, Frits Bolkestein, il estime que « sa teinture libérale (...) reste beaucoup trop manifeste ». Actuellement, 20 % du chiffre d'affaires courrier de La Poste est soumis à la concurrence. Avec le projet de la commission, près de 50 % de ce chiffre d'affaires serait soumis à concurrence. La France remet en question quatre points du projet de directive : elle estime le texte ambigu sur l'ouverture ou non à la concurrence des « services spéciaux » et du courrier exprès ; elle ne voit pas pourquoi le courrier transfrontalier sortant serait libéralisé ; elle juge que le poids à partir duquel la concurrence jouerait (50 grammes) est contestable, et elle estime que 2007 est une date trop proche pour dresser un premier bilan de la future directive. Bref, elle conteste la quasi-totalité du texte.

« TOTALEMENT INACCEPTABLE »

Les syndicats français ont également vivement réagi aux propositions de la Commission. « Cette volonté de Bruxelles de procéder à la libéralisation totale du secteur postal est totalement inacceptable et doit être combattue », a estimé la CGT. Pour FO, l'ouverture à la concurrence, telle qu'elle est proposée par « le très libéral M. Bolkestein, (...) va provoquer 500 000 suppressions d'emplois supplémentaires, dont 80 000 à La Poste en France, et une remise en cause de la présence postale sur le territoire ».

La Poste, elle, reste silencieuse, estimant qu'elle n'a pas à intervenir dans un débat qui, à l'heure actuelle, concerne au premier chef le conseil des ministres européens. Depuis la première directive postale, adoptée en 1997, elle sait que la concurrence accrue est inéluctable. Toute sa démarche consiste à disposer du temps nécessaire pour renforcer sa compétitivité et nouer des alliances internationales qui lui permettront de résister à la concurrence frontale des autres opérateurs.

Frédéric Lemaître

Le CDR vend aux enchères


LE CONSORTIUM DE RÉALISATION (CDR), la structure qui a récupéré les créances et les actifs sortis du bilan du Crédit lyonnais, a lancé un appel d'offre pour céder ses derniers actifs immobiliers, indique le *Figaro économie* du 31 mai. Au total, 170 000 mètres carrés, situés pour l'essentiel à Paris et en région parisienne, seraient mis en vente, pour un montant qui pourrait atteindre 4 milliards de francs. Le portefeuille comprend le Passage du Havre, qui abrite un centre commercial face à la gare Saint-Lazare, financé par International Bankers SA, filiale du Lyonnais. Il comprend aussi la foncière Saint-Georges, créée par le CDR pour regrouper 29 immeubles de bureaux.

Un code pour l'accueil des handicapés dans les avions

SEPT COMPAGNIES AÉRIENNES - Air France, Air Méditerranée, Brit Air, Flandre Air, Occitania, Proteus Airlines et Regional Airlines - ont signé un code de bonne pratique concernant l'accueil des personnes handicapées, a annoncé mardi 30 mai le ministère des transports. Les compagnies se sont engagées, « dans la mesure où le handicap est correctement signalé à la compagnie au moment de la réservation », à mettre en place une assistance personnalisée, à prévoir des équipements spécifiques et à fournir une aide adaptée. Les personnels des compagnies bénéficieront de formations spécifiques.

Craintes syndicales sur l'évolution du secteur des télécoms

SELON LA CGT-PTT, le rachat de l'opérateur britannique Orange par France Télécom (*Le Monde* du 31 mai) est le résultat d'une « compétition » qui a « un coût, celui de l'emploi et de la dégradation des conditions de vie et de travail des salariés, de l'abandon progressif des notions de service public ». La CGT, dans un communiqué publié mardi 30 mai, réclame « d'autres perspectives et d'autres alternatives ». La fédération FO-PTT se déclare « préoccupée » par la prochaine mise sur le marché des activités mobiles et Internet et par la réduction de la part de l'Etat dans le capital de l'opérateur public. Pour la CFDT, cette opération marque « un tournant radical ». « En séparant structurellement et capitalistiquement les activités mobile, Internet et fixe (...), France Télécom prend des risques », juge ce syndicat.



Groupama 1999, une solidité financière renforcée malgré les tempêtes.

« En moins de deux ans, nous avons réussi à construire un véritable groupe s'appuyant sur des réseaux diversifiés, deux marques fortes et des fondations saines à l'international. Nous nous inscrivons clairement dans une dynamique de croissance dans un contexte où les synergies peuvent jouer à plein. » **Bernard Delas, Directeur général**

2^e assureur dommages
2^e assureur auto
1^{er} assureur agricole
1^{er} assureur santé individuelle
5^e assureur vie
3^e assureur transports

En 1999, Groupama a consolidé sa bonne santé avec une hausse de son chiffre d'affaires à données comparables de 3,4 % à 78,1 milliards de francs (11,9 milliards d'euros). Cette progression s'appuie sur une dynamique commerciale retrouvée pour le Gan qui renoue avec les bénéficiaires, et une bonne performance des réseaux Groupama Assurances.


Le Groupe a aussi poursuivi le rééquilibrage de ses activités avec une progression de 10,4 % de l'activité assurance vie, pour représenter 35 % de l'activité du Groupe, alors que l'assurance dommages se maintient.

Cependant, la sinistralité générée par les tempêtes de fin d'année, a fortement affecté le résultat net consolidé du groupe qui s'élève à 169 millions de francs (hors tempêtes il aurait été de 1 369 millions de francs contre 905 millions en 1998). Ces événements exceptionnels n'ont pas entamé la solidité financière du Groupe, qui a même été renforcée au cours du dernier exercice et ont permis de conforter la confiance de nos assurés en la capacité de réaction de leur Groupe.

	Francs	Euros
Chiffre d'affaires consolidé	78,1 Mds	11,9 Mds
Résultat avant impôts	1 475 M	225 M
Résultat net, part du groupe	169 M	25,8 M
Fonds propres comptables	29,6 Mds	4,5 Mds
Plus values latentes	50,6 Mds	7,7 Mds

Un Groupe, deux marques

1^{re} MUTUELLE D'ASSURANCE



Plus que l'assurance, le plaisir de vivre ensemble

www.groupama.com

Pour son vingtième anniversaire, CNN met l'accent sur l'international

La chaîne américaine d'informations en continu, désormais concurrencée sur le territoire des Etats-Unis, multiplie les nouveaux services, notamment en Europe, en s'appuyant sur les technologies du multimédia

ATLANTA

de notre envoyé spécial

Les entreprises à succès connaissent souvent des débuts difficiles. On se souvient que le lancement de Canal+ a été comparé au naufrage du Titanic. Son concurrent britannique BSkyB a aussi eu du mal à émerger. Il n'en a pas été différemment pour CNN, la chaîne américaine d'informations en continu lancée le 1^{er} juin 1980. « Quand Ted Turner a créé CNN, la majorité des grands réseaux américains de télévision pensaient que c'était un rêve qui ne deviendrait jamais une réalité », rappelle Tom Johnson, président du groupe CNN. Il est vrai qu'il y a vingt ans, aux Etats-Unis comme dans le reste du monde, aucune chaîne ne diffusait de l'information 24 heures sur 24. Eason Jordan, aujourd'hui chargé de l'international, se souvient que pour l'adolescent qu'il était à cette époque, l'information la nuit « c'était un chien et un homme coprésenteurs à deux heures du matin sur une chaîne locale d'Atlanta ».

En juin 1980, le pari de Ted Turner semblait loin d'être gagné d'avance. Dès le départ, la chaîne a accumulé les pertes, qui ont atteint 2 millions de dollars par mois. Un gouffre sans fond qui inquiétait même les salariés de la chaîne. Selon Larry King, un des présentateurs vedettes de CNN, « chaque semaine, courait une rumeur selon laquelle les chèques ne seraient pas honorés. Alors vous pouviez voir, tous les vendredis, une longue file d'employés de la chaîne faisant la queue devant la banque d'Atlanta pour encaisser leurs chèques avant qu'il n'y ait plus d'argent ».

CNN devra patienter jusqu'en 1985 avant de dégager ses premiers

profits : 14 millions de dollars. Cette année-là marquera le véritable essor de la chaîne aux Etats-Unis. Raillée pour son déficit financier autant que pour ses déboires à l'antenne, CNN devient tout à coup le must du moment. Stars et vedettes de la politique et du show-business se pressent à son antenne. Les premiers bénéfices ont rapide-

15 000 invités à la fête de famille

Pour ses vingt ans, CNN a choisi les amis de « la famille ». Un savant cocktail de rock stars, de politiciens et de personnalités internationales sont les hôtes de marque de la chaîne, jeudi 1^{er} juin à Atlanta. Si Rod Stewart a déclaré forfait, mercredi 31 mai, Ted Turner n'a pas perdu au change puisque Diana Ross et les Supremes ont accepté de le remplacer. Au bas de la scène, Mikhail Gorbatchev devrait croiser Jimmy Carter mais aussi le vice-président américain, Al Gore, candidat à la succession de Bill Clinton.

George W. Bush, son concurrent dans la course à la Maison Blanche, ainsi que la reine Noor de Jordanie devraient aussi compter au nombre des 15 000 invités. Le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, devrait lui aussi faire acte de présence. Malgré sa récente séparation d'avec Ted Turner, l'actrice Jane Fonda viendra célébrer cet anniversaire au Philips Arena, une enceinte habituellement dévolue aux rencontres sportives.

ment fait oublier l'incendie, en 1980... du pantalon d'un présentateur, l'obligeant à un strip-tease en direct, après l'éclatement d'un projecteur.

L'actualité vient aussi à son secours. Ainsi, CNN sera la seule chaîne à retransmettre des images de l'explosion en vol, peu après son décollage en janvier 1986, de la navette spatiale Challenger. Désormais assuré d'une base financière solide, Ted Turner a pu promouvoir le développement de sa chaîne sur les marchés étrangers. En septembre 1985, il lance CNN International, alors principalement desti-

née à l'Europe. L'idée lui en serait venue, dit-on, après une rencontre, à Cuba en 1982, avec Fidel Castro. Ce dernier, qui piratait le signal américain de la chaîne avec une parabole satellite, aurait déclaré à Ted Turner que CNN devrait être diffusée partout dans le monde.

Dès lors, la marche en avant de la chaîne semble irrésistible. En mars

l'histoire de CNN », selon M. Turner, l'autre événement majeur aura été le procès d'O.J. Simpson. Commencé en janvier 1995, il s'imposera comme un véritable feuilleton audiovisuel. Pourtant, cette période marque un tournant pour la chaîne. Longtemps seule sur le créneau de l'information en continu, elle voit, en 1996, naître coup sur coup deux compétiteurs : MSNBC, éditée par NBC et Microsoft, et Fox News Channel, lancée par le groupe de Rupert Murdoch.

Concurrencée sur son territoire, CNN pousse les feux de son internationalisation et de sa diversification. Dès 1995, le groupe Turner se lance dans le multimédia et Internet avec CNN Interactive et CNN.com. Il élargit aussi sa palette de chaînes avec les lancements de CNN.fn (finances) et CNN/SI (sports). Clairement, les marchés étrangers sont l'avenir de CNN. Selon Tony Maddox, vice-président de CNN International, « les vingt-cinq prochaines années seront celles de l'expansion du groupe d'information à l'international ». D'après lui, « CNN veut s'imposer comme un fournisseur mondial et global d'informations ». La stratégie est claire : « Nous voulons conclure des partenariats avec des partenaires locaux pour distribuer CNN dans les principales langues du monde ». Une nécessité quand, ajoute-t-il, « la majorité de nos téléspectateurs vit hors des Etats-Unis ».

A la fin du siècle, CNN est diffusée auprès de 1 milliard de téléspectateurs. Début juillet, la chaîne américaine devrait lancer un nouveau service en anglais sur l'Asie du Sud-Est, avant une version en hindi pour l'Inde. Une démarche qui fait suite aux programmes en turc et en

espagnol développés récemment. Présente aussi en Allemagne, en Grande-Bretagne, en Scandinavie et en Italie en partenariat avec le quotidien *La Repubblica*, CNN devra patienter encore avant d'investir la France. Editeurs respectifs de LCI et itélévision, Canal+ et TF 1 ne seraient pas très désireux de voir la chaîne américaine « franciser » son offre sur TPS et CanalSatellite.

AUDIENCE CONFIDENTIELLE

L'américain serait en discussion avec des partenaires de TPS pour lancer, plutôt qu'une chaîne, des services interactifs prolongés par un site Web en français. Malgré ses développements, l'audience de CNN reste confidentielle. Ainsi, sur le réseau câblé de Paris, elle ne dépasse pas 0,1 % de part de marché. Ailleurs en Europe, son audimat reste calé au-dessous d'un point. Toutefois, à défaut de séduire le grand public, la direction de la chaîne internationale affirme rechercher « une audience qualifiée » propre à séduire certains annonceurs. La chaîne a aussi dû céder du terrain aux Etats-Unis où son Audimat a baissé de 33 %.

Toutefois, le groupe d'information reste hautement rentable. En 1998, il a affiché un chiffre d'affaires de 1 milliard de dollars (1,07 milliard d'euros) pour une marge de 25 % à 30 %. CNN se refuse à communiquer ses résultats pour 1999 avant que ne soit définitivement conclue la fusion entre AOL et Time Warner. Si l'international fait encore figure de nain financier avec seulement 200 millions de dollars de chiffre d'affaires, sa marge se situe aussi entre 25 % et 30 %.

G. D.

Onze chaînes et douze sites Internet

● **Création** : CNN a été lancée le 1^{er} juin 1980. Le premier reportage, consacré à Vernon Jordan, directeur de la National Urban League assassiné à Fort Wayne (Indiana), pouvait être vu par 1,7 million de foyers américains.

● **Etats-Unis** : le réseau américain comprend, outre CNN, les chaînes *Headline News*, *CNN.fn* (actualités financières) et *CNN/Sports Illustrated*.

● **Internationalisation** : CNN International a vu le jour en septembre 1985. Cette chaîne est accessible aujourd'hui dans 151 millions de foyers. CNN International est divisé en quatre réseaux régionaux (Europe/Moyen-Orient/Afrique, Asie Pacifique, Amérique latine et Amérique du Nord). Un cinquième réseau, l'Asie du Sud-Est est prévu en juillet. Le groupe se concentre désormais sur la création de chaînes non anglophones.

● **Multimédia** : *cnn.com*, créée en août 1995, propose actuellement 12 sites, qui ont représenté 6,7 milliards de pages imprimées en 1999.

● **Groupe** : le groupe CNN emploie aujourd'hui 4 000 personnes, gère 37 bureaux et 800 filiales de diffusion dans le monde. Le logo rouge de CNN est associé à 11 chaînes télévisées, deux réseaux radiophoniques et 12 sites Internet, qui représentent selon le groupe, une audience potentielle de 1 milliard de personnes.

TROIS QUESTIONS À...

TONY MADDOX

1 Vice-président de CNN International pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique, pensez-vous que le développement international de CNN pourra prendre le relais de CNN aux Etats-Unis ?

Les énormes investissements que nous avons consacrés à l'édition des contenus pour l'international finiront par payer de retour. Le secret de la réussite de notre développement n'est pas de se demander quel support, télévision, Web ou services interactifs sera le meilleur, mais de proposer un produit intégré pour tous. Notre objectif est de rendre nos contenus accessibles dans le plus d'endroits possible. Demain, ils le seront aussi via la nouvelle génération de téléphone mobile, l'Internet à haut débit, Internet via la télévision. Toutes ces technologies vont converger.

2 L'émergence d'une concurrence de plus en plus forte n'est-elle pas un obstacle ?

Seulement 6 % de la population

mondiale vit aux Etats-Unis, cela veut dire que 94 % habitent en dehors. Je ne crois pas que l'arrivée de nouveaux concurrents soit une mauvaise chose pour CNN. Si nous n'avions pas pris les bonnes décisions, ce serait désastreux, mais ce n'est pas le cas. En fait, c'est plutôt un problème pour nos concurrents. Davantage de compétition, davantage de bons services partout, c'est une très bonne chose.

3 Gagnerez-vous un jour plus d'argent à l'étranger qu'aux Etats-Unis ?

Je suis sûr que les revenus de CNN aux Etats-Unis continueront à progresser même si un jour il arrivera que l'international prenne le dessus. Les Etats-Unis sont un pays incroyablement riche, et cela prendra du temps. Seul le marché européen est différent, car il y a des entreprises très puissantes, notamment les opérateurs de téléphone. Si l'Europe nous apporte les mêmes rentrées financières que les Etats-Unis, tant mieux !

Propos recueillis par
Guy Dutheil

Une pionnière sous le feu des critiques et des jalousies

LOS ANGELES

correspondance

La naissance de la chaîne câblée d'informations de Ted Turner a été saluée, il y a vingt ans, par les moqueries et la dérision, y compris par les grands networks de l'époque, ses initiales CNN vite transformées en « *Chicken Noodle Network* », synonyme de soupe bon marché. *Cheap*, CNN l'était à ses débuts, dans ses moyens de reportage et de production. La petite chaîne d'Atlanta reflétait l'Amérique profonde, avec maladresse parfois, et fut initialement critiquée pour son manque de perspective et d'analyses. Puis le concept d'une chaîne d'informations d'envergure internationale s'avérant être une des géniales applications de la télévision, CNN irrita tous ceux qui n'en avaient pas eu l'idée les premiers.

Accédant à une meilleure performance professionnelle à l'antenne, la chaîne s'est créé une identité qui lui a aussitôt valu d'autres reproches. Sa mise sur orbite internationale au moment de la guerre du Golfe a pointé sa force médiatique et sa faiblesse idéologique : la télévision des grands conflits mondiaux fonctionnait comme le porte-parole des officiels américains – on se souvient des interminables briefings militaires quotidiens du général Schwarzkopf –, voire comme un relais diploma-

tique. CNN, devenue une sorte de « Washington TV », s'est alors vu reprocher d'être la « Voix de l'Amérique » et de proposer une version nettement yankee du village global. Puis quand le journaliste Peter Arnett a choisi de rester dans la capitale irakienne en 1991, CNN s'est alors trouvée accusée d'être la « Voix de Bagdad ».

DÉMOCRATIE PERVERTIE

Certains analystes en médias soutiennent que l'« effet CNN » a perverti la diplomatie des Etats-Unis, qui tendrait désormais à aligner ses priorités sur celles de la télévision, laquelle privilégie les événements dramatiques pour drainer l'audience. Il y a deux ans, la polémique déclenchée par un sujet alléguant que le gaz sarin aurait été utilisé au Laos donne raison aux détracteurs de CNN : il confirme que la chaîne de Ted Turner ne peut pas se mettre à dos le Pentagone, ni la CIA, puisque la couverture des guerres où le gouvernement américain est impliqué constitue son fonds de commerce et ses meilleurs taux d'audience. Il y a là une limite objective aux investigations de la chaîne sur les institutions en question.

En déroulant son ruban sans fin de news, CNN sombre aussi dans le travers de l'homogénéisation et du nivellement des informations,

traitant par exemple la découverte d'un charnier dans l'ex-Yougoslavie et le divorce de Michael Jackson avec la même annonce : « *breaking news* » (dernière minute). Cédant à la tendance de la presse généraliste à « faire du people », CNN avait choisi de retransmettre en direct le procès-fleuve d'OJ Simpson, reléguant au second plan toute autre actualité nationale ou internationale du moment. La chaîne n'a pas non plus résisté, ces derniers temps, à la tentation de l'« *infotainment* », cette information qui doit divertir.

La vente de CNN à Time Warner en 1996 a marqué un déplacement de son centre de gravité d'Atlanta à New York qui est perceptible à l'antenne. Elle a accentué sa couverture des informations financières, et se transforme actuellement, jusqu'à la clôture des marchés, en « Wall Street TV », principalement axée sur la Bourse, diffusant en continu un « bandeau » où s'inscrivent les dernières cotations.

Pour l'avenir, si les rumeurs récentes d'une mise à l'écart de la gestion quotidienne de son fondateur Ted Turner se confirment (*lire page 21*), il reste à voir ce que deviendra la CNN d'Atlanta passée sous le contrôle d'une société Internet comme AOL.

Claudine Mulard

Depuis la guerre du Golfe, la chaîne est devenue le premier média de la mondialisation

NEW YORK

de notre correspondante

Le 16 janvier 1991, les journaux télévisés du soir des grands networks américains – ABC, NBC, CBS – tiraient sur leur fin, avec des reportages en direct de leurs envoyés spéciaux à Bagdad qui promettaient une nuit calme dans la capitale irakienne, sur le pied de guerre depuis l'invasion du Koweït, cinq mois plus tôt. Quelques minutes plus tard, les mêmes envoyés spéciaux étaient de retour sur l'antenne, la voix tendue, faisant état d'éclairs, d'explosions et de tirs traçants dans le ciel noir. La guerre du Golfe avait commencé, en direct sur les petits écrans.

Pas pour longtemps. Le journaliste de CBS, à vrai dire, n'avait pas réussi à avoir une ligne téléphonique au moment où l'attaque aérienne américaine avait commencé. Ceux d'ABC et de NBC furent interrompus au bout de quelques minutes. Seuls, les trois reporters de CNN, Peter Arnett, Bernard Shaw et John Holliman, depuis le neuvième étage de l'hôtel Al Rashid, gardèrent leur liaison téléphonique et se relayèrent à l'antenne sans dis-

continuer pendant toute la durée de l'attaque. Pour la première fois dans l'histoire, une chaîne de télévision couvrait le début d'une guerre en direct derrière les lignes ennemies.

Pour CNN, ce scoop historique est aujourd'hui considéré comme un tournant, le moment où elle est devenue une chaîne d'information à vocation véritablement mondiale. Dans leurs premiers briefings à Washington après le début des frappes, les responsables de la défense s'en sont d'ailleurs remis à CNN : interrogé sur les dégâts infligés aux télécommunications irakiennes, le général Colin Powell cita comme source... Bernard Shaw. Déjà, entre Washington et Bagdad, CNN devenait indispensable.

TÉMOIN SURVEILLÉ

Qu'est-ce qui avait valu ce traitement de faveur à CNN de la part des hommes de Saddam Hussein ? Certains en débattent encore, mais la chaîne d'Atlanta fit tout simplement valoir que des mois de préparation et de négociation avec le régime irakien lui avaient permis d'obtenir une liaison téléphonique

spéciale qu'il était possible de maintenir même en cas de coupure des lignes ordinaires et de l'électricité. Quant au dictateur irakien, il n'est pas interdit de penser que l'audience internationale de CNN, notamment dans les pays arabes, ait pu l'intéresser.

Les semaines qui suivirent, tout en confirmant la position unique de CNN, donnèrent aussi à ses dirigeants et journalistes une idée des débats qu'elle soulevait. Resté seul à Bagdad – nouveau traitement de faveur – Peter Arnett, ancien du Vietnam dont il avait rapporté un prix Pulitzer, devint un moment le seul témoin occidental de ce qui se passait chez l'ennemi. Mais un témoin sous haute surveillance : tous ses reportages étaient soumis à la censure, comme le précisait d'ailleurs une inscription apposée par CNN au bas de l'écran à chacune de ses interventions : « *Filtré par la censure irakienne* ». Lorsque l'équipe de CNN, conduite sur les lieux par ses « guides » irakiens, montrait des boîtes de lait de bébé dans les décombres d'un bâtiment détruit par un missile de croisière

américain qui, selon la version du Pentagone, avait détruit un centre de renseignement militaire irakien, faisait-elle le jeu de Saddam Hussein ou remplissait-elle le rôle naturel d'un sain scepticisme à l'égard de toute version officielle, fût-elle de son propre pays ?

Pour l'écrivain David Halberstam, qui contribua à ce débat dans les colonnes de la *Columbia Journalism Review*, « ce que faisait Arnett à Bagdad n'était qu'une partie de la vérité, mais une partie importante ; à cause de la position unique de CNN, il était le premier correspondant de guerre du village mondial. Tout le conflit entre le pouvoir et les médias dans cette guerre, contrairement à celle du Vietnam, ne portait pas sur des mots mais sur des images et sur le contrôle des caméras ». De nombreux journalistes ont depuis conclu qu'une telle couverture, même censurée, valait mieux que pas de couverture du tout. La situation s'est reproduite en Serbie pendant la guerre du Kosovo, où, après l'expulsion d'une de ses équipes, CNN avait continué à transmettre depuis Belgrade, avec l'avertissement de ri-

gueur à l'adresse des téléspectateurs.

S'IL N'EN RESTE QU'UN, C'EST CNN

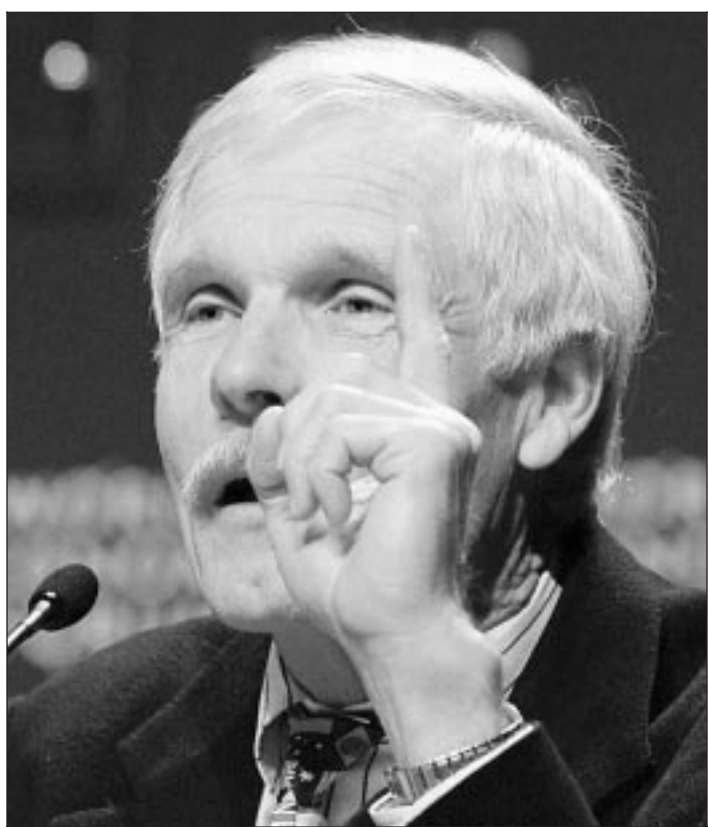
L'expérience prouve que, lorsque tous les médias libres ont été chassés ou muselés, s'il n'en reste qu'un, ce sera CNN : CNN, souligne David Klatell, responsable des médias audiovisuels à l'école de journalisme de Columbia University, est devenu le média de la « diplomatie télévisée », le véhicule, l'intermédiaire par lequel certains dictateurs communiquent avec le reste du monde. CNN est, à ce jour, la seule télévision occidentale à avoir pu diffuser en direct de la Corée du Nord, en 1994. Revendiquant aujourd'hui 27 bureaux à l'étranger et une audience dans 212 territoires, CNN est aussi avec McDonald's, ironise David Klatell, l'un des « deux plus grands succès de l'exportation culturelle américaine ».

Cette situation met parfois ses journalistes dans l'inconfortable position de se voir reprocher à la fois d'être les instruments de l'impérialisme américain et des agents à la solde des dictatures étrangères

qu'ils évitent de critiquer pour ne pas se faire expulser. « *A l'étranger*, relève un journaliste d'ABC, nous n'existons plus : les politiciens ne veulent plus parler qu'à CNN. Mais, en même temps, CNN n'est vraiment importante qu'à l'étranger. » Aux Etats-Unis, les deux chaînes intérieures de CNN ne font que très peu d'audience, surtout en dehors des périodes de crises.

CNN International est devenue une composante inévitable des relations internationales, au prix parfois de quelques concessions. Au début des années 80, Ted Turner s'est rendu à Cuba après avoir reçu une lettre d'invitation d'un admirateur nommé Fidel Castro, qui saluait en CNN « la source d'informations la plus objective ». A son retour aux Etats-Unis, Ted Turner confia à des amis, selon le livre *Citizen Turner*, de Robert et Gerald Goldberg : « *Castro n'est pas un communiste. Il est comme moi, un dictateur.* » CNN est aujourd'hui la seule chaîne de télévision américaine à avoir un bureau permanent à La Havane.

Sylvie Kauffmann



A Davos, en 1999.

Ted Turner mis à l'écart ?

LA FUSION entre Time Warner et AOL ne semble pas soulever un grand enthousiasme chez Ted Turner. C'est le moins qu'on puisse dire. Présent à Atlanta, mardi 30 mai, il a laissé poindre un certain fatalisme quant à son futur rôle dans le nouveau groupe. Après avoir d'abord refusé de s'exprimer sur ce sujet, il a admis, avec une certaine ironie : « *Quand des compagnies fusionnent des gens sont virés. Cette fusion n'est pas encore conclue mais je pourrais recevoir ma lettre de licenciement. Toutefois, ce n'est pas le moment approprié pour parler de cela.* » Sans dévoiler ses intentions, il a expliqué, avec le sourire : « *J'ai vécu quarante ans sans CNN, je pourrais vivre à nouveau sans elle.* » Même si de toutes les télévisions, « *CNN est celle que je préfère.* »

Dans l'organigramme prévu lors de la fusion entre les deux géants

de la communication, deux hommes vont diriger le groupe : le numéro deux d'AOL, Robert Pittman, supervisera toute la « *production de contenus* », comme AOL, Time Warner Cable, les magazines, Turner Broadcasting et HBO, tandis que Richard Parsons, président de Time Warner, chapeautera les studios de cinéma, Warner Music et l'édition de livres. Très clairement, la responsabilité des chaînes câblées échappe au fondateur de CNN, même s'il reste le principal actionnaire individuel du nouveau groupe AOL-Time Warner, avec 4 % (contre 10 % avant la fusion).

« *Est-ce que Ted voulait un rôle actif dans la nouvelle société ? Oui. Est-il contrarié de ne pas l'avoir ? Oui* », a déclaré, sans états d'âme, Terence McGuirk, le président de Turner Broadcasting, au *Los Angeles Times* du 26 mai. On ne saurait être plus clair.

De Baudrillard à Chomsky : ils ont dit...

● **Dominique Wolton**, directeur de recherches au CNRS (dans *Le Monde* du 24 janvier 1991) : « *Le droit à l'information au nom duquel est justifié cette excitation médiatique a bon dos. CNN pousse au paroxysme cette logique du direct. Son style d'information est un pur produit de l'information américaine, en passe de devenir un quasi-monopole sur les événements du Golfe. (...) La vérité est que les journalistes du monde entier sont fascinés parce que CNN incarne le rêve de tout journaliste : être branché en direct et en continu sur l'événement. Et d'ailleurs tous les médias occidentaux copient le style CNN.* » (...) « *La guerre en direct se résume à faire de la radio, ce qui à terme d'ailleurs revalorisera ce média exceptionnel en attendant de retrouver les vertus indispensables de l'écrit !* »

● **Serge Daney**, journaliste à *Libération*, (dans les *Cahiers du cinéma* en avril 1991, numéro 442) : « *Lorsque le Golfe s'est embrasé et que tout un chacun eut passé une ou deux nuits blanches à regarder CNN, l'expression "guerre sans images" fit soudain florès, vite suivie de "jeu-vidéo". Beaucoup furent surpris car cette guerre-là, qui n'était plus de celles qu'on faisait faire par d'autres (Iran-Irak) ou par des sous-autres (le Liberia), nous concernait directement. Pourtant, malgré quelques cris de déception, on se fit une raison. Comme il n'était pas certain que ces images-là (celles du cinéma et de la photographie) continuent à faire foi, preuve et spectacle avec autant d'efficacité que par le passé. Je vérifiai donc ce que certains d'entre nous (Godard est le plus connu) disaient depuis des années (mais on ne les croyait jamais), à savoir que la télé, d'une façon générale, ne fonctionnait pas "à l'image". Cette fois-ci, on nous crut un peu et ce fut presque "un scoop".* »

● **Jean Baudrillard**, philosophe (dans un article intitulé « *La guerre du Golfe n'a pas lieu* », *Libération* du 29 mars 1991) : « *Dresser tout le monde à la réception inconditionnelle du simulacre sur les ondes, tel est le complément du simulacre inconditionnel sur le terrain. Abolir toute intelligence de l'événement. Ce qui en résulte est une atmosphère ir-*

respirable de déception et de stupidité. »

● **Paul Virilio**, philosophe (dans *L'Art du moteur*, Galilée, 1993) : « *L'exhibition des cadavres de Timisoara ou la couverture par la chaîne CNN de la guerre du Golfe ont révélé - au-delà d'une manipulation ou d'un contrôle de l'information qui ne sont pas des nouveautés - une véritable "défaite des faits" au profit de l'"effet", une disqualification de l'événement compris comme révélateur, au profit du choc de la révélation.* »

(Dans *Manière de Voir*, supplément du *Monde diplomatique*, juillet/août 1999) : « *La fragmentation, l'effraction télévisuelle, c'est d'abord la prolifération insoupçonnée des caméras live sur le réseau Internet ; même CNN est dépassée. Le nouveau continuum audiovisuel, ce n'est plus tant les "chaînes grand public" de l'information en continu, qui se développent un peu partout, que la multiplication des caméras on line installées dans des régions du monde de plus en plus nombreuses, et que chacun peut consulter, observer sur l'écran de son ordinateur.* »

● **Noam Chomsky**, linguiste (dans *Révolution*, 8 mars 1991), à propos de la guerre du Golfe : « *Le succès majeur de l'opération gouvernementale est d'avoir abouti à l'unification des médias. A faire table rase de toute opposition indépendante, y compris celle de la concurrence entre les organes d'information.* »

● **Jean Duvignaud**, sociologue (*Le Monde* du 18 janvier 1994) : « *On pense généralement que le développement des médias unifie le monde. Une chaîne d'informations internationales comme CNN, diffusant aussitôt les images des événements, presque à mesure qu'ils se déroulent, créerait ce "village planétaire", dans lequel toutes les nouvelles seraient immédiatement répercutées en tous lieux. Ainsi se produirait une sorte d'homogénéisation de la planète. C'est le contraire que j'ai pu observer dans les pays que je connais, comme le Mexique et le Brésil, comme la Chine.* »

● **Louis Boccardi** (1999), président de l'agence AP : « *Mon principal client, c'est CNN, mon principal concurrent, c'est CNN.* »

Remous dans la distribution de la presse

Ultimatum du Conseil des messageries et de Jean-Luc Lagardère aux éditeurs

CE N'EST PAS une démission collective, mais la démarche en a toutes les apparences. Pour attirer l'attention sur la « *gravité* » d'une crise annoncée, Bernard Villeneuve, président depuis 1995 du Conseil supérieur des messageries de la presse (CSM), par ailleurs directeur général délégué de Desfossez International, a pris la décision de ne pas se représenter à l'issue de l'assemblée générale réunie mardi 30 mai. Et avec lui, les membres du bureau, composé d'Evelyne Baylet, Roger Alexandre et Jean-Pierre Caffin ont remis leur mandat en créant une situation de vide à la tête de cet organisme, sorte de « *haute autorité* » de contrôle et de régulation prévue par la loi Bichet de 1947 organisant la distribution de la presse.

Ce coup d'éclat est un nouvel épisode de la crise larvée qui menace le système de distribution de la presse en proie aux soubresauts de la concurrence que se livrent les deux principales messageries comme aux attermoissements liés à la restructuration de la principale d'entre elles, les Nouvelles Messageries de la presse parisienne (NMPP).

En remettant son mandat, M. Villeneuve a, dans un premier temps, voulu lancer un « *signal fort* » aux éditeurs pour qu'ils resserrent les rangs et fassent preuve de « *solidarité sans faille* » afin d'assurer la pérennité d'un système fra-

gilisé auquel tous, peu ou prou, proclament leur attachement. Mais ce retrait est avant tout un « *avertissement* » à l'adresse des pouvoirs publics et du gouvernement en particulier afin, précise le président du CSM, « *qu'il manifeste clairement son engagement face à des enjeux politiques, économiques, sociaux et culturels majeurs.* »

LE SILENCE DE M^{ME} TASCA

Depuis son accession au ministère de la culture et de la communication, Catherine Tasca s'est abstenue de reprendre à son compte les conclusions du rapport sur l'évolution du système de distribution remis par Jean-Claude Hassan, conseiller d'Etat, à Catherine Trautmann, ancienne ministre (*Le Monde* du 27 janvier). Parallèlement, la proposition d'une modification des aides à la presse, avec la prise en charge, par l'Etat, du surcoût de distribution des quotidiens, soit environ 200 à 250 millions de francs, n'a donné lieu à aucune initiative particulière.

Cet engagement est aujourd'hui avancé comme une des conditions principales du plan de restructuration des NMPP et du maintien du groupe Lagardère comme opérateur de la principale des messageries. Dans une lettre adressée, vendredi 26 mai, à Jean de Montmort, président du conseil de gérance, et publiée, mercredi 31 mai, dans *La Correspondance de la presse*, Jean-

Luc Lagardère formule un ultimatum aux éditeurs. Il leur rappelle notamment les modalités du plan de restructuration de l'entreprise qui a enregistré, en 1999, un résultat négatif de 390 millions de francs sur un chiffre de vente de 18,8 milliards de francs (-0,9 %).

Ce déficit prend en compte les provisions nécessaires pour la réalisation du plan « *stratégique* » de quatre ans qui prévoit une restructuration du réseau des diffuseurs et la suppression de 1 000 à 1 200 emplois. Il enregistre aussi, pour la première fois, l'abandon de la redevance d'opérateur perçue par le groupe Lagardère, soit 74,2 millions de francs en 1998. Le détail de ce plan, contesté par les syndicats, devrait être présenté devant le comité central d'entreprise à la fin du mois de juin.

Confronté à cette situation, le président du groupe Lagardère livre sa conclusion : « *Le refus ou le retrait de l'une ou l'autre des parties concernées (publiques, professionnelles ou syndicales) ou une solidarité insuffisante des éditeurs vis-à-vis des mesures proposées rendrait évidemment difficile la poursuite de la mission de l'opérateur et impliquerait une évolution vers un nouveau mode de gestion de l'entreprise ou la responsabilité des éditeurs.* » Très clairement, le plan des NMPP est aujourd'hui à prendre ou à laisser.

Michel Delberghe

DÉPÊCHES

■ **PRESSE** : le roi du Maroc, Mohammed VI, a accordé sa grâce à deux rédacteurs en chef condamnés à des peines de prison pour diffamation du ministre des affaires étrangères, Mohamed Benaisa. Khalid Mechbal, rédacteur en chef du quotidien *Chamal*, et Moustapha Alaoui, de l'hebdomadaire arabophone *al-Ousbou*, avaient été condamnés respectivement à six mois de prison avec sursis et trois mois ferme, assortis d'une interdiction de publier d'un an pour le premier, de trois pour le second. - (Reuters.)

■ **Jean-Claude Brognaux**, PDG de la *Compagnie française des papiers de presse/société professionnelle des papiers de presse* (CFPP/SPPP), a souhaité « *la création d'une centrale d'achat de papier opérant dans différents pays européens, comme la France, la Belgique, le Luxembourg, l'Espagne, l'Italie et l'Allemagne* », à l'issue des assemblées générales vendredi 26 mai. Selon lui, « *la faiblesse de l'euro risque de se traduire par une très forte hausse des prix du papier, comparable à celle connue en 1994-1995.* »

■ **RADIO** : le Syndicat des réseaux radiophoniques nationaux (SRN) demande au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) de s'opposer au plan de restructuration des réseaux de Radio France, « *qui remet en cause l'équilibre et le pluralisme du paysage radiophonique et qui est en contradiction avec les missions du service public telles que prévues dans son cahier des charges.* »

■ **NRJ** crée un site Internet réservé aux annonceurs, www.nrjregies.fr, qui présente programmes, audiences et offres commerciales.

COMMENT NE PAS UTILISER

- 1) Investissez avec e-cortal, le site qui propose l'un des plus grands choix de Sicav européennes.
- 2) Avec les bénéfices, engagez un jardinier.

> LA CENTRALE DES SICAV EST UNE EXCLUSIVITÉ CORTAL AVEC PLUS DE 4 000 SICAV ET FONDS DE DROIT FRANÇAIS. VOUS POUVEZ ÉGALEMENT ACCÉDER À UNE SÉLECTION DE FONDS INTERNATIONAUX. VOUS N'ÊTES DONC PLUS À L'ABRI DE DEVENIR RICHE.

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **ANGLO AMERICAN** : le groupe minier d'origine sud-africaine a annoncé, mercredi 31 mai, le rachat des activités charbon du pétrolier anglo-néerlandais Shell pour près de 900 millions de dollars (970 millions d'euros). Shell Coal, notamment présent en Australie et au Venezuela, était en vente depuis août 1999.

● **MOTOROLA** : le fabricant américain d'équipements de télécommunication, numéro deux mondial des téléphones portables, a décidé de sous-traiter pour 30 milliards de dollars de produits électroniques, soit près de 15 % de sa production, au groupe singapourien Flextronics International.

● **HYUNDAI** : Chung Ju-Yung, le fondateur du conglomérat, a annoncé sa démission de la tête du groupe ainsi que celle de ses deux fils respectivement directeurs du groupe Hyundai et de Hyundai Motor. L'entreprise familiale fait l'objet d'un plan de sauvetage demandé par ses créanciers.

● **MONSANTO** : le groupe américain a annoncé, mardi, la vente de son activité Nutrasweet, spécialisée dans les édulcorants, pour 440 millions de dollars, à un groupe d'investisseurs. Ses participations dans deux sociétés d'édulcorants européennes ont été cédées au japonais Ajinomoto pour 67 millions de dollars.

● **NOVARTIS** : Ciba Vision Corporation, filiale spécialisée dans les produits optiques, a annoncé, mardi, l'acquisition de l'américain Wesley Jessen VisionCare pour 785 millions de dollars. La nouvelle entité devient numéro deux mondial des lentilles de contact.

● **AVENTIS CROP SCIENCES** : la filiale du groupe pharmaceutique franco-allemand a annoncé, mardi, dans le cadre de sa restructuration européenne, la suppression de 235 emplois commerciaux et administratifs en France et la création de 210 postes à Lyon et à Sophia-Antipolis.

● **MODO** : la filiale papetière des suédois SCA et Holmen a été vendue, mercredi, pour 2,3 milliards d'euros au finlandais

Metsae-Serla. Celui-ci devient avec ce rachat le premier groupe papetier européen.

SERVICES

● **CASINO** : le groupe français de grande distribution a annoncé mardi avoir pris le contrôle de la première chaîne de supermarchés de l'Uruguay, Devoto, et celui du distributeur vénézuélien Cativen.

● **INVENSYS** : le groupe d'ingénierie britannique a lancé, mercredi, une offre amicale de 762 millions d'euros sur l'éditeur néerlandais de logiciels Baan.

● **ONYX ENVIRONNEMENTAL SERVICES** : la filiale britannique de déchets de Vivendi a acquis, mardi, la société KD Offshore, spécialisée dans la collecte et le transport des déchets industriels offshore.

FINANCE

● **AGF** : l'assureur allemand Allianz va devoir verser environ 14 millions d'euros aux porteurs de BCVG (bons de certificat de valeur garantie), car l'action AGF n'a pas atteint le niveau qui leur était garanti lors du rachat des AGF en 1998, 360 francs (54,8 euros) par action.

● **SANPAOLO IMI** : la banque italienne va acquérir 49% de Banco di Napoli Holding, le solde de 51% étant détenu par l'assureur INA. Il est déjà convenu que cette part doit être rachetée par SanPaolo IMI.

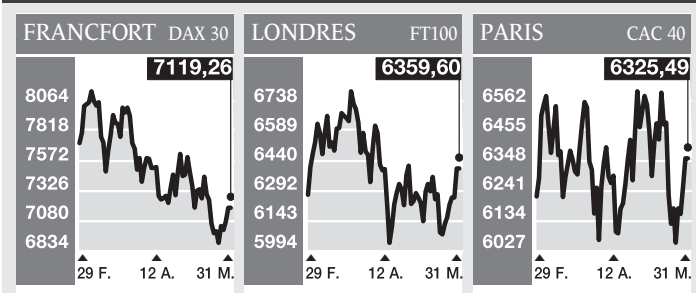
● **CARTES BANCAIRES** : le groupe communiste de l'Assemblée a déposé mardi une demande de création d'une commission d'enquête sur la sécurité des cartes bancaires, afin, notamment, de « tenter de mesurer l'ampleur réelle de l'usage frauduleux » de cartes.

RÉSULTATS

● **ARIANESPACE** : la société qui commercialise les lanceurs spatiaux européens Ariane a enregistré un résultat net de 7,3 millions d'euros en 1999 (en baisse de 50 %) pour un chiffre d'affaires de 975,9 millions d'euros (- 10 %).

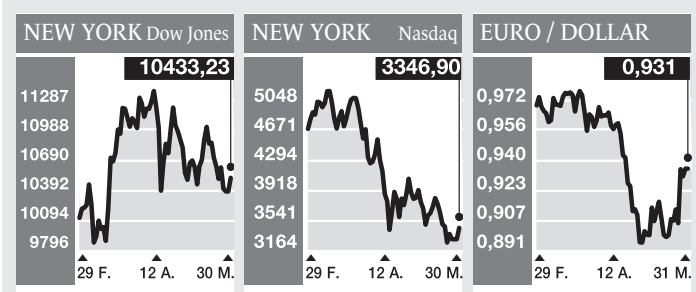
● **NISSAN DIESEL** : le constructeur japonais de poids lourds, contrôlé par Nissan Motor et par Renault (chacun détient 22,5 %, a subi une perte nette de 728 millions de yens (7,3 millions d'euros) durant l'exercice clos en mars.

EUROPE



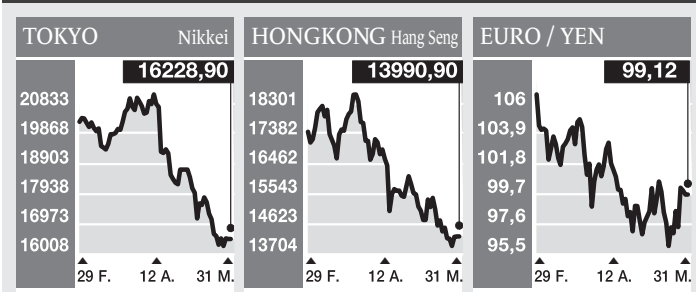
Indice	Cours	Var. %
EUROPE EURO STOXX 50	5156,07	1,40
EUROPE STOXX 50	4912,75	1,76
EUROPE EURO STOXX 324	424,41	1,34
EUROPE STOXX 653	379,08	1,48
PARIS CAC 40	6325,49	1,94
PARIS MIDCAC	2564,35	0,85
PARIS SBF 120	4260,43	1,88
PARIS SBF 250	3987,14	1,77
PARIS SECOND MARCHÉ	2758,72	0,69
AMSTERDAM AEX	655,06	- 0,11
BRUXELLES BEL 20	2884,46	0,83
FRANCFORT DAX 30	7119,26	1,46
LONDRES FTSE 100	6359,60	2,30
MADRID STOCK EXCHANGE	10648,50	0,85
MILAN MIBTEL 30	46334,00	1,20
ZURICH SPI	7754,30	- 1,18

AMÉRIQUES



Indice	Cours	Var. %
ÉTATS-UNIS DOW JONES	10433,23	1,30
ÉTATS-UNIS S&P 500	1401,41	1,70
ÉTATS-UNIS NASDAQ COMPOSITE	3346,90	4,42
TORONTO TSE INDEX	9240,10	1,99
SAO PAULO BOVESPA	14994,60	1,50
MEXICO BOLSA	323,51	2,41
BUENOS AIRES MERVAL	469,07	2,85
SANTIAGO IPSA GENERAL	99,57	1,29
CARACAS CAPITAL GENERAL	6861,12	0,38

ASIE - PACIFIQUE



Indice	Cours	Var. %
TOKYO NIKKEI 225	16228,90	- 0,10
HONGKONG HANG SENG	13990,90	0,11
SINGAPOUR STRAITS TIMES	1799,23	- 1,87
SÉOUL COMPOSITE INDEX	87,33	5,48
SYDNEY ALL ORDINARIES	3010,80	0,49
BANGKOK SET	21,44	- 0,23
BOMBAY SENSITIVE INDEX	4311,77	2,91
WELLINGTON NZSE-40	1991,62	- 0,16

SUR LES MARCHÉS

PARIS

L'INDICE CAC 40 était en hausse de 0,57 %, à 6 361,64 points, mercredi 31 mai en milieu de séance. Paris avait nettement progressé mardi, l'indice CAC 40 ayant terminé la séance sur une hausse de 1,94 %, à 6 325,49 points. Le volume des échanges s'était élevé sur le marché à règlement mensuel à 4,716 milliards d'euros, soit 31 milliards de francs.

FRANCFORT

A LA BOURSE de Francfort, l'indice DAX gagnait 0,25 %, à 7 137,14 points, mercredi à la mi-séance. Les valeurs allemandes avaient terminé en nette progression jeudi, stimulées par la hausse des marchés d'actions américains. L'indice DAX avait clôturé en hausse de 1,46 %, à 7 119,26 points

LONDRES

L'INDICE FOOTSE de la Bourse de Londres était en hausse de 0,11 %, à 6 366,60 points, mercredi à la mi-journée. Londres avait terminé en forte hausse mardi, soutenue par une reprise des valeurs de technologie, médias et télécommunications. A la fermeture du marché, l'indice avait affiché un gain de 2,29 % à 7 119 points.

TOKYO

LA BOURSE de Tokyo a clôturé en hausse de 0,6 % mercredi, soutenue par la progression de Wall Street la veille. L'indice Nikkei a terminé à 16 332,45 points.

NEW YORK

WALL STREET a été bien orienté mardi 30 mai après sa fermeture lundi, pour cause du Memorial Day. L'indice Nasdaq a enregistré la plus forte hausse en pourcentage de son histoire avec un bond de 7,94 %, à 3 459,33 points. L'indice Dow Jones a pour sa part progressé de 2,21 %, à 10 527,13 points.

TAUX

LES RENDEMENTS de l'obligation assimilable du Trésor français émise à 10 ans s'inscrivaient à 5,43 % mercredi matin tandis que celui du Bund allemand de même échéance se situait à 5,26 %. Mardi, outre-Atlantique, le rendement moyen du bon à dix ans était remonté à 6,36 %, contre 6,32 % vendredi dernier, et celui de l'obligation du Trésor à 30 ans à 6,08 %, contre 6,05 %. Ces rendements évoluent à l'inverse du prix des obligations.

MONNAIE

L'EURO ne parvenait pas à se maintenir au-dessus de 0,93 dollar mercredi alors que le yen progressait face au billet vert, soutenu par les gains importants de la Bourse de Tokyo. La devise européenne cotait 0,9280 dollar. Dans une tribune publiée mercredi par le *Financial Times*, Ernest Welteke, le président de la Bundesbank, juge que la faiblesse de l'euro face aux autres grandes devises ne doit rien à la logique, mais elle est due au « comportement moutonnier » des marchés. Le dollar s'échangeait à 106,46 yens, contre 106,87 yens mardi.

ÉCONOMIE

Le chômage repasse sous la barre des 10 % en France

LE TAUX DE CHÔMAGE en France a chuté à 9,8 % de la population active en avril, redescendant pour la première fois depuis plus de huit ans sous la barre symbolique des 10 % franchie en décembre 1991, selon les statistiques du ministère de l'emploi publiées mercredi 31 mai.

Au cours de ce mois d'avril, le nombre de demandeurs d'emploi a de nouveau fortement reculé, pour le troisième mois consécutif, diminuant de 3,1 %, soit une baisse de 76 900 par rapport à mars, ce qui porte leur nombre total à 2 371 300.

Le taux de chômage au sens du BIT avait culminé à 12,6 % en juin 1997, au moment de l'arrivée de Lionel Jospin à la tête du gouvernement. Dès lundi, le patronat avait annoncé que le taux de chômage était désormais passé « sous la barre des 10 % » de la population active grâce au « dynamisme » des entreprises françaises.

La baisse d'avril s'inscrit dans une diminution quasi continue depuis juillet 1997, dans un contexte économique favorable inauguré à la mi-1996.

Ce recul du chômage s'accélère depuis l'automne dernier.

La forte baisse d'avril fait suite à la baisse sensible de 2 % en mars et surtout de 2,6 % en février qui avait fait passer le nombre de demandeurs d'emploi sous la barre des 2,5 millions de chômeurs (lire page 6).

Les prix de vente industriels en France (hors énergie et agroalimentaire) ont augmenté de 0,5 % en avril par rapport au mois précédent, et de 2,3 % en glissement annuel, selon la note de conjoncture publiée mercredi par l'Insee. Après treize mois de forte croissance, les prix des produits énergétiques ont reculé de 2,5 % en avril par rapport au mois précédent, relève l'Insee, ajoutant que ce mouvement est le fait des combustibles et carburants dont les prix ont baissé de 4,3 % « en liaison avec la baisse des cours des produits pétroliers amorcée en mars ».

Le nombre de permis de construire de logements délivrés en France a progressé de 7,3 % sur les trois derniers mois (février-avril) et celui des mises en chantier de 10,8 % par rapport à la période équivalente de l'an dernier, selon les statistiques diffusées mardi par le ministère de l'équipement. Sur les trois derniers mois, 84 061 permis ont été accordés et

83 261 chantiers ont démarré. Le ministère note également que, sur le premier trimestre de l'année, les ventes de logements sont reparties à la hausse avec une progression de 10 % par rapport aux trois derniers mois de l'année 1999.

ITALIE : l'indice des prix à la production en Italie est resté inchangé en avril par rapport à mars et a progressé de 5,3 % par rapport à avril 1999, a annoncé mercredi l'Institut national italien des statistiques (Istat).

BELGIQUE : la Belgique a connu une croissance de son produit intérieur brut (PIB) de 5,1 % au premier trimestre 2000 par rapport à la même période de l'année précédente, a annoncé mercredi l'Institut des comptes nationaux (ICN).

Le ministre belge de l'économie « se réjouit » de ce chiffre, qui laisse augurer « une croissance importante pour l'an 2000, d'autant plus que les prévisions indiquent que l'inflation liée à cette accélération de la croissance reste maîtrisée », selon un communiqué.

EURO : la faiblesse de l'euro face aux autres grandes devises ne doit rien à la logique, mais elle est due au « comportement moutonnier » des marchés, écrit le président de la Bundesbank, Ernst Welteke, dans une tribune parue mercredi dans le *Financial Times*.

SUÈDE : la production industrielle de la Suède s'est accrue de 6,9 % en mars par rapport au mois correspondant de l'an dernier, a indiqué mardi l'Office national des statistiques (SCB).

Pa rapport à février, la production industrielle suédoise a progressé de 1,2 %, a-t-on ajouté de même source.

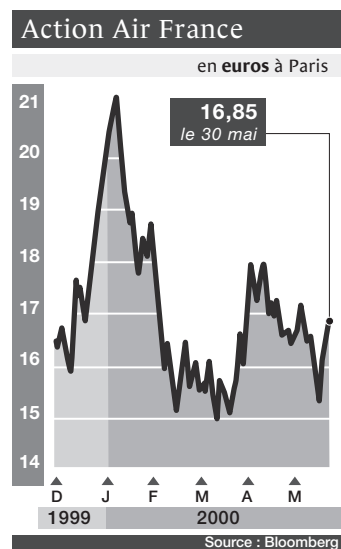
ÉTATS-UNIS : l'indice de confiance des consommateurs américains dans les conditions présentes et futures de l'économie, établi par le Conference Board, a progressé de 6,7 points en mai pour s'établir à 144,4 contre 137,7 le mois précédent, a annoncé mardi l'Institut de conjoncture privé de New York.

ÉLECTRICITÉ : les ministres européens chargés de l'énergie se sont mis d'accord, mardi, sur « la poursuite des efforts » de libéralisation pour instaurer un « marché unique » de l'électricité. Depuis mardi, un décret autorise 1 300 sites industriels ayant une consommation supérieure à 16 gigawatts/heure à s'approvisionner chez d'autres producteurs qu'EDF, soit 28 % du marché français.

VALEUR DU JOUR

Air France, toujours plus haut

MARDI 30 MAI, jour de la publication de ses résultats, l'action Air France a gagné 2,74 %, à 16,85 euros, alors que l'indice CAC 40 s'est apprécié de 1,74 %. « C'est une valeur qui n'est pas à son niveau », a déploré le président de la compagnie, Jean-Cyril Spinetta, qui a publiquement souhaité que les résultats de l'exercice achevé convainquent rapidement le marché. « Nous avons enregistré une nouvelle année de forte croissance », s'est félicité M. Spinetta. Le résultat net a bondi de 42 % par rapport à l'exercice précédent, à 354 millions d'euros (2,32 milliards de francs), et le chiffre d'affaires a progressé de 13,5 %, à 10,3 milliards d'euros (67,7 milliards de francs). Ces résultats sont d'autant plus remarquables qu'ils ont été réalisés dans un environnement peu favorable : la facture pétrolière du groupe a progressé de 36 %, et la parité dollar/euro a coûté quelque 650 millions de francs sur l'exercice 1999-2000, contre 88 millions au cours de l'exercice précédent. Jean-Cyril Spinetta explique cette progression par la croissance des activités du groupe, particulièrement celle du transport passagers, en hausse de 15 %, conjuguée au redressement des activités de fret. Le coefficient de remplissage est monté à 76,1 % (contre 75,5 % en 1998-1999). « Grâce à la bonne maîtrise de la recette unitaire, à l'efficacité de notre alliance avec Delta et à notre programme d'économie - le



« plan 3 milliards » -, nous avons pu, contrairement à nos concurrents, dégager un résultat net en très forte croissance », a déclaré M. Spinetta. L'alliance avec Delta Airlines, à laquelle se sont déjà joints AeroMexico et Korean Air, devrait être annoncée officiellement (nouveaux membres et nom commercial) jeudi 22 juin. Le président d'Air France a assuré que d'autres partenaires importants devaient être associés à ceux déjà connus. M. Spinetta a, en outre, confirmé son intérêt pour l'A-3XX, le futur gros porteur d'Airbus (*Le Monde* daté 28-29 mai), admettant qu'Air France fait partie des six compagnies intéressées par son lancement prochain. La compagnie envisage une première commande d'une dizaine d'appareils.

François Bostnavaron

Taux de change fixe zone Euro

Zone Euro	Taux	Hors zone Euro	Taux
FRANC	6,55957	EURO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35835
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78760	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND.	5,94573	MARKKA FINLAND.	1,10324

Cours de change croisés

Cours	Cours	Cours	Cours	Cours	Cours
DOLLAR	0,93932	YEN (100)	114,950	FRANC	1,49450
YEN	106,46000	EURO	15,11500	LIVRE	159,10000
EURO	1,07406	FRANC	0,15245	FR.S.	63,04500
FRANC	7,04495	LIVRE	6,55957		63,65000
LIVRE	0,66912	FRANC SUISSE	0,62310		63,65000
FRANC SUISSE	1,68890		1,57225		2,52340

Taux d'intérêt (%)

Taux	Taux	Taux	Taux	Taux
FRANCE	4,04	4,18	5,42	5,63
ALLEMAGNE	4,04	4,39	5,25	5,47
GDE-BRETAG.	5,79	6,14	5,25	4,47
ITALIE	4,04	4,37	5,55	5,88
JAPON	0,06	0,03	1,69	2,10
ÉTATS-UNIS	6,66	5,77	6,38	6,19
SUISSE	1,88	3,03	4,15	4,48
PAYS-BAS	3,99	4,37	5,41	5,59

Matières premières

En dollars	Cours	Var. %
MÉTALX (LONDRES)		
CUIVRE 3 MOIS	1770,50	- 2,83
ALUMINIUM 3 MOIS	1464,50	- 2,11
PLOMB 3 MOIS	444,50	- 0,34
ETAIN 3 MOIS	5343	- 0,50
ZINC 3 MOIS	1143,50	- 2,26
NICKEL 3 MOIS	8925	- 10,39
MÉTALX (NEW YORK)		
ARGENT A TERME	4,97	
PLATINE A TERME	134929,50	- 1,81
GRAINES DENRÉES		
BLÉ (CHICAGO)	276	- 1,69
MAIS (CHICAGO)	224,25	- 3,96
SOJA TOURTEAU (CHG.)	174,80	- 2,02
SOFTS		
CACAO (NEW YORK)	835	
CAFÉ (LONDRES)	902	- 0,44
SUCRE BLANC (PARIS)		

Matif

Cours	Volume	dernier	premier
Notionnel 5,5	220899,00	86,33	86,60
Euribor 3 mois	70	95,51	95,54

Pétrole

En dollars	Cours	Var. %
BRENT (LONDRES)	28,95	- 0,92
WTI (NEW YORK)	30,33	+ 1,10
LIGHT SWEET CRUDE	30,34	+ 1,10

Or

En euros	Cours	Var. %
OR FIN KILO BARRE	9380	- 0,42
OR FIN LINGOT	9400	- 1,67
ONCE D'OR (LO) \$	271,30	
PIÈCE FRANCE 20 F	53,60	- 0,37
PIÈCE SUISSE 20 F	53,30	- 1,30
PIÈCE UNION LAT. 20	53,30	+ 1,52
PIÈCE 10 DOLLARS US	200,25	
PIÈCE 20 DOLLARS US	371	- 7,13
PIÈCE 50 PESOS MEX.	345,50	- 0,49

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site

VALEURS EUROPÉENNES

● Les actions du secteur des télécommunications étaient en vedette, mardi 31 mai, en Europe. **Vodafone AirTouch**, l'opérateur britannique qui a vendu Orange à France Télécom, a vu son cours s'apprécier sur la séance de 7,38 %, tandis qu'à Amsterdam KPN a pris 5,40 %. Les analystes estiment que France Télécom devrait se séparer des parts d'Orange dans KPN Orange Belgium, la co-entreprise entre Orange et KPN. Par ailleurs, Vodafone a annoncé une hausse de 30 % de son bénéfice annuel, à 3,95 milliards de livres, alors que les analystes s'attendaient à un résultat compris entre 3,7 et 3,9 milliards.

Freeserve a fait un bond, mardi, de 24,23 %, tandis que sa maison mère, le distributeur britannique Dixons Group, a progressé de 17,4 %. Les titres ont flambé sur la rumeur selon laquelle Freeserve pourrait être repris par son concurrent allemand T-Online. Ce dernier a progressé sur la journée de 1,72 %, tandis que sa société mère, Deutsche Telekom, a gagné 4,13 %.

● Le réassureur **Munich Re** a vu son cours de Bourse progresser de 2,51 %, mardi. Le groupe table sur une croissance de 10 % du bénéfice net cette année, à plus de 1,2 milliard d'euros, et sur une croissance équivalente de son résultat net sur les prochains exercices.

31/05 10h25

AUTOMOBILE

AUTOLIV SDR	SE	29,36	+ 0,41
BASF AG	DE	44,80	- 0,67
BMW	DE	31,60	- 2,47
CONTINENTAL AG	DE	19,55	+ 1,30
DAIMLERCHRYSLER	DE	59,50	- 0,34
FIAT	IT	27,47	+ 1,25
FIAT PRIV.	IT	17,25	- 0,06
MICHELIN /RM	FR	36	- 1,50
PEUGEOT	FR	217,90	- 1,67
PIRELLI	IT	2,78	- 1,07
RENAULT	FR	50,70	- 0,29
VALEO /RM	FR	54,75	- 2,75
VOLKSWAGEN	DE	43,75	+ 0,34
DJ E STOXX AUTO P		226,12	- 0,89

BANQUES

ABBEY NATIONAL	GB	14,25	- 1,99
ABN AMRO HOLDIN	NL	23,86	+ 0,63
ALL & LEICS	GB	9,62	- 0,17
ALLIED IRISH BA	GB	16,27
ALPHA BANK	GR	45,09
B PINTO MAYOR R	PT	24
BANK AUSTRIA AG	AT	51,03	- 1,77
BANK OF IRELAND	GB	10,79
BANK OF PIRAEUS	GR	20,77
BK OF SCOTLAND	GB	10,04	- 0,32
BANKINTER R	ES	48,50	+ 2,80
BARCLAYS PLC	GB	27,95	- 1,42
BAYR.HYPO-UVER	DE	69,80	+ 0,43
BCA AG.MANTOVAN	IT	8,18	+ 0,86
BCA FIDURAM	IT	16,64	+ 2,46
BCA INTESA	IT	4,22	- 1,40
BCA LOMBARDA	IT	9,20	- 0,11
MONTE PASCHI SI	IT	3,85	- 1,28
BCA P.BERG.-CV	IT	18,90	- 0,26
BCA P.MILANO	IT	6,98	- 0,14
B.P.VERONA E S.	IT	10,21	- 2,30
BCA ROMA	IT	1,16
BBVA R	ES	14,97	+ 0,74
ESPIRITO SANTO	PT	25
BCO POPULAR ESP	ES	33,90	- 1,31
BCO PORT ATLANT	PT	4,09
BCP R	PT	5,25
BIPOP CARIRE	IT	101,50
BNL	IT	3,53	+ 1,44
BNP /RM	FR	95,75	+ 0,21
BSCH R	ES	10,39	- 0,29
CCF /RM	FR	153,20	+ 0,72
CHRISTIANIA BK	NO	5,51	+ 0,22
COMIT	IT	5,20
COMM.BANK OF GR	GR	57,49	+ 0,96
COMMERZBANK	DE	39,45	- 0,13
CREDIT LYONNAIS	FR	46	+ 0,97
DEN DANSKE BK	DK	123,30	- 1,08
DNB HOLDING -A-	NO	3,84	+ 0,63
DEUTSCHE BANK N	DE	80,65	+ 0,31
DEXIA	BE	145,20	+ 0,14
DRESDNER BANK N	DE	43,60	- 0,80
EFG EUROBANK	GR	29,72	- 0,50
ERGO BANK	GR	21,80	- 0,54
ERSTE BANK	AT	43,95	- 0,11
FOERENINGSB A	SE	15,75	+ 1,92
HALIFAX GROUP	GB	10,44	- 1,07
HSBC HLDG	GB	11,81	+ 0,41
KBC BANCASSURAN	BE	45,45	- 0,11
LLOYDS TSB	GB	11,81	- 0,94
NAT BANK GREECE	GR	48,65	- 2,38
NATEXIS BQ POP.	FR	73,35	- 0,88
NORDIC BALTIC H	SE	7,07	- 0,83
ROLO BANCA 1473	IT	18,20	- 0,55
ROYAL BK SCOTL	GB	17,67	- 0,45
SAN PAOLO IMI	IT	16,31	+ 0,74
S-E-BANKEN -A-	SE	11,59	+ 0,52
STANDARD CHARTE	GB	14,20	- 1,01
STE GENERAL-A/	FR	61,20	- 1,69
SV HANDBK -A-	SE	14,80	- 1,19
SWEDISH MATCH	SE	3,32
UBS N	CH	144,10	+ 0,44
UNICREDITO ITAL	IT	4,76	- 0,21
UNIDANMARK -A-	DK	85,10
XIOSBANK	GR	21,77	+ 6,38
DJ E STOXX BANK P		320,21	+ 0,03

PRODUITS DE BASE

ACERINOX R	ES	35,80	- 3,24
ALUMINIUM GREEK	GR	42,15	- 0,56
ANGLO AMERICAN	GB	46,45	+ 0,07
ARJO WIGGINS AP	GB	4,06
ASSIDOMEN AB	SE	17,71	+ 1,36
BEAERT	BE	56	+ 1,45
BILLITON	GB	3,69
BOEHLER-UDDEHOL	AT	41,38	+ 0,19
BUNZL PLC	GB	5,06
CORUS GROUP	GB	1,54	+ 1,05
ELVAL	GR	8,40	+ 0,71
ISPAT INTERNATI	NL	9,85	+ 1,03
JOHNSON MATTHEY	GB	12,30	- 1,16
MAYR-MELNHOF KA	AT	50,81	+ 0,12
METSAE-SERLA -B	FI	8,76	- 0,34
HOLMEN -B-	SE	26,87
OUTOKUMPU	FI	11,50	+ 1,59
PECHINEY-A-	FR	44,50	- 1,13
RAUTARUKKI K	FI	5,30	+ 0,57
RIO TINTO	GB	15,68	+ 0,93
SIDENOR	GR	10,03	+ 1,96
SILVER & BARYTE	GR	32,63	- 2,14
SMURFIT JEFFERS	GB	2,15	+ 2,29
STORA ENSO -A-	FI	10,70	+ 1,90
STORA ENSO -R-	FI	10,35	- 0,10
SVENSKA CELLULO	SE	21,70	+ 1,39
THYSSEN KRUPP	DE	19,05	+ 1,33
UNION MINIERE	BE	38,90	+ 1,57
UPM-KYMMENE COR	FI	28	+ 2,56
USINOR	FR	12,60	- 3
VIOHALCO	GR	13,41	+ 2,26
VOEST-ALPINE ST	AT	30,09	+ 0,97
DJ E STOXX BASI P		171,92	+ 0,59

CHIMIE

AIR LIQUIDE /RM	FR	147,30	+ 0,75
AKZO NOBEL NV	NL	41,14	- 1,46
BASF AG	DE	44,80	- 0,36
BAYER AG	DE	41,95	- 0,36

BOC GROUP PLC	GB	15,13	- 1,05
CELANESE N	DE	20,80	+ 1,46
CIBA SPEC CHEM	CH	66,17	- 0,72
CLARIANT N	CH	400,81	- 0,47
DEGUSSA-HUELS	DE	33,40	+ 1,21
DSM	NL	35,68	- 1,68
EMS-CHEM HOLD A	CH	4771,60
ICI	GB	8,63	+ 0,37
KEMIRA	FI	5,75	+ 5,50
LAPORTE	GB	8,59	- 0,19
LONGZA GRP N	CH	540,78	- 0,12
RHODIA	FR	18,40	+ 1,10
SOLVAY	BE	73,55
TESSENDERLO CHE	BE	42,69	- 0,26
DJ E STOXX CHEM P		350,23	- 0,74

CONGLOMÉRATS

CGIP /RM	FR	48,90	+ 4,35
CHRISTIAN DIOR	FR	245,60	- 1,56
D'IETREN SA	BE	282	+ 2,40
GAZ ET EAUX /RM	FR	59,40	- 0,08
GBL	BE	257,50	- 0,19
GEVAERT	BE	41	+ 1,23
HAGEMeyer NV	NL	25,51
INCHCAPE	GB	4,42	+ 0,36
INVESTOR -A-	SE	14,74	+ 0,81
INVESTOR -B-	SE	14,92	+ 0,40
MYTILINEOS	GR	11,30	+ 0,53
NORSK HYDRO	NO	41,29	+ 0,58
ONAXIS HLDG N	CH	248,76	+ 0,26
ORKLA -A-	NO	18,46	+ 4,76
SONAE SCPS	PT	44
TOMKINS	GB	3,12
VEBA AG	DE	54,10	- 0,18
DJ E STOXX CONG P		329,98

TÉLÉCOMMUNICATIONS

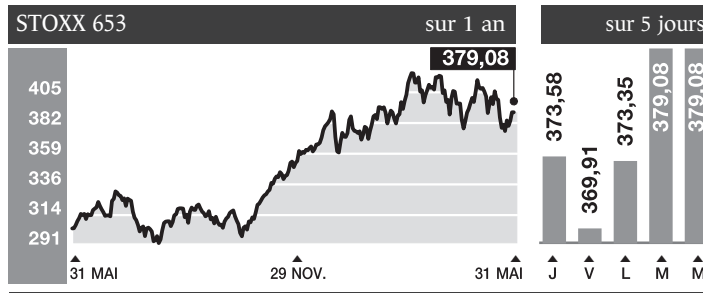
EIRCOM	IR	3,30	+ 1,54
BRITISH TELECOM	GB	15,48	- 0,52
CABLE & WIRELES	GB	17,94	- 2,02
DEUTSCHE TELEKO	DE	66	+ 1,85
ENERGIS	GB	43,05	+ 3,08
EQUANT NV	DE	48,50
EUROPOLITAN HLD	SE	17,12	+ 0,70
FRANCE TELECOM	FR	152	+ 2,08
HELLENIC TELE C	GR	26,68	+ 0,45
KONINKLIJKE KPN	NL	101,50	+ 2,99
MANNESMANN N	DE	281	+ 2,18
PANAFON HELLENI	GR	13,02	+ 0,46
PORTUGAL TELECO	PT	11,61
SONERA	FI	55,50	+ 5,61
SWISSCOM N	CH	377,27	+ 1,37
TELE DANMARK -B	DK	77,73	+ 0,87
TELECEL	PT	17,22
TELECOM ITALIA	IT	15,02	+ 1,01
TELECOM ITALIA	IT	6,74	+ 1,05
TELEFONICA	ES	22,85	+ 2,33
TIM	IT	11,42	+ 0,79
VODAFONE AIRTOU	GB	4,90	+ 0,99
E.BISCOM	IT	176,50	+ 7,59
LIBERTEL NV	NL	17,25	+ 0,58
DJ E STOXX TCOM P		1142,51	+ 1,86

CONSTRUCTION

ACCIONA	ES	38,60	- 0,52
AKTOR SA	GR	10,83	+ 4,29
UPONOR -A-	FI	19,40
AUMAR R	ES	16,06	+ 0,44
ACESA R	ES	10,13	- 0,39
BLUE CIRCLE IND	GB	6,68	- 0,24
BOUYGUES /RM	FR	657	+ 2,02
BBP	GB	5,94	- 1,07
BUZZI UNICEM	IT	9,45	- 1,05
CIMPOR R	PT	16,13
COLAS /RM	FR	200	+ 0,81
GRUPO DRAGADOS	ES	7,88	- 1,25
FCC	ES	23,86	- 0,25
GROUPE GTM	FR	89	- 2,73
HANSON PLC	GB	7,53	+ 1,08
HEIDELBERGER ZE	DE	64	- 0,93
HELLTECHNODOR	GR	24,93	- 2,04
HERACLES GENL R	GR	26,43	- 0,89
HOCHTIEF ESSEN	DE	34,05	+ 0,15
HOLDERBANK FINA	CH	1262,88	- 1,29
IMERYS /RM	FR	135
ITALCEMENTI	IT	10,22
LAFARGE IT	FR	82,85	- 0,18
MICHANIKI REG.	GR	10,53	+ 2,90
PILKINGTON PLC	GB	1,37	+ 1,19
RMC GROUP PLC	GB	13,65	+ 1,07
SAINCT GOBAIN /R	FR	145,80	+ 0,07
SKANSKA -B-	SE	39,17	+ 1,54
TAYLOR WOODROW	GB	2,49
TECHNIP /RM	FR	112,10	+ 0,09
TITAN CEMENT RE	GR	44,39	+ 0,84
WIENERB BAUSTOF	AT	24,35	+ 0,21
WILLIAMS	GB	6,28	- 0,76
FERROVIAL AGROM	ES	6,99	+ 2,04
DJ E STOXX CNST P		222,50	+ 1,18

CONSOMMATION CYCLIQUE

ACCOR /RM	FR	42,80	+ 0,33
ADIDAS-SALOMON	DE	62,50	- 1,73
AIR FCE	FR	17,31	+ 2,73
AIRTOURS PLC	GB	5,27	+ 0,61
ALITALIA	IT	2,09	- 0,48
AUSTRIAN AIRLIN	AT	14,19	+ 1
AUTOGRILL	IT	11,16	+ 0,54
BANG & OLUFSEN	DK	38,87	+ 0,69
BENETTON GROUP	IT	2,09
BRITISH AIRWAYS	GB	5,64	- 0,85
BULGARIC	IT	14,11	+ 1,44
CLUB MED. /RM	FR	129,70	+ 3,76
COMPASS GRP	GB	12,24	+ 0,79
DL.LUFTHANSA N	DE	25,60	+ 1,99
ELECTROLUX -B-	SE	18,07	- 0,98
EM.TV & MERCHAN	DE	72	+ 2,53
EMI GROUP	GB	9,33	- 1,53
EURO DISNEY /RM	FR	0,78
GRANADA GROUP	GB	9,49	- 1,01
HERMES INTL	FR	145	- 3,27
HPI	IT	1,29	+ 2,38
KLM	NL	23,25	- 1,06
HILTON GROUP	GB	4,02	+ 1,21
LMVH /RM	FR	428	- 2,68
MOULINEX /RM	FR	6,10	- 1,61
PERSIMMON PLC	GB	3,10	- 0,52



PREUSSAG AG	DE	38,40	- 0,65
RANK GROUP	GB	2,30	+ 0,70
SAIRGROUP N	CH	198,50	+ 0,32
SAS DANMARK A/S	DK	9,52	- 0,28
SEB /RM	FR	66	- 1,05
SEDEXHO ALLIANC	FR	176,50	+ 2,14
THE SWATCH GRP	CH	1324,60	+ 0,92
THE SWATCH GRP	CH	270,39	+ 0,24
VOLVO -A-	SE	24,49	+ 0,73
VOLVO -B-	SE	25,50	+ 1,18
WWW.UK UNITS	IR	1,05
WILSON BOWDEN	GB	9,77
WOLFORD AG	AT	33,01
DJ E STOXX CYC GO P		185,09	+ 1,44

BIENS D'ÉQUIPEMENT

ABB N	CH	130,74	+ 1,73
ADECCO N	CH	851,89	+ 0,75
ALSTOM	FR	27,93	+ 0,79
ALUSUISSE LON G	CH	676,93	- 0,37
ASSA ABLOY-B-	SE	20,74	+ 2,05
ASSOC BR PORTS	GB	4,72	+ 2,08
ATLAS COPCO -A-	SE	23,89	- 0,25
ATLAS COPCO -B-	SE	22,88	- 0,52
ATTICA ENTR SA	GR	13,35	+ 1,12
BAA	GB	7,81	- 0,82
BBA GROUP PLC	GB	6,99
BRISA AUTO-ESTR	PT	7,83
CAPITA GRP	GB	21,78	- 1,31
CMG	GB	63,28
COOKSON GROUP P	GB	3,31
DAMPSKIBS -A-	DK	10989,60	+ 1,23
DAMPSKIBS -B-	DK	12329,80	+ 2,22
DAMSKIBS SVEND	DK	17154,50	+ 0,79
ELECTROCOMPONEN	GB	10,65	+ 2,95
EUROTUNNEL /RM	FR	1,09
FINNLINES	FI	19,29
FKI	GB	3,39

DISPARITIONS

■ **FANNY DESCHAMPS**, écrivain et journaliste, auteur notamment de *La Bougainvillée*, est morte vendredi 26 mai à l'âge de quatre-vingts ans. Née en Bourgogne en 1920, Fanny Deschamps avait débuté sa vie professionnelle dans l'industrie textile, jusqu'à ce qu'un grave accident de montagne la cloue de longues semaines sur un lit d'hôpital à l'approche de la quarantaine et lui fasse prendre conscience que son existence était monotone. Elle se lance alors dans le journalisme, à *L'Express*, au *Nouvel Observateur*, à *France-Soir*, à *Elle* et au *Point*. Parallèlement, elle publie des livres, *rewriting* de ses reportages ou récits sur le petit monde du théâtre, de la cuisine. C'est en 1982 que, après trois ans de congé sabbatique, Fanny Deschamps publie (chez Albin Michel) *La Bougainvillée*, roman d'amour historique en deux volumes se déroulant au XVIII^e siècle, où elle met tout ce qu'elle aime : le pays de Dombes, le vieux Paris, la bonne cuisine, le goût de la botanique... Cette saga s'est vendue à 955 000 exemplaires et a été traduite en une dizaine de langues. Fanny Deschamps est aussi l'auteur de *Monsieur Folies Bergère* (1978), *Louison ou l'Heure exquise* (1987), *Louison dans la douceur perdue* (1989). Son dernier ouvrage, paru en 1998, s'intitulait *Pauline de sa jeunesse*.

■ **JACQUES DEFFOREY**, ancien directeur général de Carrefour, est mort à l'âge de soixante-seize ans, vendredi 26 mai, au Brésil où il a été enterré. Né en novembre 1923, frère aîné de Denis Defforey, l'un des fondateurs du groupe de grande distribution Carrefour, Jacques Defforey avait rejoint le

groupe en 1962, délaissant son commerce de vins. Il a été le directeur du premier hypermarché ouvert en France, à Sainte-Geneviève-Bois, en banlieue parisienne, en 1963. Il implanterait ensuite, en 1975, l'enseigne au Brésil, aujourd'hui l'une des premières filiales étrangères du groupe. Tombé amoureux de ce pays, il était revenu y finir ses jours. Jacques Defforey fut directeur général du groupe Carrefour de 1976 à 1987, date à laquelle il avait passé les rênes à Michel Bon pour rejoindre le conseil de surveillance.

■ **ROBERT BICHET**, ancien député, ancien ministre, est mort lundi 29 mai dans un hôpital de Besançon. Né le 3 octobre 1903 à Rougemont (Doubs), ingénieur des Arts et Métiers, Robert Bichet a été conseiller municipal de Rougemont (1935-1945), puis député (MRP) de la Seine-et-Oise (1945-1958). Secrétaire d'Etat à l'information de juin à novembre 1946 dans le cabinet de Georges Bidault, il a laissé son nom à une loi d'avril 1947 qui réglemente toujours la diffusion de la presse et qui est à l'origine de la création des nouvelles sociétés de messageries, comme les NMPP. C'est la loi Bichet qui a permis la mise en place d'un système de distribution garantissant une égalité d'accès et de traitement pour tous les titres. Le principe en est « une société éditrice, une voix », quel que soit le chiffre d'affaires réalisé ou le nombre d'exemplaires diffusés. Robert Bichet a aussi été conseiller municipal, à partir de 1953, puis maire (1959-1971) et conseiller général (1967-1976) d'Ermont (Val-d'Oise), avant de prendre sa retraite dans son village natal.

« AU CARNET DU MONDE »

Naissances

M. et M^{me} **LENEVEU**, leur fille **Chloé**, ont la joie d'annoncer la naissance de

Gabriel,

né le 26 mai 2000.

Mariages

Hélène et Pierre VAUDESCAL GIOAN, **Annick et Jean-Claude PETERS**, sont heureux d'annoncer le mariage de leurs enfants,

Isabelle et Guillaume,

le 2 juin 2000, église Saint-Denis de Vaucresson, à 15 heures.

Décès

– Bernard, Ellen, Alexandrine et Félicie Borowski, ont la douleur de faire part du décès de

Bejla BOROWSKI,

survenu le 29 mai 2000, à Paris.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Catherine Combase et Antoine Artous, Nathalie Combase, Joël Combase, ses enfants, Cécile Delay, Alice, Jeanne et Quentin Piatier, ses petits-enfants, Toute la famille, les alliés et amis, ont la tristesse de faire part du décès de

Antoinette COMBASE, née **BOYER**,

survenu le 26 mai 2000, à Grasse.

– M^{me} Jacques Defforey, née Claude Vanier, son épouse, Cécile, Fanny, Carlos et Louis Defforey, ses enfants, Edouard, Arthur, Charles et Georges, ses petits-fils, M. et M^{me} Charles Defforey et leurs enfants, M. et M^{me} Denis Defforey et leurs enfants, ses frères, belles-sœurs et neveux, ont la douleur de faire part du décès de

M. Jacques DEFFOREY,

survenu le 26 mai 2000, à Sao Jose do Vale do Rio Prato (Brésil).

L'inhumation a eu lieu, dans l'intimité, à la Fazenda de Calcadinho (Brésil).

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Les membres du conseil d'administration du groupe **Carrefour** ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jacques DEFFOREY,

survenu le 26 mai 2000.

– Le conseil d'administration, La direction générale, Et l'ensemble des collaborateurs du groupe, s'associent à la peine de la famille et des proches de

M. Jacques DEFFOREY,

qui fut directeur général puis membre du conseil de surveillance et marqua de sa forte empreinte le développement de Carrefour.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– Le docteur Jacques Bichet et M^{me}, née Françoise Chambeyron, ses enfants,

Vincent et Milva Bichet, Le docteur Luce Bichet-Cantenot, Marie-Anne et André Spony, Claire Bichet-Sarazin, ses petits-enfants,

Marc et Pierre Bichet, Martin, Adrien et Guillaumin Cantenot, Emilie, Mathieu, Thomas et Charlotte Spony, Marie, Louis et Lucie Sarazin, ses arrière-petits-enfants,

Ses neveux et nièces Bichet, Paillard et Delvallée, ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu, à l'âge de quatre-vingt-seize ans, de

Robert BICHET, ingénieur A-M,

député honorifique, ancien ministre, ancien maire et conseiller général d'Ermont, ancien conseiller régional d'Ile-de-France, officier de la Légion d'honneur, officier dans l'ordre de la Résistance, croix de guerre 1939-1945.

La cérémonie religieuse a été célébrée le mercredi 31 mai 2000, à 14 h 30, en l'église de Rougemont (Doubs).

Cet avis tient lieu de faire-part.

25680 Rougemont, 1, rue des Acacias, 90000 Belfort.

– Félicité, son épouse, Gérard, et son épouse Dominique, Claude, et son épouse Hélène, Jean-Marie, et son épouse Catherine, Marie-Olivia, ses enfants,

Simon, Orso et son épouse Caroline, Laure, Marc-Antoine et son épouse Fabienne, Florence, Antoine, Aurélien, Elsa et Clémentine, Sophie, ses petits-enfants, Alexandre et Jennifer, ses arrière-petits-enfants, ont la douleur de faire part du décès de

Jules-Antoine COLOMBANI, ancien administrateur

de la France d'outre-mer, officier de la Légion d'honneur, officier dans l'ordre national du Mérite,

survenu à Ajaccio, le 29 mai 2000, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée samedi 3 juin, à 14 heures, en l'église de Poggio-di-Nazza (Haute-Corse).

Cet avis tient lieu de faire-part.

– M^{me} Anne-Marie Filali, son épouse,

Yassine-Alexandre Filali, son fils, et son épouse,

M. et M^{me} Hassan Filali et leurs enfants,

M. Abderrahmane Filali et sa fille,

M. et M^{me} Abdellatif Filali et leurs enfants,

M^{me} Habiba Filali et ses enfants

M. et M^{me} Skandre et leurs enfants,

Les familles Scilotti, Fiermonte, Alaoui, Laamouri et Azdad, ont la douleur de faire part du décès de leur cher et regretté

Si Mohamed FILALI,

survenu le 27 mai 2000.

Nous sommes à Dieu et à lui nous retournons.

– M^{me} Alice Garcin, M^{me} Sylvia Garcin, ont la douleur de faire part du décès de leur époux et père,

M. Georges GARCIN.

Les obsèques ont eu lieu le mercredi 31 mai 2000, à 11 h 15, au cimetière Saint-Pierre, à Marseille.

– M^{me} Henri Julien, son épouse, Marianne et Philippe Julien, Claudine et Jean-Marie Julien, ses enfants, Marie, Matthieu, Marc, Emmanuel, David, ses petits-enfants, ont la douleur de faire part du décès, survenu le 28 mai 2000, à l'âge de soixante-seize ans, de

M. Henri JULIEN,

directeur administratif et financier à la retraite de Dumez Bâtiment.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 2 juin, à 14 heures, en l'église Saint-Vigor de Marly.

32, chemin de Montval à la Montagne, 78160 Marly-le-Roi.

– Le comédien

André LACOMBE

a quitté la scène de ce monde dans sa soixante-dix-septième année.

Il sera incinéré, dans la plus stricte intimité, sans fleurs ni couronnes, au crématorium du Père-Lachaise, le lundi 5 juin 2000, à 15 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

M^{me} Lacombe, 32, rue du Landy, 93400 Saint-Ouen.

– Françoise Neumann, sa femme, Lara Blazy Neumann, sa fille, Valérie Demelier, sa belle-fille, ont la tristesse de faire part du décès de

M. Joachim NEUMANN,

survenu le 26 mai 2000.

Les obsèques civiles auront lieu dans l'intimité.

Anniversaires de décès

– Le 1^{er} juin 1999,

Guy PLOMION

tirait sa dernière révérence.

Il nous manque toujours.

Colloques

– **Lundi 5 juin, à 20 heures** : l'Association pour le dialogue et l'amitié entre juifs et musulmans et le Centre communautaire de Paris ont le plaisir de vous inviter à participer au colloque qu'ils organisent sur le thème :

« Dialogue et amitié entre juifs et musulmans, une réalité aujourd'hui ».

Présidé par Embarek Kari et Roger Pinto. Avec la participation de nombreuses personnalités juives et musulmanes : Gilles Bernheim, grand rabbin ; René-Samuel Sirat, grand rabbin ; Haïm Zafrani, professeur ; Mohamed Kenbib, conseiller culturel de l'ambassade du Maroc ; Sliman Ben Aïssa, auteur dramatique ; Ghaleb Ben Cheïkh, universitaire ; S. E. Mongi Bousnina, ambassadeur de Tunisie ; S. E. Hassan Haboutoub, ambassadeur du Maroc ; S. E. Mohamed Ghoulmi, ambassadeur d'Algérie ; Dinah Cortes, chargée de relation au bureau du prince Hassan de Jordanie ; S. E. Eliahu Ben Elissar, ambassadeur d'Israël ; S. E. Dalil Boubakeur, recteur de l'Institut musulman de la Mosquée de Paris ; Yamina Benguigui, auteur dramatique.

Centre communautaire de Paris, 119, rue La Fayette, Paris 10^e Tél. : 01-42-46-04-34 ou 01-53-20-52-52. Entrée libre.

CARNET DU MONDE

Fax : 01-42-17-21-36

Téléphone :

01-42-17-39-80

01-42-17-38-42

01-42-17-29-96

e-mail: carnet@mondepub.fr.

Participez à la 4^e édition du Prix Le Monde de la recherche universitaire

Partage du savoir

Grasset / Le Monde



Si vous avez soutenu votre thèse entre le 1^{er} octobre 1999 et le 30 septembre 2000, le Prix Le Monde de la recherche universitaire vous offre la possibilité de publier vos travaux.

Institué en 1997 par Le Monde de l'éducation, ce concours a comme objectifs :

- ① Valoriser la recherche universitaire en offrant à de jeunes docteurs une audience élargie au grand public.
- ② Impulser un débat d'idées permanent autour des chercheurs et de leurs savoirs.
- ③ Encourager des problématiques qui – traitées dans un esprit d'ouverture interdisciplinaire – soient susceptibles d'éveiller un intérêt au-delà d'un seul cercle de spécialistes et de réduire les clivages entre l'espace de production des connaissances et les besoins des hommes.

Renseignements Prix Le Monde : 01-53-38-43-73, chupin@lemonde.fr
www.lemonde.fr/mde



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le Monde de l'éducation

Au sommaire du numéro de juin

Dossier : Coup de jeune chez les profs. La nouvelle génération d'enseignants : une chance pour l'école ?

- Entretien avec Françoise Héritier.
- Etre bien dans son corps pour maîtriser la classe.
- Actualité : Le rapport officiel sur l'avenir des aides-éducateurs.
- Culture : La science se lit comme un roman.
- Débat : Baccalauréat : faut-il le contrôle continu ?
- Pédagogie : La parole aux élèves.

Le magazine résolument enseignant

Chez votre marchand de journaux 30F - 4,57€

SCIENCES Relancées par l'apparition de la maladie de la « vache folle », les recherches sur les affections à prions ne progressent que très lentement. ● LA DURÉE DE L'IN-

CUBATION permet aux chercheurs d'espérer les traiter un jour en parvenant à bloquer l'agent infectieux sur le chemin qu'il emprunte entre l'intestin et le cerveau. ● DES TRAVAUX

récents sur la souris semblent confirmer le bien-fondé de ce genre de démarche scientifique. Ils semblent indiquer, par ailleurs, que l'épidémie pourrait être moins importante que

prévu. ● LE MÉCANISME qui permet aux prions de sauter la « barrière d'espèce » jadis réputée infranchissable commence, par ailleurs, à être mieux compris. ● D'AUTRES

études restent néanmoins à mener sur les bovins et sur l'homme avant que l'on puisse espérer comprendre parfaitement ces maladies atypiques et trouver une parade.

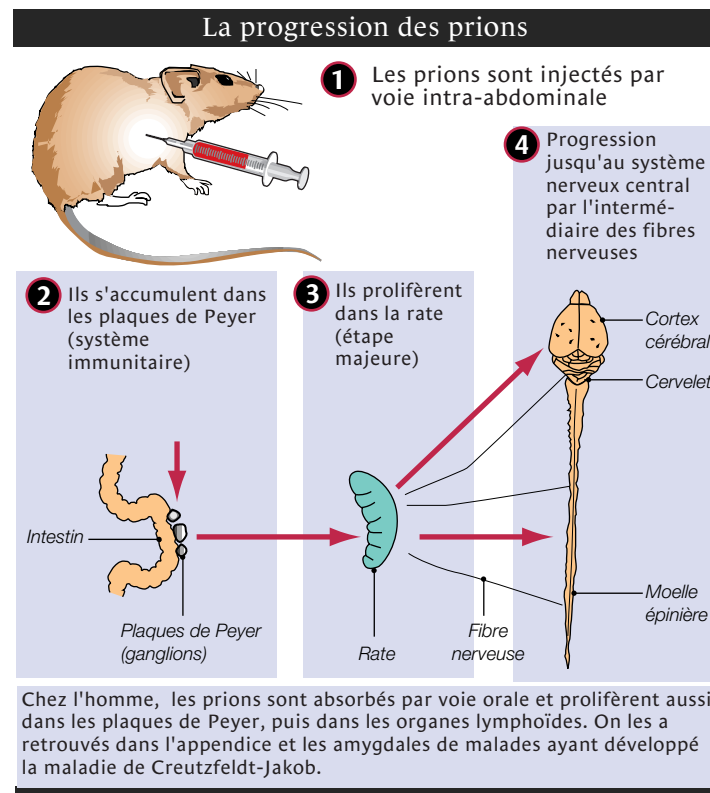
« Vache folle » : pister le prion pour bloquer la maladie

Plusieurs études récentes permettent aux chercheurs de reconstituer peu à peu le trajet suivi par l'agent des encéphalopathies spongiformes entre l'intestin et le cerveau des animaux infectés. Ils espèrent ainsi trouver les moyens de l'arrêter avant qu'il n'atteigne son but

DEPUIS que la maladie de la « vache folle » s'est transmise à l'homme, les projecteurs se sont fixés sur cette maladie très mystérieuse, infectieuse mais sans microbes – puisque ce serait une protéine (le prion) qui, seule, la transmettrait – et s'attaquant au cerveau après contamination par, vraisemblablement, la voie alimentaire. Pourtant, en dépit de leurs efforts, les chercheurs ne parviennent que très progressivement à lever un coin du voile sur les maladies à prions, ou encéphalopathies spongiformes transmissibles.

Un des problèmes majeurs à résoudre est la façon dont la protéine du prion, absorbée par l'intestin, transmet son infectivité jusqu'au système nerveux central. Si on connaissait le trajet qu'elle suit, les relais indispensables pour qu'elle se reproduise et les véhicules qu'elle emprunte, on pourrait espérer mettre au point un traitement qui l'arrêterait dans sa course avant qu'elle ne déclenche des dégâts irréversibles. Cela serait d'autant plus intéressant que l'affection met des années à se développer. L'exemple de la rage, dont le virus met, lui aussi, longtemps pour passer du site d'inoculation au cerveau, permet d'espérer qu'après avoir mis en évidence des stigmates de l'infection on puisse appliquer un traitement avant qu'il ne soit trop tard.

Dans ce contexte, une étude publiée le 13 mai par l'hebdomadaire médical britannique *The Lancet* prend un relief particulier. Son auteur, James W. Ironside, est le médecin-chercheur d'Edimbourg qui avait diagnostiqué les premiers cas de transmission de la maladie de la « vache folle » à l'homme. Il a recherché la présence de prions dans les amygdales et les appendices de 4 071 personnes opérées entre 1995 et 1998. Cette étude était motivée par le fait que le prion avait



Chez l'homme, les prions sont absorbés par voie orale et prolifèrent aussi dans les plaques de Peyer, puis dans les organes lymphoïdes. On les a retrouvés dans l'appendice et les amygdales de malades ayant développé la maladie de Creutzfeldt-Jakob.

été mis en évidence rétrospectivement dans l'appendice d'un patient qui avait développé une maladie de Creutzfeldt-Jakob d'origine infectieuse l'année suivant cette intervention chirurgicale. Le problème est que l'on ignore combien de temps avant l'apparition des premiers signes neurologiques cette accumulation de prions peut être trouvée dans l'appendice. La recherche menée par James Ironside a été négative.

RÉSULTATS RASSURANTS

Ces résultats, dix à quinze ans après le début de l'exposition présumée de la population à l'agent infectieux, sont rassurants. Ils amènent le chercheur écossais à estimer que la limite supérieure du

nombre de cas de maladie humaine à attendre devrait se situer à cent cinquante mille au lieu des millions suggérés il y a encore peu. Il ne faut pas oublier, néanmoins, que, du fait de la très longue incubation possible de cette maladie, d'autres études seront nécessaires pour affiner ces estimations et envisager la mise au point d'éventuels traitements.

En attendant, la recherche fondamentale se fait surtout chez la souris. Plusieurs travaux récents sont consacrés à la reproduction des prions infectieux. Une équipe française de l'institut de biologie de Lille et de l'université Joseph-Fourier de Grenoble, dirigée par Jean-Yves Cesbron, vient de publier un article dans les *Proce-*

dings de l'Académie américaine des sciences (numéro du 9 mai). Les équipes zurichoises d'Adriano Aguzzi et Charles Weissmann ont fait de même le 19 mai dans l'hebdomadaire américain *Science*. Tous ces travaux portent sur le suivi de l'infection, qui, on le sait, progresse à mesure que la protéine du prion transmet son information infectieuse à sa semblable.

Ce processus nécessite que la protéine soit normalement présente dans le tissu qui va s'infecter. Pour connaître la distribution de cette dernière, l'équipe française a utilisé une méthode génétique très efficace : elle consiste à faire produire une protéine fluorescente, facile à mettre en évidence, en lieu et place d'une autre protéine dont on utilise la machinerie génétique. La protéine fluorescente apparaît partout où la protéine étudiée aurait normalement été synthétisée et l'on pourra ainsi mettre en évidence l'ensemble de ses sites de production. Chez la souris, l'équipe de Jean-Yves Cesbron l'a trouvée dans les cellules du cervelet, dans celles de la peau et dans les lymphocytes, comme on s'y attendait. Mais de nouveaux sites ont aussi été répertoriés : les cellules du système nerveux intestinal, les cellules endothéliales tapissant les vaisseaux des anses intestinales. Ces cellules pourraient ainsi avoir un rôle primordial dans la propagation de l'agent entre le site d'inoculation et le cerveau.

RETARDER L'INVASION

Aguzzi et Weissmann, de l'université de Zürich, avaient, pour leur part, montré, en 1997, l'implication des cellules du système immunitaire dans le transport des prions. Ils préconisaient alors l'instauration d'un traitement immunosuppresseur chez les personnes blessées accidentellement avec un objet souillé par le prion. Ils pré-

conisaient aujourd'hui cette découverte ; ce seraient les cellules folliculaires dendritiques, des cellules du système immunitaire spécialisées dans la détection des agents infectieux, qui, dans la rate, reproduiraient la forme infectieuse de la protéine prion.

Ces cellules folliculaires dendritiques ne se développent qu'en réponse à un signal envoyé par les

voies secondaires pour le développement du prion infectieux. » Mais ces travaux ne portent que sur une seule souche de prions, étudiée dans une seule souche de souris. « On attend les résultats concernant la souche bovine. Ils sont indispensables pour progresser dans l'étude de cette maladie et lui trouver une parade », souligne Catherine Lemaire-Vieille.

Des tests utilisables seulement pour les bovins

Trois tests sont actuellement validés et commercialisés pour la recherche des prions : celui de la compagnie suisse Prionics, celui de la société irlandaise Enfer, ainsi que le test mis au point en France par le CEA et commercialisé par la compagnie Bio-Rad. Tous trois sont spécifiques, c'est-à-dire qu'ils ne reconnaissent que la protéine du prion. Le test français serait, à l'heure actuelle, le plus sensible, une qualité cruciale si on veut pouvoir déceler les particules infectieuses avant l'apparition de troubles cliniques.

En France, 48 000 bovins devraient faire l'objet de tests de dépistage de la maladie ; des bovins malades ou retrouvés morts et un échantillonnage des animaux du troupeau abattu auquel appartenait une bête atteinte de maladie de la « vache folle ». Concernant les humains, seuls les laboratoires de recherche peuvent, à l'aide de techniques plus raffinées, et beaucoup plus longues, détecter la protéine infectieuse dans les tissus non nerveux.

lymphocytes B, sous la forme d'une molécule appelée lymphotoxine. Or les chercheurs suisses ont mis au point un système pour empêcher la lymphotoxine d'activer le développement des cellules folliculaires dendritiques. Ayant arrêté le signal, ils montrent que ces cellules n'apparaissent pas, que le prion infectieux ne s'accumule plus dans la rate. L'invasion du système nerveux en est largement retardée. Une piste thérapeutique pourrait reposer sur l'inhibition de l'action de la lymphotoxine.

Hélas, « les souris meurent quand même », commente Catherine Lemaire-Vieille, chercheur CNRS à l'institut de biologie de Lille, premier auteur de cette étude. Cela fait soupçonner l'existence d'une

l'ensemble de ces travaux fait partie d'un contrat CEE commun. Les équipes se rencontrent pour discuter des résultats et des différentes voies de propagation de l'agent. La majorité des travaux porte sur la souris. « Les études chez les bovins sont beaucoup plus difficiles », commente le docteur Dominique Dormont, chercheur au CEA. On a cependant étudié la distribution de l'infectivité chez les veaux contaminés expérimentalement par voie orale, comme cela s'est produit dans les troupeaux. Les premiers signes cliniques nerveux apparaissent à trente-six mois, mais, jusqu'à trente mois, on ne trouve de particules infectieuses que dans l'iléon terminal. »

Elisabeth Bursaux

La « barrière d'espèce » n'est pas infranchissable

EN DÉPIT d'assurances longtemps données par diverses autorités sanitaires, l'agent de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) a bel et bien réussi à franchir la barrière d'espèce et, par voie alimentaire, à atteindre l'homme. Une révélation d'autant plus difficile à admettre que la « tremblante » du mouton, endémique dans les troupeaux depuis plusieurs siècles, semblait n'avoir franchi cette barrière qu'en contaminant le vison. Mais il a bien fallu se rendre à l'évidence avec l'apparition des premiers cas humains. Pourtant, on avait déjà constaté que l'agent de l'ESB avait, par l'intermédiaire de farines de viande, déjà contaminé les animaux des jardins zoologiques, les chats, et les visons. D'autre part, l'expérimentation a permis de contaminer des moutons par voie orale, des porcs et des souris par injection.

Ces constats ont conduit à s'interroger sur les mécanismes de ce qu'on appelle la barrière d'espèce. L'équipe de Byron Caughey, du NIH, a publié, le 23 mai, dans les *Proceedings* de l'Académie des sciences des Etats-Unis, une étude fondamentale sur la transformation de la protéine du prion normale en protéine résistante à la digestion par la protéine K, le stigmote du prion pathologique. « La protéine normale et la protéine pathologique s'accrochent puis, dans une deuxième étape, une conversion de la protéine normale survient, mimant celle de la protéine pathologique », commente Joëlle Chabry (Inserm), qui a participé au travail. Elle est dès lors devenue elle-même pathologique et infectieuse. »

Ce mécanisme étant établi, il devenait possible d'étudier la façon dont les choses se passent lorsqu'on met en présence deux protéines du prion d'espèces différentes, l'une normale et l'autre anormale. Les modèles expérimentaux sont la protéine du prion de la souris et celle du hamster syrien, modèles animaux que l'équipe américaine a la première mis au point. Les protéines du prion de ces deux espèces sont faites de séquences d'acides aminés très proches. Et pourtant, la conversion de la protéine du prion d'une espèce par une protéine du prion anormale de l'autre espèce est extrêmement diminuée, alors que leur liaison est totale. La seconde étape, au cours de laquelle la protéine acquiert sa résistance à la protéinase K, est donc limitée par les différences de séquence en acides aminés des protéines.

DÉVELOPPEMENT LENT

« In vivo, cette restriction de la conversion des protéines du prion par des protéines d'espèces différentes est vraisemblablement responsable d'un retard à l'infection et à la déclaration de signes cliniques de la maladie », poursuit Joëlle Chabry. Expérimentalement, l'infection de souris par les prions de hamsters n'entraîne pas la mort des souris. Cependant, à l'autopsie, on trouve une accumulation de prions dans le cerveau des souris. La maladie se développe si lentement que l'animal meurt de mort naturelle avant de présenter des signes neurologiques. »

Avant l'irruption de la maladie de la « vache

folle », on ne connaissait pas de transmission naturelle d'espèce à espèce de ces encéphalopathies spongiformes infectieuses. La forme infectieuse du prion bovin semble donc très spéciale. Après les travaux de l'équipe de Byron Caughey, on peut imaginer que cette souche de prions a une conformation suffisamment souple pour convertir les protéines de prions de nombreuses espèces.

Une grande interrogation reste concernant l'infection en milieu naturel des ovins. « C'est là un problème important », confirme Dominique Dormont, car, si la « tremblante » du mouton semble ne jamais s'être transmise à l'homme, il n'en est pas de même pour la maladie bovine. Les structures tridimensionnelles des protéines du prion ovin et bovin sont, en outre, extrêmement proches, ce qui fait craindre que la contamination croisée soit facile. » Elle n'a cependant jamais encore été mise en évidence.

Et l'homme ? Dans quelle mesure est-il menacé ? Un très petit nombre de personnes ont déclaré la maladie, et elles avaient toutes une conformation génétique de leur protéine du prion augmentant manifestement ses capacités de conversion. « On peut espérer, remarque Joëlle Chabry, que le développement de la maladie après contamination demande tant de temps, du fait de la barrière d'espèce, que, comme les souris contaminées par les hamsters, nous soyons morts avant de développer ce type de maladie. »

E. Bx

L'INFORMATION.

SUR LE NOUVEAU SITE DU MONDE, RETROUVEZ info.lemonde.fr, L'INFORMATION MISE À JOUR EN CONTINU.

tout.lemonde.fr

Le Chant oublié des Dongs

SANJIANG
de notre envoyée spéciale
Lu Shu-fang. « Terre-qui-raconte-le-parfum », se tient bien droite sur la banquette arrière de la Jeep, rassuré d'avoir pu emporter un sac de 50 kilos de riz, un ballot de mandarines, un bidon d'huile et du gingembre qu'elle destine à ses filles. Elle est toute menue malgré les deux chandails et les trois vestes couleur d'encre qui l'emballent contre le froid. Ses cheveux noirs huilés, maintenus en aérolé par un peigne d'argent, accentuent l'ovale de son visage. Elle se tait. C'est la première fois qu'elle monte en voiture.

Les virages de la piste rouge s'enchaînent sans pause. La Jeep grimpe les côtes, plonge dans les ravins, enfille les boucles, tourne autour des sommets sculptés par l'homme pour sa survie. Escaladant les parois, des sentiers dallés mènent aux rizières les plus haut perchées et aux hameaux agrippés à la pente qui se fondent dans l'ocre du sol. Des murets de galets soutiennent les terrasses. Travail de titans. Défi au vertige. On dit ici que « deux personnes peuvent se parler d'une montagne à l'autre, mais qu'il leur faut une demi-journée pour venir se serrer la main ».

Chez les Dongs, aux confins de cette Chine du Sud-Ouest, le paysan-funambule laboure sur le vide des parcelles en dentelle. Il part à l'aube, le socle de charme en bandoulière, la faucille à la ceinture, parcourt des kilomètres jusqu'à son champ en à-pic. Sa femme, lorsqu'elle n'est pas tenue par des travaux d'aiguille - c'est une brodeuse hors pair - l'accompagne avec deux paniers à la palanche.

Les rizières inondées ourlent les collines de festons d'argent, pareils aux jupons à mille plis teints à l'indigo que portent les jeunes filles en quête d'un mari. Le ciel plombé menace. Il est écrit qu'à la lisière des deux provinces du Guizhou et du Guangxi, il faut compter 274 jours de pluie sur 360. L'érosion a façonné ce haut plateau qui prolonge le Yunnan et les marches tibétaines, taillant pitons et aiguilles, ouvrant d'étroites vallées et des ca-

Aux confins de la Chine du Sud-Ouest, à cheval sur le Guanzhi et le Guizhou, dans un chaos de montagnes, le conservatoire d'un peuple virtuose qui exprime en musique ses règles de vie

nyons enchevêtrés. Fuyant l'avancée des Hans, les peuples minoritaires de la famille des Bai Yue (des « Cent-groupes-de-Viet »), baptisés par les conquérants « *Barbares du Sud crus* » ou « *cuits* », selon leur degré de résistance, trouvèrent re-



Broderies, foires et marchés

Les fêtes saisonnières, par exemple celle du troisième jour du troisième mois lunaire à Fulu, les foires et marchés, comme celui de Dudong (les jours se terminant par 2, 5 et 8 de chaque mois), sont l'occasion pour les Dongs de parader dans leurs plus beaux atours. En famille, ils descendent de leurs villages, chargés de paniers tressés, de petits meubles de bois, de poussins, canetons et jeunes buffles qu'ils vendront pour acheter l'essentiel, une paire de tongs, une faucille, le coton mercerisé utilisé pour les broderies pareilles aux enluminures du Moyen Âge. C'est l'occasion pour la jeune fille qui excelle dans cet art d'exhiber ses talents pour séduire un fiancé. Elle portera de lourds colliers d'argent, des jambières, la jupe aux mille plis et la veste kimono teinte à l'indigo et au sang de buffle, laquée au blanc d'œuf et surchargée de motifs multicolores ou volage parmi les fleurs le papillon symbole d'amour.

fuge dans cette contrée inaccessible jusqu'à son occupation par les impériaux au XVIII^e siècle. Verrouillée de montagnes-murailles et de gorges-douves, cette enclave, ou « Mer des chansons », doit son nom à la tradition orale perpétuée par les Dongs. Conservatoire bien vivant et pourtant menacé par la floraison des antennes paraboliques, la course à la consommation, le semblant de vie facile qui appellent les jeunes en ville. Epris de poésie, les Dongs avaient pour habitude d'exprimer les temps forts de la vie en les chantant. Aujourd'hui, les cours d'amour accompagnées à la pipa (luth) et au lusheng (orgue à bouche aux six pipeaux de bambou) sont perles rares. Comme les spectacles d'opéra donnés sur commande ou à l'occasion de la fête du printemps. Dans le moindre

hameau, face à la tour du tambour, la scène de théâtre, sur pilotis, en forme de pagode, ne demande qu'à s'animer. Le répertoire existe. Mais les jeunes villageois, formant les troupes de quartier, ont l'esprit ailleurs. « L'important pour un garçon, c'est toujours le respect des personnes âgées », affirme M^{me} Lu. Il faut qu'il soit très travailleur. Bien sûr, s'il sait chanter, c'est mieux. »

Passé l'émotion du départ, M^{me} Lu se confie. Ses paroles coulent comme le torrent dans la pente. Elle dit sa fierté pour son fils admis à l'École normale, l'argent emprunté pour payer ses études : 7 000 yuans (environ 6 800 F) par an, dix ans d'économies pour un paysan dong. Ses deux filles sont parties, voilà un an, chercher un emploi à Diping, la ville voisine. Lu ne les a pas revues. L'aînée, experte en agriculture, travaille à améliorer le rendement du sol, qui ne donne qu'une récolte annuelle. Dans ce chaos montagneux, chacun dispose en moyenne d'un demi-mu, un



PHOTOS PHILIPPE FANTIN



avec les Lu », explique-t-il très sérieusement. C'est une affaire de clan dominant, insiste le petit homme à la tignasse en brosse, pressé d'arriver, par le dédale des venelles bordées de maisons en bois à deux ou trois étages, à la fameuse tour aux treize toits qui rebiquent à la manière des pagodes. « C'est la tour Lu, de la dynastie Ming », dit-il, « de la dynastie des Ming ». Un symbole de l'une des cinq vertus confucéennes qui indique la vi-

tauté des Dongs s'approprier la culture chinoise sans renier leurs traditions. Derrière la tour, sur les hauteurs, un tumulus, quelques pierres d'un arbuste « vert pour dix mille ans » indiquent l'emplacement de l'autel dédié à Sasi, la Sainte Grand-Mère, divinité locale la plus vénérée. « Chaque année du calendrier lunaire, le 6 juin 2000, jour de fête à Zhaoxing, la communauté se réunit pour chanter à sa gloire », affirme M. Lu.

Ainsi, à chaque clan, son quartier, sa « tour du tambour » ouverte à tous vents. Autrefois équipée d'un tambour tendu de peau de buffle, cette tour de grotte sert à donner l'alerte en cas d'incendie et de lieu de réunion pour les décisions importantes. C'est le QG des petits vieux emmitouffés de vestes molletonnées, le bonnet de laine enfoncé au ras des oreilles, la pipe entre les dents, qui tentent le temps à taper le carton sur des bancs de fortune. A

Chengyang, l'un des villages les mieux préservés, les Chen, une centaine, sont en majorité, suivis des Yang (une trentaine), des Wu et des Liang, respectivement onze et six. Interrogée sur ce slogan écrit sur la tour du tambour : « La longévité peut passer la montagne du Sud où vivent les immortels », M^{me} Yang, quatre-vingt-deux ans et pas une ride, livre son secret : « des légumes fermentés trempés dans l'eau de riz ». Les nouvelles générations voudront-elles relever le flambeau, entretenir les canaux d'irrigation au prix d'un labeur sans fin ? Sauront-elles maintenir les tours en état, restaurer les ponts « contre le vent et la pluie », ces ouvrages d'art enjambant rivières et torrents dont les toits ornés de dragons placent le village sous la protection de l'animal mythique ? Les jeunes filles auront-elles la patience de tisser, teindre à l'indigo et broder, comme M^{me} Wu, les quarante pièces de leur trousseau de mariée ? Y aura-t-il d'autres Lu Haijan, « Paix-sur-la-mer », pour consigner dans de pe-

Zhaoxing au Guizhou, avec ses hautes maisons de bois, ses cinq tours du Tambour ornées de dragons et ses toits de tuiles enchevêtrés ; la route qui grimpe entre les rizières jusqu'à Jitang offre une vue panoramique sur ce gros bourg (ci-dessus). Le porte-bébé est la pièce maitresse de la panoplie brodée des femmes dongs (à gauche). Le joueur de lusheng et son orgue à six pipeaux de bambou qui est aux hommes ce que la parure est aux demoiselles (ci-contre).

tits cahiers aux pages écornées les paroles des polyphonies qui régissent la vie quotidienne ? D'autres Wu Tao-Fang, « Voix-carrée », pour chanter que « l'amour, c'est comme le travail dans la rizière », qu'il ne faut « jamais y renoncer pour vivre harmonieusement ensemble » ?

Florence Evin



Carnet de route

● Repères. A Guilin, capitale du Guangxi, louer voiture avec chauffeur et guide-interprète pour rayonner autour de Sanjiang (à 160 km). Le réseau routier devient difficile par temps d'orage. Une voiture tout-terrain s'impose pour rejoindre les villages reculés : Zhaoxing (100 km ou 4 h de Sanjiang), Tongle (48 km), Chengyang ou Heil (20 km) : beaux ponts, palais-pagode avec scène de théâtre. Meilleure saison, l'automne précoce (août-septembre), période de la récolte du riz et temps plus sec. Prévoir de bonnes chaussures, imperméable, sac de couchage et linge de toilette. Cartes bancaires acceptées à Guilin, mais pas de change possible chez les Dongs qui n'acceptent que les yuans chinois. Visa obligatoire, les voyageurs se chargent des démarches.

● Accès. Vols directs Paris-Shanghai-Guilin sur Air China, à partir de 5 500 F environ. Le transit Shanghai-Guilin implique de passer une nuit à l'hôtel de la Paix, établissement mythique des années 30, sur le Bund (900 F la chambre avec petit déjeuner inclus), ou au Sofitel, rue de Nankin, rendue récemment aux piétons (600 F). Des tarifs négociés par Voyageurs en Chine (tél. : 01-42-86-17-21).

● Hôtels. Sanjiang est l'une des rares petites villes de la région disposant d'une hôtellerie modeste mais propre. Le Travel's Home Hotel (tél. : 00-86-772-8615594), juste ouvert, sert une cuisine locale goûteuse. Chambres d'hôtes chez Hou Jin Ming, qui tient la boutique du musée. A Zhaoxing, dans le Guizhou, les deux seuls établissements louent des chambres chauseuses, sans commodités. Les toilettes communes sont une infection. Un hôtel en construction devrait ouvrir cet été, également sans sanitaires privés. Mieux vaut encore acheter sur le marché un seau qui tiendra lieu de pot de chambre. En revanche, à Chengyang, une charmante pension, tout en bois, juste inaugurée, dispose de chambres avec salles d'eau privées ; certaines avec balcon sur la rivière et vue sur le pont du Vent et de la Pluie : Cheng Yang Bridge Hotel (tél. : 0086-772-8582091, environ 150 F la chambre).

● Forfaits. Itinéraire individuel, en voiture privée avec chauffeur et guide-interprète chez Voyageurs en Chine, en demi-pension au départ de Guilin : 3 jours chez les Dongs : 2 350 F, par personne en chambre double (détachées de Sanjiang, à une journée de route de Guilin). Le circuit de 11 jours (à partir de 10 500 F) permet une réelle découverte de cette région reculée. Consulter également Orients (01-40-51-10-40), La Maison de la Chine (01-40-51-95-00).

● Lectures. Chansons dongs traduites dans la revue *Psiées* (avril 1998, numéro 72) et *Littératures enchantées des Dongs* (à paraître aux éditions Bleu de Chine en novembre) d'Anne Curien. *Tourisme ethnique en ombres chinoises* de Geneviève Clastres (L'Harmattan). *The Dong People of China*, de Gail Rossi, bonne introduction, photos de Paul Lau (Enjoying Asia Books, sur place, 100 F). *Chine du Sud-Ouest, Yunnan, Guizhou, Guangxi* (Guide bleu Hachette), récent et très complet.

Week-end « piéton » à Bordeaux

Auteur du Dictionnaire du snobisme, Philippe Julian, connaisseur de Bordeaux, assurait que c'était la seule cité française de province où on respire l'odeur d'une capitale. Ce qui est sûr, c'est que la métropole aquitaine, par nos temps uniformisateurs, continue de vivre dans une atmosphère différente de Marseille, Toulouse ou Paris.

Il ne faut pas être pressé au restaurant ; ne pas se plaindre que la cathédrale Saint-André, classée au patrimoine mondial de l'Unesco, soit close le dimanche après-midi ; ne pas chercher à acheter une carte postale au Musée des beaux-arts, etc. Aux plaintes du visiteur, on répond : « Vous devriez déjà être bien heureux de vous trouver dans une ville si raffinée... » Et c'est vrai que l'ensemble urbain XVIII^e siècle de Bordeaux est extraordinaire, avec le Grand-Théâtre de Victor Louis, le front-de-fluve, les « cours » (avenues) et allées, la rue piétonne Sainte-Catherine, ancien *cardo maximus* romain, sans doute la plus longue artère (1,8 km) commerciale d'Europe.

En outre, Bordeaux, qui longtemps a regardé la Garonne sans la voir, est en train de récupérer son profil « fluvial », de dégaier ses quais des dernières verrues en fibrociment, d'y replanter des arbres, d'y aménager 6 km de piste cyclable (*Le Monde* du 16 mars). Le pont de Pierre (1811-1822) garde belle allure mais mieux vaut, pour la promenade, s'embarquer sur l'Aliénor ou visiter le croiseur Colbert, que de Gaulle emprunta en 1967 pour se rendre au Québec et qui, maintenant, est amarré quai des Chartrons, sous les fenêtres de cette « aristocratie du bouchon » décrite par Mauriac.

Traverser les Chartrons, c'est pénétrer dans le saint des saints du vin fin, symbolisé par les 7 000 m² de l'ultramoderne Cité mon-

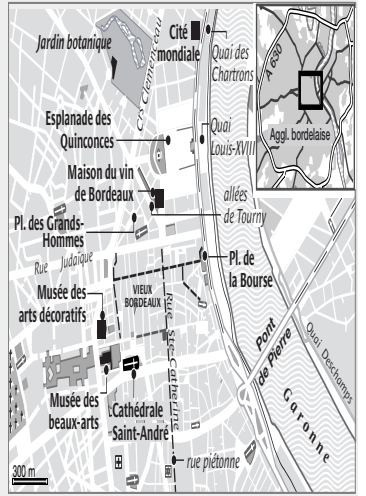
diale, découvrir les anciens entrepôts coloniaux Lainé, transformés en temple des arts contemporains ; c'est aussi dévoiler le méconnu patrimoine XIX^e siècle d'une cité d'abord girondine mais qui, sous la Restauration, fut l'appanage choyé de l'héritier du trône, le futur épheure « Henri V » de 1830. Le Musée des arts décoratifs contient une curieuse collection d'objets « henriquinistes » auxquels vient de s'ajouter, pour un

de notre envoyée spéciale à Bordeaux, Jean-Yves Péroncel-Hugoz

. En TGV, Bordeaux est à 3 heures de Paris. Hôtels : le Normandie (tél. : 05-56-52-16-80), chambres à 480 F (73 €) ; les 4-Sœurs (tél. : 05-57-81-19-20), chambres à 330 F (50 €). Demander celle d'où Wagner fut expulsé pour soupçon d'adultère. Préférer les « brasseries » aux restaurants : Le Français (morue à la bordelaise), tél. : 05-56-52-96-69 ; Le Noailles (lamproie à la bordelaise), tél. : 05-56-81-94-45 ; les canelés du Bal sont confectionnés, selon la re-

quête des dernières verrues en fibrociment, d'y replanter des arbres, d'y aménager 6 km de piste cyclable (*Le Monde* du 16 mars). Le pont de Pierre (1811-1822) garde belle allure mais mieux vaut, pour la promenade, s'embarquer sur l'Aliénor ou visiter le croiseur Colbert, que de Gaulle emprunta en 1967 pour se rendre au Québec et qui, maintenant, est amarré quai des Chartrons, sous les fenêtres de cette « aristocratie du bouchon » décrite par Mauriac. Traverser les Chartrons, c'est pénétrer dans le saint des saints du vin fin, symbolisé par les 7 000 m² de l'ultramoderne Cité mon-

diale, découvrir les anciens entrepôts coloniaux Lainé, transformés en temple des arts contemporains ; c'est aussi dévoiler le méconnu patrimoine XIX^e siècle d'une cité d'abord girondine mais qui, sous la Restauration, fut l'appanage choyé de l'héritier du trône, le futur épheure « Henri V » de 1830. Le Musée des arts décoratifs contient une curieuse collection d'objets « henriquinistes » auxquels vient de s'ajouter, pour un



DU 1^{er} JUIN AU 31 OCTOBRE EN ALLEMAGNE

Le monde entier vous donne rendez-vous à Hanovre

L'homme, la nature, la technologie : trois éléments fondamentaux de notre évolution se rejoignent pour ne plus former qu'un et faire de notre monde un espace d'échange et d'harmonie.

AUSTRO-PAULI/EURO-PAULI
vous emmène à l'Expo2000 à partir de 2.195 F*

RÉSERVATIONS :
Tél. : 01 42 86 97 04 - Fax : 01 47 03 31 83
et dans toutes les agences de voyages

EXPO2000 HANNOVER

L'Exposition Universelle du 1^{er} Juin au 31 Octobre 2000 en Allemagne

Office National Allemand du Tourisme : 01 40 20 01 88

Voici mon ami Spiros. C'est le propriétaire de cette charmante petite taverne où l'on sert des plats délicieux, cuisinés à partir des produits les plus sains. Mon seul problème est de décider si je vais accompagner mon déjeuner d'ouzo ou de vin résiné. En Grâce, les choses sont si simples, si humaines. Quelle harmonie! Quel pays! Quelle vie!

OLYMPIC TOURS

C'est ça la vie!

OFFICE NATIONAL HELLÉNIQUE DU TOURISME
3, avenue de Copernic • 75001 Paris, France • Tél. : 01 42 86 15 75
fax : 01 42 86 10 28 • e-mail : info@olympic-tours.fr • www.olympic-tours.fr

EVASION

Klimt et Vienne en scène

Profitez des tarifs préférentiels d'Austro-Pauli pour visiter l'exposition consacrée à Gustav Klimt, le maître du portrait féminin du début du siècle, et à son célèbre « Baïser ».

DirectTours
www.directtours.com

CUBA

Des sentiers inédits, des nuits sous les étoiles, des rencontres rares...

NOMADE AVENTURE

180 randonnées & découvertes du Maroc à la Mongolie

Doc : 01 46 33 71 71
www.nomade-aventure.com

Week-ends à Vienne

Avec **AustroPauli** Le N°1 des voyages vers l'Autriche A partir de **2170 F**

Avec vols réguliers au départ de Paris et de nombreuses villes de province et 2 nuits en logi. petit déj. en hôtel 3*.

Demandez le catalogue Austro Pauli dans votre agence de voyages ou PAULI VOYAGES - 8, rue Daunou, 75002 Paris Tél. : 01 42 86 97 04 Lic. 068.95.0023.

CLIQUEZ, PARTEZ!

Achetez votre voyage ou votre vol avec accès direct au stock

Selectour Tél. : 01 55 07 12 12
www.selectour-voyages.fr

avec Héliades
Héliades en Grèce et nulle part ailleurs.

CRETE LES HÔTELS LOISIRS SYRTAKI

1 semaine en demi pension vin inclus au départ de Paris et des principales villes de Province

Réservations : 0 803 803 113 ou 01 42 60 83 40
Internet : www.helladas.fr



ATONALI

/ JEUC

Week-end « piéton » à Bordeaux

Auteur du *Dictionnaire du snobisme*, Philippe Jullian, connaisseur de Bordeaux, assurait que c'était la seule cité française de province où on respire l'odeur d'une capitale. Ce qui est sûr, c'est que la métropole aquitaine, par nos temps uniformisateurs, continue de vivre dans une atmosphère différente de Marseille, Toulouse ou Paris.

Il ne faut pas être pressé au restaurant ; ne pas se plaindre que la cathédrale Saint-André, classée au patrimoine mondial de l'Unesco, soit close le dimanche après-midi ; ne pas chercher à acheter une carte postale au Musée des beaux-arts, etc. Aux plaintes du visiteur, on répond : « Vous devriez déjà être bien heureux de vous trouver dans une ville si raffinée... » Et c'est vrai que l'ensemble urbain XVIII^e siècle de Bordeaux est extraordinaire, avec le Grand-Théâtre de Victor Louis, le front-de-fluve, les « cours » (avenues) et allées, la rue piétonne Sainte-Catherine, ancien *cardo maximus* romain, sans doute la plus longue artère (1,8 km) commerciale d'Europe. En outre, Bordeaux, qui longtemps a regardé la Garonne sans la voir, est en train de récupérer son profil « fluvial », de dégager ses

quais des dernières verrees en fibrociment, d'y replanter des arbres, d'y aménager 6 km de piste cyclable (*Le Monde* du 16 mars). Le pont de Pierre (1811-1822) garde belle allure mais mieux vaut, pour la promenade, s'embarquer sur l'*Aliénor* ou visiter le croiseur *Colbert*, que de Gaulle emprunta en 1967 pour se rendre au Québec et qui, maintenant, est amarré qui des Chartrons, sous les fenêtres de cette « aristocratie du bouchon » décrite par Mauriac.

de notre envoyé spécial à Bordeaux, Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

★ En TGV, Bordeaux est à 3 heures de Paris. Hôtels : le Normandie (tél. : 05-56-52-16-80), chambres à 480 F (73 €) ; les 4-Sœurs (tél. : 05-57-81-19-20), chambres à 330 F (50 €). Demander celle d'où Wagner fut expulsé pour soupçon d'adultère. Préférer les « brasseries » aux restaurants : Le Français (morue à la bordelaise), tél. : 05-56-52-96-69 ; Le Noailles (lamproie à la bordelaise), tél. : 05-56-81-94-45 ; les canelés du Bal sont confectionnés, selon la

Carnet de route

● **Repères.** A Guilin, capitale du Guangxi, louer voiture avec chauffeur et guide-interprète pour rayonner autour de Sanjiang (à 160 km). Le réseau routier devient difficile par temps d'orage. Une voiture tout-terrain s'impose pour rejoindre les villages reculés : Zhaoxing (100 km ou 4 h de Sanjiang), Tongle (48 km), Chengyang ou Heli (20 km) : beaux ponts, palais-pagode avec scène de théâtre). Meilleure saison, l'automne précoce (août-septembre), période de la récolte du riz et temps plus sec. Prévoir de bonnes chaussures, imperméable, sac de couchage et linge de toilette. Cartes bancaires acceptées à Guilin, mais pas de change possible chez les Dongs qui n'acceptent que les yuans chinois. Visa obligatoire, les voyageurs se chargent des démarches.

● **Accès.** Vols directs Paris-Shanghai-Guilin sur Air China, à partir de 5 500 F environ. Le transit Shanghai-Guilin implique de passer une nuit à l'hôtel de la Paix, établissement mythique des années 30, sur le Bund (900 F la chambre avec petit déjeuner inclus), ou au Sofitel, rue de Nankin, rendue récemment aux piétons (600 F). Des tarifs négociés par Voyageurs en Chine (tél. : 01-42-86-17-21).

● **Hôtels.** Sanjiang est l'une des rares petites villes de la région disposant d'une hôtellerie modeste mais propre. Le Travel's Home Hotel (tél. : 00-86-772-8615584), juste ouvert, sert une cuisine locale goûteuse. Chambres d'hôtes chez Hou Jin Ming, qui tient la boutique du musée. A Zhaoxing, dans le Guizhou, les deux seuls établissements louent des chambres crasseuses, sans commodités. Les toilettes communes sont une infection. Un hôtel en construction devrait ouvrir cet été, également sans sanitaires privés. Mieux vaut encore acheter sur le marché un seau qui tiendra lieu de pot de chambre. En revanche, à Chengyang, une charmante pension, tout en bois, juste inaugurée, dispose de chambres avec salles d'eau privées ; certaines avec balcon sur la rivière et vue sur le pont du Vent et de la Pluie : Cheng Yang Bridge Hotel (tél. : 0086-772-8582091, environ 150 F la chambre).

● **Forfaits.** Itinéraire individuel, en voiture privée avec chauffeur et guide-interprète chez Voyageurs en Chine, en demi-pension au départ de Guilin : 3 jours chez les Dongs : 2 350 F, par personne en chambre double (alentours de Sanjiang, à une journée de route de Guilin). Le circuit de 11 jours (à partir de 10 500 F) permet une réelle découverte de cette région reculée. Consulter également Orients (01-40-51-10-40), La Maison de la Chine (01-40-51-95-00).

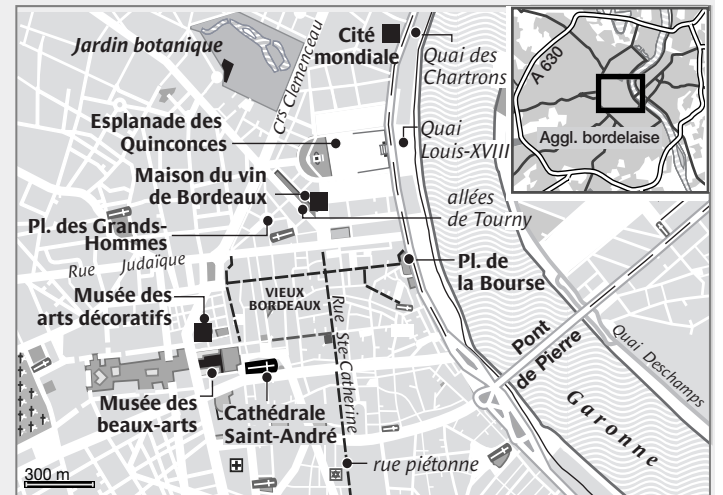
● **Lectures.** Chansons dongs traduites dans la revue *Poésies* (avril 1998, numéro 72) et *Littératures enchantées des Dongs* (à paraître aux éditions Bleu de Chine en novembre) d'Anne Curien. *Tourisme ethnique en ombres chinoises*, de Geneviève Clastres (L'Harmattan). *The Dong People of China*, de Gail Rossi, bonne introduction, photos de Paul Lau (Enjoying Asia Books, sur place, 100 F). *Chine du Sud-Ouest, Yunnan, Guizhou, Guangxi* (Guide bleu Hachette), récent et très complet.

Chengyang, l'un des villages les mieux préservés, les Chen, une centaine, sont en majorité, suivis des Yang (une trentaine), des Wu et des Liang, respectivement onze et six. Interrogée sur ce slogan écrit sur la tour du tambour : « La longévité peut passer la montagne du Sud où vivent les immortels », M^{me} Yang, quatre-vingt-deux ans et pas une ride, livre son secret : « des légumes fermentés trempés dans l'eau de riz ». Les nouvelles générations voudront-elles relever le flambeau, entretenir les canaux d'irrigation au prix d'un labeur sans fin ? Sauront-elles maintenir les tours en état, restaurer les ponts « contre le vent et la pluie », ces ouvrages d'art enjambant rivières et torrents dont les toits ornés de dragons placent le village sous la protection de l'animal mythique ? Les jeunes filles auront-elles la patience de tisser, teindre à l'indigo et broder, comme M^{me} Wu, les quarante pièces de leur trousseau de mariée ? Y aura-t-il d'autres Lu Haian, « Paix-sur-lamer », pour consigner dans de pe-

Zhaoxing au Guizhou, avec ses hautes maisons de bois, ses cinq tours du Tambour ornées de dragons et ses toits de tuiles enchevêtrés ; la route qui grimpe entre les rizières jusqu'à Jitang offre une vue panoramique sur ce gros bourg (ci-dessus). Le porte-bébé est la pièce maîtresse de la panoplie brodée des femmes dongs (à gauche). Le joueur de lusheng et son orgue à six pipeaux de bambou qui est aux hommes ce que la parure est aux demoiselles (ci-contre).

tits cahiers aux pages écornées les paroles des polyphonies qui régissent la vie quotidienne ? D'autres Wu Tao-Fang, « Voix-carrée », pour chanter que « l'amour, c'est comme le travail dans la rizière », qu'il ne faut « jamais y renoncer pour vivre harmonieusement ensemble » ?

Florence Evin



cette ecclésiastique datant de la Renaissance, par Baillardran (tél. : 05-56-79-05-89). Exposition : « Les paysages de la vigne », hangar 14, quai des Chartrons, 16 juin-24 septembre. « Bordeaux fête le vin » : diverses manifestations culturelles et gastronomiques du 30 juin au 2 juillet. Lire *Le Piéton de Bordeaux*, itinéraires par J.-P. Xiradakis, éd. Rando, 65421 lbo. Renseignements à l'office du tourisme, tél. : 05-56-00-66-00.

DU 1^{er} JUIN AU 31 OCTOBRE EN ALLEMAGNE

Le monde entier vous donne rendez-vous à Hanovre

L'homme, la nature, la technologie : trois éléments fondamentaux de notre évolution se rejoignent pour ne plus former qu'un et faire de notre monde un espace d'échange et d'harmonie.

AUSTRO-PAULI/EURO-PAULI

vous emmène à l'Expo2000 à partir de **2 195 F***

RÉSERVATIONS :
Tél. : 01 42 86 97 04 - Fax : 01 47 03 31 83
et dans toutes les agences de voyages

Renseignements complémentaires :
Office National Allemand du Tourisme :
01 40 20 01 88

EXPO2000 HANNOVER

L'Exposition Universelle du 1^{er} Juin au 31 Octobre 2000 en Allemagne

Licence : 068 95 0025
*Tous les prix sont en euros, voir également Paris - bibli d'entrées EXPO

Voici mon ami Spiros. C'est le propriétaire de cette charmante petite taverne où l'on sert des plats délicieux, cuisinés à partir des produits les plus sains. Mon seul problème est de décider si je vais accompagner mon déjeuner d'ouzo ou de vin résiné. En Grèce, les choses sont si simples, si humaines. Quelle harmonie! Quel pays! Quelle vie!

C'est ça la vie!

OFFICE NATIONAL HELLENIQUE DU TOURISME
3, avenue de l'Opéra • 75001 Paris, France • tél. : (01) 4260 65 75
fax : (01) 4260 10 28 • e-mail: eot@club-internet.fr • www.gnto.gr

Pour le tennis américain, la relève tarde à se manifester

Pour ne pas avoir su préparer le renouveau après la génération exceptionnelle des années 90, les Etats-Unis ont pris le risque d'un déclin douloureux. Après l'élimination de Pete Sampras, Andre Agassi reste leur seul favori à Roland-Garros

La 2^e journée des Internationaux de France a été entièrement annulée, mardi 30 mai, en raison de la pluie, obligeant les organisateurs à rembourser les spectateurs. Les rencontres devaient reprendre mercredi 31 mai

avec, notamment, la partie entre le Français Anthony Dupuis, issu des qualifications, et le tenant de l'épreuve, Andre Agassi. L'Américain demeure, après l'élimination dès le 1^{er} tour de son compatriote Pete Sampras par

l'Australien Mark Philippoussis, le dernier grand espoir de son pays. Grisée par le succès de ses quatre joueurs emblématiques (Andre Agassi, Michael Chang, Jim Courier et Pete Sampras), la Fédération de tennis des

Etats-Unis n'a pas su préparer l'avenir et s'apprete à vivre des lendemains difficiles. Les académies privées accueillent des joueurs de toutes les nationalités et les structures officielles sont loin d'assurer la relève.

SI JAN MICHAEL GAMBILL n'a pas de quoi être fier, il a de quoi être satisfait. Le joueur américain avait créé une petite sensation au premier jour des Internationaux de France en éliminant Nicolas Kiefer, tête de série n° 8 du tournoi. Mais l'Allemand s'était avancé bles-

se à Paris et sa défaite n'a rien eu de surprenant... si ce n'est de permettre au bellâtre américain, 59^e joueur mondial, de se qualifier pour le deuxième tour à Roland-Garros où il n'a jamais fait mieux. Vincent Spadea s'en est allé de Paris en ruminant une belle déprime. Lundi 29 mai, il avait signé sa 19^e défaite pour aucune victoire depuis un quart de finale au tournoi de Lyon en octobre 1999. Paul Goldstein, lui, fourbit ses espoirs avec sincérité. Au deuxième tour, il rencontrera l'Australien Mark Philippoussis, vainqueur lundi au finish d'une des deux stars du tennis made in USA, Pete Sampras.

Gambill, Spadea, Goldstein,

Sampras, et aussi Michael Chang, vainqueur à Paris en 1989, Justin Gimelstob, espoir arrêté en route et éliminé dès le premier tour à Paris, et bien sûr Andre Agassi qui défend son titre à Paris: le tennis américain, cette année encore, est une armée hétéroclite à Roland-Garros (lire *Le Monde* du 7 juin 1999). Les dirigeants de la Fédération américaine de tennis (USTA), les sponsors ou les spectateurs prennent conscience du déclin de ce sport qui a produit depuis un quart de siècle Jimmy Connors, John McEnroe et plus récemment l'immense génération des Sampras, Agassi, Courier, Chang ou Todd Martin.

Si les deux premières têtes de série des Internationaux de France étaient américaines, Andre Agassi et Pete Sampras sont seuls désormais parmi l'élite des seize meilleurs joueurs mondiaux. Les huit autres Américains évoluent dans une sphère éloignée et leur âge - le plus jeune d'entre eux est âgé de 24 ans - ne leur permet plus guère de rêver d'un avenir meilleur. Enfin, des sept joueurs américains présents lors des qualifications, aucun n'est parvenu à

intégrer le tableau final. L'heure est grave. Les Etats-Unis ne trouvent pas de relève à leur fameux quatuor du début des années 90: Sampras, Agassi, Courier, Chang. « C'est un peu malheureux », ont reconnu les quatre intéressés, qui croient pourtant tous à l'existence d'un potentiel important chez les jeunes joueurs.

Andre Agassi et Pete Sampras sont seuls parmi l'élite des seize meilleurs joueurs mondiaux

Sans doute grisée par le succès de son quatuor masculin, l'USTA n'a pas su ou n'a pas pu préparer la relève. Assurée de son monopole à la fin des années 80, elle n'a pas vu que les structures vieillissaient, réclamaient une modernisation, des fonds et de l'intérêt. En

ces années de gloire, le tennis américain n'a rien voulu anticiper, préférant fêter la fin d'une disette de champions, célébrant la suite d'un programme prestement ficelé, destiné à remplacer Jimmy Connors ou John McEnroe. Les premiers événements donnaient raison à l'USTA. Michael Chang surprenait à Roland-Garros en 1989, Pete Sampras s'adjugeait les Internationaux des Etats-Unis en 1990, Jim Courier gagnait à Paris en 1991 et 1992 et Andre Agassi faisait sensation à Wimbledon en 1992. La génération miracle ayant été dénichée, la fédération a oublié de lui accorder un futur.

Certaines des étoiles perdant de leur brillant, des plans ont été montés à la hâte. En 1998, l'USTA annonce un plan multimillionnaire pour « désenclaver » le tennis américain en proposant aux jeunes espoirs de jouer chez eux en Pennsylvanie comme dans le Colorado sans être obligés de s'exiler en Floride ou en Californie, où se trouvent la plupart des écoles ou académies dignes de ce nom en matière de tennis. Contrairement aux maillons fédéraux en France, les maillons améri-

cains sont très lâches. Comme si la fédération américaine, rassurée par la certitude de compter sur un réservoir immense, n'avait pas cherché les meilleurs, pensant qu'ils viendraient à elle, pour briller ensuite sur le circuit professionnel.

Le retard se fait sentir également chez les dames, où rien ne se semble avoir été envisagé pour assumer la relève des Monica Seles (naturalisée américaine mais formée aux Etats-Unis) ou Lindsay Davenport. Issues du giron fédéral, Corina Morariu ou Meghann Shaughnessy - finaliste en juniors à Roland-Garros contre Amélie Mauresmo en 1996 - restent des joueuses modestes. Les sœurs Williams, entraînées par leur père loin des structures officielles, font figure d'exception. L'USTA espérait que la relève américaine vienne des académies privées, qu'elle fait mine d'ignorer tout en tirant ensuite partie de leur gloire. Les écoles de tennis du monde sont désormais les récipiendaires du tennis cosmopolite. A Bradenton, en Floride, dans son académie, Nick Bollettieri forme une jeune Française ou une jeune Russe et bientôt une toute jeune Polonaise. Et un joueur roumain qui promet beaucoup (*Le Monde* des 28 et 29 mai).

La fédération américaine a lorgné du côté des clubs de tennis des universités américaines et les a beaucoup aidés. Aujourd'hui, elle peut se targuer d'avoir encouragé Chris Woodruff, champion universitaire en 1993, dont la victoire en 1996 sur Andre Agassi à Roland-Garros avait lancé sa carrière chez les professionnels. Depuis, Chris Woodruff est devenu un joueur plus qu'honnête. En 1999, il a été sélectionné en Coupe Davis. En l'absence de Pete Sampras lors du premier tour au Zimbabwe, il a assisté Andre Agassi dans l'aventure. Vainqueur du cinquième match, il est devenu un héros... avant que Pete Sampras ne revienne pour qualifier les Etats-Unis en demi-finale. Pourtant, même une victoire d'équipe ne pourra faire oublier le déclin du tennis américain. Les Etats-Unis ont peut-être trouvé un champion, Andy Roddick, actuellement en tête du classement des juniors. Contrairement au brillant quatuor des années 90, le jeune homme, âgé de dix-sept ans, brille tout seul.

B. M.

Bénédicte Mathieu

Iva Majoli revient doucement vers son meilleur souvenir

SES YEUX BRILLANT, elle vient de recevoir un coup de téléphone de Carlos Santana. Le guitariste et chanteur rock revenu au goût du jour l'invite à son concert. Elle ne sait pas où ni quand, mais elle éclate d'un rire charmé.

Iva Majoli ne pouvait demander mieux: elle est à Paris, l'un de ses endroits préférés au monde, elle a passé le premier tour des Internationaux de France et les gens l'aiment.

Lundi 29 mai, le public ANCIEN VAINQUEUR a été « fabuleux » avec elle dans sa victoire contre l'Espagnole Cristina Torrens Valero et il y a eu ce coup de fil très show-biz. Pourtant, elle n'est pas une tête de série ni un phénomène à voir absolument. Iva Majoli fait tout simplement partie de Paris. Elle fut championne des Internationaux de France 1997. Son nom est gravé à jamais sur la Coupe Suzanne-Lenglen et rien ne pourra lui retirer ses souvenirs.

En 1997, année du centenaire du tournoi féminin alors que les Internationaux de France attendaient le sacre de Martina Hingis en route pour un Grand Chelem, cette jeune Croate avait coiffé la Suisse, numéro un mondiale, en un match parfait en finale, face à une adversaire ému par le trac et un match de double interminable perdu la veille

un peu avant le crépuscule. Devant la foule ébahie, Iva avait expédié l'affaire 6-4, 6-2, elle s'était cambrée vers le ciel, puis était allée cueillir les bises de son clan - parents, frères, son mentor, Nick Bollettieri - avant d'aller chercher son trophée où s'était reflétée la douceur de son sourire. Elle rit: « La finale était facile, mais cela n'avait pas été facile d'y parvenir. »

En ce moment, Iva Majoli est 364^e joueuse mondiale, tombée là à cause de blessures en tous genres. Elle doit sa présence dans le tournoi à une invitation: « J'ai gagné ici, j'ai quelques privilèges, je suis ravie qu'on me les accorde, dit-elle avec modestie. Je suis contente d'avoir passé le premier tour. Je voudrais aller plus loin, ce sera ma façon de dire merci. »

PAS DE QUESTION SUR LE CONFLIT

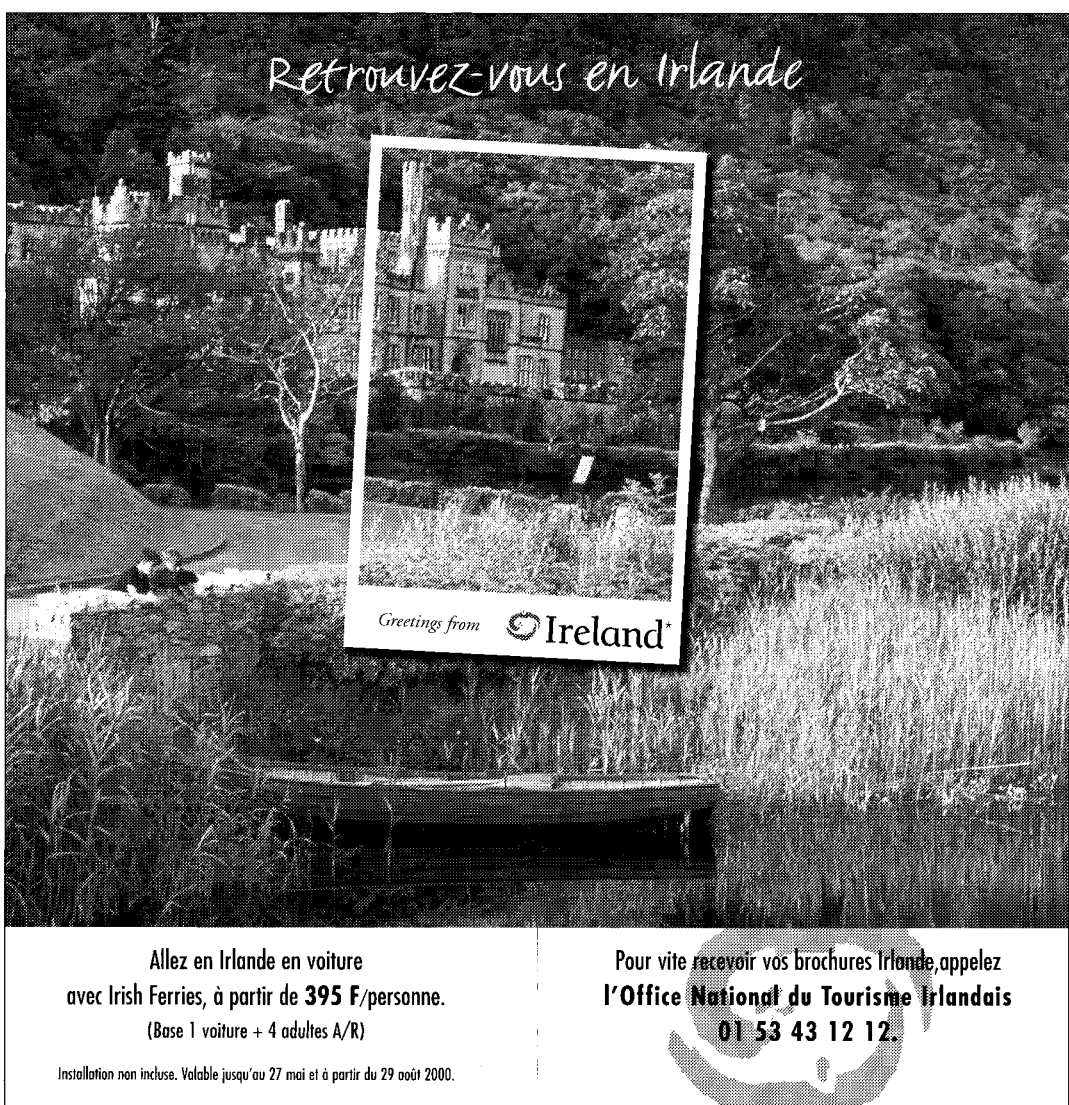
Roland-Garros la connaissait depuis 1993. Monica Seles avait dû déclarer forfait après son agression à Hambourg, Iva lui ressemblait un peu, avec ces coups frappés à deux mains, ce cri sec poussé dans l'effort et ce sourire. C'était la guerre en Yougoslavie, les responsables de l'Association des joueuses professionnelles demandaient à ce que l'on ne lui pose pas de question sur le conflit. Elle avait seize ans, elle était une joueuse de tennis, elle s'était exilée depuis trois ans à Bra-

denton, en Floride, dans l'académie de Nick Bollettieri. Que pouvait-elle dire de la guerre? Elle s'était hissée en huitième de finale, elle avait perdu face à Steffi Graf. A Paris, Iva n'a jamais moins bien fait qu'un huitième de finale. Quart de finaliste en 1995 et 1996, elle est devenue la coqueluche en 1997. En 1998, elle s'en était allée en quart de finale. En 1999, les blessures ont eu raison de son voyage à Paris.

« Après cette victoire, tout a changé, se souvient-elle. Soudain, j'en ai eu assez de jouer au tennis. A chaque tournoi, les filles voulaient battre la championne de Roland-Garros et elles entraient gonflées à bloc sur le court. Je n'étais pas prête. Et puis, tout le monde voulait être mon amie. » Son corps s'est refusé à la bagarre. Une fracture de fatigue au pied, puis une blessure à l'épaule ont eu raison de son tennis et de son classement.

Aujourd'hui, Iva revient doucement. Elle vient d'être demi-finaliste au tournoi de Madrid, cela lui a fait un bien fou. Elle reviendra, mais ne sait pas quand. Elle en parle souvent avec ses meilleures copines, Anke Huber ou Jennifer Capriati, pour qui le tennis n'a pas toujours été facile. Elle dit simplement: « Mon rêve, aujourd'hui, est de revenir à mon meilleur niveau. » Iva Majoli n'a que vingt-deux ans.

Retrouvez-vous en Irlande



Allez en Irlande en voiture avec Irish Ferries, à partir de 395 F/personne. (Base 1 voiture + 4 adultes A/R)

Pour vite recevoir vos brochures Irlande, appelez l'Office National du Tourisme Irlandais 01 53 43 12 12.

Installation non incluse. Valable jusqu'au 27 mai et à partir du 29 août 2000.

Pas de toit en projet à Roland-Garros

A CAUSE d'une pluie persistante et continue, pas un échange n'a eu lieu mardi 30 mai sur les courts de Roland-Garros, pas même la moindre tentative de débâchage. En vingt et un ans de service, le directeur du tournoi, Patrice Clerc, ne se souvient pas d'une telle journée. L'édition 1973 s'était bien prolongée de deux jours au-delà de la date prévue, mais des « moments » de match avaient eu lieu tous les jours. Grâce à des accords avec la compagnie d'assurances des AGF, les spectateurs lésés pourront être remboursés sous six à huit semaines à condition de faire part de leur réclamation avant le 26 juin. Il en coûtera environ 7 millions de francs aux AGF.

Pour limiter le retard déjà pris sur le calendrier, tout en respectant au maximum la règle des tournois du Grand Chelem qui prévoit une journée de repos entre

chaque match, les rencontres de mercredi 31 mai étaient programmées sur 21 courts, soit 5 de plus qu'à l'accoutumée. Aux 64 matches des 1^{ers} tours masculin et féminin prévus mardi et reportés mercredi devaient donc s'ajouter 16 rencontres du 2^e tour masculin afin de ne pas désavantager ces messieurs qui croisent le fer « au meilleur des cinq manches ». Les intempéries ne feront pas céder la direction des Internationaux de France à la tentation de faire construire un toit au-dessus du court central comme il en existe à Flinders Park pour l'Open d'Australie. « Wimbledon connaît souvent des conditions bien pires que les nôtres, a déclaré Patrice Clerc, et construire un toit serait dénaturer un tournoi où le joueur lutte aussi contre les éléments. »

P. Jo.

plus de 2500 plantes en ligne, tous les conseils pour avoir la main verte



www.plantes-et-jardins.com

Le n°1 du jardin sur Internet

La méthode pour détecter l'EPO sera publiée dans « Nature » le 8 juin

LA REVUE *Nature* publiera dans son édition du 8 juin le principe de la méthode de détection de l'érythropoïétine (EPO) dans les urines, mise au point par le Laboratoire national de dépistage du dopage de Châtenay-Malabry (Hauts-de-Seine). Cette publication lève l'une des trois conditions posées, le 25 mai, par les autorités internationales du cyclisme pour que ce procédé puisse être mis en œuvre sur le prochain Tour de France (*Le Monde* du 27 mai). Les deux autres conditions portent sur la fourniture par le laboratoire de Châtenay-Malabry des résultats d'un test réalisé sur 220 échantillons et sur l'examen de ces tests et leur validation par un collège de trois experts indépendants, désignés par le Comité international olympique (CIO). « Les résultats des 220 échantillons que nous nous sommes engagés à fournir seront prêts pour le 20 juin », a affirmé, le 26 mai, Jacques de Caumont, directeur du laboratoire de Châtenay-Malabry.

■ La ministre de la jeunesse et des sports, Marie-George Buffet, a annoncé, mardi 30 mai à Bratislava (Slovaquie), lors d'une réunion ministérielle du Conseil de l'Europe, qu'elle renonçait à présenter sa candidature au comité exécutif de l'Agence mondiale antidopage (AMA). Le 22 mars à Lausanne (Suisse), le mouvement sportif représenté au sein de l'AMA avait rejeté sa candidature en invoquant un vice de forme qui cachait en vérité un règlement de comptes politique (*Le Monde* du 24 mars). Son homologue finlandaise, Suvi Lindén, a finalement été désignée à sa place.

DÉPÊCHES

■ BASKET-BALL: les dirigeants de 14 grands clubs européens ont créé, lundi 29 mai à Barcelone, une Ligue européenne indépendante de la Fédération internationale (FIBA). Ces clubs, qui refusent le projet de Suproligue mis sur pied par la FIBA, auraient accepté de verser 1 million de dollars chacun pour donner naissance à la structure. Le mode de fonctionnement de ce championnat « privé » reste encore à déterminer, mais, selon toute vraisemblance, les clubs participants ne joueront pas les compétitions européennes de la FIFA. Cinq équipes espagnoles, cinq grecques, quatre italiennes, une slovène, une lituanienne et une anglaise composent ce groupe de dissidents.

■ CYCLISME: la Française des jeux a remporté pour la première fois une étape du Tour d'Italie grâce à la victoire, mardi 30 mai, de son coureur italien Fabrizio Guidi dans la 16^e étape entre Brescia et Meda. Le maillot rose de leader était toujours sur les épaules de l'Italien Francesco Casagrande (Vini Caldirola).

■ FOOTBALL: l'attaquant argentin de la Fiorentina, Gabriel Batistuta, a signé un contrat de trois ans avec l'AS Roma. Le montant de la transaction s'élèverait à 235 millions de francs, ce qui en ferait le deuxième transfert le plus cher de l'histoire, après celui de Christian Vieri, passé de la Lazio Rome à l'Inter Milan pour 260 millions de francs. Batistuta devrait toucher 40 millions de francs de salaire annuel dans son nouveau club.

Beaucoup de soleil et plus chaud

JEUDI. Une dépression est située sur les îles Britanniques et la perturbation associée se dirige vers la mer du Nord. Un anticyclone s'établit de la Méditerranée à la France, avec des remontées d'air chaud d'Espagne.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - Les nuages bas seront nombreux le matin, puis le soleil sera généreux l'après-midi. Le vent de sud-ouest sera modéré près des côtes. Les températures maximales avoisineront 19 à 24 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Les nuages bas du matin laisseront place au grand soleil l'après-midi. Il fera 23 à 25 degrés l'après-midi.

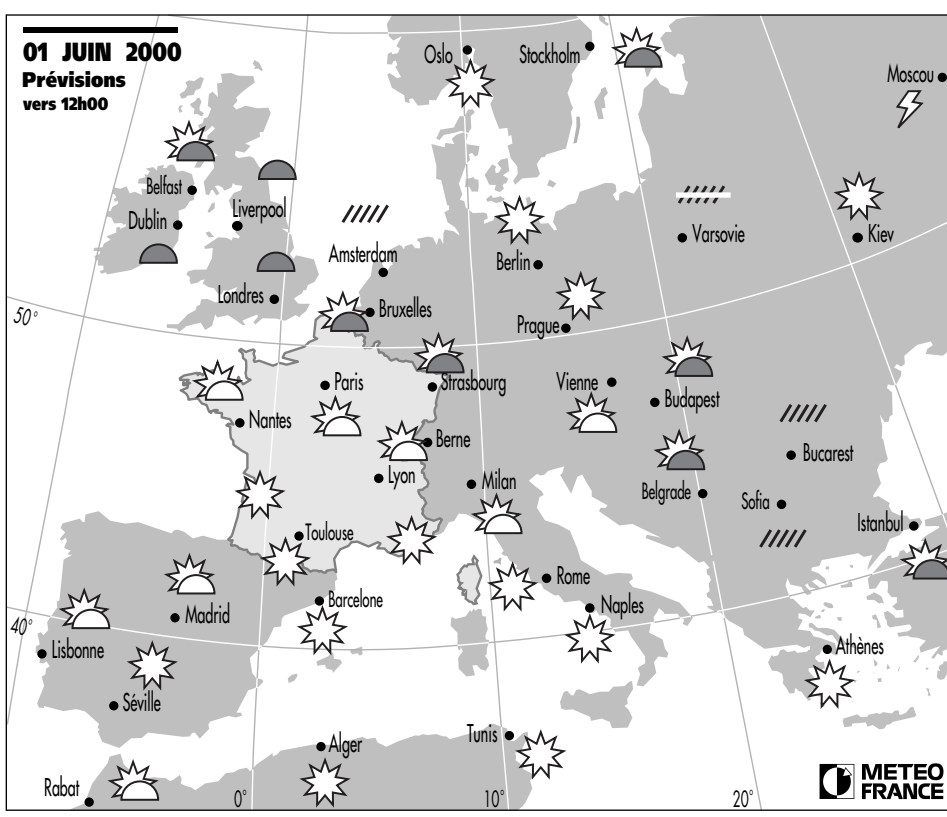
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - Les passages nuageux du matin laisseront place à un après-midi bien ensoleillé. Le thermomètre marquera 21 à 25 degrés au meilleur moment de la journée.

Poitou-Charentes, Aquitaine,

Midi-Pyrénées. - Après dissipation des brouillards locaux, le soleil sera au rendez-vous, avec des températures maximales avoisinant 26 à 32 degrés du nord au sud.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Après dissipation de quelques brouillards locaux, la journée sera placée sous le signe du soleil. Il fera plus chaud, avec 24 à 28 degrés l'après-midi.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - Le soleil brillera largement en toute région. Les températures maximales avoisineront 25 à 29 degrés.



Publicité

http://www.ebookers.com/fr

L'été, les prix les plus frais sont sur

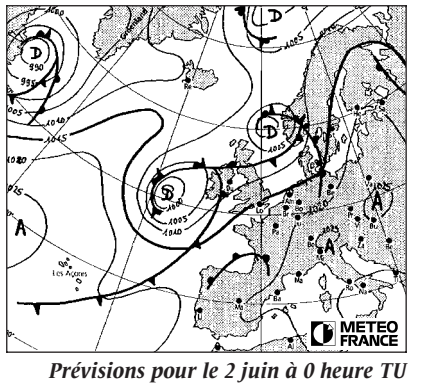
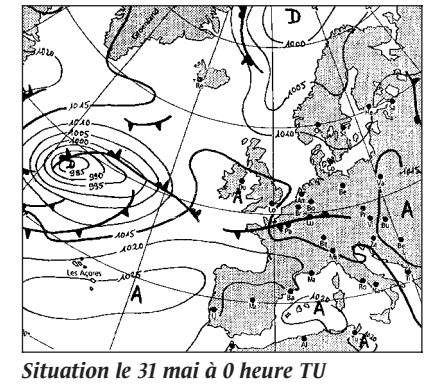
ebokers.fr
Vous êtes déjà là-bas

© 2000 ebookers.com s.r.l. Licence L35097001

PRÉVISIONS POUR LE 01 JUIN 2000
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole		
AJACCIO	14/25	S
BIARRITZ	13/27	S
BORDEAUX	12/30	S
BOURGES	12/24	S
BREST	12/18	S
CAEN	12/20	S
CHERBOURG	12/19	S
CLERMONT-F.	12/27	S
DIJON	10/22	S
GRENOBLE	9/24	S
LILLE	12/22	N
LIMOGES	11/25	S
LYON	14/25	S
MARSEILLE	17/26	S
NANCY	8/20	S
NANTES	11/21	S
NICE	19/23	S
PARIS	12/24	S
PAU	13/29	S
PERPIGNAN	16/26	S
RENNES	12/20	S
ST-ETIENNE	12/23	S
STRASBOURG	8/21	N
TOULOUSE	12/29	S
TOURS	12/24	S
FRANCE outre-mer		
CAYENNE	24/29	P
FORT-DE-FR.	25/29	C
NOUMEA	18/22	P

PAPEETE	23/28	S
POINTE-A-PIT.	25/30	C
ST-DENIS-RE.	22/27	S
EUROPE		
AMSTERDAM	13/21	P
ATHENES	20/28	S
BARCELONE	17/23	S
BELFAST	12/16	N
BELGRADE	11/22	N
BERLIN	10/22	S
BERNE	9/24	S
BRUXELLES	12/23	N
BUCAREST	10/18	P
BUDAPEST	9/21	N
COPENHAGUE	8/15	S
DUBLIN	11/16	C
FRANCFORT	11/23	S
GENEVE	13/24	S
HELSINKI	7/14	S
ISTANBUL	16/23	N
KIEV	9/20	S
LISBONNE	15/28	S
LIVERPOOL	13/15	C
LONDRES	14/18	C
LUXEMBOURG	10/21	N
MADRID	17/28	S
MILAN	14/27	S
MOSCOU	14/23	P
MUNICH	8/20	S
MEXICO	18/28	S
MONTREAL	2/15	S
NEW YORK	16/28	S
SAN FRANCISCO	6/20	S
SANTIAGO/CHI	14/26	S
TORONTO	22/36	S
WASHINGTON	10/17	P
ST-PETERSB.	9/16	S
STOCKHOLM	7/17	N
TENERIFE	16/19	C
VARSOVIE	8/18	P
VENISE	15/23	S
VIENNE	13/15	C
AMÉRIQUES		
BRASILIA	14/18	C
BUENOS AIR.	10/21	N
CARACAS	17/28	S
CHICAGO	14/27	S
LOS ANGELES	8/20	S
MEXICO	18/28	S
MONTREAL	2/15	S
NEW YORK	16/28	S
SAN FRANCISCO	6/20	S
SANTIAGO/CHI	14/26	S
TORONTO	22/36	S
WASHINGTON	10/17	P
ST-PETERSB.	9/16	S
STOCKHOLM	7/17	N
TENERIFE	16/19	C
VARSOVIE	8/18	P
AFRIQUE		
ALGER	16/30	S
DAKAR	21/25	S
KINSHASA	21/29	S
ASIE-Océanie		
BAKOU	12/31	S
BEYROUTH	22/27	S
BOMBAY	27/31	P
CHICAGO	14/28	S
DJAKARTA	28/30	C
DUBAI	25/36	S
HANOI	26/33	P
HONGKONG	26/28	P
JERUSALEM	20/30	S
NEW DEHLI	30/39	S
PEKIN	19/30	S
SEOUL	16/22	S
SINGAPOUR	27/32	C
SYDNEY	10/16	S
TOKYO	20/25	P



JARDINAGE

Montre-moi ton jardin, je te dirai qui tu es

IL EN VA du jardin comme du lit et des jardiniers comme des femmes et des hommes d'intérieur. Il y a ceux qui font leur lit au carré, chassent la moindre poussière de la maison, rangent tout et tout le temps. Il y a donc ceux qui ne supportent pas de voir une mauvaise herbe dans leur jardin, qui passent le bateau dans les allées sans cesse afin d'avoir un gravier bien net, qui sortent les cisailles dès qu'une branche dépasse de leur haie, qui taillent leurs buis en fermant un œil et en tirant la langue, qui tondent leur pelouse deux fois par semaine et en extirpent le moindre pied de pissenlit, la moindre pâquerette, la moindre touffe de trèfles à quatre feuilles, la moindre plaque de mousse, qui ont toujours à portée de la main un pulvérisateur pour éradiquer la première colonie de pucerons, pour traiter la moindre maladie qui pointe, voire ceux qui traitent à tour de bras avant que les premiers insectes n'apparaissent. On ne sait jamais, se disent-ils.

Et puis il y a les autres, qui vivent en harmonie avec leur jardin, regardent ce qui y pousse avec attention, mais ne se focalisent pas trop sur les petits bobos et les plantes indésirables, se contentent de

contenir les envahisseurs et savent prendre du bon temps, allongés sur une chaise-longue dans un état de contemplation proche de l'hébé-tude. Qu'on ne s'y trompe pas, ceux-là ne sont pas de mauvais jardiniers, ils savent simplement organiser leur temps afin d'en prendre du bon.

Patricia Beucher vient de publier un joli livre à leur intention et à celle des jardiniers débutants qui seraient effrayés par l'ampleur des tâches à accomplir : *Le Beau Jardin du paresseux* est le fruit d'une longue expérience qu'elle a consigné dans de nombreux ouvrages, des articles dans diverses revues, ce n'est pas le recopiage de livres plus ou moins anciens qui colportent tous les mêmes conseils... parfois inopérants.

« Avant de vous jeter sur la pioche et la tronçonneuse, asseyez-vous et regardez », dit cette experte. Que l'on aime une phrase aussi judicieuse que celle-là. C'est ce que nous avons fait nous-mêmes quand nous avons pris possession de notre jardin. Tout en longueur, entouré d'une longue haie tordue d'un côté, d'un long mur, coupé en deux endroits de l'autre, il était entouré d'une allée qui en faisait le

tour et coupé en deux par une autre allée. Pas de pelouse, mais des massifs partout, en tout sens, bicornus. A l'entrée un énorme if, devant la maison un vieux poirier, au milieu un pommier au tronc pourri. « Coupe cet if, ça fait cimetière », « enlève ce poirier, il est tout de travers », « arrache cette touffe de yuccas, c'est ringard »...

De tout cela, rien n'a été fait bien sûr. Faire tomber un if séculaire, dont le tronc fait cinquante centimètres de diamètre, qui sert de per-

choir protecteur aux oiseaux l'hiver, de montagne russe aux écureuils en toute saison et maintenant de support à un rosier liane (Wedding Day est excellent pour cet usage, ces grappes de fleurs simples tiennent trois semaines et ses grappes de fruits rouges presque tout l'hiver) aurait été un peu plus que sot.

Déraciner un vieux poirier nain qui s'est révélé produire d'excellentes William et qui, légèrement taillé, débarrassé de son bois mort, engraisé et traité contre la chlorose, a repris du poil de la bête au

point d'être recouvert de fleurs chaque printemps sans jamais plus avoir connu le sécateur. Le yucca est toujours là, l'allée au bord de laquelle il poussait a simplement été élargie afin qu'on ne se pique pas en passant...

Aucune pelouse n'a été semée et les massifs sont toujours là où une très vieille dame les avait installés année après année dans un jardin qui était dans sa famille depuis le XIX^e siècle. En fait de traitements, nous devons avouer qu'ils sont réservés à un tout petit nombre de plantes, un rosier alba défeuillé chaque été par la rouille, un autre rosier, grimpaçant celui-là (*Excelsa*) qui est sensible à l'oïdium, deux pêchés ravagés par la cloque chaque printemps. C'est à peu près tout. Un peu de chélate de fer pour lutter contre la chlorose passagère et erratique de trois pieds de citronnier du Japon (*Poncirus trifoliata*), de l'anti-escargot pour les hostas et les jeunes dahlias, et, car c'est obligatoire, une spécialité anti-cochenille pour les agrumes (citronniers, orangers, etc.).

Ne pas traiter, ne presque plus traiter en fait car, comme tout le monde, dans un premier temps nous nous sommes efforcés de

faire disparaître quelques plantes sensibles que nous avions introduites dans un milieu qui ne leur plaisait pas. Cette méthode nous a permis de ne quasiment plus sortir l'artillerie lourde des produits de traitement. Traiter en permanence rend-il les plantes dépendantes des médicaments, les fragilisent-elles ? On ne saurait le dire, mais même les pucerons ont quasiment déserté un jardin... planté serré. Les engrais à tour de bras est-il si nécessaire ?

Un important chapitre du livre de Patricia Beucher est consacré à ce problème et le lire convainc immédiatement de l'expertise apportée par l'auteur. Bien écrit, plein de conseils judicieux (choix des plantes, astuces, plantation, culture, arrosage, paillage), ce manuel illustré traite des fleurs, des fruitiers, des arbustes, du potager et chaque ligne prouve que la pratique - une solide pratique - était un savoir théorique réel et porte un regard attendri sur les relations entre jardiniers. Plus qu'un livre de jardinage, ce *Beau Jardin du paresseux* est aussi un grand livre de sagesse.

Alain Lompech

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 00 - 130

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II												
III												
IV												
V												
VI												
VII												
VIII												
IX												
X												

HORIZONTALEMENT

I. Un peu après. - II. Beaucoup plus tard à la fin. - III. Louerait avec de gros moyens. - IV. Préparer avant la cuisson. Les derniers ont disparu en Bulgarie. - V. Attaqué par le sommet. Plus de 500 mètres à Pékin. - VI. Dans le coup hier. Donne un peu de hauteur à la balle. Sauvage en Australie, un peu fou chez nous. - VII. Vit couchée sur le sable. Public, il devient très vite grotesque. - VIII. Fait entrer des mots dans le mot. Donne de l'intensité. -

VERTICALEMENT

IX. Coule en Allemagne. Termine le lessivage. - X. Qui répond à notre attente.

1. Evitent bien des problèmes en ne les voyant pas. - 2. Coule au Nord. Distingua. - 3. Travaille en bordures. Fait le poids. - 4. Pour voir les choses autrement. - 5. Etendue. Plante fourragère. - 6. Elles furent de la revue avant d'apparaître sur les livres chez Gaston. Boisson anglaise à l'anglaise. Duchamp en fit une œuvre. - 7. Divi-

BRIDGE

PROBLÈME N° 1895

L'OSCAR DE ZIA

Le plus grand tournoi de l'année est le Simultan mondial, pour lequel un jury désigne la donne « la mieux jouée ». Voici l'Oscar de 1993.

♠ A V 7 4
♥ A 3
♦ A R D V 9
♣ 10 2

♠ 10 2
♥ R 9 4 2
♦ 10 7 6 2
♣ D 8 6

♠ R 9 8 5
♥ 8 7 5
♦ 8 4
♣ V 9 5 3

♠ D 6 3
♥ D V 10 6
♦ 5 3
♣ A R 7 4

Ann : N. don. N.-S. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
-	1 ♦	passé	1 ♥
passé	2 ♠	passé	2 SA
passé	3 SA	passé	5 SA
passé	6 SA	passé	passé...

Réponse

Mahmoud Zia mit le 3 de Cœur du mort et prit le 7 d'Est avec le Valet, et fonda son plan sur le coup de fourche de Morton : après quelques Carreaux maîtres (trois ou quatre, mais pas cinq), le déclarant joue un petit Pique du mort afin de gagner si les Piques sont partagés 3-3 ou si le Roi de Pique est en Est, ce qui était le cas. Si Est (pour ne pas libérer trois Piques) ne met pas le Roi, le déclarant trouvera la douzième levée en donnant à Ouest le Roi de Cœur.

Le nom de ce coup vient de celui du cardinal Morton, chancelier du roi d'Angleterre Henry VII, qui obligeait tous les marchands à passer sous ses fourches Caudines pour donner de l'argent au roi. En effet, ceux qui dépendaient beaucoup avaient de gros revenus, et ceux qui dépendaient peu avaient certainement des économies !

En fait, il s'agit d'une variante du coup de Milton Work, qui vous condamne systématiquement, que vous preniez ou que vous laissiez passer ! A noter que l'entame d'un petit Cœur sous le Roi est assez anormale quand Sud a nommé la couleur !

Ph. Toffier. Mettez-vous à sa place en Est en cachant les mains de Sud et d'Ouest.

♠ V 10 6
♥ A R D 2
♦ 7 5
♣ A 5 4 3

♠ D 9 7 4 3
♥ V 9 8 5
♦ V 2
♣ V 7

♠ 8 5
♥ 7 4
♦ R D 10 9 6 3
♣ D 10 6

♠ A R 2
♥ 10 6 3
♦ A 8 4
♣ R 9 8 2

Ann : E. don. Tous vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
-	-	passé	1 ♣
passé	1 ♥	2 ♦	passé
passé	3 ♦	passé	3 SA...

Ouest a entamé le Valet de Carreau couvert par la Dame que Sud a laissée passer. Est a rejoué le Roi de Carreau et Sud a mis l'As. Comment le déclarant aurait-il dû ensuite jouer pour gagner TROIS SANS ATOUT ?

Note sur les enchères

Le cue-bid de Nord à « 3 Carreaux » promettait une belle main et demandait à Sud de déclarer « 3 SA » s'il avait un arrêt dans la couleur. Avec cinq cartes à Cœur, il aurait utilisé le contre de réveil et Sud aurait donné le fit avec ses trois cartes.

Philippe Brugnion

POLEMIQUE Le dernier livre de l'écrivain Renaud Camus, *La Campagne de France. Journal de 1994*, devrait être prochainement réédité, dans une version expurgée, par

Fayard, qui l'avait retiré de la vente en raison d'une polémique suscitée par des passages antisémites. ● LE SCANDALE a rendu célèbre un écrivain confidentiel, qui a construit,

dans ses neuf volumes du Journal publiés auparavant et la plupart de ses élégies, chroniques et romans, une idéologie de la supériorité de l'esthète. ● DANS UN ENTRETIEN au

Monde, Renaud Camus réaffirme que « deux mois de campagne contre moi n'ont pu convaincre un seul instant que j'étais antisémite » et s'interroge sur ce que peut apprécier

« une société purement journalistique ». ● LE MONDE publie de plus longs passages du livre incriminé que ceux habituellement cités au cours de cette polémique.

Fayard veut republier le Journal de Renaud Camus « dès que possible »

Après avoir retiré de la vente le livre « La Campagne de France », l'éditeur supprimera les passages antisémites du Journal de l'écrivain pour une nouvelle édition, accompagnée d'un avant-propos expliquant les raisons de la publication

Le Journal de Renaud Camus devait paraître avant l'été. Après avoir retiré de la vente *La Campagne de France*, suite à l'indignation et à la polémique sur des passages antisémites du livre, Fayard devrait rééditer le livre, dans une nouvelle version. « Renaud Camus a proposé des coupures. Nous avons soumis le manuscrit à notre avocat. Nous attendons sa réponse, explique Claude Durand, PDG des éditions Fayard. Nous procéderons à une réimpression, dès que possible, après avoir supprimé tout ce qui est juridiquement contestable, sans doute avec un avant-propos pour expliquer les raisons de la publication. » Claude Durand envisage une parution avant l'été. Hachette, actionnaire de Fayard, se refuse à tout commentaire. Dans sa première

Remous rue des Saint-Pères

L'affaire Renaud Camus a entraîné une vive tension chez Fayard, rue des Saint-Pères, entre le PDG, Claude Durand, et son vice-PDG, Olivier Bétourné, considéré comme son successeur. Jamais les deux hommes n'avaient eu de conflit aussi important. Olivier Bétourné a tout fait pour que le livre soit retiré de la vente, alors que Claude Durand y était au départ hostile. Les choses ont empiré quand Olivier Bétourné a expliqué dans *Libération* qu'il n'avait pas lu le livre, alors que l'ouvrage de Renaud Camus avait été lu par Claude Durand. Le PDG a ensuite démenti son second, qui avait estimé qu'une réparation n'était pas « à l'ordre du jour ».

Dans une lettre au Monde, Claude Durand critiquait en termes voilés cette position, tout en critiquant « la délicatesse de l'odorat » de certains éditeurs en visant Jean-Etienne Cohen-Séat, directeur délégué de la branche littérature d'Hachette Livre – dont Fayard est une filiale –, qui avait déclaré : « Le livre de Renaud Camus pue. »

version, le Journal comportait plusieurs passages racistes et antisémites, notamment sur les « collaborateurs juifs » du « Panorama » de France-Culture, qui ont déclenché une tempête.

Pour comprendre la polémique, il convient d'opérer un retour en arrière. Cet automne, Renaud Camus présente son Journal à son éditeur habituel, Paul Otchakovsky-Laurens, qui a publié les précédents volumes. Celui-ci le refuse, en raison des passages antisémites aujourd'hui incriminés. En 1997, il avait déjà refusé ces passages dans un précédent livre, *PA*, qui reprenait des éléments du Journal. En les retrouvant deux ans plus tard, à l'automne 1999, il n'a pas voulu les publier. Il n'a pas cherché à les lui faire supprimer de nouveau : « Je ne voulais plus jouer ce rôle-là », tout en regrettant ensuite de ne pas l'avoir poussé à modifier des passages. POL avait refusé un précédent livre contenant un discours antisémite, mêlé à d'autres discours, mais parce qu'il trouvait que le projet de ce roman d'idées n'était pas abouti.

DÉNONCÉ PAR « LES INROCKUPTIBLES »

Renaud Camus est parti en quête d'un autre éditeur. Il l'avait fait pour ce précédent projet romanesque refusé chez POL. Au Seuil, Denis Roche avait refusé, il y a quelques années, un précédent manuscrit – et non le Journal de 1994, contrairement à ce que nous indiquions dans *Le Monde* du 18 mai. « Je l'ai lu. J'ai été atterré par cette lecture. Je l'ai refusé et je n'ai plus ouvert un livre de Renaud Camus depuis. » Il avait auparavant téléphoné à Paul Otchakovsky-Laurens pour s'étonner de voir un manuscrit chez lui. Sur l'affaire, il n'a qu'un commentaire : « Je suis pour l'arrogance en littérature, mais je suis contre l'arrogance de la bête. »

Le Journal est arrivé chez Fayard, transmis par un ami de Renaud Camus. Claude Durand l'a lu et accepté, en faisant retoucher certains passages. Depuis le départ de Jean-Marc Roberts chez Stock, il a repris



en main la littérature française, qu'il veut développer chez Fayard.

Le livre paraît. La quatrième de couverture précise : « Un degré nouveau est franchi dans le dépouillement de soi, dans la franchise souvent cruelle de l'autoportrait à travers le temps, dans l'abandon des prudenances personnelles, des précautions sociales et des pudeurs d'opinion. » Personne ne semble s'en émouvoir chez Fayard. Le livre est chroniqué dans des journaux – *Libération* lui consacre trois pages –

ou des émissions littéraires. Jusqu'à ce que Marc Weitzmann, dans *Les Inrockuptibles*, souligne les passages mettant en évidence l'antisémitisme de l'auteur.

A partir de là, la polémique est devenue publique. Radio France et France-Culture prennent leurs dispositions pour une action judiciaire en référé. La ministre de la culture, Catherine Tasca, intervient. Fayard retire le livre de la vente, après un conflit entre Claude Durand et son vice-PDG et successeur désigné,

Olivier Bétourné. Les remous atteignent l'université Yale, aux Etats-Unis, où a lieu un colloque consacré à Renaud Camus.

Un texte de soutien à l'écrivain dénonçant le retrait de la vente du livre et le « lynchage médiatique » dont il ferait l'objet a été signé par des amis de Renaud Camus et plusieurs écrivains et personnalités, comme Pierre Bergé, Emmanuel Carrère, Frédéric Mitterrand ou Dominique Noguez (*Le Monde* du 18 mai). En réponse, une autre péti-

tion, signée notamment par Michel Deguy, Jacques Derrida, Claude Lanzmann, Philippe Sollers, Jean-Pierre Vernant (*Le Monde* du 25 mai), estime que « les propos de Renaud Camus sont des opinions criminelles, et donc que défendre, publier, republier son livre au nom de la liberté d'expression, ou pour toute autre raison, c'est, qu'on le veuille ou non, défendre ou publier des opinions criminelles et condamnables ». Dans un entretien à *L'Événement* du jeudi du 25 mai, Bernard-Henri Lévy regrettait le retrait de la vente, en estimant : « On a évacué le problème en enlevant le livre des librairies. On a retiré l'objet du scandale et empêché qu'on aille au bout de la question. »

Ces positions ont entraîné des réactions de l'éditeur de ce volume du Journal, Claude Durand, qui n'avait pas voulu s'exprimer jusque-là. Dans une lettre au Monde (nos éditions datées 21-22 mai), il estimait que la liberté d'expression imposait à un éditeur d'« accorder le bénéfice de la bonne foi, voire l'hospitalité aux mal-pensants, aux mal-parlants et autres "déviantes" de l'écrit », même si les opinions d'un auteur sont « diamétralement opposées à ses propres convictions ». Enfin, dans une tribune à *Libération* du 30 mai, il répondit à « MM. les censeurs » qui s'opposent à la réparation du livre.

Claude Durand réserve les explications sur les raisons de la publication du texte du Journal à l'avant-propos qu'il envisage pour la réparation de *La Campagne de France*. Il n'a pas fait vérifier la première version du texte par un avocat, car « mon impression était qu'il n'y avait pas de danger ». Mais « un climat général peut modifier une appréciation », reconnaît-il aujourd'hui. La quatrième de couverture de *La Campagne de France* évoque « la décision de l'écrivain de brûler tous ses vaisseaux. Aucun retour possible. Le grand feu dure encore ». L'incendie n'est pas près d'être éteint.

A. S.

La longue quête réactionnaire d'un plaideur immobile

En quarante ouvrages, l'auteur de « Tricks » a bâti une entreprise autobiographique dans la nostalgie de l'élite qu'incarnait la bourgeoisie cultivée

LE SCANDALE a rendu célèbre un écrivain confidentiel : mais qu'en est-il exactement de cette œuvre pléthorique (une quarantaine d'ouvrages en vingt-cinq ans !), vouée au culte du moi ? Renaud Camus a longtemps égaré ses lecteurs. Ils voyaient en lui un homme authentique, épris d'art et de liberté, et qui mettait son écriture précieuse au service d'un exhibitionnisme mental et sexuel. *La Campagne de France, Journal de l'année 1994* révèle son antisémitisme, mais dans ses neuf journaux précédents et la plupart de ses élégies, chroniques et romans, se construisait déjà une idéologie de la supériorité de l'esthète.

Renaud Camus est le chantre de la « sculpture de soi », attitude résumée dans son credo qu'est *Eloge du parasite*, que P.O.L. vient de republier. « Auteur de ses jours, comme créateur au sein de la création, émule des dieux, sinon rival », il prône une société figurée où domine l'élite cultivée, réactionnaire, conservatrice du goût et du savoir-vivre. A chaque blessure d'amour propre, l'auteur distille à doses plus ou moins homéopathiques des propos racistes ou xénophobes. Les « élus » – mais la porte est étroite – doivent se préserver de toute contamination ou ingérence étrangère, jusqu'à instaurer des signes de reconnaissance (dont l'envers serait le défilé de faciès) : « La vie de l'esprit émet des signes, quoi qu'on en dise ; elle laisse des traces sur les visages, dans les attitudes, jusque dans la mise ; son absence encore bien davantage. »

En 1975 – il a vingt-neuf ans –, la littérature seule l'intéresse. Deux romans paraissent chez Flammarion,

dans la collection de Paul Otchakovsky-Laurens (ami fidèle qui créera sa propre maison d'édition : POL). *Passage* (1975) et *Échange* – sous le pseudonyme de Denis Duparc (1976) –, sont deux textes brillants, dans l'esprit du nouveau roman. En 1978 et 1982, il publie deux autres livres : *Travers* et *Été* (*Travers II*), écrits chez POL/Hachette et dans lesquels, associé à des auteurs imaginaires, Tony Duparc et Denis Duvert, il se joue des énigmes. Allusions littéraires, dédoublement d'identité (en hommage à Pessoa), ruptures de style, histoires fragmentées, Renaud Camus entre en littérature avec volupté : « Peut-être ne s'agissait-il, au fond, que de construire un espace heureux du langage ? » (*Été*).

Le romancier renouvelle le plaisir du pastiche et de la fantaisie dans *Roman Roi* (POL, 1983) et *Roman Furieux* (POL, 1987). S'y font jour le goût très vif des dynasties disparues, du faste baroque des sociétés policées et des modes de vie en déclin. Dans l'intervalle, il publie un livre, préfacé par Roland Barthes, qui devient un livre culte, la bible de l'homosexualité libérée : *Tricks* (Mazarine, 1979 ; POL, 1988), dans lequel il comptabilise les bonheurs très précis de la drague « achiennne » (c'est-à-dire gaie). Cette « bombe » éditoriale, suivie du *Journal d'un voyage en France* (Hachette/POL, 1981) inaugure ce qui sera le dénominateur commun de l'œuvre de Renaud Camus : une entreprise autobiographique tendue vers l'affirmation hautaine et totale du « moi ».

Son Journal « qui serait la vie, la remplirait tout entière, se substituerait

à elle » (*Vigiles, Journal 1987*. POL, 1989) y tient la première place. Il décrypte inlassablement sa relation heureuse ou conflictuelle avec son entourage et la société : « Je n'irai pas jusqu'à écrire que l'homme est fait pour vivre seul, non. Mais il est certain que l'autre lui est rapidement une limite... » (*La Campagne de France*) Cette « limite » finira par

« Tout ce qui se donne forme, intellectuellement ou spirituellement (y compris la sainteté), quitte le peuple, s'en détache, comme par la sculpture de soi on se détache nécessairement de la masse »

prendre au piège et dévoiler l'auteur du Journal qui « se prend pour l'arpenteur de l'univers [et] ne doute pas d'avoir reçu pour mission l'inventaire du réel... » (*L'Épuisant Désir de ces choses*. POL, 1995). Réquisitoire obsessionnel, son Journal est aussi une tentative de justification où se décale la prétention à être pleinement reconnu comme écrivain. Pour légitimer cette ambition, il impose comme référence définitive un personnage (soi-même constamment aux aguets) pour qui « n'a de réelle importance [...] que l'élaboration, en lui-même, d'un beau type humain... » (*La Campagne de France*).

Depuis 1981, Renaud Camus décortique par le menu ses plaisirs et ses exécérations, relate en détail ses rencontres (amicales, sociales, érotiques), dénonce le péril qui menace

la langue française. Il vit dans la nostalgie de l'élite qu'incarnait la grande bourgeoisie cultivée. Mais l'ambition du diariste dépasse l'intimité, il « souhaite que figure entre ses pages le plus possible de ce qu'il entrevoit de l'époque, afin qu'elles aient du moins l'excuse de constituer une petite anthologie de son temps » (*Fendre l'air, Journal 1989*. POL, 1991).

Dans *La Campagne de France*, Renaud Camus ressasse les mêmes griefs et brode les mêmes motifs narcissiques à tendance paranoïaque. On y retrouve le procès des mœurs actuelles, dénoncées pendant vingt ans dans son Journal et ses essais. Mais le ton est devenu amer, le discours singulièrement inquietant : « Les valeurs et les pratiques du peuple ne me sont antipathiques que dans la mesure où elles sont contraires à la sculpture de soi. [...] Et mon sentiment, qui paraît aujourd'hui si scandaleux qu'il peut à peine être dit, a pour lui l'accord de trente ou quarante siècles, cependant, et d'abord de toute la pensée classique – laquelle a toujours considéré que la vie de l'esprit commençait au détachement d'avec le peuple, à l'extraction, à la distinction. [...] Je ne vois

dans le peuple ni plus ni moins de générosité qu'ailleurs, ni plus ni moins de bonté, ni plus ni moins de sagesse, mais certainement moins de forme (donc moins d'élévation spirituelle). Tout ce qui se donne forme, intellectuellement ou spirituellement (y compris la sainteté), quitte le peuple, s'en détache, comme par la sculpture de soi on se détache nécessairement de la masse, des masses. »

Plaideur immobile, jour après jour il construit une morale de la « forme », dont il est devenu le représentant solitaire. En 1992, Renaud Camus quitte Paris et la classe « culturellement dominante », achète le château de Plieux (Gers) où il expose les œuvres de plasticiens actuels. Renaud Camus a découvert son royaume, mais le roi est soudain nu, face à la réalité provinciale. L'exil à la campagne, parmi les notables qu'il fréquente assidûment, souligne plus qu'à Paris l'ambiguïté d'un mode de vie où cohabitent la saveur altérée des valeurs bourgeoises et les aventures achiennes dont la richesse est pourtant de traverser toutes les couches sociales pour le seul bénéfice du plaisir. A Plieux, Renaud Camus affronte la « limite » que sont les autres. Pour se justifier, il confie au journal de l'année 1994 ses considérations réactionnaires : « Je ne crois pas à l'inégalité fondamentale, intangible, des races, des peuples, des groupes humains quels qu'ils soient, et de quelque façon qu'on choisisse de les désigner. En revanche je crois à l'inégalité de leur développement social et culturel et de leurs accomplissements, de leur degré de civilisation, en somme, à tel ou tel moment donné de l'histoire. »

La bibliographie de Renaud Camus ne doit pas être séparée de sa chronologie (chaque journal paraît parfois plusieurs années après avoir été écrit). Dans *L'Épuisant Désir de ces choses*, roman écrit en 1994, la même année que *La Campagne de France* qui fait actuellement scandale, un personnage, Ulysse Person, épouvante les éditeurs par les idées racistes de son manuscrit : *Opus Nigger*. Dans ce Journal 1994, la vindicte est directe, en dépit des balancements d'une écriture fascinée par l'accumulation de parenthèses et autres précautions oratoires qui permettent de dire le pire tout en prévenant les réactions du lecteur – terrorisme particulier qui annule l'autre.

Il s'en prend à tout ce qui ne correspond pas à ce qu'il voit comme son individualisme forcené. Les « collaborateurs juifs » du « Panorama » de France-Culture, où l'écrivain n'a pas été accueilli comme il l'aurait souhaité, sont ici dénoncés. L'orgueil voulait que cela ne soit pas grossière et détestable revanche... Renaud Camus développe donc toute une démonstration selon la stratégie du « oui... non... peut-être... ni, ni... néanmoins... pourtant... ». Mais son racisme s'exhibe, son antisémitisme éclate, les mots sont là, dans la nudité explicite d'une conclusion qui témoigne de son rapport au monde – « La pensée juive est certes tout à fait passionnante, en générale ; mais elle n'est pas au cœur de la culture française » – annulant d'avance toute dénégation, toute contradiction.

Hugo Marsan



En 1995.

Renaud Camus, écrivain « Je ne regrette pas ces propos que je ne crois pas criminels »

« Vous dites que vous n'êtes pas antisémite. Mais compter le nombre de juifs dans une émission de radio, mettre en doute leur possibilité de parler de la culture française, comment appelez-vous cela ? Vos propos sur les "principaux porte-parole et organes d'expression" qui sont "dans de très nombreux cas une majorité de juifs" dépassent la réaction d'humeur à une simple émission.

— Permettez-moi de vous faire remarquer que la plupart de vos questions présupposent leurs réponses et considèrent comme acquis nombre de points qui ne le sont pas du tout. Ils ne le sont pas auprès de mes lecteurs réguliers, en tout cas, que deux mois de campagne contre moi n'ont pas pu convaincre un seul instant que j'étais antisémite. Ce point est peut-être digne de considération. Mais bien sûr je ne peux pas demander à vos lecteurs, à vous, de lire quarante livres, ni même trois ou quatre...

— Je n'ai jamais si peu que ce soit mis en doute la possibilité de journalistes juifs à parler de la culture française, à la comprendre ou à l'aimer. Jamais, jamais, jamais. Dans le flux de pensées parfois déplaisantes que reflète scrupuleusement un Journal tel que le mien, je me suis demandé ce qui m'agaçait certains jours dans la façon dont certains journalistes juifs parlaient de certains aspects de la culture française. Leur judéité ? Non, cette hypothèse est écartée dès la page suivante. Le fait qu'ils soient des Français de "première ou deuxième" génération ? Non. En l'occurrence, c'était plutôt une inadéquation d'ordre social. « Une intimité très marquée avec le faubourg Saint-Germain du petit Marcel, le profond de la campagne française n'y préparera pas davantage. » Voilà la conclusion de ce passage. Ce n'est pas une conclusion "sympathique", mais elle n'est pas criminelle. Mon ennemi depuis toujours, c'est "l'idéologie du sympa". Et rien n'est vain comme ces journaux intimes où l'auteur ne se montre jamais que sous le meilleur jour. Mes propos sont peut-être "dangereux", mais c'est avant tout pour moi. La preuve. Et c'est moi que je traite le plus mal. Et c'est à moi que je pose, par scrupule, les questions les plus embarrassantes, bien avant vous. Par exemple : est-ce que je ne serais pas un peu antisémite, pour parler si librement de journalistes juifs ? Et la réponse est non.

— Vous êtes aussi hostile au métissage, à l'idéologie dominante de l'antiracisme. Vous estimez que « des musulmans ne sauraient être tout à fait français », au nom de la culture et de l'expérience française. Proust et Bergson appartiennent aussi à « la France de Charles d'Orléans, de Marivaux ». Cette défense de la culture française doit-elle passer par des propos racistes ?

— Non, je ne suis pas "hostile au métissage". Je m'interroge sur le consensus à propos du métissage comme valeur universelle, dans la

mesure où il impliquerait à terme un monde où nous serions tous semblables, où il n'y aurait plus de différences, plus d'ailleurs, plus d'étranger. Ce dont j'ai le goût, j'ai écrit cent fois — mais j'ai 3 000 lecteurs et la presse en a des millions —, c'est de l'étranger, et de cette « étrangèreté », cette *lontanzenza*, qui est selon moi le caractère même de l'art. Et je me demande pourquoi il est nécessaire de mentir en faveur du métissage, comme lorsqu'on prétend que seules les sociétés métissées ont produit un grand art ou un grand art de vivre — ce qui bien entendu ne tient pas debout historiquement. Mais ça ne prouve rien contre le métissage. Je ne suis pas "hostile à l'idéologie dominante de l'antiracisme". Je me réjouis qu'elle soit dominante plutôt qu'une autre, mais je m'interroge sur les dangers d'une domination trop extrême, qui écraserait de la vérité — laquelle est toujours objection à ce qui domine trop, scrupule, reste du sens.

— « Des musulmans ne sauraient être tout à fait français », en un sens archaïque du mot "français" qu'eux-mêmes comprennent parfaitement quand ils parlent des "Français" pour désigner ce qu'on ne peut plus appeler les "Français de souche". Or ce sens-là de français est périmé — eux, moi et vous, je suppose, sommes d'accord sur ce point. Quant à Proust et Bergson, vous avez l'air de me prêter des opinions qui sont des caricatures indignes du *Monde*. Proust, Bergson, Marc Bloch et des dizaines d'autres sont au cœur du cœur de la culture française. Dans le cas de Proust, je parle même de "l'épicentre".

— Votre éditeur habituel, Paul Otchakovsky-Laurens, vous a fait supprimer ces passages dans PA ; il a refusé de publier le Journal en l'état. Pourquoi les avoir maintenus ? Regrettez-vous de les avoir écrits et publiés ? Etes-vous prêt à supprimer tous ces extraits en cas de réparation ?

— Il a refusé de les enlever lui-même comme je l'y invitais, disant que ce n'était pas son rôle, ce que je comprends et respecte. Ce n'est pas mon rôle non plus. Je ne les regrette pas, je ne les crois ni criminels ni fondamentalement inadmissibles dans leur contexte original. Mais la preuve est faite qu'il ne peuvent pas être admis par les pouvoirs médiatiques. Le paradoxe est qu'ils ne sont nullement essentiels à mon propos, au sein duquel ils tiennent une place infime, en proportion. Les ayant écrits, je n'avais pas de raison, moi, de les supprimer. Si un éditeur veut les enlever, libre à lui. L'orientation des programmes du "Panorama" en 1994, je n'y pense pas tous les jours. Ce qui compte est la spirale du sens, son flux, ses reflux, ses méandres, ses audaces, ses scrupules — ce qu'une société purement journalistique peut le moins appréhender, car tout extrait est assassin. Mais quelques retraits... »

Propos recueillis par Alain Salles (par courrier électronique)

Chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière
47 boulevard de l'Hôpital, 75013 Paris

VANA XENOU
« Mystères d'Eleusis »

du 2 au 24 juin 2000
tous les jours de 8h30 à 18h30

Fragments du « Journal de 1994 »

SI elles ne constituent pas l'essentiel du Journal, qui s'inscrit dans le projet autobiographique de Renaud Camus (lire page 32 l'article d'Hugo Marsan), les réflexions racistes émaillent de nombreux passages de l'ouvrage *La Campagne de France. Journal de 1994* publié par Fayard, dans une vingtaine de pages. Le plus souvent cité est : « Les collaborateurs juifs du "Panorama" de France-Culture exagèrent un peu tout de même : d'une part ils sont à peu près quatre sur cinq, à chaque émission, ou quatre sur six, ou cinq sur sept, ce qui sur un poste national et presque officiel constitue une nette surreprésentation d'un groupe ethnique ou religieux donné ; d'autre part ils font en sorte qu'une émission par semaine au moins soit consacrée à la culture juive, à des écrivains juifs, à l'Etat d'Israël et à sa politique, à la vie des juifs en France, et de par le monde, aujourd'hui ou à travers les siècles. C'est quelquefois très intéressant, quelquefois non ; mais c'est surtout un peu agaçant, à la longue, par défaut d'équilibre. »

« La pensée juive, ajoute Renaud Camus, est certes tout à fait passionnante, en général ; mais elle n'est pas au cœur de la culture française », avant de se demander aussitôt : « Ou bien si ? Un doute me prend. » Il explique ensuite l'importance de l'Ancien Testament, de Spinoza, Bergson ou Proust. Il regrette ensuite qu'il soit « à peu près impossible de le relever. Le relevant on s'exposerait en effet à une arme absolue de langage, dont nul ne peut réchapper — antisémitisme ». « L'idéologie antiraciste, c'est triste à dire, est responsable d'infiniment plus de censure que le racisme, qui lui n'a guère les moyens d'en imposer, de toute façon », remarque-t-il peu après.

Le livre comporte aussi de nombreux passages sur les musulmans : « J'ai le plus grand mal à imaginer que des musulmans de souche — j'exclus le cas d'un Fran-

çais de souche qui se serait personnellement converti à l'islam : lui aurait tout de même le bénéfice de l'héritage — puissent être tout à fait français (en ce sens archaïque, mais peut-être pas tout à fait caduc) ; aussi français en tout cas qu'un paysan de Gascogne dont la famille vit dans le même village depuis sept ou huit siècles, qu'un notaire de Semur-en-Auxois, que le descendant des morts de l'Empire, de 70, de 14. Quelques dizaines de milliers de musulmans aussi ont donné leur sang pour la France. D'ailleurs, il me souvient que dans mon enfance, avant la fin de la guerre d'Algérie, j'étais enfantinement favorable au parti de l'intégration, tel qu'on entendait ce mot à l'époque ; et que je rêvais d'un grand Etat, qui se fût étendu "de Dunkerque à Tamanrasset", comme disait de Gaulle : Arabes, Berbères et Français de France, et Français d'Afrique du Nord, auraient peut-être pu appartenir alors à une même nation, dans ce cadre impossible. Mais sur le seul territoire de la France de toujours, les musulmans se sentiraient toujours un peu étrangers, je le crains, et ils seront toujours perçus comme tels. Non, je ne le crains pas, je le souhaite. »

« QUI ÉTAIT L'HÔTE »

Vient ensuite le passage mentionné dans la pétition contre la réparation du livre et dont les partisans de Camus contestent « le montage ». Le voici dans son intégralité : « Les lois que personnellement j'aurais voulu voir appliquer, aux groupes et surtout aux individus d'autres cultures et d'autres races qui se présentaient chez nous, ce sont les lois de l'hospitalité. Il est trop tard désormais. Elles impliquaient que l'on sût de part et d'autre qui était l'hôte, et qui l'hôte. A chacun ses devoirs, ses responsabilités, ses privilèges. Mais les hôtes furent trop nombreux dans la maison. Peut-être aussi restèrent-ils trop longtemps. Ils cessèrent de se considérer comme des hôtes, et encouragés sans doute par la curieuse am-

phibologie qui affecte le mot dans notre langue, ils commencèrent à se considérer eux-mêmes comme des hôtes, c'est-à-dire comme étant chez eux. L'idéologie dominante antiraciste leur a donné raison. Il n'est plus temps de réagir, sauf à céder à des violences qui ne sont pas dans notre nature, et en tout cas pas dans la mienne. Je n'oublie pas notre ancien rôle d'amphitryons, toutefois, même si nous ne l'avons pas toujours très bien tenu ; et si nous ne sommes plus désormais que des commensaux ordinaires parmi nos anciens invités. »

« JE NE SUIS PAS ANTISÉMITES »

Après une scène de drague en Tunisie, l'auteur constate : « Malheureusement c'est l'occasion de me souvenir que les Arabes et moi, décidément... » Plus loin il reconnaît que « quinze jours en Tunisie semblent avoir transformé la nature de mes rapports avec le monde musulman ». Quelques centaines de pages plus loin : « En quoi je ne suis pas antisémite : 1/ en ceci que les persécutions nazies me semblent constituer le crime collectif le plus abominable de l'histoire de l'humanité ; 2/ en ceci que me répugne absolument tout ce qui pourrait ressembler à une humiliation — ne parlons même pas de mauvais traitements — infligée à quiconque du fait de caractères ou d'actions qui ne relèvent pas du libre arbitre ; 3/ en ceci que je n'ai aucune tendance à juger les êtres sur leur appartenance ethnique ou religieuse, et qu'un juif peut m'inspirer la plus grande sympathie ou la plus vive admiration ; 4/ en ceci que je tiens l'expérience spirituelle et métaphysique du peuple juif comme l'une des plus hautes et des plus enrichissantes de la conscience universelle. »

» En quoi il m'arrive d'être irrité par certains juifs : en ceci que j'éprouve, de toutes mes fibres, un amour passionné pour l'expérience française telle qu'elle fut vécue pendant une quinzaine de siècles par le peuple français sur le sol de France ;

et pour la culture et la civilisation qui en sont résultées. Et que par voie de conséquence il m'agaçait et m'attristait de voir et d'entendre cette civilisation avoir pour principaux porte-parole et organes d'expression, dans de très nombreux cas, une majorité de juifs, français de première ou seconde génération bien souvent, qui ne participent pas directement de cette expérience, qui plus d'une fois en maltraitent les noms propres, et qui expriment cette culture et cette civilisation — même si c'est très savamment — d'une façon qui lui est extérieure, semblable à ces commentaires musicaux traduits et retraduits qu'on lit dans les livres d'accompagnement des disques. Je ne dis pas que ce point de vue n'est pas légitime, ni même qu'il n'est pas intéressant — bien loin de là : il arrive qu'il le soit extrêmement, et nouveau, très original, infiniment éclairant et enrichissant. Ce que je regrette, ce n'est pas qu'il existe, pas du tout ; c'est qu'il ait tendance, en de trop fréquentes occurrences, à se substituer à la voix ancienne de la culture française, et à la couvrir. »

De nouveau sur le « Panorama » : « Cinq participants, et quelle proportion de non-juifs, parmi eux ? Infime sinon inexistante. Or je trouve cela non pas tout à fait scandaleux, peut-être, mais exagéré, déplacé, incorrect. Et non je ne suis pas antisémite. Et oui je trouve que la race juive a apporté à l'humanité une des contributions spirituelles, intellectuelles et artistiques parmi les plus hautes qui soient. Et oui je trouve que les crimes antisémites nazis constituent probablement le point le plus extrême qu'ait atteint l'humanité dans l'abomination. Mais non, non et non, je ne trouve pas convenable qu'une discussion, préparée, annoncée, officielle en somme, à propos de l'intégration dans notre pays, sur une radio de service public, au cours d'une émission de caractère général, se déroule presque exclusivement entre journalistes et intellectuels juifs ou d'origine juive. »

Bill Dixon, conscience de la grande musique noire

Trompettiste, peintre, compositeur, cet Afro-Américain a présenté à New York une création récente. Une occasion rare d'entendre jouer son œuvre en grande formation

NEW YORK

de notre envoyé spécial
« La dernière fois que j'ai pu présenter mes conceptions musicales en grande formation à New York remonte à 1988. Je ne croule donc pas sous les propositions dans ce domaine. Tout le jazz ne devrait pas se résumer à un trio, un quartet, voire à un septet, pour les plus aventureux, et il mérite d'être développé sur une plus grande échelle à l'occasion. » Le compositeur et trompettiste Bill Dixon prononce cette phrase lentement, pour donner à chaque mot toute son importance. Il remercie encore les vingt-deux musiciens qui viennent d'interpréter *Index*, œuvre dense, fondé sur des mouvements proches d'un chant choral, présentée en première au New Age Cabaret, samedi 27 mai, lors du Vision Festival (*Le Monde* du 26 mai).

PAS QUE RÉCRÉATIF

Quelques minutes en coulisses avant de rejoindre, pour une fête en son honneur, des proches et certains de ses étudiants. Cet homme à l'esprit vif, cultivé — « la connaissance c'est le pouvoir, l'indépendance » — est l'une des personnalités les plus attachantes de la Great Black Music — la grande musique noire, un terme qu'il préfère à celui de jazz — par sa douceur, son humanité ; c'est aussi l'une de ses consciences par son intégrité, ses exigences — « si je n'obtiens pas ce que je veux en temps de répétition, de cachet pour les musiciens et moi-même, je ne le fais pas » — son engagement face au commerce de l'art, sa volonté de partager son savoir.

Né le 5 octobre 1925, à Nantucket, dans le Massachusetts, William Robert Dixon a grandi dans le quartier de Harlem à New York, où ses parents s'étaient installés au début des années 30. Il apprend seul le solfège en déchiffrant des livres de musique, s'essaye à la clarinette, s'en sort mieux avec la trompette. Déjà il dessine, déjà il est conscient que sa peau noire sera un obstacle, comme le choix d'étudier une musique qui ne soit pas que récréative. « Même avec le talent et les qualifications je savais bien que je ne serais jamais autorisé à diriger un orchestre symphonique. C'est ainsi,



Bill Dixon à New York, en mai.

c'est un fait. Je me suis battu, et je continue, pour que cela change, mais notre société américaine est encore construite ainsi. Nous ne sommes pas traités avec le respect et la reconnaissance dus aux innovateurs. »

Après avoir interprété des standards au début des années 50, Bill Dixon s'intéresse au free jazz naissant. Il joue souvent avec le pianiste Cecil Taylor, pour qui il enregistrera l'album *Conquistador*, avec le saxophoniste Archie Shepp. Il a de longues discussions avec John Coltrane. En 1964, Dixon fonde la Jazz Composer's Guild, utopie d'une union d'artistes destinée à améliorer la diffusion de la nou-

velle musique d'alors auprès des organisateurs de concerts et les compagnies phonographiques. Parmi ses manifestations les plus spectaculaires il y aura un festival, October Revolution in Jazz, organisé par Dixon.

« Cela a fini par devenir un fardeau, une légende, insiste Dixon. Mais c'est comme si je n'avais ni présent ni futur, c'est une négation de mon existence. Une semaine après *Conquistador*, j'ai enregistré l'album *Intents and Purposes*, une œuvre destinée à présenter mes conceptions, des mois de travail. C'est cela qui m'importe. Il fallait agir, j'ai fait ce qui devait être fait, car je refuse que l'on décide à ma place. » Voilà

qui résume la manière dont cet obstiné conduit sa vie.

Entre 1968 et 1996, Bill Dixon a aussi enseigné au Bennington College, dans le Vermont, où il réside toujours, à quatre heures de New York. « Peu de musiciens sont capables d'enseigner, parce qu'ils ne savent pas vraiment ce qu'ils font eux-mêmes, ce qui est essentiel pour transmettre un savoir. Je pense toujours que mon interlocuteur ne sait rien, qu'il se pose des questions. Enseigner est un art parce que l'on s'adresse à l'esprit de l'homme, comme le fait un peintre, un danseur, un musicien. » A Bennington, Bill Dixon a créé, en 1973, le département consacré à la Black Music, à la composition et l'improvisation. Chaque année, il lui faut convaincre l'administration de poursuivre ce programme où il enseigne la composition et l'improvisation, trouver quelques dollars, justifier une note sévère à un élève dont le père finance l'institution...

« ET VOTRE ONJ ? »

Dixon consacre ce qui lui reste de temps à la pratique de la trompette, la composition, la peinture. Il entretient une correspondance régulière avec des musiciens, des amateurs de sa musique, lit beaucoup, des essais, de la poésie, de la philosophie. Pas de fiction, depuis 1957. Il est avec les autres aussi intransigeant qu'avec lui-même. Il ne va pas entonner la complainte du musicien maudit : « Je n'ai jamais cherché d'excuses au fait que je n'ai pas toujours eu les moyens d'exprimer mon travail. Je ne propose pas ce qu'attend la société du divertissement. »

Index a été enregistré et filmé ; en automne des extraits de la pièce devraient être joués à Boston. Des Allemands aimeraient faire venir Dixon en Europe durant trois ou quatre semaines. « Et votre ONJ ? demande Bill Dixon. Cela ne me dérangerait pas d'être invité pour travailler avec des musiciens qui puissent lire mes partitions, comprendre différents concepts et qui soient payés de manière que je puisse être critique à leur égard. Je pense vraiment qu'il ne serait pas totalement inintéressant de me faire venir. »

Sylvain Siclier

Des photographes s'interrogent sur reportage et vérité

Pour préparer une exposition en 2001 à l'École nationale des beaux-arts, un catalogue passe en revue les questions du métier

COMMENT photographier l'actualité sans « jouer » au reporter ? Quels sont les codes et ressorts du flot d'images qui inonde la presse ? Quelle alternative offrir ? Ces questions sont au centre du numéro 3 d'une publication qui ne paie pas de mine et qui ne ressemble à rien de connu : « Des territoires en revue ». Cinq numéros de cette revue, publiés sur trois ans, constitueront le catalogue de l'exposition « Territoires » qui sera présentée au printemps 2001 à l'École nationale supérieure des beaux-arts de Paris (ENSBA).

Il est inédit de voir un catalogue sortir en partie avant ladite exposition. Mais le principe d'un catalogue fragmenté et étalé dans le temps, comme un scénario à suspense, va comme un gant à une exposition qui se veut « au croisement de l'art, de l'information et de l'actualité », comme l'écrit Jean-François Chevrier, son commissaire. Il permet de tenir la chronique des œuvres qui sont en construction dans la revue et que le public pourra découvrir « en vrai » et abouties en 2001.

« Territoires » associera autour de deux thématiques – la réactualisation de l'art documentaire et arte povera – le cinéaste Amos Gitai, l'architecte Frédéric Andrieux, les plasticiens Giuseppe Penone et Jeff Wall, mais aussi d'anciens étudiants de l'École des beaux-arts, comme Majida Khattari, Amal Saade ou Anne-Marie Schneider, et encore des photographes, comme Marc Pataut, Frédéric Delesalle, Mikael Levin, Gilles Saussier et Patrick Faigenbaum. Ce sera aussi l'occasion de visionner un film et de voir des dessins de l'artiste et pédagogue assimilé au mouvement de l'antipsychiatrie Fernand Deligny (1913-1996).

La photographie est l'axe cen-

tral du numéro 3 de *Des territoires en revue*, édité par l'ENSBA (74 p., 50 F). On y rencontre d'abord Gilles Saussier, un ancien reporter de l'agence Gamma qui dit pourquoi il s'est éloigné d'un genre bien codifié pour en explorer un autre. Prenant pour exemples une photo de la guerre du Golfe et

Ne plus « coaguler des personnages anonymes dans une histoire des images qui n'est ni la leur ni la mienne »

Gilles Saussier

une série de *mater dolorosa* qui entretiennent la mythologie du photojournalisme de guerre – Arménie, Liban, Algérie, Roumanie, Tchétchénie, Bangladesh, Kosovo –, Gilles Saussier affirme que ces images ne disent « rien » de l'événement et de son contexte, mais sont abondamment publiées parce qu'elles répètent des images du passé pour enrichir la mémoire visuelle collective. Ces photos sont « pleines de cadavres ou des fantômes d'images qu'elles ont précédées », écrit Gilles Saussier, qui conclut : « Les photographies de reportage sont des images-gigognes, images qui se donnent pour une condensation de l'événement lui-même, un concentré de signification historique, alors qu'elles sont des condensés iconographiques, réalisés au prétexte de l'information. Ainsi va le monde en larmes qui fournit au monde du re-

portage les occasions d'une actualisation perpétuelle de son histoire canonique. »

Gilles Saussier dialogue ensuite, dans la revue, avec la photographe marocaine Yto Barrada, qui a été retenue pour suivre une formation à la Fondation du World Press, à Amsterdam, célèbre pour délivrer chaque année des prix aux meilleurs reportages réalisés dans le monde. Cette dernière explique comment le World Press bafoue la culture des photographes et les incite à devenir « une main-d'œuvre docile qui maîtrise parfaitement le cahier des charges des grands magazines occidentaux » (Gilles Saussier). Yto Barrada raconte son expérience du World Press : « C'est une formation très cadrée, normalisée et normalisante. (...) On ne m'a posé aucune question sur mon histoire. J'étais l'Arabe de service qui apporte une touche d'exotisme, comme les figurants indigènes dans une exposition coloniale. » Yto Barrada donne l'exemple d'un sujet qu'elle voulait réaliser sur une usine de conditionnement de crevettes, à Tanger, où



Des immeubles du carrer Maresme dans le quartier populaire du Besos, à Barcelone, en décembre 1999.

travaillent des femmes. Les formateurs du World Press lui ont suggéré, « évidemment, de cibler la question du statut des femmes dans l'islam. Alors que ce qui m'avait intéressé, c'était l'usine ».

Pour ne plus « coaguler des personnages anonymes dans une histoire des images qui n'est ni la leur ni la mienne », dit Gilles Saussier, ce dernier et d'autres proposent, dans *Des territoires en revue*, une approche du

reportage qui se veut une alternative au photojournalisme : aborder l'actualité du monde en mettant en avant des expériences individuelles et locales ; réduire la distance entre le photographe et son sujet ; évaluer la mythologie du cadrage spectaculaire ; mêler autobiographie et faits d'actualité ; écrire sur les images.

Ainsi, Gilles Saussier s'est d'abord installé au Bangladesh, où il a rassemblé des « témoignages et des portraits » de paysans. Gros plans de sols et de visages. « J'ai cherché à fermer le cadre le plus possible pour étouffer les fantômes d'images. » Rentré en France, il dit préférer « l'ici-bas du jardinier au partout-nulle part du reporter ». Il poursuit un travail sur la vallée de l'Epte : « En rempotant des personnages de la tête aux pieds dans les paysages qu'ils façonnent, j'essaie de recréer un pays, et peut-être une population, le socle topographique d'un peuple. » Marc Pataut fait de même avec des paysans de la région de Tulle (*Le Monde* du 5 mai). Patrick Faigenbaum, dans un quartier de Barcelone. Et Yto Barrada à Tanger...

Michel Guerrin

Patrick Faigenbaum enquête à Barcelone

Patrick Faigenbaum mène une enquête photographique sur une zone populaire de Barcelone, le Besos, qui échappe à l'imagerie séduisante qui enrobe la ville. Il a entrepris ce travail en 1999 en association avec Joan Roca, un spécialiste de l'histoire urbaine et sociale de la capitale catalane. Une ébauche de ce travail est présentée dans le numéro 3 *Des territoires en revue*. Faigenbaum explique son glissement du portrait – genre qui a fait sa réputation – au portrait de ville : « La complexité sociale d'une agglomération métropolitaine ne peut pas se réduire à une collection de tableaux de famille ou d'histoires généalogiques. » Il ajoute : « J'ai photographié ce que Joan Roca m'a indiqué. Il avait un plan de travail quotidien qui ne souffrait pas la moindre distraction. » De ce dialogue serré entre les mots de l'historien et les images du photographe naît une enquête minutieuse sur la transformation de Barcelone. Depuis un livre de Miserachs, en 1964, « aucun travail photographique n'avait proposé une image de la ville comparable historiquement », écrit Jorge Ribalta, du Musée d'art contemporain de Barcelone.

NOUVELLES TECHNOLOGIES. VIEUX EDITEURS?

Les européens veulent de bonnes informations, c'est-à-dire fiables, mais l'autonomie, la liberté et le travail des journalistes sont en danger. Une information loyale et des sources fiables sont indispensables à la formation de l'opinion publique et au futur de l'Europe. Les journalistes veulent pouvoir réaliser une information de qualité, responsable, soignée, correcte. Les journalistes veulent pouvoir utiliser les nouvelles technologies pour donner plus d'informations au service des citoyens, lecteurs et usagers. Les journalistes veulent contribuer à donner un sens au grand flux des nouvelles, pour faire de l'information un bien vraiment utile. En Italie, les négociations sont bloquées depuis des mois pour le contrat des journalistes. Il ne s'agit

W W W

pas d'une bataille corporative puisque le droit à une information sans manipulations est en jeu. Les éditeurs nourrissent l'étrange idée de pouvoir faire de l'information, surtout sur Internet, au détriment de la médiation professionnelle des journalistes. Si cette idée passe qui garantira aux lecteurs le bien fondé des nouvelles? Dans l'air planent de vieilles menaces. Dégageons le ciel.



DÉPÊCHES

■ **DANSE** : les prix des Rencontres chorégraphiques internationales de Seine-Saint-Denis ont récompensé la Sud-Africaine Robyn Orlyn qui reçoit le « Prix Jan Fabre pour l'œuvre la plus subversive » ; la Brésilienne Carlota Portella se voit attribuer le « Prix Bonnie Bird » offert par le Laban Center de Londres ; et le Finlandais Tommi Kitti reçoit la « Bourse de création du Centre national de danse contemporaine d'Angers (CNDC)/Cie l'Esquisse », soit la commande d'une chorégraphie pour les élèves qui sortiront du CNDC en 2001.

■ **ROCK** : plusieurs centaines de milliers de personnes ont pris part, le 29 mai, au Royaume-Uni et en Irlande à un karaoké géant organisé par la BBC. Lancé à New York par Lou Reed avec *A Perfect Day*, le karaoké a réuni des pop stars telles que Elton John ou Boyzone, se produisant devant un public invité à chanter en chœur, de Dublin à Edimbourg en passant par Salisbury. Un disque sera vendu au profit d'une organisation d'aide à l'enfance.

■ **CINÉMA** : une pétition en faveur d'un cinéma de quartier, le Gaumont Palace, a été lancée par une association de cinéphiles de Metz, qui se disent « choqués » de la fermeture inopinée de cette salle et redoutent qu'elle cesse d'être un cinéma. L'association Pour le cinéma dénonce cette fermeture « au profit d'un multiplexe à 20 kilomètres » et souligne qu'il ne reste qu'une salle art et essai dans la ville.

■ **VENTES** : un fusain de Pablo Picasso daté de 1907 avec, sur une face, un dessin préparatoire pour *Les Dames d'Avignon*, et au revers le *Portrait d'André Salmon*, a été préempté par le Musée Picasso à 1,7 million de francs (259 163 euros) lors d'une vente menée par M^e François de Ricqlès, lundi 29 mai, à Drouot-Montaigne.

■ **FOIRE** : la quatorzième édition d'Art Junction, la foire d'art contemporain de Nice, qui aurait dû ouvrir jeudi 25 mai, a été reportée sine die, la société devant lui fournir le chapiteau de 3 000 m² destiné à l'abriter ayant estimé que les garanties financières présentées par les organisateurs étaient insuffisantes.

Angelina Preljocaj projette ses danseurs sur le devant de la scène

Le chorégraphe a produit un travail expérimental

PORTRAITS IN CORPORE par le ballet Angelina Preljocaj (chorégraphie et vidéo). Giacinto Scelsi (musique). Adrien Chalgard (scénographie). Patrick Riou (lumières). Sylvie Meyniel (costumes). Dans le cadre des Danses 2000, les 26, 27 et 28 mai. Cité du Livre à Aix-en-Provence.

AIX-EN-PROVENCE

de notre envoyée spéciale

Des souris blanches dans les mailles d'un tutu noir : drôle de millefeuille qui fiche la chair de poule à ceux qui ont horreur des souris. C'est le cas de Bérengère Chasseray, danseuse chez Angelina Preljocaj, qui se retrouve dans le grouillant tutu pour les besoins de *Portraits in corpore*, la nouvelle pièce du chorégraphe créée à Aix-en-Provence le 26 mai. Faut-il être un brin maso, courageuse en tout cas, pour supporter deux heures de temps et sans l'ombre d'une grimace les grignotages des bestioles qui s'accrochent à son collant et remontent jusqu'à sa culotte. Quand elle soulève le tutu d'un coup sec, les souris giclent et se ramassent dans un coin. Pauvres bêtes ! Au-dessus de la danseuse, un poste télé encagé balance des images où elle est en pleurs. Pauvre jeune fille ! Cette scène, pic d'intensité de ces portraits d'interprètes de la compagnie, présentés comme une installation chorégraphique mixant vidéo et danse, subjugue et laisse perplexe. Trop esthétique, trop faite pour choquer ? A quoi joue Preljocaj en jetant ainsi son interprète dans la cage aux souris ? Quel est son but quand il juxtapose dix danseurs chacun dans son box aux prises avec un

fantasme ? Qui nage dans un océan de plumes blanches, qui rampe au milieu d'aquariums à poissons rouges, qui se débat dans un cylindre en Plexiglas ceinturé de barbelé.

Ces tableaux vivants très léchés, censés aiguïser une nouvelle perception du mouvement en se jouant sous le nez des visiteurs, se piègent dans le show spectaculaire. On s'attendait à des danses chuchotées à l'oreille, on se retrouve voyeur d'attractions étranges. Pourquoi pas ! Dans un espace de galerie plutôt restreint, l'effet foule accroît le sentiment désagréable d'avancer en troupeau dans un musée aux heures d'affluence. Une ambiance peu propice à recueillir les confidences des danseurs qui, malgré la proximité, semblent coincés dans une bulle, comme sous verre. Ni partage ludique avec le public, ni offrande en petit comité, ces *Portraits in corpore* restent démonstratifs alors même qu'ils livrent une part d'intimité des interprètes.

SINGULIÈRE INTENSITÉ DES CORPS

Directeur du Ballet Preljocaj, Angelina Preljocaj désirait mieux connaître ses danseurs et a proposé à ceux qui le voulaient ce jeu rapproché qui inclut un film sur leur lieu d'habitation et un solo. Sur vingt-quatre, dix, en majorité des nouveaux arrivants, ont accepté de participer au projet. Ce *work in progress* (Angelina Preljocaj se réservant le droit de rajouter des chapitres) peut donc se lire comme une parenthèse, un travail de laboratoire grâce auquel le chorégraphe grille ses habitudes pour se recentrer sur sa matière première : le corps du danseur. Effectivement,



Faut-il être un brin maso pour supporter, deux heures durant et sans une grimace, le grignotage de souris blanches ?

son écriture dynamique, incisive, ralenti, flotte comme saisie par le doute, toute à l'écoute de la singulière intensité de chacun.

Quant à la formule déambulatoire, très en vogue chez les chorégraphes (Loïc Touzé, Hervé Diasnas, Philippe Jamet, Marc Vincent, Hervé Robbe, et même William Forsythe y succombent), si elle instaure un rapport plus vif avec le public, elle ne casse pas toujours l'effet de représentation. Créés à la Cité du Livre d'Aix-en-Provence, siège du ballet Preljocaj, ces portraits lançaient la manifestation Danses 2000, destinée à présenter le futur bâtiment du Centre chorégraphique national.

D'une surface globale de 2 000 mètres carrés, ce bloc tout en transparence, conçu par l'architecte Rudy Ricciotti, est le premier édifice en France pensé et construit spécifiquement pour la danse, grâce au soutien de l'Etat, de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, du département des Bouches-du-Rhône et de la ville d'Aix. Il abrite une scène de 230 mètres carrés pour une salle de 350 places, quatre studios de répétition, un atelier de couture. Des compagnies seront invitées en résidence. Le début des travaux, d'une durée d'un an, est prévu en octobre.

Rosita Boisseau

Les beaux jours de l'Académie royale de peinture et de sculpture

LES PEINTRES DU ROI. Musée des beaux-arts, 18, place François-Sicard, 37000 Tours. Tél. : 02-47-05-68-73. Du mercredi au lundi, de 9 heures à 12 h 45 et de 14 heures à 18 heures. 30 F. Jusqu'au 18 juin. L'exposition sera présentée à Toulouse, au Musée des Augustins, du 30 juin au 2 octobre.

TOURS

de notre envoyée spécial

Au XVII^e et au XVIII^e siècle, pour entrer à l'Académie royale de peinture et de sculpture, il convenait de soumettre au jugement de ses membres une œuvre, la meilleure possible, appelée morceau de réception. Auparavant, le candidat avait été agréé et le directeur de l'Académie lui avait proposé le sujet à traiter. Le morceau de réception, quand il avait été livré – dans un délai raisonnable – et accepté, était exposé. Il faisait dès lors partie de la collection de l'Académie et son auteur de l'Académie elle-même. Il avait atteint son but et une gloire plus ou moins durable.

L'Académie ayant été fondée en 1648 et ce principe ayant été respecté jusqu'à la Révolution, l'ensemble des morceaux de réception, s'il était réuni, ferait une très longue galerie à la gloire de la peinture française. On en connaît 399, du plus ancien, une allégorie de Louis Testelin, l'un des fondateurs de l'Académie, au dernier admis, le 15 juin 1791, une scène biblique

de Jean-Jacques Forty. Les uns sont demeurés en France, déposés aux Beaux-Arts, au Louvre, à Versailles, dans des églises ou dans des musées de province. Quelques-uns sont parvenus dans des collections américaines et il en est passé même dont on ne sait où ils sont. Où est passée *La Formation d'Eve*, une miniature de Vénevault (1752) ? Où se cache *Le Naturaliste* de Bilcoq (1789) ? Incertitudes douloureuses.

A Tours sont présentés cinquante-sept tableaux, sélection qui a été décidée selon deux principes. L'un est statistique : que le choix soit à l'image de la diversité des morceaux de réception, tableaux d'histoire, portraits, paysages et natures mortes, cités ici dans l'ordre hiérarchique fixé par l'Académie. L'autre est anthologique : que les œuvres soient de qualité et leurs signataires aussi illustres que possible. Cette seconde exigence peut se révéler contradictoire.

LE MÉDIocre ET L'EXCELLENT SE CÔTOIENT

Boucher est illustre, et son *Renaud et Armide*, reçu en 1734, une pâle imagerie que la grâce des seins d'Armide ne sauve pas de la mièvrerie. A l'inverse, Louis Tocqué, de réputation plus discrète, fut reçu le même jour de 1734 avec son *Portrait du sculpteur Lemoyne*, qui est fort bon, moins par son habileté que par l'énergie avec laquelle le peintre rend hommage au sculpteur.

Dans chacun des genres, le médiocre et l'excellent se côtoient, ce qui ne saurait suprendre. Il apparaît, parfois cruellement, qu'un peintre

peut s'appliquer des mois durant, faire tous ces efforts pour satisfaire aux critères de l'Académie, soigner le moindre détail, chercher à se montrer sous son meilleur jour et ne parvenir à démontrer que son sérieux de bon élève. Pour peindre la fureur, la haine ou l'amour, il ne suffit pas de gestes amples et de chevelures dénouées. Pour suggérer le mouvement, il ne suffit pas de muscles gonflés et de draperies qui flottent. Or les peintres d'histoire doivent faire figurer les passions les plus violentes et les situations les plus terribles, meurtres ou enlèvements. Pendant un siècle et demi, les candidats dans « le grand genre » se sont mesurés à ces difficultés et rares sont ceux dont les toiles paraissent encore aujourd'hui convaincantes. Ni Dumont, ni Lagrenée, ni Dandré-Bardon, ni même Natoire ne se montrent à leur avantage. Le regard se porte plus volontiers sur ceux qui ont pris le parti de la simplicité, évité accessoires symboliques, corps en lévitation, farandoles de nuages et de tissus. Ils se nomment Champaigne, Rigaud, Santerre.

Parmi les praticiens des genres réputés mineurs, l'inégalité des talents n'est pas moins visible. Mais une exposition qui compte un Hubert Robert de premier ordre, un Huet sadique, un Vernet point trop de série et le *Portrait du peintre François Verdier* par Ranc ne peut être que bonne.

Philippe Dagen

Tom Waits, en équilibre entre tendresse et frénésie

TOM WAITS, le 30 mai. Le Rex, 1-5, boulevard Poissonnière, Paris 2^e. M^o Bonne Nouvelle. Tél. : 01-45-08-93-89. Jusqu'au 31 mai. Places de 297 F à 495 F.

Pour voir Tom Waits, il faut payer le prix en vigueur dans les théâtres chics parisiens. Ce qui est rare est cher, et le chanteur californien n'avait pas joué en France depuis 1988. Il dit ne se déplacer que pour d'excellentes raisons financières. Peut-être aussi parce que sa vision d'un concert dépasse les conventions du genre. C'est un personnage autant qu'un musicien qui traverse, armé d'un porte-voix, la salle rococo du Grand Rex. Costume noir usé, galurin de guingois, il déchire de son timbre abrasif le *Black Rider* qu'il avait composé pour Bob Wilson. Grimpé sur scène par une petite estrade, il lance d'une main des pluies de paillettes, pendant qu'à

chaque coup de botte s'élève un nuage de poussière. Entre fantasmagorie et rusticité, Tom Waits va sillonner trente ans de répertoire. Il a construit sa propre mythologie et s'est parfois perdu dans ses obsessions : les poètes beat, la bohème alcoolisée, l'imagerie du jazz et des films noirs... Il a personifié une galerie d'archétypes : paumé du petit matin, marin imbibé, *hobo* hurlant à la lune... Il a aussi su à temps rebâtir des univers qui menaçaient de se fossiliser. Même son registre de rocaïlle sait décliner une vaste palette d'émotions.

En ce début de concert, il choisit les mises en scène âpres et dépouillées des musiques noires américaines des origines, particulièrement valorisées dans *Mule Variations*, son (excellent) dernier album en date. Blues primitif (*Going out West, Get behind the Mule*), funk séminal (*Big in Japan*), gospel péquenaud (*Jesus Gonna Be*

Here, Chocolate Jesus)... Dans *In the Coliseum* et *Gun Street Girl*, le vocaliste assume le chant comme le bruitage. Ces textes prennent le rythme d'une locomotive, les mots sont une mécanique narrative, rythmique, incantatoire... Il y a du Toulouse-Lautrec dans ces déhanchements, ce menton en galloche, ces lancées de bras et de jambes biscornues. Comme si le peintre français avait pris pour modèle des héros de Charles Bukowski ou de John Fante.

FINESSE ET BRUTALITÉ

Admirables dans la brutalité comme dans la finesse, les musiciens de Tom Waits (un guitariste, un contrebassiste-guitariste, un clavier et un batteur-vibraphoniste) l'accompagnent avec un instinct organique. Leurs instruments peuvent aussi évoquer la tripe, la rouille ou les teintes théâtrales de valse savante ou des thèmes de Kurt Weill. Ils peuvent

aussi jouer sur du velours. Le timbre de Tom Waits, jadis rongé par l'alcool et la nicotine, se fait plus profond pour ses ballades jazzy, ou celles empreintes de la nostalgie folk de la vieille Europe et son adaptation country américaine, qui imposent leur sens épique du fatalisme et de la mélancolie.

Le personnage de pilier de piano-bar façonné en début de carrière dans des albums des années 70 (*The Heart of Saturday Night* ou *Nighthawks at the Diner*) demeure un versant populaire de l'art de Tom Waits. Chanson à boire et à partager, *Innocent When You Dream* convie le public à chanter en chœur. Magnifique équilibre entre moments tendres et accès frénétiques, patchwork surréaliste et rudesse rurale, le spectacle se prolongera le temps de quatre rappels.

Stéphane Davet

SORTIR

PARIS

Exposition Hiroshi Mizutani : du décor à la mise en scène Hiroshi Mizutani (1906-1971), directeur artistique, commence sa collaboration comme décorateur avec Kenji Mizoguchi (1898-1956) en 1933 sur *La Fête à Gion*. Après avoir travaillé notamment sur *Les Contes des chrysanthèmes tardifs* (1939) et sur le film historique *Les Quarante-sept Ronins* (1941), il devient le collaborateur régulier du cinéaste dans les années 50. L'ensemble des dessins (125 de décors, 27 de costumes) déposé à la BiFi par la Cinémathèque française concerne uniquement les quatre derniers films de Mizoguchi : *Les Amants crucifiés* (1954), *Le Héros sacrilège* (1955), *L'Impératrice Yang Kwei-fei* (1955) et *La Rue de la honte* (1956). *Bibliothèque du film (BiFi), 100, rue du Faubourg Saint-Antoine, 12^e. M^o Ledru-Rollin. Du lundi au vendredi, de 10 heures à 19 heures, jusqu'au 16 juin. Entrée libre. Visites de groupes sur rendez-vous au 01-53-02-22-40.*

Bélen Maya

Nouvelle étoile flamenca, Bélen Maya se fait fort de donner un coup de fouet à la tradition avec sa compagnie de femmes baptisée

« La Diosa en nosotros » (La Déesse qui est en nous) ! Dans son spectacle intitulé *Adir* (Héritage), elle s'appuie sur la mélancolie pour faire jaillir de sa danse la gravité douloureuse qui sied à cet art incandescent qu'est le flamenco. *Les Abbesses (Théâtre de la Ville), 31, rue des Abbesses, 18^e. M^o Abbesses. Jusqu'au 3 juin, 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. De 95 F à 140 F.*

COUTANCES

Jazz sous les pommiers A Coutances, toute la ville accompagne Jazz sous les pommiers avec ses spectacles de rue et sa programmation attentive aux évolutions du jazz. Cette année, on notera en particulier la présence du violoncelliste Vincent Courtois, Ted Curson au sein du quintette d'Archie Shepp, David Krakauer et son Klezmer Madness, Dee Dee Bridgewater, Ivo Papasov, K2R Riddim, formation reggae qui aime Duke Ellington, Trilok Gurtu, Glenn Ferris, Jacky Terrasson, le nouveau Groove Gang de Julien Lourau ou Marc Ribot avec les Cubanitos Postizos. *Jazz sous les pommiers, jusqu'au 3 juin, Coutances (50). Tél. : 02-33-76-78-50. De 30 F à 160 F selon les concerts.*

GUIDE

REPRISE

A Woman's Face de George Cukor, avec Joan Crawford, Melynn Douglas, Conrad Veidt. Américain, 1941, noir et blanc (1 h 45). *VO : Action Christine, Paris-6^e. Tél. : 01-43-29-11-30.*

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Le Directeur de théâtre, les Surprises de l'enfer

de Mozart et Aboulker. Nathalie Fabre, Christine Calvo, Rachel Foret, Sophie Sara, Marianne Miagat, Luc Lambert, Antonio Pereira, Bernard Gray, Damien Top (direction), Maurice Maievsky (mise en scène). *Théâtre du Tambour-Royal, 94, rue du Faubourg-du-Temple, Paris-11^e. M^o Goncourt. Les 1^{er} et 5, 21 heures ; le 3, 18 h 30, jusqu'au 16 juillet. Tél. : 01-48-06-72-34. De 100 F à 130 F.*

Compagnie A fleur de peau

Michael Bugdahn, Denise Namura : *Al-ler-retour simple. Vingtième Théâtre, 7, rue des Plâtrières, Paris-20^e. M^o Ménilmontant. Les 1^{er}, 2 et 3, 20 h 30 ; le 4, 15 h 30. Tél. : 01-43-66-01-13. 70 F.*

Swingtime

Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris-1^{er}. M^o Châtelet. Le 1^{er}, 22 h 30. Tél. : 01-42-36-01-36. 80 F.

Lynnyrd Skynnyrd

Zénith, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris-19^e. M^o Porte-de-Pantin. Le 1^{er}, 20 heures. Tél. : 01-42-08-60-00. 187 F.

Epileptic, eNola, Dead Pop Club

Sentier des Halles, 50, rue d'Aboukir, Paris-2^e. M^o Sentier. Le 1^{er}, 21 heures. Tél. : 01-42-36-37-27. 50 F.

Swing Gadjé

Le Divan du monde, 75, rue des Martyrs, Paris-9^e. M^o Pigalle. Les 1^{er} et 2, 19 h 30. Tél. : 01-44-92-77-66. De 60 F à 80 F.

RÉSERVATIONS

Pour un oui ou pour un non de Nathalie Sarraute, mise en scène de Jacques Lasalle. *Du 5 juin au 30 juillet au Théâtre de l'Atelier. Tél. : 01-46-06-49-24.*

Ute Lemper

Les 5 et 6 juin au Casino de Paris. Tél. : 01-49-95-99-99.

Ferdinando

d'Annibale Ruccello, mise en scène de Marcello Scuderi. *Du 6 au 10 juin au Théâtre du Rond-Point. Tél. : 01-44-95-98-20.*

Le Dit du Genji

Du 7 au 11 juin à la Maison des cultures du monde. Tél. : 01-55-44-41-42.

La Pantera imperial, Ricardo y Elena de et par Carlos Santos *Du 14 au 24 juin au Théâtre de l'Odeon. Tél. : 01-44-41-36-36.*

Pina Bausch et le Tanztheater de Wuppertal *Du 16 juin au 1^{er} juillet au Théâtre de la Ville. Tél. : 01-42-74-22-77.*

François Raffinot et Emmanuelle Vo-Dinh *Al Segno, sur une musique de Yan Maresz. Du 19 au 22 juin au Centre Pompidou. Tél. : 01-44-78-48-16.*

Maurice Béjart et le Béjart Ballet Lausanne *La Lumière des eaux. Du 22 au 25 juin sur le bassin de Neptune du parc de Versailles. Tél. : 0-803-808-803.*

Helen Merrill *Le 30 juin à la Cité de la musique. Tél. : 01-44-84-44-84.*

DERNIERS JOURS

3 juin : **Varian Fry à Marseille, 1940-1941** *Mona Bismark Foundation, 34, avenue de New-York, Paris-16^e. Tél. : 01-47-23-38-88. Entrée libre.*

4 juin : **L'Envers des villes : Bilbao et l'effort Guggenheim** *Institut français d'architecture, 6 bis, rue de Tourmon, Paris-6^e. Tél. : 01-46-33-90-36.*

Lumière aux Cordeliers *Couvent des Cordeliers, 15, rue de l'Ecole-de-Médecine, Paris-6^e. Tél. : 01-43-29-39-64. 25 F.*

5^e Salon de Montrouge : art contemporain *Mairie, 2, avenue Emile-Boutroux, 92 Montrouge. Tél. : 01-46-12-75-63. De 10 heures à 19 heures.*

10 juin : **Un bateau pour l'Australie** de et par Fellag. *Maison de la culture, 1, boulevard Léonine, 93 Bobigny. Tél. : 01-41-60-72-72. Entrée libre.*

11 juin : **Courbet et la Commune** *Musée d'Orsay, 62, rue de Lille, Paris-7^e. Tél. : 01-40-49-48-14.*

Tambours sur la digue d'Hélène Cixous, mise en scène d'Ariane Mnouchkine, par la troupe du Théâtre du Soleil. *Cartoucherie - Théâtre du Soleil, route du Champ-de-Manœuvre, Paris-12^e. Tél. : 01-43-74-24-08.*

Herbert List (1903-1975) *Patrimoine photographique - Hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine, Paris-4^e. Tél. : 01-42-74-47-75. 25 F.*

Raoul Ubac (1910-1985) *Musée Tavet-Delacour, 4, rue Lemerrier, 95 Pontoise. Tél. : 01-30-38-02-40. 25 F.*

18 juin : **Hommage à Arpad Szenes, 1897-1985** *Hôtel de Ville, salle Saint-Jean, 5, rue Lobau, Paris-4^e. Tél. : 01-42-76-51-53. Entrée libre.*

Philippe Cazal : les Litanies *Centre national de l'estampe et de l'art imprimé, maison Levanneur, île des Impressionnistes, 78 Chatou. Tél. : 01-39-52-45-35. 15 F.*

Arnaud Claess : Patience *Centre photographique d'Ile-de-France, la Grainetière, 107, avenue de la République, 77 Pontault-Combault. Tél. : 01-64-43-47-10. Entrée libre.*

19 juin : **Rembrandt (1606-1669)** *Musée du Louvre, Paris-1^{er}. Tél. : 01-40-20-51-51. 45 F.*

25 juin : **Les Peintres de l'âme** *Pavillon des Arts, Les Halles, 101, rue Rambuteau, Paris-1^{er}. Tél. : 01-42-33-82-50. 35 F.*

Werefkin (1860-1938) *Musée-galerie de la Seita, 12, rue Surcouf, Paris-7^e. Tél. : 01-45-56-60-17. Entrée libre.*

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.05 Chili, l'heure du pardon. Forum

MAGAZINES

18.20 Nulle part ailleurs. Invités : Akhenaton ; Titoff ; La filetta ; Les Psy de la rime ; Djimon Hounsou ; Marie Hadou. Canal +
 18.30 et 21.30 L'Invité de PLS. LCI
 19.30 et 23.30 Rive droite, rive gauche. Paris Première
 20.15 Le Journal de l'histoire. Histoire
 20.55 Combien ça coûte ? Les vacances. TF 1
 21.00 Paris modes. Hanae Mori. Paris Première
 21.05 L'Hebdo. Les bateliers du Dymphna. Une vie sans papiers. TV 5
 22.15 Petites histoires du cinéma. L'amour du cinéma. Ciné Classics
 22.35 Paris dernière. Paris Première
 22.40 Ça se discute. Amitié : pour le meilleur et pour le pire. France 2
 22.40 La Route. Invités : Claude Sarraute ; Laurent Ruquier. Canal Jimmy
 0.40 Hors stade. Enquête : Thuram face aux gradins de la haine. Destin : Pérec est-elle toujours la reine ? Couillisses : le tournoi de Monte-Carlo. Histoire de famille : maris de championnes, madame est servie. Aventure : l'homme qui veut être un oiseau. M 6
 0.50 Aléas. Le fond de l'abysse. L'écrivain, le maire et le crapaud. Recherche maman désespérément. France 3

DOCUMENTAIRES

20.15 Reportage. Hooligans, carton rouge ! Arte
 20.30 Mémoires d'un lynchage. Planète
 20.35 Sans frontières. [1/4]. Odysée
 21.00 Soirée Taraf de Haïdouks. Les bandits justiciers. Mezzo
 21.10 Thema. L'Effet Expo 2000. Arte
 22.15 Chili, dans l'ombre du jaguar. Planète
 22.30 Ganbare, l'éducation japonaise selon Dogo. Téva
 23.25 Selfridges, grand magasin, Londres. [1/6]. Planète
 23.50 Danger réel. Futur fantastique : les immortels. 13^{ème} RUE
 23.55 Un monde de rave. Planète
 0.30 Louis David ou les trois vies d'un naturaliste. Odysée
 0.50 Cinquenta ans de silence. Planète

MUSIQUE

19.40 Les Cavaliers de la mer. Mise en scène de Carol Betera. Bryden Thomson. Par le Radio Telefís Eireann Concert Orchestra et le Radio Telefís Eireann Chamber Choir, dir. Bryden Thomson. Mezzo
 21.55 Motown Live. Paris Première
 21.55 Soirée Taraf de Haïdouks. Mezzo
 22.45 Gaume Jazz Festival. Muzik

THÉÂTRE

22.50 Bon week-end, monsieur Bennett. Pièce d'Arthur Watkin. Mise en scène de Michel Fagadau. TMC

TÉLÉFILMS

20.50 Le Septième Papyrus. Kevin Connor [1 et 2/2]. O. M 6
 23.10 Cruel dilemme. P. Wendkos. O. TF 1
 23.15 A la vérité, à la mort. Robert Markowitz. O. France 3

SÉRIES

20.55 L'Institut. Touche pas à mon école. O. France 2
 21.05 Star Trek, Voyager. Innocence. O. Canal Jimmy
 21.50 Star Trek, Deep Space Nine. Feux croisés. O. Canal Jimmy
 22.50 Profiler. Unsolved Sovereignty (v.o.). O. Série Club
 0.00 Friends. The One With Joey's Frigde (v.o.). Canal Jimmy

FILMS

13.15 Un dimanche à la campagne. Bertrand Tavernier (Fr., 1984, 90 min) O. Ciné Cinémas 2
 13.35 La Baronne de minuit. Mitchell Leisen (EU, 1939, N., v.o., 95 min) O. Ciné Classics
 13.55 La Grande Combine. Billy Wilder (EU, 1966, N., 125 min) O. Cinétoile
 14.00 Underground. Emir Kusturica (Fr. - All., 1995, 170 min) O. Cinéstar 1
 14.45 Happy Together. Wong Kar-wai (Hongkong, 1997, 95 min) O. Ciné Cinémas 2
 14.50 La Leçon de piano. Jane Campion (Fr. - Austr., 1992, 120 min) O. Cinéstar 2
 16.00 Mariage royal. Stanley Donen (EU, 1951, v.o., 95 min) O. Cinétoile
 18.30 Le Trou. Jacques Becker (France, 1960, N., 120 min) O. Ciné Classics
 18.45 Miss Missouri. Elie Chouraqui (France, 1989, 100 min) O. Cinéstar 2
 18.45 De beaux lendemains. Atom Egoyan (Canada, 1997, v.o., 110 min) O. Ciné Cinémas 3
 20.30 Man on a Tightrope. Elia Kazan. Avec Fredric March, Terry Moore (EU, 1953, N., v.o., 105 min) O. Ciné Classics
 20.35 Elephant Man. David Lynch (Etats-Unis, 1980, N., 120 min) O. Cinéfaz
 21.00 A la poursuite du diamant vert. Robert Zemeckis (EU, 1984, v.o., 105 min) O. Ciné Cinémas 3
 22.20 Irma la douce. Billy Wilder (EU, 1963, v.o., 140 min) O. Cinétoile
 0.40 Les Roseaux sauvages. André Téchiné (France, 1994, 110 min) O. Ciné Cinémas 2



le Monde TELEVISION

CINÉ CLASSICS

20.30 Man on a Tightrope. Maniant un suspense remarquable, mené à la « Hitchcock », ce film (inédit en France) d'Elia Kazan présente un double intérêt. Cinématographique d'une part, et politique d'autre part, la position du cinéaste servant la politique hollywoodienne anticommuniste, pendant la guerre froide, aboutissant finalement à une défense des droits de l'homme bafoués par le stalinisme. En v.o.

ARTE

20.45 Thema : Expo 2000. Centrée sur l'exposition universelle qui s'installe à Hanovre, à partir du 1^{er} juin, et qui s'orientera vers l'écologie et le futur, cette Thema fait le tour des expositions écoulées (Un siècle et demi d'expositions universelles, puis L'Effet expo). Elle offre aussi des documents sur l'architecte Jean Nouvel et sur la culture en fête, sans laquelle une exposition universelle n'aurait pas lieu d'être.

M6

0.40 Les Gradins de la haine. Le fléau de l'hooliganisme, vu par la caméra de Jacques Aragones. Proposé dans la magazine Hors stade, un voyage troublant et dérangeant dans les rangs des « durs » de la Lazio et de l'AS Roma. Le climat de racisme et de haine qui règne chez les tifosi inquiète, d'autant plus que ces phénomènes sont montrés à quelques jours du début de l'Euro 2000, sur lequel plane le spectre du hooliganisme.

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.05 Sida en Afrique : que faire ? Forum
 22.05 Les Secrets de la canopée. Forum
 23.00 Brésil, le dieu football. Forum

MAGAZINES

10.50 Arrêt sur images. Hommes-femmes : modes d'emplois télévisés ? Invités : Isabelle Camus, Eric Fassin. La Cinquième
 17.15 et 20.15, 23.15 Le Journal de l'histoire. Histoire
 18.15 Questions pour un champion. Spéciale grandes écoles. TV 5
 18.20 Nulle part ailleurs. Invités : Patrick Dupont ; Lénine ; Jean-Claude Carrière. Canal +
 18.30 et 21.30 L'Invité de PLS. LCI
 19.30 et 23.20 Rive droite, rive gauche. Paris Première
 20.05 Temps présent. La résurrection des enfants roumains. Danse avec les louveteaux. Invitée : Anne Spira. TSR
 20.50 Forts en gueule. Invités : Astrid Veillon ; Amanda Lear ; Franck Dubosc ; Anne de Petrini ; André Santini ; Noël Mamère ; Bruno Clément ; René Zayan ; Joëlle Goron ; Jean-Pierre Mocky ; Patrick Chéné ; Gérard Holtz ; Gustave Parking. France 2
 22.20 Matière grise. L'homme du mois : Philippe Toint, mathématicien. Le dossier du mois : Aux confins de l'Univers. La techno du mois. Ailleurs et autrement. L'image du mois. Défense de thèse. Médiathèque. RTBF 1
 23.05 Boléro. Jean-Pierre Foucault. TMC
 23.40 Prise directe. En direct de Paris. Une soirée de chiens. France 3
 0.20 Hit machine spécial cinq ans. Invités : Johnny Hallyday ; Pascal Obispo ; Larusso ; Alliage ; Ménélik ; Norma Ray. M 6
 0.20 Le Club. Francis Perrin. Ciné Classics
 0.50 Saga-Cités. Un siècle de logement social [2/3]. France 3

ARTE

20.45 Thema. Rêves de campagne. 21.00 Ray Mears, un monde de survivance. [2/6]. Odysée
 21.05 Les Géants du siècle. [6/11]. TV 5
 21.20 Donka, radioscopie d'un hôpital africain. Planète
 22.25 Mémoires d'un lynchage. Planète
 22.25 Tasmanie sauvage, la Tarkine. Odysée
 23.00 L'Opéra buffa, répétitions napolitaines. Mezzo
 23.20 Après le déluge. Odysée
 0.00 Le Roman de l'homme. [10 et 11/15]. Histoire
 0.10 Chili, dans l'ombre du jaguar. Planète
 0.20 Histoires naturelles. La Loire : une histoire d'eau. TF 1
 1.00 Arménie, mémoire et devenir. Histoire

SPORTS EN DIRECT

14.35 Cyclisme. Tour d'Italie (18^e étape) : Gènes - Pratonevoso. TSR
 14.55 Tennis. A Roland-Garros. Internationaux de France (4^e jour). France 2
 15.30 Cyclisme. Tour d'Italie (18^e étape) : Gènes - Pratonevoso «Le Due Frabosa» (176 km). Eurosport
 15.50 Rugby. Coupe de France. Finale. Biarritz - Brive. Canal +
 17.00 Tennis. A Roland-Garros. Internationaux de France (4^e jour). Eurosport
 20.00 Football. Festival Espoirs de Toulon. Demi-finale. Eurosport

DANSE

19.30 « Groosland ». Ballet. Chorégraphie de Maguy Marin. Musique de Bach. Par le ballet national des Pays-Bas, et The English Concert, dir. Trevor Pinnock. Mezzo
 20.00 « Sarabande ». Ballet. Chorégraphie de Jiri Kylian. Musique de Bach. Par le Nederlands Dans Theater. Avec Urtzi Aranburu, Zane Booker. Mezzo

MUSIQUE

17.00 Beethoven. Avec Georges Pludermacher, piano. Sonate n° 26 en mi bémol majeur, op. 81. 20.30 Sonate n° 25 en sol majeur, op. 79, dite alla tedesca. Muzik
 21.00 Oratorio de l'Ascension. Lors du Festival international de musique baroque de Beaune. Par le Collegium Vocale et le Chœur du Collegium Vocale, dir. Philippe Herreweghe. Mezzo

ARTE

21.25 Yehudi Menuhin et Viktoria Postnikova. Sonate pour violon et piano en sol majeur, op. 78, de Brahms ; Sonate pour violon et piano KV379, de Mozart. Muzik
 22.25 Karajan. Symphonie n° 3, dite Héroïque. Par l'Orchestre philharmonique de Berlin. Paris Première
 22.25 Œuvres pour orgue de Bach. Avec Olivier Vernet, orgue. Mezzo
 23.00 Jazz Legends. Lors du Festival de jazz, de Montreux en 1995. Avec Jimmy Smith et son orchestre ; Joe Henderson ; John McLaughlin ; the Free Spirits. Muzik
 23.45 « Thésée » (version réduite). Opéra de Lully. Par l'ensemble les Arts florissants, dir. William Christie. Mezzo
 0.00 « Rigoletto ». Mise en scène de Stéphane Braunschweig. Par l'Orchestre symphonique et les Chœurs de la Monnaie, dir. Vladimir Jurowski. Muzik

TÉLÉFILMS

19.15 Les Fiancées de l'Empire. Jacques Doniol-Valcroze [4/6]. Festival
 20.30 La Bougeotte. Jean-Claude Morin. O. Festival
 20.55 La Dame aux camélias. Jean-Claude Brialy. TMC
 22.10 Couchettes express. Luc Béraud. Festival
 22.40 Le Crime défendu. Chuck Bowman. O. TF 1
 23.20 Nanou ou Gaëlle... Christine François. Arte

SÉRIES

18.15 Mannix. Enquête sur le passé. 13^{ème} RUE
 19.30 Mission impossible. La brigade de la mort. O. Série Club
 20.20 Les Arpents verts. Eb Discovers the Birds and the Bees. O. Série Club
 20.20 Caroline in the City. Caroline and the Egg. RTL 9
 20.35 Spawn. Twitch est à terre. O. Canal Jimmy
 20.50 Stargate SG-1. La pluie de feu. O. M 6
 20.55 Navarro. Un mari violent. O. TF 1
 22.05 Aux frontières du réel. Millennium. O. TSR
 22.35 The Crow, Stairway to Heaven. La résurrection de Lazare. O. M 6
 22.50 Le Caméléon. Les puissances au pouvoir (v.o.). Compte à rebours (v.o.). Série Club
 0.25 Absolutely Fabulous. Vacances en Provence (v.o.). O. Canal Jimmy
 0.55 That 70's Show. Laurie démentage (v.o.). Canal Jimmy

FILMS

16.20 A la poursuite du diamant vert. Robert Zemeckis (EU, 1984, 105 min) O. Ciné Cinémas 3
 18.30 Un dimanche à la campagne. Bertrand Tavernier (France, 1984, 95 min) O. Ciné Cinémas 3
 18.40 De beaux lendemains. Atom Egoyan (Canada, 1997, 110 min) O. Ciné Cinémas 1
 18.50 Dune. David Lynch (Etats-Unis, 1984, 135 min) O. Cinéfaz
 18.55 La Baronne de minuit. Mitchell Leisen (EU, 1939, N., v.o., 95 min) O. Ciné Classics
 19.30 Une chambre en ville. Jacques Demy (France, 1982, 95 min) O. Cinétoile
 20.50 Epouses et concubines. Zhang Yimou (Chine - Taiwan, 1991, 130 min). Téva
 21.00 Les Pleins Pouvoirs. Clint Eastwood. Avec Clint Eastwood, Gene Hackman (Etats-Unis, 1996, 125 min) O. France 3
 21.00 Jeux interdits. René Clément (France, 1951, N., 85 min). Paris Première
 21.00 Underground. Emir Kusturica (Fr. - All., 1995, 170 min) O. Cinéstar 2
 21.00 Les Pleins Pouvoirs. Clint Eastwood. Avec Clint Eastwood, Gene Hackman (Etats-Unis, 1996, 125 min) O. France 3
 21.00 Jeux interdits. René Clément (France, 1951, N., 85 min). Paris Première
 21.00 Underground. Emir Kusturica (Fr. - All., 1995, 170 min) O. Cinéstar 2
 21.05 Le Servant. Joseph Losey. Avec Dirk Bogarde, Sarah Miles (GB, 1963, N., v.o., 110 min) O. Cinétoile
 22.15 Darling. John Schlesinger (GB, 1966, N., v.o., 125 min) O. Ciné Classics
 22.30 Les Seigneurs. Philip Kaufman (EU, 1979, v.o., 115 min) O. Canal Jimmy
 22.30 La Meilleure Façon de marcher. Claude Miller (France, 1975, 85 min) O. Cinéfaz
 23.00 L'Odeur de la papaye verte. Tran Anh Hung (Fr. - Viêt., 1993, 90 min) O. Téva
 23.00 Le Rideau déchiré. Alfred Hitchcock (EU, 1966, v.o., 125 min). 13^{ème} RUE
 0.50 Plein soleil. René Clément (France, 1959, 115 min). Arte



PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1
 17.35 Sunset Beach.
 18.25 Exclusif.
 19.00 Etre heureux comme...
 19.05 Le Bigdii.
 19.55 Hyper Net.
 20.00 Journal, Météo, Trafic infos.
 20.55 Combien ça coûte ?
 23.10 Cruel dilemme. Téléfilm. Paul Wendkos. O.
 0.50 Minuit sport.
 1.25 TF 1 nuit, Météo.
 1.40 Nul ne revient sur ses pas. [8/12].
 FRANCE 2
 14.45 Tennis. Roland-Garros.
 19.10 Un livre, des livres.
 19.15 Qui est qui ?
 19.50 Un gars, une fille.
 19.55 et 20.50 Tirage du Loto.
 20.00 Journal, Météo, Point route.
 20.55 L'Institut. Touche pas à mon école O.
 22.40 Ça se discute. Amitié : pour le meilleur et pour le pire.
 0.45 Journal, Météo.
 FRANCE 3
 16.20 Les Minikeums.
 17.45 C'est pas sorcier.
 18.20 Questions pour un champion.
 18.48 Un livre, un jour.
 18.50 Le 19-20 de l'info, Météo.
 20.05 Tout le sport.
 20.15 Défi de famille.
 20.45 Côté court.
 21.00 Les Grands Cirques du monde. Le Cirque Massimo [1/2].
 22.40 Météo, Soir 3.
 23.15 A la vérité, à la mort. Téléfilm. Robert Markowitz. O.
 0.50 Aléas.

CANAL +

17.25 Hockey sur glace NHL. ► En clair jusqu'à 21.00
 18.15 Flash infos.
 18.20 Nulle part ailleurs.
 20.30 Le Journal du cinéma.
 21.00 La Fille sur le pont. Film. Patrice Leconte. O.
 22.30 The Big Hit. Film. Che-Kirk Wong (v.o.). O.
 0.00 Breakfast of Champions. Film. Alan Rudolph (v.o.). O.

ARTE

19.00 Connaissance. Fous de cyberespace.
 19.45 Arte info, Météo.
 20.15 Reportage. Hooligans, carton rouge !
 20.45 Thema. EXPO 2000.
 21.10 Des idées pour le futur : un siècle et demi d'expositions universelles.
 22.15 L'Effet Expo : à la recherche de solutions globales.
 23.10 De verre et d'acier : la magie Jean Nouvel.
 23.45 Culture en fête.
 0.30 La Famille. Film. Ettore Scola (v.o.).
 M 6
 18.20 Lois et Clark. O.
 19.15 Cosby Show. O.
 19.50 I-minute, Le Six Minutes, Météo.
 20.05 Notre belle famille. O.
 20.40 Décrochages info, Jour J.
 20.50 Le Septième Papyrus. Téléfilm. Kevin Connor [1 et 2/2]. O.
 0.40 Hors stade.

RADIO

FRANCE-CULTURE
 19.30 Personne n'est parfait.
 20.30 Mesures, démesures.
 21.30 Fiction 30. Pure Silk, de Dominique Carleton.
 22.10 Multipistes.
 22.30 Surpris par la nuit.
 0.00 Du jour au lendemain.
 FRANCE-MUSIQUES
 19.07 A côté de la plaque.
 20.00 A pleines voix. Concert. Suzan Graham, mezzo-soprano, Malcolm Martineau, piano.
 22.30 Jazz, suivez le thème.
 23.00 Le Conversatoire.
 0.00 Tapage nocturne.

RADIO CLASSIQUE

20.04 Le Cercle des Economistes. Les restrictions bancaires sont-elles terminées en France et en Europe ?
 20.15 Les Soirées. Concerto pour flûte Wq 164, de C.P.E. Bach, par l'Orchestre de chambre du Concertgebouw, dir. Roland Kieft, Machiko Takahashi, flûte.
 20.40 Rossini. Demetria e Polibio. Par le Chœur de chambre de Bratislava et l'Orchestre symphonique de Graz, dir. Massimiliano Carraro. Avec Dalmacio Gonzales, Giorgio Surjan.
 22.42 Les Soirées (suite). Œuvres de Liszt, Fauré, Berlioz, Durufé, Messiaen.

le Monde TELEVISION

ARTE

19.00 Voyages, voyages : Tokyo. En 1998, Jean-Pierre Limosin, passionné par le Japon, signe le très remarqué Tokyo Eyes pour le cinéma. On retrouve dans Tokyo, tourné pour Arte, le même ton de liberté ludique. Une façon de capter l'air du temps d'une jeunesse saisie dans la rue. Des écolières toquées de photomaton aux fous maniaques de jeu vidéo. Quant à la question zen ? Réponse (malicieuse) à la fin.

ARTE

20.40 Rêves de campagne. Il n'y a pas si longtemps, les villages de France se vidaient de leurs habitants. Depuis une quinzaine d'années, Mellionec, petite commune des Côtes-d'Armor (467 âmes), qui avait suivi cette tendance pendant près d'un siècle, a vu le mouvement s'inverser. Comme beaucoup de ses collègues, le maire reçoit un abondant courrier de citadins qui voudraient s'installer en milieu rural. A la demande de Manuela Frésil,

réalisatrice du documentaire qui ouvre la soirée, Notre campagne, des habitants de tous âges lisent et commentent en famille ou entre amis quelques-unes des lettres où les candidats au retour à la terre projettent leurs rêves d'une vie meilleure dans un monde où tout serait plus « naturel » et où les hommes seraient solidaires. Mais si la population de Mellionec augmente, elle change aussi, les petites exploitations sont condamnées et nombre d'agriculteurs et d'éleveurs sont sur la corde raide.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1
 13.55 Le Bounty. Film. Roger Donaldson.
 16.00 Famille à l'essai. Téléfilm. Fred Gerber. O.
 17.35 Sunset Beach.
 18.25 Exclusif.
 19.00 Etre heureux comme...
 19.05 Le Bigdii.
 19.55 Hyper Net.
 20.00 Journal, Météo.
 20.55 Navarro. Un mari violent. O.
 22.40 Made in America. Le Crime défendu. Téléfilm. Chuck Bowman. O.
 0.20 Histoires naturelles. La Loire : une histoire d'eau.
 FRANCE 2
 14.55 Tennis. Roland-Garros.
 19.10 Un livre, des livres.
 19.15 Qui est qui ?
 19.50 Un gars, une fille.
 20.00 Journal, Météo.
 20.50 Forts en gueule.
 23.05 Trois hommes à abattre. Film. Jacques Deray. O.
 0.45 Journal, Météo.
 1.05 Tennis. Résumé de Roland-Garros.
 FRANCE 3
 15.05 Les Vagabonds du Nouveau Monde. Téléfilm. Tom Gries.
 16.23 Tiercé.
 16.40 Le Miroir à deux faces. Film. André Cayatte.
 18.20 Questions pour un champion.
 18.48 Un livre, un jour.
 18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
 20.03 Consomag.
 20.05 Tout le sport.
 20.15 Défi de famille.
 20.45 Côté court.
 21.00 Les Pleins Pouvoirs. Film. Clint Eastwood. O.
 23.05 Météo, Soir 3.
 23.40 Prise directe. En direct de Paris.
 0.50 Saga-Cités. Un siècle de logement social [2/3].
 CANAL +
 14.05 Mariage à l'amiable. Téléfilm. Dan Zeff. O.
 15.20 Artliss. O.
 15.50 Rugby. Biarritz - Brive.
 17.50 Blague à part. O.
 ► En clair jusqu'à 20.40
 18.15 Flash infos.
 18.20 Nulle part ailleurs.
 20.30 Le Journal du cinéma.
 20.40 Pêche Party. Film. Christopher Cain. O.
 22.10 Ainsi va la vie. Film. Forest Whitaker (v.o.). O.
 0.00 Surprises.
 0.10 A tout casser. Film. John Berry. O.
 1.40 Blague à part. Banco. O.

LA CINQUIÈME/ARTE

14.30 La Cinquième rencontre...
 16.00 Avis de flexibilité. [4/6].
 16.35 Alfred Hitchcock présente.
 17.00 Silence, ça pousse !
 17.15 Fête des bébés.
 17.30 100 % question.
 17.55 Les Diamants.
 18.25 Météo.
 18.30 Le Monde des animaux.
 18.56 C'est quoi la France ?
 19.00 Voyages, voyages. Tokyo.
 19.45 Arte info, Météo.
 20.15 Reportage. Le Train du Négus.
 20.40 Thema. Rêves de campagne. 20.45 Notre campagne. 21.35 Un paysage sous influence. 22.25 Allers-retours à la terre. 23.20 Nanou ou Gaëlle... Téléfilm. Christine François.
 0.50 Plein soleil. Film. René Clément.

M 6

15.25 Le gorille a mordu l'archevêque. Film. Maurice Labro. O.
 17.05 Jour J.
 17.20 Bugs. O.
 18.25 Lois et Clark, les nouvelles aventures de Superman. O.
 19.15 Cosby Show. O.
 19.50 I-minute.
 19.54 Le Six Minutes, Météo.
 20.05 Notre belle famille. O.
 20.40 Décrochages info, Passé simple.
 20.50 Stargate SG-1. La pluie de feu. O. Trahisons. O.
 22.35 The Crow, Stairway to Heaven. La résurrection de Lazare. O. Intoxication. O.
 0.20 Hit machine spécial cinq ans.

RADIO

FRANCE-CULTURE
 19.30 En vivant, en écrivant.
 20.30 Equinoxe.
 21.30 Fiction 30. Saint Amour, de Michel Azama.
 22.10 Multipistes.
 22.30 Surpris par la nuit.
 FRANCE-MUSIQUES
 19.07 A côté de la plaque.
 20.00 Concert. Par l'Orchestre philharmonique de Radio France, dir. Christopher Hogwood : Œuvres de Stravinsky, Mozart, Haydn.
 22.30 Jazz, suivez le thème.
 23.00 Le Conversatoire.
 0.00 Tapage nocturne.

RADIO CLASSIQUE

20.04 Le Cercle des Economistes. Les restrictions bancaires sont-elles terminées en France et en Europe ?
 20.15 Les Soirées. Œuvre de Grieg. 20.40 François Truffaut et la musique. Œuvres de Delerue et Rezvani, Duhamel, Vivaldi, Herrmann, etc.
 22.45 Les Soirées... (suite). Œuvres de Charpentier, Poulenc, Schütz, Liszt, Szymanowski, Mozart.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES
 Les codes du CSA
 O Tous publics
 O Accord parental souhaitable
 O Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
 O Public adulte
 O Interdit aux moins de 16 ans
 O Interdit aux moins de 18 ans
 Les cotes des films
 O On peut voir
 O A ne pas manquer
 O Chef-d'œuvre ou classique
 Les symboles spéciaux de Canal +
 DD Dernière diffusion
 ♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

De l'ère, de l'ère !

par Pierre Georges

DONC, pour revenir au premier épisode, il y eut la faute d'orthographe du pâtissier Gouillart. Un gros pâté de sucre à la surface d'un gâteau de communion sur lequel le malheureux avait écrit : « *Ma profession de foi* ». On rappelle cela pour ceux auxquels cet horrible crime contre la pâtisserie française et la crédibilité des pièces montées aurait échappé. Le pâtissier Gouillart fut, *illico ortografico*, mis à pied, sans salaire et promis à licenciement pour faute professionnelle et préjudice de nature à entacher l'excellente réputation de son entreprise, l'Intermarché d'Hazebrouck.

Nous fîmes à cette affaire le sort qui convenait, la traiter par une sorte d'étonnement ironique. Au motif notamment que, si tous les Gouillart potentiels devaient être licenciés, il y aurait de la cadence infernale chez nos amis les DRH. Ici comme ailleurs. Or voici que, par un facétieux retour de manivelle syndical, la CGT s'est fait un plaisir de rendre publique la lettre de licenciement adressée par sa direction au funeste Gouillart. Et qu'y lit-on, parmi quelques perles linguistiques ? Cette phrase admirable : « *C'est après la venue d'un huissier de justice que vous avez dénié accepter de quitter votre poste de travail...* »

N'est-il pas merveilleux ce « dénié » ? Qui ne dénie daigne, c'est bien connu. Et nous voici, saisi par l'émulation, à nous demander si la direction d'Intermarché ne vient pas de commettre un daini de justice et de se tirer une faute d'orthographe dans le pied. Bref, le cessez-la-faute s'impose d'urgence sur le front pâtissier d'Hazebrouck. Sauf à saisir l'Académie en justice prud'homale !

Autre affaire délicieuse, ce

qu'on pourrait appeler à Paris, en plein blitz électoral, la guerre des ères. Il n'y a à aucune entorse orthographique, et encore moins de fine astuce, mais une dure réalité. Résumons. Chacun le sait, ou va le savoir, Bertrand Delanoë, candidat socialiste à la Mairie de Paris, a fait connaître récemment son slogan de campagne. C'est important, un slogan. Moins qu'un programme peut-être, mais fort utile par ses vertus apéritives. Donc, après d'intenses séances de remue-ménages, l'idée jaillit, évidente. Belle comme Vénus sortant du canal Saint-Martin. Et si l'on changeait d'ère ? Admirable ! Tout était dit d'un mot. En route vers de prodigieuses aventures, le siècle, le millénaire, le Paris nouveaux. De l'ère, de l'ère !

Aussitôt dit, aussitôt fait. Le slogan fut annoncé, déposé, expliqué même par le candidat comme la volonté d'un « *changement, profond, maîtrisé, mais authentique* ». Un vrai fond de l'ère en somme. Où l'affaire devient formidable, c'est que, dans le même temps, le RPR, quand il ne vacquait pas à ses oraux de contrôle, phosphorait à mort, depuis deux mois sur le juste et bon slogan pour son futur promis et ses assises du 17 juin. Il y eut donc, de ce côté-là aussi, remue-ménages. Et que croyez-vous qu'il en sortit ? « *Avec le RPR, changeons d'ère.* »

L'ère évidemment, tant l'ère était dans l'air et dans l'aire. hélas pour le RPère, les troupes roses avaient muté les premières. Il lui fallut remballer sa nouvelle ère, aussi sûrement qu'il n'y a pas si longtemps son fameux conquérant et nouvel élan, bel animal de campagne, se prit les sabots dans une collante dissolution.

Jacques Chirac s'apprête à enclencher la réforme instaurant le quinquennat

Le président de la République devrait intervenir lundi 5 ou mardi 6 juin

JACQUES CHIRAC a achevé, mardi 30 mai, ses « consultations » sur le quinquennat. Le président du Sénat, Christian Poncelet (RPR), a été le dernier, sur une longue liste des juristes et de responsables politiques, à qui le chef de l'Etat avait donné rendez-vous à l'Elysée pour recueillir son avis sur l'opportunité d'une réduction de sept à cinq ans de la durée du mandat du président de la République.

Désormais, le président n'a plus qu'à trancher. Il devrait intervenir lundi 5 mai, « *mardi au plus tard* » ajoute-t-on à l'Elysée, afin de dire clairement son choix : un quinquennat « *sec* », sans autre réforme institutionnelle. M. Chirac a d'ailleurs déjà largement laissé filtrer qu'il s'opposerait absolument à toute autre modification constitutionnelle – et notamment à la suppression du droit de dissolution de l'Assemblée nationale – susceptible de faire glisser les institutions vers un régime présidentiel.

Un projet de loi constitutionnelle pourra être examiné dès le

7 juin en conseil des ministres, puis débattu en séance publique le mardi 13 juin par les députés, avant d'être examiné par les sénateurs. Si les deux chambres parviennent à s'accorder, le projet de loi pourrait être adopté, au mieux fin juin ou début juillet, à l'occasion d'une courte session extraordinaire ou, au plus tard, à la reprise des travaux parlementaires en octobre. C'est alors seulement que le président devra décider s'il soumet le texte au référendum ou au Parlement réuni en Congrès. A partir de cette décision, l'organisation matérielle d'un éventuel référendum suppose un délai de l'ordre de deux mois avant la consultation.

MANDATS SUCCESSIFS

Jacques Chirac et Lionel Jospin devaient évoquer le sujet, mercredi 31 mai, lors de leur traditionnelle conversation avant le conseil des ministres. En fait, la seule difficulté qui demeure est bien sur la limitation ou non du nombre de mandats présidentiels. Car la proposition de Valéry Giscard d'Estaing, qui a relancé le débat sur le quin-

quennat le 9 mai, prévoit de le limiter à deux. Du fait des fortes réticences du Sénat sur ce point, les deux responsables de l'exécutif pourraient s'accorder sur une rédaction ne limitant pas le nombre de mandats.

Reste aussi à mesurer les oppositions qui ne manqueront pas de s'exprimer lors du débat parlementaire. A droite, M. Chirac est bien conscient, en effet, qu'au RPR notamment, tous ne sont pas en accord avec le quinquennat. Il a d'ailleurs invité à déjeuner, mercredi, les présidents des groupes parlementaires de l'opposition afin de « *tâter un peu la température* », dit-on à l'Elysée.

Le président sait aussi que, si référendum il y a, il devra affronter la campagne contre le quinquennat qu'ont déjà annoncée Charles Pasqua et Philippe de Villiers, un an et demi avant la présidentielle. « *Le président va se prendre une claque* », a prévenu M. de Villiers. La crainte d'une campagne violente de la part des souverainistes est d'ailleurs si forte que, mercredi matin sur RMC, le président du

groupe DL à l'assemblée nationale, José Rossi, a déclaré : « *Si on dégage une large majorité à l'Assemblée nationale et une large majorité au Sénat, personnellement, je ne suis pas sûr qu'il faille aller au référendum.* » De même, François Léotard (UDF) a estimé, mercredi sur Europe 1, que « *dans une question aussi complexe, le Congrès est probablement la meilleure réponse* ».

A gauche, M. Jospin semble en position plus confortable. Les communistes, historiquement opposés au quinquennat, s'y sont en effet ralliés sous l'impulsion des sondages. A l'unanimité moins quatre abstentions, le conseil national extraordinaire du PCF, réuni mardi soir, a ainsi validé le choix de Robert Hue, son secrétaire national, en faveur du quinquennat. Le PCF entend cependant ouvrir un « grand débat public » sur la modernisation des institutions, proposant une revalorisation du rôle du Parlement et l'introduction d'une dose de proportionnelle dans le mode de scrutin législatif.

Raphaëlle Bacqué

Allemagne : menace de grève dans la fonction publique

LES NÉGOCIATIONS salariales entre le gouvernement allemand et les syndicats de la fonction publique OeTV et DAG ont échoué mardi 30 mai, ouvrant la voie à la première grève dans le secteur depuis huit ans. Le gouvernement proposait d'augmenter les salaires de 1,8 % cette année et de 2,2 % en avril prochain. Les syndicats, qui représentent 3,1 millions de fonctionnaires, ont jugé l'offre insuffisante, et réclament une hausse de 5 %. Les fonctionnaires vont donc être consultés sur l'opportunité d'une grève. Pour le ministre de l'intérieur, Otto Schily, représentant du gouvernement, les syndicats ont fait preuve « *d'irresponsabilité politique* » en rejetant un compromis accepté lors d'un arbitrage indépendant. Le gouvernement, dont la priorité est de réduire l'endettement public, maintient qu'il n'est pas en mesure d'offrir plus.

Le Conseil constitutionnel valide, pour l'essentiel, la loi sur la parité

LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL a validé pour l'essentiel, mardi 30 mai, la loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, qui va donc s'appliquer dès les prochains scrutins, notamment les municipales de 2001. Le Conseil a récusé l'argument des sénateurs selon lequel les dispositions de la loi seraient excessivement contraignantes.

Toutefois, il a censuré la loi sur un point non négligeable : pour les élections municipales, les députés avaient abaissé de 3 500 à 2 500 habitants le seuil à partir duquel le scrutin de liste – et donc une stricte parité – s'appliquerait. Le Conseil a estimé que la loi ordinaire sur la parité ne pouvait remettre en cause le seuil de 3 500 habitants, confirmé par la loi organique sur le cumul des mandats, promulguée le 5 avril après sa validation par le juge constitutionnel. A ses yeux, s'il voulait abaisser ce seuil, le Parlement devrait d'abord le faire dans la loi organique, ce qui supposerait l'accord, plus qu'improbable, du Sénat.

DÉPÊCHES

■ **BASQUES** : deux Basques espagnols, interpellés à Bordeaux, ont été mis en examen et écroués mardi 30 mai à Paris par le juge d'instruction Laurence Le Vert. Soupçonnés d'avoir tiré sur des policiers, vendredi 26 mai à Bordeaux (Gironde), Ander Geresta-Azurmendy (vingt et un ans) et Aritz Aramburu (vingt-cinq ans), membres de l'organisation séparatiste basque ETA, ont été mis en examen pour « *association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste* », « *infraction à la législation sur les armes* » et « *détention de faux documents administratifs* ». Ander Geresta-Azurmendy, auteur de huit coups de feu, est également poursuivi pour « *tentative de meurtre contre personne dépositaire de l'autorité publique* ».

■ **PLAGIAT** : le roman de Christine Chaufour-Verheyen *Les Equilibristes* est retiré de la vente par son éditeur Stock, pour cause de « *nombreux emprunts* » à d'autres livres, dont *Funambule*, de Philippe Petit (Albin Michel), et *Traité du funambulisme* (Actes Sud). Christine Chaufour-Verheyen avait obtenu le prix du Premier roman en 1998 pour *Rive dangereuse*.



Le Nokia 7110 allie la richesse du web à l'extraordinaire liberté d'un mobile. La clef de cette compatibilité : Mobile Internet Services. Un bouquet de services** (contenu dépendant de l'opérateur choisi) vous est proposé et vous pouvez consulter le cours de la bourse, la météo ou les horaires d'avion, réserver un billet, prendre connaissance des dernières nouvelles, de votre horoscope, envoyer un e-mail, accéder à votre répertoire... D'un simple clic sur la « souris-mobile » Navi™ roller de votre Nokia 7110, vous sélectionnez la fonction désirée. C'est rapide et facile. Nokia 7110, le premier Mediaphone.

www.nokia.fr

Il n'y a pas que la messe du 20 h dans la vie.